

LIVRE BLANC POUR LA PAIX

POUR UNE CULTURE DE LA PAIX ET DE LA NON-VIOLENCE

*Pour l'avenir de l'humanité,
il n'y a d'autre chemin que la paix.*

Pourquoi le Livre Blanc pour la Paix ?

Déclencher une guerre reste plus facile qu'élaborer une stratégie de long terme pour construire la paix. Les Etats les plus puissants, en particulier les Etats nucléaires, appellent souvent stratégie pour la paix ce qui n'est en fait que la mise en avant de préoccupations, d'intérêts, de volontés d'hégémonie et/ou de domination au nom de notre sécurité. Aujourd'hui, de manière très pragmatique, une stratégie pour la paix est en train de se mettre en place par la conjonction de l'action des Nations Unies (en particulier à travers son programme pour une culture de la paix) et de l'émergence d'une vaste coalition mondiale qui réunit les grandes institutions internationales (ONU, Unesco, PNUD, Cop 21, etc.) et les forces vives de la «société civile» mondiale (syndicats, ONG, parlementaires, maires, Croix Rouge internationale, mouvements féministes et de défense de l'environnement, associations humanitaires et de défense des droits humains, forums sociaux...). Alors que chaque jour apporte son lot de morts et de victimes, alors que de manière déraisonnable les dirigeants de ce monde appellent à une nouvelle augmentation des dépenses d'armement au nom de la paix et de notre sécurité, ce livre blanc pour la paix entend apporter une autre vision, une autre perspective au service d'une stratégie pour la paix.

Le constat est évident, en particulier au vu de la situation d'un Moyen-Orient ravagé par la guerre, au vu du développement d'un terrorisme criminel engendré par ces guerres et par la misère : Les guerres ne sont que des échecs, elles conduisent au chaos et engendrent des monstruosité.

Ce livre blanc pour la paix est une contribution, émanant d'un collectif d'ONG françaises, au débat sur les conditions d'une sécurité véritable pour la population vivant en France. Ce livre blanc entend dénoncer les politiques guerrières mais aussi être une contribution positive à la construction d'une alternative pour la paix, pour l'émergence d'une transition pacifiste et d'un monde sans armes et sans guerres. Cette transition pacifiste peut se construire grâce à une double dynamique que l'on appellera «la dynamique du double balancier» se caractérisant par une diminution progressive des dépenses d'armement (et en premier lieu des dépenses consacrées aux armes nucléaires dont l'élimination est programmée) et par l'augmentation des moyens pour la construction de la paix à travers la mise en œuvre des droits humains dans le monde entier.

Ce livre blanc n'est pas un aboutissement mais une étape dans la construction de la paix, C'est une première contribution qui ne demande qu'à bénéficier de l'enrichissement et de la réflexion de toutes et de tous.

Il est construit sur la base d'un examen de la réalité concrète du monde d'aujourd'hui à partir duquel se fonde une vision : pour l'avenir de l'humanité, il n'y a d'autre chemin que la paix.

Le collectif de rédaction

En Annexes :

- 1- Charte complète de l'ONU
- 2- Liste détaillée des 17 Objectifs du Développement Durable
- 3- texte intégral du Manifeste de Séville

PRÉALABLE ESSENTIEL

La violence n'est pas une fatalité

«Nous proclamons que la biologie ne condamne pas l'humanité à la guerre, que l'humanité au contraire peut se libérer d'une vision pessimiste apportée par la biologie et, ayant retrouvé sa confiance, entreprendre (...) les transformations nécessaires de nos sociétés. Bien que cette mise en œuvre relève principalement de la responsabilité collective, elle doit se fonder aussi sur la conscience d'individus dont l'optimisme comme le pessimisme sont des facteurs essentiels. Tout comme « les guerres commencent dans l'esprit des hommes», la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous. »

« IL EST SCIENTIFIQUEMENT INCORRECT

- 1. De dire que nous ayons hérité de nos ancêtres les animaux une propension à faire la guerre.*
- 2. de dire que la guerre ou toute autre forme de comportement violent soit génétiquement programmée dans la nature humaine..*
- 3. de dire qu'au cours de l'évolution humaine une sélection s'est opérée en faveur du comportement agressif par rapport à d'autres types.*
- 4. de dire que les hommes ont « un cerveau violent » bien que nous possédions en effet l'appareil neuronal nous permettant d'agir avec violence, il n'est pas activé de manière automatique par des stimuli internes ou externes. à réagir violemment.*
- 5. de dire que la guerre est un phénomène instinctif ou répond à un mobile unique».*



*(Extraits du MANIFESTE DE SÉVILLE
diffusé par décision de la Conférence générale de l'UNESCO
à sa vingt-cinquième session,
Paris, France, 16 novembre 1989).
Lire en annexe*

PARTIE I : LES ENJEUX MONDIAUX ; PAIX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

I-A La paix et un développement juste et durable sont des enjeux vitaux et liés pour l'avenir de l'humanité

Cent jours avant la journée mondiale de la paix de 2016 Le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki Moon a déclaré «Les 193 États Membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité les 17 objectifs de développement durable lors d'un sommet historique qui a réuni les dirigeants internationaux à New York en septembre 2015. Le nouveau Programme pour 2030 incite les pays à entreprendre des activités pour atteindre ces objectifs au cours des 15 prochaines années. Le but est de mettre fin à la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité à tous les êtres humains. Les objectifs de développement durable font partie intégrante de l'édification de la paix à notre époque, car le développement et la paix sont interdépendants et synergiques.

La question de la viabilité à long terme permet de se préoccuper des besoins fondamentaux du présent sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Les défis actuels que sont la pauvreté, la faim, la diminution des ressources naturelles, la raréfaction de l'eau, les inégalités sociales, la dégradation de l'environnement, les maladies, la corruption, le racisme et la xénophobie, entre autres, font peser une menace sur la paix et forment un terreau fertile pour les conflits. Le développement durable contribue de manière décisive à écarter et à éliminer ces causes de conflit et sert de fondement à une paix durable. Par ailleurs, la paix permet d'affermir les conditions nécessaires au développement durable et de libérer les ressources indispensables à l'épanouissement et à la prospérité de la société. Chacun des 17 objectifs de développement durable est une pièce maîtresse dans le dispositif mondial de la paix. Il est impératif d'obtenir les moyens pour en assurer la réalisation, notamment les ressources financières, la mise au point et le transfert de technologies, le renforcement des capacités, ainsi que la mise en place de partenariats. Chacun est concerné et chacun se doit d'apporter sa pierre».



Quelques jours avant cette journée il a rajouté «Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, l'Organisation des Nations Unies invite les peuples du monde entier à se rappeler leur humanité commune et à œuvrer de concert pour construire un avenir à l'abri des conflits. Le thème retenu pour cette année - Les objectifs de développement durable: les piliers de la paix - vient souligner comment l'élimination de la pauvreté, la protection de la planète et la prospérité qui bénéficie au plus grand nombre contribuent à l'harmonie dans le monde. Ces objectifs sont universels et s'appliquent à tous les pays. Et ils sont indispensables à la paix. Si l'objectif N° 16 porte expressément sur la paix, la justice et

la mise en place d'institutions solides, la paix est le fil rouge qui relie les 17 objectifs. Lorsque les gens se sentent capables de subvenir aux besoins de leur famille, lorsqu'ils ont accès aux ressources dont ils ont besoin pour vivre en bonne santé et lorsqu'ils se sentent intégrés dans leur société, les conflits sont moins susceptibles de surgir. Le développement et la paix sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Œuvrons de concert à la promotion des objectifs de développement durable et à leur réalisation. Les dirigeants du monde entier ont défini un programme d'action clair ; en le suivant, nous pouvons contribuer à construire un avenir de paix et de prospérité.»



Le rapport qu'il a fait devant l'assemblée générale de l'ONU le 4 Décembre 2014 précise les enjeux auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée dans les termes suivants : *«En 70 ans, l'humanité a accompli des progrès spectaculaires. Nous avons réduit la violence et mis en place des institutions mondiales, codifié des principes universels et donné une épaisseur considérable au droit international. Nous avons assisté à des progrès techniques fulgurants, vu des millions et des millions de personnes sortir de la pauvreté et des maladies disparaître, connu l'augmentation de l'espérance de vie, l'effondrement du colonialisme, la naissance de nouvelles nations, la fin de l'apartheid, l'enracinement des pratiques démocratiques et l'émergence d'économies dynamiques dans toutes les régions. Cela étant, le monde d'aujourd'hui est encore loin de ressembler au monde idéal de la Charte. Tandis que quelques-uns vivent dans l'opulence, la pauvreté endémique, les inégalités criantes, le chômage, la maladie et le dénuement sont le lot de milliards d'autres. Il n'y a jamais eu autant de déplacés depuis la Seconde Guerre mondiale. Les conflits armés, la criminalité, le terrorisme, la persécution, la corruption, l'impunité et le délitement de l'état de droit sont des réalités quotidiennes. Les effets des crises économique, alimentaire et énergétique mondiales continuent de se faire sentir. Ceux des changements climatiques n'en sont qu'à leurs prémices.*

Ces manquements et échecs sont l'apanage de la modernité, au même titre que les progrès des sciences et techniques et la mobilisation sociale à l'échelle mondiale. La mondialisation et son cortège de progrès extraordinaires se doublent, à tous les niveaux, de phénomènes de convoitise, de peur, de discrimination et d'exploitation, ainsi que d'injustices et d'une attitude irresponsable à l'égard de l'environnement qui ne sont, les uns et les autres, ni acceptables ni viables.

Nous savons cependant que ces problèmes ne sont ni fortuits ni immaîtrisables. Ils découlent de nos actes ou de la passivité des individus, des institutions publiques, des entreprises privées et de tous autres responsables de la protection des droits de l'homme et du respect de la dignité humaine. Nous disposons du savoir-faire et des moyens nécessaires pour relever les défis, mais il faut pour cela prendre des initiatives de toute urgence et unir nos forces pour agir. Universels, les défis qui nous attendent exigent que nous allions plus loin dans une action multilatérale qui repose sur des données factuelles et sur les valeurs, principes et priorités partagés sans lesquels il n'est pas de communauté de destin. Les engagements pris dans la Charte devraient nous obliger à agir, de même que l'empathie et le sens de notre propre intérêt, et de même également que notre devoir de gardiens de la planète.

Les menaces d'aujourd'hui ne connaissent pas de frontières. Territoire national, classe sociale, capacités individuelles, âge, sexe, géographie, appartenance ethnique ou religion, toutes les frontières créées par l'homme sont balayées. Les relations d'interdépendance qui se sont tissées étant irréversibles, les problèmes de l'un deviennent, progressivement et parfois soudainement, ceux de tous. Si épineux soient-ils, ces problèmes ne se réduisent pas à leur dimension négative : ils offrent aussi l'occasion de mettre sur pied des partenariats et alliances au service de l'amélioration de la condition humaine»

LA PAIX ET LA PROSPÉRITÉ **PAS** **LA GUERRE ET L'AUSTERITÉ**

Les extraits ci-après (page 7) du Programme d'action de l'UNESCO pour une culture de la paix et de la non-violence (2013) donnent un éclairage complémentaire sur les enjeux :

«L'enjeu aujourd'hui dans un contexte de crises multiples : le monde est de plus en plus interconnecté mais cela ne veut pas dire qu'individus et sociétés vivent réellement ensemble, comme le montre l'exclusion de millions de pauvres, de femmes, de jeunes, de migrants et de minorités privées de leurs droits. L'information, les technologies et les connaissances disponibles sont aujourd'hui plus nombreuses que jamais mais une perspective adéquate demeure nécessaire pour prévenir les conflits, éradiquer la pauvreté et permettre à tous d'apprendre à vivre en harmonie dans un monde sûr. Considérant ce nouveau paysage international turbulent et mondialisé, une idée essentielle se fait jour : la nécessité de mieux tenir compte des liens étroits entre la diversité culturelle, le dialogue, le développement, la sécurité et la paix. Parvenir à repenser ces cinq notions interdépendantes, afin de concevoir de nouvelles approches dans tous les domaines, représente un enjeu particulièrement important. Les crises multiples de l'ère de la mondialisation sont sources de nouvelles menaces pour la paix. Ces menaces, qui sont d'ordre politique, social, économique, culturel et environnemental, ou combinent parfois ces différents aspects, se manifestent dans les tensions à l'intérieur des États ou entre eux et peuvent évoluer sous forme de guerres, de conflits, de maladies transnationales, de terrorisme international, de différends autour de l'accès aux ressources en eau, d'utilisation abusive du cyberspace, à quoi il faut ajouter l'effet combiné de tous ces facteurs et leur capacité à produire des transformations sociales et des mouvements de population traumatisants.»

I-B Etat du monde, dépenses militaires : entre dangers et potentialités; une situation du monde ambivalente

I-B-1 Des potentialités

Les Nations Unies, dans leur langage diplomatique, rejoignent souvent les analyses faites par les mouvements sociaux qui mettent en évidence des logiques financières et de domination dangereuses pour la paix.

Le formidable développement économique qui a produit une élévation du niveau de vie, particulièrement dans les pays occidentaux depuis la fin de la seconde guerre mondiale, n'empêche pas l'humanité d'être confrontée aujourd'hui à des problèmes graves et inquiétants : conflits sans fin, prolifération des armes, y compris nucléaires, atteintes à l'environnement, réchauffement climatique, mauvaise gestion des ressources vitales, malnutrition et épidémies. Cependant, jamais l'humanité n'a autant qu'aujourd'hui disposé de capacités et de moyens pour résoudre ces problèmes et créer les conditions pour que chaque être humain puisse vivre en paix et en sécurité (sécurité physique, sociale, sanitaire et médicale, alimentaire et environnementale) c'est-à-dire la «sécurité humaine» définie par l'ONU.

Si on voulait vraiment la preuve que la faim n'est pas seulement un accident climatique ou toute autre fatalité qui pèserait sur des contrées abandonnées des dieux, il suffirait de regarder la carte des famines à venir. Dressée par l'économiste en chef du Programme alimentaire mondial, Arif Husain, cette carte est édifiante. Selon lui, dans une info publiée sur Radio Canada le jeudi 16 Février 2017, 20 millions de personnes risquent de mourir de faim dans quatre pays au cours des six prochains mois : le Yémen, le Nigéria, le Sud-Soudan et la Somalie (<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1017205/programme-alimentaire-mondial-onu-yemen-nigeria-soudan-sud>). Or, la cause majeure de cette insécurité alimentaire est politique. Quand elle n'a pas directement provoqué le chaos générateur du non-développement ou la rupture des approvisionnements, l'intervention étrangère a jeté de l'huile sur le feu. La guerre civile et le terrorisme y ont ruiné les structures étatiques, banalisant une violence endémique et provoquant l'exode des populations.



I-B-2 Une mondialisation néolibérale qui pousse aux affrontements et aux conflits

La logique financière et spéculative qui caractérise la mondialisation néolibérale des économies accentue la fracture entre riches et pauvres, au sein des sociétés et entre les pays, et met en concurrence les peuples et les individus. La recherche du profit immédiat et maximum et la volonté des puissants de s'accaparer les terres et les richesses de la planète, entretiennent un fonctionnement conflictuel plutôt que coopératif et basé sur le droit. Ces logiques visent plus généralement à la mainmise de la finance sur toutes les activités humaines. Elles alimentent les inégalités de développement, la course aux armements et le commerce des armes. Elles imposent à de nombreux peuples des régressions sociales et humaines intolérables et condamnent des populations entières à l'exil. Elles sont à l'origine de cette grave crise économique et financière, mais aussi morale et politique, qui entraîne une déstabilisation mondiale, dangereuse pour la paix.



Elle s'accompagne de plus, d'une remise en question des institutions internationales et des textes qui les fondent, ainsi que d'une volonté de remilitarisation des relations internationales, sous la pression de certains gouvernements dont ceux engagés dans l'OTAN mais aussi du complexe militaro-industriel. L'Otan, cette organisation militaire et guerrière, joue un rôle particulièrement négatif pour la paix, car d'une part elle entend se substituer à l'ONU qui a été créée pour la préservation de la paix d'autre part elle met dangereusement en cause les principes fondamentaux de la charte des Nations Unies en faisant prévaloir la force sur le droit.

*Les nouveaux conflits qui résultent de cette situation se caractérisent par le prix, sans cesse plus élevé, payé par les populations civiles. Mais le caractère de guerres civiles attribué à de nombreux conflits actuels ne doit pas cacher les vraies causes qui sont à chercher dans les logiques de puissance et d'accaparement des richesses impliquant quasiment toujours des puissances étrangères. Comme le dit Georges Corm dans son livre «**Pour une lecture profane des conflits**» La Découverte janvier 2013 page 268 «Ni l'ethnie, ni la religion, ni la civilisation ne sont à elles seules, et par essence, responsables des guerres.» Dialoguer sur ce présupposé dangereux, c'est accepter sans restriction une fausse argumentation explicative des conflits. C'est en faire le fondement unique de discussions oiseuses de nature anthropologique et essentialiste sans fin et sans possibilité d'entente, ce qui justifiera a posteriori le déclenchement des hostilités et des violences.*



Pour parvenir à un dialogue utile sur les questions de la guerre, de la paix, et du droit international, il faut admettre d'abord que la guerre, au-delà des habillages idéologiques et anthropologiques qui lui sont donnés à titre de légitimation, est toujours le résultat de l'ambition des hommes, de facteurs objectifs de nature économique, démographique, géographique et politique. Elle est surtout, depuis deux siècles, le résultat de l'atteinte aux règles de bonne conduite internationale édictées entre les nations, auxquelles certaines d'entre elles refusent de se plier. Dialoguer sur les religions ou les civilisations, plutôt que sur les enjeux réels des conflits qui se multiplient depuis la fin de la guerre froide, contribue à enflammer les imaginaires les fanatismes, au lieu de les calmer»

I-B-3 La guerre est toujours un échec

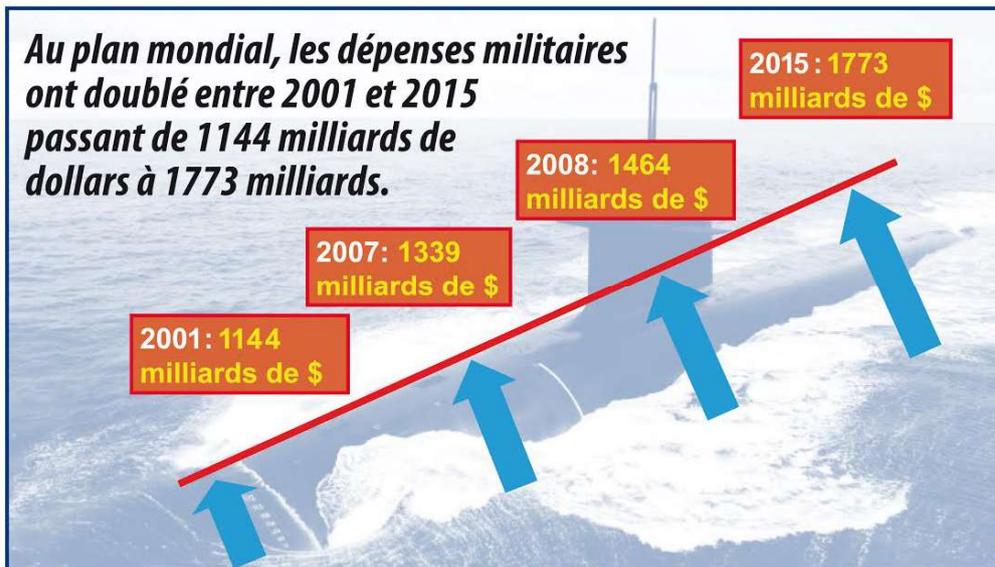
En tout état de cause, force est de constater que les interventions militaires et les guerres ne contribuent qu'à déconstruire les sociétés civiles et à provoquer la mort, les destructions, les désastres, l'instabilité. Elles amènent de nouvelles guerres sans apporter aucune solution. Elles aggravent tous les problèmes. La guerre est toujours un échec. Les populations civiles qui ne demandent qu'à vivre en paix en sont les principales victimes dont une majorité de femmes et d'enfants. La guerre conduit au chaos et enfante des monstruosité. Pourtant elle s'étend dangereusement, contribuant au sentiment largement partagé que le monde n'est plus en paix mais engagé dans une guerre multipolaire qui n'ose pas dire son nom.



N'ayant pas la volonté de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir les guerres, les principales puissances qui dominent le monde aux plans politique, économique, financier et militaire font souvent appel à la force pour suppléer à l'absence de politiques de prévention axées sur la recherche de la paix par la satisfaction des droits humains.

Ainsi la France a conduit près de 60 opérations militaires plus ou moins longues dans 23 pays d'Afrique depuis les indépendances des années 1960, dont les plus fréquentes au Tchad, au Zaïre-RDC et en République Centrafricaine, sans que la stabilité, la démocratie ou le développement soient au résultat.

I-B-4 Des dépenses militaires monstrueuses



Cela se traduit notamment par une augmentation phénoménale des dépenses militaires mondiales. Évaluées à 1100 milliards de dollars en 2001, elles ont atteint 1800 milliards de dollars en 2015 (Source SIPRI).

En France, les budgets consacrés à la défense et au militaire sont toujours aussi élevés, atteignant 41 milliards d'euros en 2014 (y inclus les pensions) (52 milliards de dollars). L'implication des organismes publics de recherche et des universités dans la militarisation est croissante et ces crédits ne sont pas comptabilisés dans les budgets militaires mais au titre de la recherche universitaire. Au plan national des secteurs essentiels pour cultiver le vivre ensemble tels que les budgets consacrés à la culture, à la citoyenneté, à la jeunesse sont la portion congrue du budget de l'État sans parler de l'éducation populaire en faveur de la construction de la paix et du développement d'une culture de la paix qui ne bénéficient d'aucune structure dédiée ni d'aucun budget directement affecté.

L'implication de l'industrie française dans le développement du complexe militaro industriel est toujours considérée comme un axe stratégique déterminant notamment pour le commerce extérieur.





Allocution de fin de mandat du président Eisenhower : ce discours est resté célèbre en raison de la mise en garde formulée par Eisenhower contre le «complexe militaro-industriel» .

Dwight David Eisenhower (14 octobre 1890 - 28 mars 1969), surnommé «Ike», est le 34^e président des États-Unis, durant deux mandats entre le 20 janvier 1953 et le 20 janvier 1961. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est général cinq étoiles de l'armée américaine, et commandant en chef des forces alliées en Europe. Il est membre du parti républicain.

Texte

«Cette conjonction d'une immense institution militaire et d'une grande industrie de l'armement est nouvelle dans l'expérience américaine. Son influence totale, économique, politique, spirituelle même, est ressentie dans chaque ville, dans chaque Parlement d'Etat, dans chaque bureau du Gouvernement fédéral. Nous reconnaissons le besoin impératif de ce développement. Mais nous ne devons pas manquer de comprendre ses graves implications. Notre labeur, nos ressources, nos gagne-pain... tous sont impliqués ; ainsi en va-t-il de la structure même de notre société.

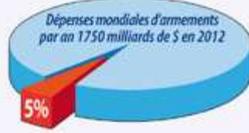
Dans les assemblées du gouvernement, nous devons donc nous garder de toute influence injustifiée, qu'elle ait ou non été sollicitée, exercée par le complexe militaro-industriel. Le risque potentiel d'une désastreuse ascension d'un pouvoir illégitime existe et persistera. Nous ne devons jamais laisser le poids de cette combinaison mettre en danger nos libertés et nos processus démocratiques. Nous ne devrions jamais rien prendre pour argent comptant. Seule une communauté de citoyens prompts à la réaction et bien informés pourra imposer un véritable entrelacement de l'énorme machinerie industrielle et militaire de la défense avec nos méthodes et nos buts pacifiques, de telle sorte que sécurité et liberté puissent prospérer ensemble.»

En France les OPérations EXtérieures (OPEX), représentent des centaines de millions d'euros ponctionnés sur l'ensemble des ministères et donc indisponibles pour les besoins de la population.

Sous le qualificatif d'opérations extérieures, et sous le couvert de discours humanitaires les gouvernements français successifs ont engagé notre pays dans des guerres qui auraient pu être prévenues et ont causé d'énormes dommages. Ces guerres ont écarté les peuples des pays concernés de tous les moyens de résoudre eux-mêmes leurs situations. Le gouvernement français a quasiment été sourd aux protestations contre les bombardements de Gaza et est intervenu de manière inadmissible pour forcer l'Ukraine à choisir l'Union Européenne contre la Russie alors que ce pays avait intérêt à développer des relations tant avec l'Europe qu'avec la Russie.

Cette logique de guerre, qui prévaut dans un certain nombre de pays dont la France, contribue à des politiques dangereuses et ruineuses. Elle conduit à la prolifération des armements, des armes légères aux armes lourdes. Elle est un obstacle à la sécurité globale et à l'élimination de l'armement nucléaire, lequel met à chaque instant la planète en danger et structure des rapports de puissance qui empêchent le développement de mesures de confiance et d'une culture de la paix. Cette logique, pour la France, a été renforcée par le retour dans le commandement militaire de l'OTAN en 2009 dont l'emprise de domination (600 Bases militaires hors des USA) risque d'entraîner le pays dans un conflit majeur. La multiplication des conflits à laquelle on assiste dans la dernière période peut nous conduire à une guerre multipolaire, version nouvelle d'un conflit mondialisé susceptible de faire régresser dangereusement l'humanité.

5% des dépenses mondiales d'armement pendant 10 ans (840 milliards de \$) suffiraient, selon l'Onu, pour résoudre les principaux problèmes de l'humanité (alimentation en eau, éradications des principales maladies, analphabétisme, faim ...)



Au regard des éléments qui précèdent et du rôle que devraient jouer les Nations Unies pour la paix il est atterrant que leur budget pour les opérations de maintien de la paix, ne soit que de 8,7 milliards de dollars en 2013.

L'Unesco est également en grande difficulté pour mener ses missions si utiles pour la paix en raison des sanctions financières imposées par Israël et les USA à cet organisme, suite à sa décision d'admettre la Palestine en son sein.

I-B-5 Les objectifs du millénaire non atteints

Dans ce contexte, les engagements pris par les chefs d'État en l'An 2000 et réaffirmés en 2005 pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement destinés à réduire de moitié la pauvreté dans le monde, n'ont pas été tenus. Pourtant ce sont là des objectifs nécessaires pour construire la paix au plan international (voir ci-dessus). Toutes les 10 secondes, un enfant meurt de la faim ou des conséquences de la faim. Même si le pourcentage d'affamés a diminué, les 842 millions d'affamés constituent une situation inacceptable et dangereuse pour la paix, d'autant que les mécanismes économiques actuels poussent à ce que certains appellent «la guerre alimentaire». Cette situation qui plonge plus d'un milliard d'habitants de la planète dans l'extrême pauvreté, est un facteur majeur d'insécurité sociale, de violences et de conflits armés.

En effet, le sous-développement, la misère, le chômage, les injustices, le manque de démocratie, l'analphabétisme, l'obscurantisme constituent le terreau d'où surgissent les haines et les affrontements qui mettent en cause la sécurité et la stabilité des populations ; d'autant que les estimations sérieuses des évolutions démographiques prévoient que la population mondiale passera très probablement de 7 milliards d'habitants en 2011 à 9,7 milliards en 2050. Certains agronomes tirent la sonnette d'alarme sur les capacités de l'humanité à se nourrir sans mise place de nouveaux modèles de production permettant en particulier aux peuples d'assurer leur souveraineté et sécurité alimentaires.

I-B-6 La situation dramatique des enfants est un révélateur de la violence du monde actuel

Les enfants sont les victimes «collatérales» de la guerre : cette dernière décennie, selon l'UNICEF, 2 millions d'enfants sont morts à la suite de guerres, 6 millions d'enfants gravement blessés ou mutilés, 23 millions d'enfants réfugiés ou déplacés dans le monde, 1 million d'enfants orphelins ou séparés de leur famille, 10 millions d'enfants traumatisés psychologiquement, 250 000 enfants soldats.



I-B-7 Des famines qui feront 20 millions de morts si rien n'est fait



Des enfants afghans reçoivent de l'aide alimentaire du PAM à Kaboul. Photo : EPA/Amid Hedayatullah. Source : Radio Canada, publié le 16.02.2017.

Plus de 20 millions de personnes risquent de mourir de faim au cours des six prochains mois dans quatre famines distinctes, prévient l'économiste en chef du Programme alimentaire mondial (PAM) de l'Organisation des Nations unies (ONU), Arif Husain. Reuters.

La famine touche toute la population mais plus gravement les enfants.

Les combats au Yémen, dans le nord-est du Nigeria et au Soudan du Sud ont dévasté plusieurs régions et fait monter les prix. Dans l'est de l'Afrique, c'est la sécheresse qui a ruiné l'agriculture traditionnelle. «Cela fait près de quinze ans que je travaille au Programme alimentaire mondial et c'est la première fois que nous parlons littéralement de famine dans quatre régions différentes du monde en même temps», a dit Arif Husain lors d'un entretien à Reuters. Il poursuit sur le site du Programme alimentaire mondial le 16 Février 2017 «C'est presque bouleversant de réaliser qu'au 21^e siècle, des gens continuent de connaître des famines d'une telle ampleur. On parle d'environ 20 millions de personnes, et tout cela dans les six prochains mois, ou dès maintenant. Au Yémen, c'est maintenant, au Nigeria, c'est maintenant, au Soudan du Sud, c'est maintenant».

Il est urgent de diffuser ces informations à un large public et de demander aux instances internationales d'agir de façon plus efficace pour au mieux réparer les dégâts, prendre en charge les enfants afin de les aider à retrouver une vraie vie d'enfant et ceci même après la fin des conflits.

A ces chiffres glaçants, il faut ajouter l'ensemble des enfants de cette planète qui sont indirectement victimes de la guerre, puisqu'ils sont éduqués dans un monde de guerre, où celle-ci est souvent présentée comme la solution sérieuse aux différends. Il est important d'agir de façon efficace sur une éducation à un monde de Paix. Il existe des traités internationaux et notamment celui le plus ratifié au monde, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989 et ratifiée par tous les pays du monde sauf Les États-Unis et la Somalie.

Il faut revendiquer sa mise en application et le respect des droits de chaque enfant ; Il faut prendre appui sur l'ensemble des articles de la CIDE, plus particulièrement pour les enfants directement concernés par les conflits en s'appuyant par exemple sur l'article 38 qui «oblige l'État à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire qui s'applique aux enfants et qui respecte le principe qu'aucun enfant de moins de quinze ans ne soit enrôlé dans les forces armées». On peut aussi s'appuyer sur l'article 39 qui «oblige l'État à faire en sorte que les enfants victimes de conflit armé, torture, négligence, exploitation ou sévices bénéficient de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale». Plus généralement, les États ont le devoir de respecter et de faire respecter dans sa globalité la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, pour permettre aux enfants de vivre une vraie vie d'enfant et qu'on leur donne les outils afin qu'ils soient auteurs et acteurs d'un monde de paix.



I-B-8 Les femmes victimes des violences, non respectées dans leurs droits et absentes des sphères gouvernantes

Site internet ONU Femmes. «Les conséquences des conflits sont dévastatrices, y compris pour l'égalité entre hommes et femmes. Les femmes disposent souvent de moins de moyens que les hommes pour se protéger. Avec les enfants, elles constituent généralement la majorité des populations réfugiées ou déplacées. Elles sont la cible récurrente de tactiques guerrières comme la violence sexuelle. Elles sont le plus souvent tenues à l'écart des négociations de paix, bien qu'elles soient à la tête de mouvements pacifiques et à l'origine du relèvement communautaire à l'issue des conflits. Exclues des processus de reconstruction, les femmes ont moins de chances de reprendre une vie normale, d'obtenir justice pour les violations de leurs droits fondamentaux et de contribuer à la réforme des lois et des institutions publiques».

«Si la population civile est trop souvent la cible principale des hostilités, notamment lors des conflits armés non internationaux, les femmes, elles, sont régulièrement les victimes les plus durement affectées».

(revue internationale de la Croix Rouge 2000).

La Résolution 1325 adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 4213^e séance le 31 octobre 2000 portant sur «les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle» engage «le Secrétaire général à appliquer

son plan d'action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix».

Malgré les différentes déclarations et lois sur l'égalité homme/femme (par exemple dans la Constitution de 1958 «la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme», malgré plusieurs lois plus récentes sur la parité, les femmes ne représentent que 25,7% en 2016 des parlementaires français. Dans l'Europe de 327 millions d'habitants, dont 51,5% de femmes, les femmes n'occupent que 25,6% des sièges des parlements nationaux. Malgré le fait qu'au niveau mondial, depuis 2002, le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur a dépassé celui des garçons, la conduite des affaires publiques et notamment tout ce qui touche à la «sécurité» est affaire des hommes, avec une vision guerrière des relations humaines. Un champ d'action



Marche mondiale des femmes à Nantes.

immense s'ouvre aux luttes des femmes appelées à prendre une place originale avec les hommes dans les instances gouvernementales et notamment dans les préventions et règlements des conflits. Ces combats ne sont pas ceux des femmes seules mais des combats menés ensemble hommes et femmes. Comme le pouvoir partagé n'a jamais existé, il peut se révéler très prometteur pour la société notamment pour l'appréhension de la Paix. Gisèle Halimi confie : «Et que dit l'histoire ? L'avancée des femmes a toujours renforcé la démocratie».

«Le corps des femmes est devenu un champ de bataille pour les soldats des guerres d'aujourd'hui.» Elisabeth Rehn, co-auteur de l'ouvrage intitulé «Les femmes, la guerre et la paix : évaluation indépendante d'experts concernant les conséquences des conflits armés sur les femmes et le rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix»

I-B-9 Le changement climatique : un réel danger pour la paix

Le réchauffement climatique, qui conduit à l'extension des déserts, au tarissement des nappes phréatiques, à une élévation du niveau de la mer n'a rien de naturel. Il est pour une part le résultat d'un système productiviste marqué notamment par des conduites cupides et des pratiques irresponsables et criminelles de non-respect de la nature. Il risque d'aggraver la situation avec notamment une nouvelle augmentation du nombre d'affamés et de conduire à de nouveaux conflits et de nouvelles guerres. Le monde doit faire face à une nouvelle catégorie de réfugiés : les «**réfugiés climatiques**». Les pacifistes du sous-continent indien expriment de fortes craintes face à ce phénomène.

En effet, de l'avis de tous les scientifiques aujourd'hui, le réchauffement climatique est bien prévisible dans les 5 rapports du GIEC et, c'est certain, il sera source d'une augmentation des inégalités sociales et économiques et un facteur de multiplication des menaces et des conflits sur terre.

«*La paix sur terre dépend de notre capacité à protéger notre environnement*» a déclaré Wangari Muta Maathai, prix Nobel de la Paix en 2004. De nombreux Prix Nobel de la Paix et de nombreuses personnalités mettent l'accent sur les relations entre Paix et Environnement. Federico Mayer, Biologiste et ancien Directeur de l'UNESCO, a fait remarquer très justement «*Signer des traités de paix n'aura pas grand sens quand les terres émergées seront désertiques et les océans stériles*».

Dès sa création, les Nations Unies, qui ont la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale, ont incité les Etats «à ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde». (article 26 de la Charte). Et pourtant, «la militarisation du monde est la cause principale de la détérioration de nos environnements, sur terre, en mer, et dans l'espace. Notre planète, qui mérite des soins intensifs, est de plus en plus abîmée par ceux-là mêmes qui s'en font les défenseurs autoproclamés : les forces armées» (Ben Cramer : Guerre et Paix...et Écologie)

Or actuellement, la dépense par habitant est en moyenne de 250 dollars par an pour armer notre planète et environ 1,2 dollars pour la prémunir des conflits. 1800 milliards de dollars de dépenses militaires au niveau mondial pour soi-disant assurer sa défense ! 200 fois plus que pour l'organisation de l'ONU qui se doit d'œuvrer pour la prévention des conflits, 8,7milliards.

Pour faire respecter les accords de la COP21 signés à Paris en 2015, il faut trouver 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. L'ONU, quant à elle, prévoit un budget de 3000 milliards de dollars par an pour mettre fin à la famine, à la pauvreté dans le monde. (Dans les 169 objectifs qu'elle s'est fixés jusqu'en 2030, sont prévus 17 champs d'action dont la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, l'égalité homme-femme...

Etre en sécurité sur notre planète c'est déjà lutter contre les catastrophes naturelles qui ont toujours existé sans y ajouter des catastrophes d'origine humaine, les conflits de basse ou de haute intensité, les guerres, qui entrent pour une part non négligeable dans les causes des dérèglements climatiques, de la détérioration de notre environnement.



En effet, les conflits et l'entraînement des armées, jamais évoqués dans les 5 rapports du GIEC, dévastent notre terre et détruisent les êtres vivants : dévastation des sols par l'accaparement des terres par les armées, (par exemple, le domaine dit «réservé» pour l'armée, 1^{er} propriétaire foncier de France, représente 265 000 hectares soit 0,5% du territoire national) par le pillage des ressources naturelles et des matières premières, le gaspillage de l'énergie, les émissions importantes de dioxyde de carbone (un char et un avion de chasse consomment énormément de carburant), les pollutions des eaux et des sols, par l'utilisation de produits chimiques toxiques (et ce malgré les traités d'interdiction), la pose de mines et déminage, les puits de pétrole en feu...

Quelques exemples (d'après «**Guerre et Paix... et écologie**» de Ben Cramer) : lors de l'Opération «Tempête du désert» en Irak, plus d'un million de litres de pétrole ont été déversés dans le Golfe Persique. L'extinction des incendies des puits de pétrole a duré 6 mois et a coûté 10 milliards de dollars. Au Vietnam entre 1961 et 1971, 80 millions de litres de produits chimiques ont été déversés par l'armée américaine et ont détruit 3,3 millions d'hectares de terres cultivables et de forêts.

De plus, les conséquences écologiques et humanitaires dues aux conflits ne se manifestent pas uniquement pendant un conflit mais aussi avant et après leur déclenchement, et pas uniquement sur le lieu des hostilités.

Avant leur déclenchement, par le coût du budget militaire au détriment des budgets de santé, d'éducation, de recherche civile... par les entraînements militaires de tous ordres.

Après leur déclenchement par les conséquences médicales : séquelle physiques et psychiques chez les victimes et les soldats, maladies et malformations génétiques sur plusieurs générations, par les accidents dans les zones non encore déminées, par la pollution des eaux et des terres dont souffre l'agriculture liée au changement climatique. La pollution, elle, n'a pas de frontières.

A cela, il faut ajouter que la puissance des armes nucléaires actuelles est telle que l'utilisation de ces Armes de Destruction Massive détruirait notre planète.

L'objectif des différentes conférences mondiales des parties à la Convention cadre de l'ONU portant sur les changements climatiques (COP) est de trouver un accord pour l'adaptation des sociétés au changement climatique avec notamment la diminution des gaz à effet de serre. L'accord conclu à Paris lors de la COP 21 et qui a été approuvé à l'unanimité par les 196 délégations (195 États + l'Union Européenne) le 12 décembre 2015 est entré officiellement en vigueur le 4 novembre 2016. Mais toutes les mesures éventuellement prises seront bien inefficaces si la course aux armements persiste accroissant ainsi les dégradations écologiques et augmentant les risques de conflits .

Pourtant, il existe de nombreux textes pour le respect de la nature en lien avec les armées. La Charte Mondiale de la Nature votée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1982 précise que «*la nature sera préservée des déprédations causées par la guerre ou d'autres actes d'hostilité*» ; plus tard, la Charte de la Terre, lancée en 2000, déclare, dans sa quatrième partie, «*vouloir promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix*». En 2012, 76 états, dont la Chine et les Etats-Unis, signent la Convention ENMOD (Environmental Modifications) sur «*l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles*» adoptée en 1976 aux Nations-Unies. Mais la France n'a pas signé cette Convention.

I-B-10 Les migrations meurtrières

Le prix payé par les peuples est si lourd qu'il contraint à l'exil des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui n'auraient jamais souhaité quitter leur pays. Les cadavres rejetés sur les côtes méditerranéennes sont la conséquence de ces conflits et de la guerre économique que les grandes puissances et les multinationales se mènent entre elles.

Victimes de conflits pour la redistribution des sphères d'influence à l'échelle étatique ou interétatique, de régimes liberticides et antidémocratiques, d'injustices sociales et d'inégalités économiques flagrantes à l'échelle nationale et dans le domaine des relations internationales, de dégradation de l'équilibre environnemental suite à une surexploitation des ressources

naturelles, le nombre de personnes en déplacement forcé ne cesse d'augmenter chaque jour. Après les interventions extérieures et les guerres dévastatrices en Afghanistan, en Iraq, en Syrie, en Libye ou en Afrique sub-saharienne, les rescapés originaires de ces pays, souhaitant demander refuge au sein de l'UE, se sont multipliés. Obligés de fuir pour survivre, ils doivent de plus en plus souvent faire face à des frontières fermées, barbelées, barricadées, les privant de leur droit au libre déplacement. Leur vulnérabilité et leur impuissance exploitées par des trafiquants sans scrupules, ils sont poussés à risquer leur vie afin de contourner ces obstacles. Arrivés à leur destination souhaitée ou imposée, ils affrontent très souvent des politiques d'enfermement, de cantonnement dans des centres de rétention ou des camps improvisés, des restrictions de leurs libertés individuelles, des violations des droits fondamentaux de l'être humain, des conditions humiliantes pour leur dignité, des exploitations sur le marché du travail.



Nous sommes tous concernés par la tragédie des réfugiés à la fois en tant qu'êtres humains et en tant que membres de sociétés co-responsables de leurs malheurs. N'oublions pas que les conflits à l'origine du déplacement des réfugiés de nos jours, sont en partie le résultat d'ingérences militaires extérieures, présentées tantôt comme humanitaires, tantôt comme pacificatrices, par des pays divers et variés, dont certains membres de l'UE, agissant seuls ou sous l'égide de l'OTAN.

I-B-11 Les humiliations sont des facteurs de conflictualité

Bertrand Badie professeur des universités à Sciences-po Paris a mis en évidence que l'humiliation était un facteur d'aggravation des tensions.

Dans son livre **«Le temps des humiliés»** chez Odile Jacob il montre que *«l'humiliation est devenu l'ordinaire des relations internationales. Rabaisser un État, le mettre sous tutelle, le tenir à l'écart de décisions, stigmatiser ses dirigeants: autant de pratiques diplomatiques qui se banalisent. Ainsi se développe une diplomatie de club, celle du conseil de sécurité et du G7 qui président, tandis que les États émergents – Inde, Brésil, Turquie – ou les anciennes puissances – Russie – se voient dénier toute réelle capacité d'initiative ou contraintes d'adapter des stratégies déviationnistes souvent peu connues. Il devient urgent de reconstruire un ordre international dans lequel les humiliés et leur société trouveront toute leur place».*



Les humiliations subies par ces peuples et ces Etats sont des facteurs d'aggravation des tensions. Dans son livre «**Mémoire de paix par temps de guerre**» Dominique de Villepin aborde également cette question qui vaut selon lui tant pour le Proche et Moyen-Orient que pour la Russie.

I-B-12 La connexion dangereuse entre les médias et le complexe militaro industriel

Le rôle d'un certain nombre de médias liés directement au complexe militaro-industriel et les dangers que cette conjonction font peser sur la paix ont été soulignés par de nombreux travaux;

Avec des moyens limités, et dans un contexte particulier, le rôle de la «radio des collines» dans le génocide du Rwanda ne peut être oublié, pas plus que l'influence des médias dans les régimes autoritaires dictatoriaux.

Personne ne peut oublier que l'intervention américaine en 2003 fut fondée sur un immense mensonge concernant la pseudo-découverte d'armes chimiques et nucléaires en Irak.

Dans «**L'état du monde 2017**» paru aux éditions La Découverte sous la direction de Bertrand BADIE, un paragraphe complet est consacré au rôle des managers d'opinion (extrait des pages 175 à 180). Mathias Reymond, en s'appuyant sur des exemples très explicites, y décrypte le rôle des médias, leur soumission aux grands industriels patrons de presse, la marchandisation de l'information.

«La classe dirigeante de la société capitaliste, expliquait le philosophe britannique Ralph Miliband, est celle qui possède et contrôle les moyens de production et qui est capable, en vertu du pouvoir économique dont elle se trouve investie d'utiliser l'État comme instrument de domination de la société». Cette classe est aussi celle qui possède et contrôle les moyens de production de diffusion de l'information (télévision, presse, radio, livres, films) et, partout elle peut utiliser son empire médiatique pour vendre ses produits et promouvoir ses idées... Des groupes industriels médiatiques, aux intérêts croisés, co-produisent des contenants et des contenus, se partagent les parts d'un gigantesque réseau et font parfois appel aux fonds d'investissement pour vivre. Les trois plus grands groupes médiatiques du monde –COMCAST (avec un chiffre d'affaires de 74 milliards de dollars en 2015°), Walt Disney (52 milliards de dollars en 2015) et TimeWarner (28 milliards) ne cessent de contempler la croissance de leurs courbes de profit. À cause de la libéralisation du secteur des télécoms, de nouveaux acteurs font leur apparition sur le marché des médias : ce sont les gestionnaires des tubes comme le mastodonte ATT- la plus grosse entreprise mondiale en télécommunications- qui, aux États-Unis, a racheté l'opérateur de télévision par satellite Direct TV en 2015. En France la mainmise du milliardaire franco-israélien Patrick Drahi sur les médias est emblématique. Cinquième fortune française il est propriétaire d'Altice, donc de SFR, il a racheté en quelques années le quotidien Libération, le groupe l'Express (l'Express, l'Expansion) et le groupe Next radio TV (RMC, BFM).....

Ces géants sont peu enclins à sauvegarder le pluralisme de l'information et l'indépendance des médias, si l'on en croit Arnaud Lagardère, PDG de Lagardère (Europe1, Elle, le Journal du Dimanche...), pour qui «l'indépendance de la presse» c'est du pipeau. Ces propos ne firent pas rougir Serge Dassault, PDG du groupe Dassault et du Figaro qui avait lâché le 10 décembre 2004 sur France Inter «les idées de gauche sont des idées pas saines. Aujourd'hui nous sommes en train de crever à cause des idées de gauche» Ni l'ancien PDG de TF1 Patrick le Lay, dépeignant le métier de sa chaîne par cette formule devenue célèbre : «ce que nous vendons à Coca-Cola c'est du temps de cerveau humain disponible». Ou encore Vincent Bolloré, président de Vivendi, qui n'hésita pas en mars 2016, à rédiger une liste noire des fortes têtes à faire tomber au plus vite au sein de Canal+, propriété du même Vivendi... Le pouvoir du magnat de la presse Rupert Murdoch, PDG de News Corporation, qui produit des centaines de médias, était telle qu'il influença la politique étrangère de la Grande-Bretagne.... Les formes d'appropriation des médias et les logiques économiques qui les régissent, la marchandisation de l'information qui en résulte expliquent en grande partie les dérapages journalistiques, les censures visibles et invisibles, les malfaçons de l'information. Énoncer cela n'est pas déresponsabiliser les journalistes. Pour travailler, ils devront le faire en tenant compte des contraintes structurelles évoquées ici.»

Il nous semble important de souligner le danger que représente cette concentration des médias dans les mains de personnes qui par ailleurs sont propriétaires de sociétés de production d'armes et donc au cœur du complexe militaro-industriel (Ex Dassault, Bolloré pour ses marchés en Afrique et sa liaison avec la françafrrique, Lagardère jusqu'en 2013 ..). Bien sûr, l'intervention des citoyens sur les réseaux sociaux peut tempérer nos craintes mais force est de constater que les lanceurs d'alerte sont privés de liberté et ceux qui ont menti à la tribune des Nations-Unies toujours en liberté.

I-C Pourtant des résultats ont été obtenus

Pourtant des facteurs d'espairs existent. De grandes parties du monde ne connaissent pas de conflits armés. Le nombre de victimes dues à la guerre diminue même si les nouvelles formes de guerre frappent d'abord les populations civiles. Des États qui se sont livrés à des guerres effroyables, comme la France et l'Allemagne, entretiennent aujourd'hui des relations pacifiques et amicales.

Le continent sud-américain a connu des évolutions positives, s'est en partie dégagé de la domination totale des USA ; il met au premier plan de ses préoccupations la culture de la paix comme élément de stabilité et de développement à travers des déclarations du CELAC (Comité des Etats latino-américains et des Caraïbes). (Voir annexes)

Chaque jour apporte de nouvelles connaissances qui devraient permettre de rendre la compréhension du monde et l'action raisonnée et pacifique plus fortes. La circulation accrue des personnes à travers le monde pour des raisons professionnelles ou touristiques, la réduction des frontières physiques permise par les technologies modernes, et le mélange des cultures, font que la civilisation humaine est de moins en moins monolithique et de plus en plus diversifiée.



Les échanges universitaires, scientifiques et culturels contribuent aussi fortement à ces dynamiques positives. C'est un facteur positif en termes de culture de paix et de coopération. Les différences représentent une richesse, mais également un défi puisqu'il faut trouver des moyens pour renforcer l'empathie, la compréhension et le respect de nos différences. Il serait bon également que les échanges en particulier migratoires s'effectuent sur un mode volontaire et non par la contrainte des guerres ou de l'inégal développement des sociétés et des Etats.

Grâce aux luttes et à l'intervention des peuples, des résultats ont été obtenus ces dernières décennies en matière de droit international et dans le domaine du droit humain à la paix comme l'atteste l'adoption de nombreuses résolutions positives des Nations Unies. C'est le cas de la résolution concernant le droit des peuples à la Paix et de la résolution relative au



programme pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence à l'instigation de l'Unesco. Récemment l'obtention par la Palestine du statut d'État observateur à l'ONU et d'État membre de l'Unesco est un signe positif tout comme sa reconnaissance par un nombre croissant d'États. Plus récemment encore l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), montre que le comité Nobel partage l'aspiration des peuples à l'élimination des armes de destruction massive dont font partie les armes nucléaires.

En matière de commerce des armes le traité historique sur le commerce des armes, qui régleme le commerce international des armes classiques – depuis les armes légères jusqu'aux chars de combat, avions de combat et navires de guerre – est entré en vigueur le 24 décembre 2014. C'est un premier pas, mais nous sommes conscients que l'objectif, c'est la fin du commerce des armes et le contrôle strict du parlement sur ces ventes. En fait, la fin du XX^e siècle a été marquée par une série de succès avec des traités pour l'interdiction des armes biologiques en 1972, des armes chimiques en 1993, des mines antipersonnelles en 1997, des armes à fragmentation en 2008.

En matière de désarmement nucléaire, des avancées ont été obtenues : Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP), Zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN), Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), position de la Cour Internationale de Justice de La Haye déclarant que : *«la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire»*.



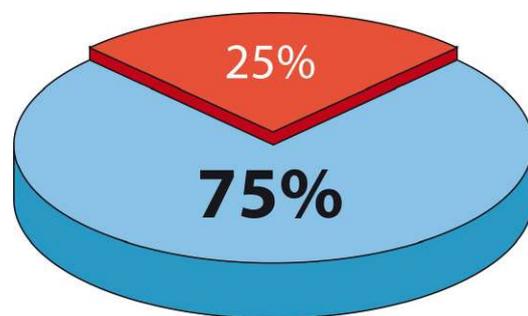
Depuis la dernière conférence d'examen du TNP à New York en 2010, une nouvelle dynamique est engagée à travers la constitution d'une vaste alliance internationale fondée sur l'approche humanitaire (ONG dont la Croix Rouge Internationale, institutions internationales dont l'ONU, 155 États, les Organisations syndicales mondiales, réseaux mondiaux d'élus et de parlementaires) pour un traité international d'élimination des armes nucléaires. Ce sont là des succès pour les forces de paix et des points d'appui pour exiger, avec encore plus de force, des puissances nucléaires, qu'elles abandonnent la modernisation de leurs arsenaux et s'engagent réellement dans un processus de désarmement comme le stipule l'article 6 du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et comme le recommande la dernière conférence d'examen du TNP.



Il devient chaque jour plus évident que les partisans de l'élimination des armes nucléaires constituent l'immense

majorité des peuples comme des États. Il existe donc une contradiction fondamentale entre, d'une part, les aspirations des peuples et de la majorité des États et, d'autre part, les décisions prises par le groupe des États dotés de l'arme nucléaire. C'est l'action nationale et internationale des opinions publiques, en particulier dans les pays dotés de l'arme nucléaire qui doit permettre d'avancer dans la voie de l'abolition de toutes les armes de destruction massive. Le développement de la Campagne Internationale pour abolir l'Arme Nucléaire (ICAN) est de ce point de vue essentiel et stratégique. Les différents réseaux (ICAN, maires pour la paix, parlementaires pour la paix, etc.) sont en effet des outils indispensables pour obtenir l'élimination de toutes les armes de destruction massive comme contribution essentielle au désarmement général. Face à ce mouvement majoritaire, la poursuite des modernisations des arsenaux nucléaires par les puissances nucléaires dont la France, doit être stoppée au plus vite.

La participation de la France au processus international d'interdiction et d'abolition de l'arme atomique est un objectif majeur des pacifistes. La conférence visant à faire du Moyen Orient une Zone Sans Armes Nucléaires doit être réactivée.



75 % des États ont voté aux Nations Unies en 2010 pour une convention d'élimination des armes nucléaires

I-C-1 Désarmement nucléaire : une résolution historique de l'Assemblée Générale des Nations Unies

L'AG des Nations Unies le 23 décembre 2016 a adopté, grâce au vote de 113 États, une résolution en faveur de la rédaction d'un traité d'interdiction des armes nucléaires dès 2017.

Malgré l'opposition renouvelée des USA, de la France, de la Russie, de la Grande Bretagne, c'est une avancée historique vers un traité d'interdiction des armes nucléaires, d'autant que trois États dotés d'armes nucléaires (Chine, Inde et Pakistan) se sont abstenus, exprimant ainsi une disponibilité certaine. Le mercredi 18 janvier 2017 à Genève, en présence du nouveau secrétaire général de l'ONU, le Président de la Chine, puissance nucléaire, et un des 5 membres permanents du

Conseil de Sécurité, a confirmé cette disponibilité en déclarant que «Les armes nucléaires devraient être totalement interdites et détruites afin de construire un monde sans armes nucléaires».

Par cette résolution l'Assemblée Générale «demande aux Etats Membres de faire tout leur possible pour parvenir dans les meilleurs délais à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination complète».

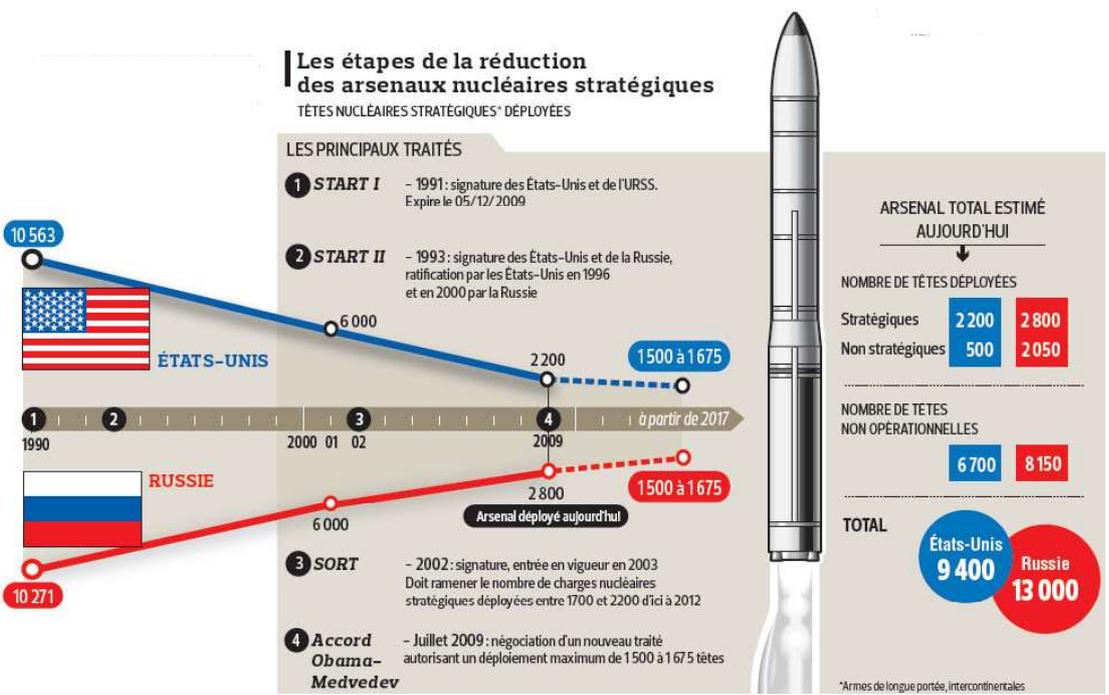
La résolution «décide d'organiser en 2017, une conférence des Nations-Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète». Cette conférence se tiendra à New York et donnera lieu à deux sessions, une première du 27 au 31 mars et la deuxième du 15 juin au 7 juillet.

Cette nouvelle situation implique pour la société civile et les mouvements de paix l'obligation d'œuvrer à une mobilisation sans précédent des opinions publiques pour ne pas laisser passer une occasion importante de faire avancer le désarmement nucléaire alors que plusieurs états dotés de l'arme nucléaire, dont la France, envisagent de nouvelles modernisations de leurs armements nucléaires et à cet effet ont prévu des augmentations considérables de leurs budgets afférents.

La résolution prend en compte l'urgence qu'implique une situation internationale tendue en «*Considérant que le climat international actuel doit susciter de toute urgence un surcroît d'intérêt de la part du monde politique pour les questions de désarmement et de non-prolifération, la promotion du désarmement multilatéral et l'instauration d'un monde sans armes nucléaires*». C'est aussi une manière diplomatique pour dire que les armes nucléaires ne constituent pas des éléments de stabilité favorable à la sécurité du monde.



Elle souligne l'importance de la diplomatie multilatérale pour obtenir des résultats en réaffirmant «*la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et affirme sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme moyen essentiel de faire avancer les négociations sur la réglementation des armements et le désarmement*».



I-D L'échec de la guerre contre le terrorisme lancé par les USA et leurs alliés depuis 2001

I-D-1 Ce qu'en dit Dominique de Villepin

Rappel de la déclaration de Dominique de Villepin sur France 2, le 26 septembre 2014 lors de l'émission «Ce soir (ou jamais !):

«Les interventions militaires, quand elles sont circonscrites, avec un objectif ciblé, limité, peuvent être efficaces si elles font partie de l'arsenal que toute démocratie doit être capable d'utiliser dans certaines circonstances avec raison et de la façon la plus maîtrisée possible. Mais, dans le cas présent, nous sommes engagés, le chef de l'Etat l'a dit de la manière la plus claire, les Américains aussi, dans une guerre contre le terrorisme. Une guerre contre le terrorisme ne peut être gagnée... Tout ce que nous savons, tout ce que nous savons de ce type de guerre, depuis des décennies, en particulier, depuis l'Afghanistan, a conduit à l'échec. Il n'y pas d'exemple, aujourd'hui, Afghanistan, Irak, qui ne conduise à davantage de guerre, davantage de chaos. Nous sommes dans la situation où, par la guerre, nous voudrions faire mieux que lors de la précédente guerre que nous avons menée..... Nous suivons les Américains qui, comme toujours, cherchent un ennemi à travers la planète, sont engagés dans une sorte de messianisme universel. Nous, Français, ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas notre vocation. Nous sommes des faiseurs de paix, des chercheurs de dialogue, nous sommes des médiateurs, nous sommes là à contre-emploi et à contresens, entraînés dans une logique qui est sans issue. Cette guerre contre le terrorisme est une guerre sans fin, c'est une guerre perpétuelle, nous savons qu'elle ne peut s'arrêter. La haine entraîne la haine. La guerre nourrit la guerre.»

Dans «Mémoire de paix pour temps de Guerre», page 51 il indique «Cette crise est mondiale aussi par l'impulsion interventionniste des puissances occidentales. Le terrorisme met à chaque fois à profit la surinfection d'organismes affaiblis par la brutalité des interventions extérieures pour se propager et opérer de nouvelles contaminations». Comment douter du fait que les guerres d'Afghanistan et d'Irak ont nourri un ressentiment sans précédent qui a progressivement fait le lit de toutes les radicalités ?... Certes, les interventions militaires soulagent sur le moment les peurs et les doutes ; elles font de belles images rassurantes, vous posent des présidents en majesté dans le rôle de commandants en chef. Bien peu d'entre eux résistent à parader devant des foules en liesse. On se souvient du président George Bush au lendemain de l'intervention en Irak apportant sur un porte-avions américain pour signifier «mission accomplie» ou encore de Nicolas Sarkozy et David Cameron en visite triomphale à Benghazi, sans oublier François Hollande à l'issue de l'intervention française au Mali, confiant avec émotion à la population rassemblée «c'est le plus beau jour de ma vie». Comment ne pas être gêné devant de tels spectacles en regard des lendemains qui inévitablement déchanteront. Notre responsabilité occidentale ne doit en aucun cas être sous-estimée. À bien des égards le djihadisme tel que nous le connaissons est aussi notre créature. ...La Libye est l'exemple même d'une intervention catastrophique : menée avec l'assentiment des Nations Unies aux termes de la résolution 1973, déclenchée pour éviter un massacre à Benghazi, cette opération conjointe de la France de la Grande Bretagne laisse aujourd'hui un bilan sans appel. Elle a délégitimé les Nations Unies et plusieurs décennies de réflexion sur la responsabilité de protéger, dans la mesure où ce mandat explicite s'est rapidement réorienté vers une politique de changement de régime. Aucune réflexion préalable n'avait été conclue pour offrir des garanties internationales en matière de souveraineté. Or, celle-ci demeure à la fois la pierre angulaire du droit international né de deux siècles de guerres européennes et mondiales, et la revendication identitaire de nombreux peuples du monde, notamment ceux qui, au cours des derniers siècles, ont fait l'expérience de l'humiliation. Avec cette intervention anglo-française, un verrou géopolitique a sauté. Dès lors, les armes aux mains de l'ancien régime Kadhafiste se sont répandues à travers le Sahara, au plus offrant. En un mot, il n'y aurait pas eu d'embrasement au Mali sans l'effondrement lybien».

Le bilan est accablant et l'échec cuisant. «L'ampleur du désastre actuel ne peut se mesurer qu'à l'aune des champs de bataille épars, qui en réalité n'en forment qu'un. Depuis 1979, l'immense guerre civile du Moyen-Orient laisse un bilan effarant. Dans le seul Irak, on compte jusqu'à un demi-million de morts pendant la guerre Iran-Irak, 20 à 30 000 pendant la première guerre du golfe, plusieurs centaines milliers pendant la seconde. Le pays en a connu davantage en proportion de sa population que la France entre 1914 et 1945» (page 28).

En Afrique à cause des conflits, des saignées des Plans d'Ajustement Structurels imposés par le FMI, et récemment de l'intervention de la coalition en Libye qui a déclenché un chaos qui s'est étendu dans la région, les Etats y sont devenus défaillants quant à leur capacité d'assurer la sécurité de leurs frontières et à lutter contre tous les trafics. Dans ce contexte, la présence de troupes étrangères pose la question de la souveraineté des pays du Sahel dont les richesses du sous-sol sont si convoitées.

Après ces années de guerre, aucun des objectifs annoncés par les États-Unis n'a été atteint. Bien au contraire, au lieu d'apporter la démocratie, comme le prévoyait leur plan de «*grand Moyen Orient*», les guerres ont laissé un Moyen Orient à feu et à sang, des Etats à la dérive, le terrorisme partout ; l'insécurité gagne aujourd'hui bien d'autres pays y compris l'Europe et la France.

En ce qui concerne l'Afghanistan, les USA, après tant d'années de guerre ont redonné le pouvoir aux talibans, c'est-à-dire à ceux qu'ils étaient censés combattre... après les avoir financés !

Maintenant, le terrorisme frappe les populations civiles un peu partout dans le monde y inclus en France. La condamnation sans équivoque du terrorisme, doit toutefois s'accompagner d'efforts pour comprendre les mécanismes qui conduisent des milliers de jeunes Français et européens à partir en Syrie, aux côtés des djihadistes. Une question nous taraude en effet: comment de jeunes français d'une trentaine d'années ont-ils pu être conduits à commettre des crimes aussi abjects que ceux que notre pays a connus?

La stratégie de la peur voulue par les terroristes conduit à des politiques qui prétendent régler la question du terrorisme par l'augmentation des budgets militaires et les restrictions aux libertés à travers des états d'urgence reconduits.

La meilleure manière de s'opposer à la stratégie de la peur, de la terreur et de l'obscurantisme c'est de conduire le débat démocratique sereinement sur l'analyse des causes et des processus ayant conduit à la situation actuelle. Ce débat est nécessaire pour faire face au danger des certitudes officielles, aux dérives autoritaires, aux matraquages répétitifs des slogans et des images qui tournent en boucle, à l'inculcation de la violence et de la guerre comme réponse unique à la violence et aux meurtres et pour éviter tout amalgame qui dresserait une partie de la population vivant en France contre une autre.

Si la condamnation sans appel du terrorisme s'impose comme une évidence, savoir de quoi le terrorisme est le nom nécessite un approfondissement que nous entendons mener ici pour mieux combattre les politiques de militarisation des relations internationales et d'augmentation des budgets militaires au nom de la lutte contre le terrorisme.

I-D-2 Condamnation sans appel et de principe du terrorisme

Ensemble nous avons exprimé notre horreur devant la barbarie qui a touché l'hebdomadaire Charlie Hebdo et les victimes des massacres du Bataclan et de Nice. Horrifiés et bouleversés nous avons rendu un hommage à toutes les victimes et avons exprimé nos condoléances à leur famille et à leurs amis.

Aucune considération, de quelque nature que ce soit, ne peut justifier de tels agissements. Tous les démocrates ont condamné ces massacres et défendu ensemble les valeurs citoyennes et républicaines de la France, de ses institutions et de la population et refusé l'engrenage de la peur, de la terreur et de la violence que recherchent de tels crimes. Nous avons réaffirmé ensemble la nécessité de défendre les libertés fondamentales et le maintien d'une vie sociale, politique, associative, conviviale, humaniste ouverte vers autrui, soucieuse du respect de l'autre. Nous avons souhaité qu'une recherche active des coupables par les services publics de sécurité et de justice aboutisse à leur arrestation et à leur jugement selon les lois de la République. Quelle que soit la manière dont chacun l'exprime, c'est la même aspiration à vivre en paix et en sécurité qui, avec la douleur et la révolte, se manifeste dans les réactions de la population. C'est autour de cette aspiration légitime à la paix et à la sécurité individuelle et collective que nous devons construire la résistance à la haine et à la violence. Dans le même temps, une nécessaire réflexion approfondie et contradictoire doit être menée sur les conditions qui rendent possibles de tels actes afin d'éviter les amalgames et les dérives sécuritaires et liberticides.

Chacun, avec ses mots, a affirmé sa solidarité, sa compassion avec les victimes de ces crimes que Daesh, dans sa logique meurtrière d'incitation à la multiplication des crimes individuels, revendique. Nous avons partagé la douleur et la souffrance des victimes et de leurs familles et réaffirmé notre condamnation générale et totale de tous les actes terroristes qui frappent à tous les coins de la planète. En effet, comme l'indique Dominique De Villepin page 44 de son livre *«les processus qui mènent au terrorisme sont à la fois divers et d'une grande complexité. Nul ne naît terroriste. On le devient. Comment s'opère un tel déploiement ? Chaque histoire à son déclic, ses hasards, ses rencontres et c'est en identifiant les chemins, en considérant les aiguillages qu'on peut espérer prévenir la dérive de certains jeunes attirés vers l'islamisme radical»*.

En définitive c'est dans l'esprit des hommes que naissent les pires folies mais aussi les solutions humaines. Raison de plus pour essayer d'en approcher les causes.



I-D-2-1 Nice, Paris, Bagdad, Tunis, Munich..., de quoi le terrorisme est-il le nom ?

Comprendre, réfléchir ensemble est une nécessité. Les analyses ci- après d'universitaires et d'intellectuels apportent, à travers des éclairages pluriels, des éléments de compréhension des causes du développement du terrorisme qui sont à prendre en compte pour ceux qui veulent agir avec lucidité pour la paix et la sécurité du monde et de la France. Quatre séries de facteurs, tenant à la géopolitique, à la militarisation des relations internationales et aux guerres, à l'évolution des sociétés dans le cadre de la mondialisation capitaliste, à des facteurs internes aux sociétés et enfin à leur impact sur le comportement d'individus fragilisés et ou acculturés qui expliquent en partie la situation actuelle.

I-D-2-2 La militarisation des relations internationales

Pour Rachid Boudjedra écrivain algérien auteur du **«FIS de la haine»**, *«au milieu des années 1980, l'armée américaine va s'installer en Afghanistan pour chasser les talibans. Rambo est arrivé! Mais, après trente ans de guerre, le résultat américain est égal à zéro. Et c'est de l'Afghanistan, des talibans et avec les dollars saoudiens que les terroristes algériens, formés à tuer à Kaboul et à Peshawar, ont déferlé sur l'Algérie dès le début des années 1990. L'Algérie a été ainsi le premier pays à être le laboratoire de la CIA et du roi d'Arabie pour mettre à l'épreuve cette arme nouvelle, le terrorisme islamiste. L'Algérie, durant dix ans, a été le premier pays à être dévasté par le terrorisme, dans l'indifférence des puissances occidentales, la France à leur tête... Aujourd'hui, c'est Nice, Paris, Bagdad, Alep ...Munich qui souffrent de ce cancer effrayant... Nous sommes choqués. Nous sommes compatissants. Nous sommes solidaires. Mais nous sommes lucides aussi! Parce que nous disons que l'Occident avec son Otan, sa CIA et ses États-Unis, a semé et sème les guerres partout et depuis toujours. Et il ne fait que récolter une énorme tempête. Ce sont les pouvoirs politiques occidentaux qui sont – d'abord – responsables des massacres odieux que vivent leurs citoyens»*.

L'Afghanistan fut effectivement le premier terrain d'application du concept de guerre à la terreur lancé par les néoconservateurs après le 11 Septembre 2001 concept dont Alain Chouet (auteur de **«Au cœur des services spéciaux»** chez La Découverte) dénonce les conséquences incalculables car *«au nom de «la guerre à la terreur» et puisque la terreur n'est pas localisable, l'armée américaine et ses alliés de l'OTAN se sont répandus dans une bonne partie du monde musulman, en Afghanistan, en Somalie, en Irak»*. D'une manière plus globale Dominique de Villepin estime que *«L'État Islamique, c'est l'enfant monstrueux de la politique occidentale. A chaque fois qu'on fait une guerre il s'agit d'en recommencer une autre pour réparer notre incompetence et notre incapacité à régler les problèmes»*.

Dans Médiapart le juge antiterroriste Marc Trévidic souligne que : *«L'Arabie Saoudite est l'un des vecteurs de propagation du wahhabisme, qui prône un islam radical, mais elle est aussi notre alliée. Nous lui vendons des armes. Nous lui achetons du pétrole. L'Occident, pour des raisons mercantiles, soutient des alliés dangereux. Et nous en payons le prix. C'est nous qui avons fabriqué l'islamisme»*. Dans ce contexte le pape François alerte sur le fait que *«des puissants ne veulent pas de la paix car ils vivent de la guerre, quelques puissants tirent leurs ressources de la production d'armes. C'est l'industrie de la mort»*.

Pour Georges Corm, *«la fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle ouvrent une époque historique caractérisée par la montée des injustices socio-économiques à l'échelle mondiale, des souffrances dévastatrices causées par les occupations militaires ou l'encouragement à la désintégration d'Etats»*. Il faut, pour lui, rechercher les causes *«dans les phénomènes de puissance, d'expansion, de conquête, de déstructuration sociale que l'association du néolibéralisme et du néo-conservatisme produit partout»*.



Alain Chouet souligne pour sa part un aspect éclairant des relations entre les USA et l'Arabie Saoudite en rappelant «qu' en février 1945 de retour de la conférence de Yalta et trois mois avant son décès, le président américain Roosevelt et Ibn Saoud en Mer Rouge à bord du cuirassé Quincy ont conclu un pacte d'assistance à la famille Saoud en échange du monopole de l'exploitation du pétrole sur l'ensemble du territoire de l'Arabie Saoudite via la société ARAMCO (Arabian American Oil Company) pour 60 ans et renouvelé pour 60 ans en 2005. Cette alliance est d'autant plus précieuse pour les Américains que, outre les intérêts financiers partagés, l'influence des Saoud dans le monde musulman constitue un excellent contre-feu face aux dérives sociales, libérales, nationalistes, tiers-mondistes qui pourraient aboutir ici ou là à des contestations de l'hégémonie économique américaine».

I-D-2-3 La crise politique et sociale en France

Cette évolution du capitalisme financier ainsi que les politiques antisociales mises en œuvre contribuent à saper les constructions sociales basées sur les principes de solidarité et de justice qui sont plus que jamais remis en cause, en particulier avec les attaques contre les services publics.

Comme l'a dit le Vice-Président du Medef, Denis Kessler, il s'agit de déconstruire tout ce qu'a construit à la libération le Comité National de la Résistance (sécurité sociale, services publics nouveaux etc).

Ainsi sont fragilisés les principaux éléments de solidarité et de justice qui existent encore dans la société et sont la base du vivre ensemble. Les classes populaires sont durement frappées et, à cause d'une pensée coloniale résiduelle, de la montée du racisme et des discriminations, c'est tout l'édifice social qui est progressivement déstructuré, en particulier dans les quartiers populaires.

Ainsi Gilles Kepel note qu'après la marche pour l'égalité et contre le racisme (familièrement appelée «marche des beurs») de 1983 l'évolution des banlieues est marquée par une crise de la représentation politique du fait de l'absence de réponses politiques conséquentes aux revendications d'intégration, de promotion, de non-discrimination portées par cette marche. Cela explique en partie qu'après les émeutes de 2005, et faute de perspectives, une partie de la jeunesse sera captée et instrumentalisée par les mouvements islamistes.

Pour G.Kepel cette récupération est d'autant plus facile que les solidarités tissées par le mouvement social et ouvrier, les syndicats et le Pcf se sont délitées fortement alors que «la dégradation de l'emploi consécutive à la crise financière touche les quartiers populaires, où de 2008 à 2012 le taux de chômage des hommes y augmente de 49 %, celui des femmes de 55 %». On peut ajouter que les politiques d'austérité ont accéléré le processus.

I-D-2-4 Des éléments psychiatriques

Quand les conséquences des guerres et de la crise financière, sociale et politique énoncées ci-dessus s'intriquent avec les facteurs personnels et psychiatriques, le chemin peut s'ouvrir vers le crime et les assassinats individuels ou de masse pour une partie infime du corps social mais avec des conséquences gravissimes.

Ainsi Boris Cyrulnick indique que *«quand on coule, on s'accroche à tout ce qui flotte. C'est dans le chaos que poussent les héros. Les meneurs d'âmes vous indiquent le chemin, la cause du mal et les moyens de s'en sortir. Dans des conditions dramatiques, un grand nombre de jeunes deviennent ainsi des armes consentantes. Ce ne sont que des pantins déculturés. Que le cerveau soit altéré par une maladie ou par un appauvrissement du milieu culturel, les effets relationnels sont les mêmes. Incapables de ne pas passer à l'acte, ils ne parviennent pas à prendre le recul nécessaire à la réflexion. Ils sont ainsi des proies faciles pour un chef totalitaire qui cherche à imposer sa loi. Il suffit de leur faire croire qu'ils seront héroïsés et vivront auprès de Dieu après leur mort. C'est ainsi qu'on fabrique des gogos armés»*. Or l'évolution de la société contribue à un isolement grandissant des individus qui sont, à travers le développement foudroyant d'Internet, la proie facile des chanteurs de rêves.

D'autant, dit M.Trévidic, que *«ce qui les attire avant tout, c'est de laisser leur vie et leurs emmerdes derrière eux.... Aujourd'hui, c'est facile, un avion pour la Turquie coûte 230 euros. Le jeune qui n'a rien à faire, rien à bouffer, ils lui offrent un beau pick-up, une belle kalach' et un peu d'argent. Il n'a pas besoin d'avoir lu le Coran pour dire oui !»*.

Bien sûr, ces facteurs psychiatriques ne peuvent effacer le fait, comme le dit B.GUIGUE, que *«le terrorisme est une entreprise politique, et s'il fournit à des individus désaxés le moyen d'exhaler leur mal-être, c'est parce que l'organisation préexiste à cette piétaille»*.

Enfin M.Trévidic et G.Kepel indiquent qu'avec la désintégration d'Al Qaïda un nouveau type de terrorisme a fait son apparition au mode opératoire plus simple et faisant appel au crime sous n'importe quelle forme y compris individuel. Le résultat combiné de tous ces facteurs c'est la situation actuelle avec l'émergence de Daesh et plusieurs milliers de jeunes européens partis en Syrie. Cette brève analyse, à laquelle il faudrait ajouter les analyses approfondies de Pierre Jean Luizard dans son livre **«Le piège Daesh»** montre une diversité de causes et appelle donc des solutions, qui ne peuvent être prioritairement militaires, car comme le dit A.Chouet *«pour assécher le vivier du terrorisme il faut des mesures sociales, économiques, éducatives, culturelles, politiques et diplomatiques d'envergure»*.

EN MARCHÉ POUR LA PAIX !

STOP LA GUERRE - STOP LES VIOLENCES

VIVRE EN PAIX DANS UN MONDE DE SOLIDARITÉ, DE JUSTICE ET DE FRATERNITÉ



I-D-3 Les chemins vers des solutions

Cette brève analyse montre que les facteurs sont divers, et que les solutions ne peuvent pas venir principalement du domaine policier et/ou militaire. Elles se construiront d'abord à travers des mesures économiques, sociales, culturelles, politiques et éducatives s'inscrivant dans la durée, dans un processus visant la satisfaction et le respect des droits humains et la promotion d'une logique et d'une culture de la paix. C'est pourquoi la sécurité humaine doit être assurée sans repli sécuritaire qui amoindrirait la vie démocratique, associative et citoyenne. La démocratie est en effet la meilleure manière de s'opposer à la stratégie de la peur, de la terreur et de l'obscurantisme. C'est pourquoi nous sommes défavorables à la reconduction de l'état d'urgence et à toute mesure visant à banaliser le port d'armes et à militariser encore plus la vie nationale et les relations internationales. Il convient de poursuivre le débat démocratique sur l'analyse des causes et des processus nationaux et internationaux ayant conduit à la situation actuelle et à l'attraction de milliers de jeunes français et européens dans la spirale mortifère et sans fin des guerres au Moyen-Orient. Ce débat est indispensable pour éviter tout amalgame qui dresserait une partie de la population vivant en France contre une autre. A la logique de guerre (Afghanistan, Irak, Libye etc.) de violence, de lutte de tous contre tous, qui prévaut dans le monde entier et qui n'a généré que des échecs, le chaos et des monstruosités, il est temps de substituer une logique basée sur la satisfaction et le respect de tous les droits humains ainsi que sur la prévention et la résolution politique des conflits, comme nous y invitent l'Unesco et plusieurs résolutions des Nations-Unies appelant à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. Nous devons agir ensemble pour la réalisation de tous les droits humains afin de surmonter les difficultés actuelles; à travers la construction pas à pas d'une civilisation basée sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de justice, de fraternité, de dignité et de paix afin d'éloigner chaque jour, les spectres de la violence, du racisme, de la xénophobie et de la guerre.

Dans notre monde interconnecté, les crises de «là-bas» ont des conséquences «ici». Et inversement, les décisions prises à Paris, à Washington ou dans les capitales des autres grandes puissances influent sur les sociétés du monde entier. La paix chez nous est inatteignable sans la paix dans les autres régions du monde.

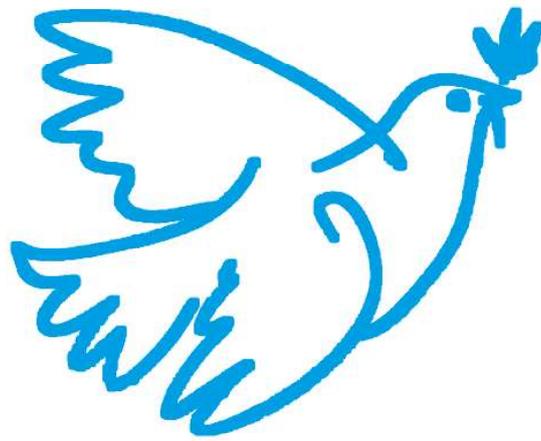
Les dirigeants politiques insistent toujours sur les menaces qui pèsent sur le monde et mettent rarement en avant les opportunités qu'offre la paix. Les succès que sont l'adoption des traités sur le commerce des armes montrent qu'il est possible de réussir par la mobilisation et la négociation.

Face au risque terroriste, certains voudraient que des murs soient érigés ou que nos sociétés soient militarisées pour tenir le chaos à l'extérieur de nos frontières. Mais il est irresponsable de considérer que fermer nos portes à la souffrance des autres va la faire disparaître. Et cela serait même vain car les humiliations et les ressentiments seraient exacerbés et conduiraient à toujours plus de violences. Au contraire, pour parvenir à un monde de paix, il faut que ceux qui en ont les moyens et qui, le plus souvent, maîtrisent les outils de la paix se mettent au travail pour continuer la construction d'un monde de paix rêvé depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. L'ONU est le premier instrument qu'il faut renforcer pour promouvoir une culture de paix et de résolution des conflits par la négociation.

Dans notre monde interconnecté, les crises de «là-bas» ont des conséquences «ici». Et inversement, les décisions prises à Paris, à Washington ou dans les capitales des puissances influent sur les sociétés du monde entier. La paix chez nous est inatteignable sans la paix dans les autres régions du monde.

Trop de dirigeants politiques insistent toujours sur les menaces qui pèsent sur le monde et mettent rarement en avant les opportunités qu'offre la paix. Les succès que sont l'adoption des traités sur le commerce des armes montrent qu'il est possible de réussir par la mobilisation et la négociation.

Mais face au risque terroriste, certains voudraient que des murs soient érigés ou que nos sociétés soient militarisées pour tenir le chaos à l'extérieur de nos frontières. Mais il est irresponsable de considérer que fermer nos portes à la souffrance des autres va la faire disparaître. Et cela serait même vain car les humiliations et les ressentiments seraient exacerbés et conduiraient à toujours plus de violences. Au contraire, pour parvenir à un monde de paix, il faut que ceux qui en ont les moyens et qui, le plus souvent, maîtrisent les outils de la paix se mettent au travail pour continuer la construction d'un monde de paix rêvé depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. L'ONU est le premier instrument qu'il faut renforcer pour promouvoir une culture de paix et de résolution des conflits par la négociation.



PARTIE II: LES MOYENS D'AGIR POUR UN MONDE DE PAIX, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

II-A Il faut inverser la logique et travailler pour une stratégie mondiale pour la paix, pour la transition pacifiste, la culture de la paix et les Objectifs de Développement Durable.

Il est indispensable de changer de logique pour construire la paix en s'appuyant sur les solutions alternatives existantes. De fait, la paix et le développement dans la justice sont des défis à relever qui impliquent la remise en cause des choix actuels dominés voire édictés par les institutions financières, économiques et politiques internationales (FMI, Banque mondiale, BCE, OMC, etc.), de leurs relais nationaux et des réseaux internationaux des plus puissants (G8, G20...). L'ensemble de ce dispositif vise à gouverner le monde sans concertation avec les autres États, ni avec les Nations Unies. C'est pourquoi il convient de demander que les institutions financières internationales (FMI, OMC, Banque Mondiale) soient mises en conformité avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et que la France y fasse prévaloir les principes de l'économie sociale et solidaire. Dans cet esprit la France doit refuser de s'engager dans le traité transatlantique, dit TAFTA - CETA.

De nombreuses voix s'élèvent pour replacer les Nations Unies au centre de la vie internationale, tout en demandant la démocratisation de son fonctionnement en particulier pour le conseil de sécurité. Vivre en paix est une exigence et un principe positif des rapports humains fondés sur la libre coopération de tous pour le bien commun. Une paix durable est la condition de l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être humain.

Pour prévenir ou régler les conflits, et maintenir la paix, le dialogue et les efforts politiques doivent prévaloir sur tous les recours à la violence et aux agressions pouvant aller jusqu'à la force armée.

La prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix sont indissociables du développement économique et social pour tous, de la justice, de l'égalité des droits, de la démocratie.

Autant d'objectifs et de principes qui sont au cœur de la charte des Nations Unies et d'autres textes qui fondent le droit international et que nous devons contribuer à faire appliquer.



Atelier d'éducation à la paix animé par Le Mouvement de la Paix

C'est pourquoi il convient de mettre en œuvre dans toutes leurs dimensions les résolutions des Nations Unies A/RES/52/13: culture de la paix et A/53/243 : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix), appelant à la construction de la paix mondiale par la promotion de la Culture de la Paix et de la non-violence définie par les Nations Unies comme : «l'ensemble des valeurs, des attitudes et des comportements qui traduisent le respect de la vie, de la personne humaine et de sa dignité, de tous les droits de l'homme, le rejet de la violence sous toutes ses formes, et l'attachement aux principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de compréhension tant entre les peuples qu'entre les groupes et les individus».

II-B Cette alternative peut se construire autour des principes de la charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU, sur la culture de la Paix et des Objectifs de Développement Durable

II-B-1 le préambule et les principes de la charte des Nations Unies

La Charte des Nations Unies a profondément changé le statut de la paix : elle en a fait une obligation centrale de légitimité dans les relations internationales et en mettant le respect sous l'exercice de leur souveraineté par les peuples.

L'exercice de leur souveraineté par les peuples dépend de leur capacité à exercer leur pouvoir citoyen dans le fonctionnement de leurs institutions nationales, à travers leur action sur les institutions de leurs États, lesquels les représentent dans les institutions internationales et principalement à l'ONU. L'exercice de cette citoyenneté au plan international est une partie de cet exercice au niveau national.

En conséquence, la connaissance, par les peuples, de la Charte et des pouvoirs qu'elle leur donne, et donc de leur responsabilité, est essentielle. C'est pourquoi, l'enseignement de la Charte devrait être au programme des établissements d'enseignement dès le premier niveau, ainsi que des écoles de formation des enseignants et aussi des professionnels des médias.



Assemblée générale des Nations Unies

**«Nous, peuples des Nations Unies,
RÉSOLUS**

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

ET À CES FINS

- à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
- à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
- à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
- à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS

En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies ».



II-B-2 Différents articles de cette charte doivent être connus pour qui veut agir pour la paix

Article 2.4

- 1 Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Article 11

- 2 L'Assemblée Générale peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité.
- 3 L'Assemblée Générale peut discuter toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont elle aura été saisie par l'un quelconque des Membres des Nations Unies, ou par le Conseil de sécurité, ou par un État qui n'est pas Membre de l'Organisation conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 35, et, sous réserve de l'Article 12, faire sur toutes questions de ce genre des recommandations soit à l'État ou aux États intéressés, soit au Conseil de sécurité, soit aux États et au Conseil de sécurité. Toute question de ce genre qui appelle une action est renvoyée au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale, avant ou après discussion.

- 4 L'Assemblée générale peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les situations qui semblent devoir mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Article 24

1. Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom.
2. Dans l'accomplissement de ces devoirs, le Conseil de sécurité agit conformément aux buts et principes des Nations Unies. Les pouvoirs spécifiques accordés au Conseil de sécurité pour lui permettre d'accomplir lesdits devoirs sont définis aux Chapitres VI, VII, VIII et XII.
3. Le Conseil de sécurité soumet pour examen des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale.
4. Article 26

Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de Sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements.



CHAPITRE VI : RÉGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS

Article 33

1. Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix.
2. Le Conseil de Sécurité, s'il le juge nécessaire, invite les parties à régler leur différend par de tels moyens.

Article 34

Le Conseil de Sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Article 35

1. Tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de Sécurité ou de l'Assemblée Générale sur un différend ou une situation de la nature visée au dit Article 34.





2. Un État qui n'est pas Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de Sécurité ou de l'Assemblée Générale sur tout différend auquel il est partie, pourvu qu'il accepte préalablement, aux fins de ce différend, les obligations de règlement pacifique prévues dans la présente Charte.
3. Les actes de l'Assemblée Générale relativement aux affaires portées à son attention en vertu du présent Article sont soumis aux dispositions des Articles 11 et 12.

Article 36

1. Le Conseil de Sécurité peut, à tout moment de l'évolution d'un différend de la nature mentionnée à l'Article 33 ou d'une situation analogue, recommander les procédures ou méthodes d'ajustement appropriées.
2. Le Conseil de Sécurité devra prendre en considération toutes procédures déjà adoptées par les parties pour le règlement de ce différend.
3. En faisant les recommandations prévues au présent Article, le Conseil de Sécurité doit aussi tenir compte du fait que, d'une manière générale, les différends d'ordre juridique devraient être soumis par les parties à la Cour Internationale de Justice conformément aux dispositions du Statut de la Cour.

Article 37

1. Si les parties à un différend de la nature mentionnée à l'Article 33 ne réussissent pas à le régler par les moyens indiqués au-dit Article, elles le soumettent au Conseil de sécurité.
2. Si le Conseil de sécurité estime que la prolongation du différend semble, en fait, menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale, il décide s'il doit agir en application de l'Article 36 ou recommander tels termes de règlement qu'il juge appropriés.

Article 38

Sans préjudice des dispositions des Articles 33 à 37, le Conseil de sécurité peut, si toutes les parties à un différend le demandent, faire des recommandations à celles-ci en vue d'un règlement pacifique de ce différend.

CHAPITRE VII : ACTION EN CAS DE MENACE CONTRE LA PAIX, DE RUPTURE DE LA PAIX ET D'ACTES D'AGRESSION

Article 39

Le Conseil de Sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux Articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Article 40

Afin d'empêcher la situation de s'aggraver, le Conseil de Sécurité, avant de faire les recommandations ou de décider des mesures à prendre conformément à l'Article



39, peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables. Ces mesures provisoires ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées. En cas de non-exécution de ces mesures provisoires, le Conseil de sécurité tient dûment compte de cette défaillance.

Article 41

Le Conseil de Sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

Article 42

Si le Conseil de Sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies.

Article 43

1. Tous les Membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de Sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.
2. L'accord ou les accords susvisés fixeront les effectifs et la nature de ces forces, leur degré de préparation et leur emplacement général, ainsi que la nature des facilités et de l'assistance à fournir.
3. L'accord ou les accords seront négociés aussitôt que possible, sur l'initiative du Conseil de Sécurité. Ils seront conclus entre le Conseil de sécurité et des Membres de l'Organisation, ou entre le Conseil de Sécurité et des groupes de Membres de l'Organisation, et devront être ratifiés par les États signataires selon leurs règles constitutionnelles respectives.

Article 44

Lorsque le Conseil de Sécurité a décidé de recourir à la force, il doit, avant d'inviter un Membre non représenté au Conseil à fournir des forces armées en exécution des obligations contractées en vertu de l'Article 43, convier ledit Membre, si celui-ci le désire, à participer aux décisions du Conseil de Sécurité touchant l'emploi de contingents des forces armées de ce Membre.

Article 45

Afin de permettre à l'Organisation de prendre d'urgence des mesures d'ordre militaire, des Membres des Nations Unies maintiendront des contingents nationaux de forces aériennes immédiatement utilisables en vue de l'exécution combinée d'une action coercitive internationale. Dans les limites prévues par l'accord spécial ou les accords spéciaux mentionnés à l'Article 43, le Conseil de sécurité, avec l'aide du Comité d'état-major, fixe l'importance et le degré de préparation de ces contingents et établit des plans prévoyant leur action combinée.

Article 46

Les plans pour l'emploi de la force armée sont établis par le Conseil de Sécurité avec l'aide du Comité d'état-major.

Article 47

1. Il est établi un Comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de Sécurité pour tout ce qui concerne

les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel.

2. Le Comité d'état-major se compose des chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants. Il convie tout Membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au Comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce Membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche.
3. Le Comité d'état-major est responsable, sous l'autorité du Conseil de sécurité, de la direction stratégique de toutes forces armées mises à la disposition du Conseil. Les questions relatives au commandement de ces forces seront réglées ultérieurement.
4. Des sous-comités régionaux du Comité d'état-major peuvent être établis par lui avec l'autorisation du Conseil de sécurité et après consultation des organismes régionaux appropriés.

Article 48

1. Les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil de Sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont prises par tous les Membres des Nations Unies ou certains d'entre eux, selon l'appréciation du Conseil.
2. Ces décisions sont exécutées par les Membres des Nations Unies directement et grâce à leur action dans les organismes internationaux appropriés dont ils font partie.

Article 49

Les Membres des Nations Unies s'associent pour se prêter mutuellement assistance dans l'exécution des mesures arrêtées par le Conseil de Sécurité.

Article 50

Si un État est l'objet de mesures préventives ou coercitives prises par le Conseil de Sécurité, tout autre État, qu'il soit ou non Membre des Nations Unies, s'il se trouve en présence de difficultés économiques particulières dues à l'exécution desdites mesures, a le droit de consulter le Conseil de Sécurité au sujet de la solution de ces difficultés.

Article 51

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.



II-B-2-1 Texte de la résolution des Nations Unies portant déclaration et programme d'action sur une culture de la paix

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

[sans renvoi à une grande commission (A/53/L.79)] 53/243

Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix

A - DÉCLARATION SUR UNE CULTURE DE LA PAIX

L'assemblée générale,

Rappelant la Charte des Nations Unies, notamment les buts et principes qui y sont énoncés,

Rappelant également la Convention créant l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui énonce que «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix»,

Rappelant en outre la Déclaration universelle des droits de l'homme¹ et les autres instruments internationaux pertinents du système des Nations Unies,

Reconnaissant que la paix n'est pas simplement l'absence de conflits, mais est un processus positif, dynamique, participatif qui favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération,

Reconnaissant également que la fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives pour affermir une culture de la paix,

Exprimant sa profonde préoccupation devant la persistance et la prolifération, dans diverses régions du monde, des actes de violence et des conflits,

Reconnaissant la nécessité d'éliminer toutes les formes de discrimination et d'intolérance, notamment celles fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, l'incapacité, la naissance ou toute autre situation,

Rappelant sa résolution 52/15 du 20 novembre 1997 proclamant l'année 2000 «Année internationale de la culture de la paix» et sa résolution 53/25 du 10 novembre 1998 proclamant la période 2001-2010 «Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde»,

Reconnaissant le rôle important que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continue de jouer dans la promotion d'une culture de la paix,

Proclame solennellement la présente Déclaration sur une culture de la paix afin que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile puissent s'en inspirer constamment dans leur action pour promouvoir et élargir une culture de la paix à l'aube du millénaire:

Article 1: La culture de la paix peut être définie comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur:

a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le

dialogue et la coopération;

b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international;

c) Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et leur promotion;

d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits;

e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement;

f) Le respect et la promotion du droit au développement;

g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes;

h) Le respect et la promotion du droit de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information;

i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix.

Article 2 : L'épanouissement d'une culture de la paix repose sur la transformation des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie de nature à favoriser la paix entre les individus, les groupes et les nations.

Article 3 : L'épanouissement d'une culture de la paix est lié de façon intrinsèque à:

a) La promotion du règlement pacifique des conflits, du respect et de l'entente mutuels et de la coopération internationale;

b) Le respect des obligations internationales en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international;

c) La promotion de la démocratie, du développement et du respect universel de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales;

d) La formation, à tous les niveaux de responsabilité, de personnes qui sachent favoriser le dialogue, la médiation, la recherche du consensus et le règlement pacifique des différends;

e) Le renforcement des institutions démocratiques et la possibilité de participer pleinement au processus de développement;

f) L'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme et la réduction des inégalités au sein des nations et entre celles-ci;

g) La promotion d'un développement économique et social durable;

h) L'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes grâce à leur autonomisation et une

représentation équitable à tous les niveaux de la prise de décisions;

i) Le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant;

j) La promotion de la libre circulation de l'information à tous les niveaux et de l'accès à l'information;

k) Une gestion des affaires publiques plus transparente et une responsabilité accrue en la matière;

l) L'élimination de toutes les formes de racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;

m) La promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité entre toutes les civilisations, tous les peuples et toutes les cultures, y compris à l'égard des minorités ethniques, religieuses et linguistiques;

n) Le plein exercice du droit de tous les peuples à l'autodétermination, notamment des peuples colonisés ou soumis à d'autres formes de domination ou d'occupation étrangère, consacré par la Charte des Nations Unies et énoncé dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi que dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960.

Article 4 : L'éducation à tous les niveaux est l'un des principaux moyens d'édifier une culture de la paix. Dans ce contexte, l'éducation dans le domaine des droits de l'homme revêt une importance particulière.

Article 5 : Les gouvernements jouent un rôle essentiel pour ce qui est de la promotion et du renforcement d'une culture de la paix.

Article 6 : La société civile doit s'employer résolument à promouvoir une culture de la paix.

Article 7 : Les médias, par le rôle qu'ils jouent dans l'éducation et dans l'information, contribuent à promouvoir une culture de la paix.

Article 8 : Les parents, les enseignants, les hommes politiques, les journalistes, les organismes et groupes religieux, les intellectuels, les personnes qui exercent une activité scientifique, philosophique, créatrice et artistique, les agents de services de santé ou d'organismes humanitaires, les assistants sociaux, les personnes qui ont des responsabilités à divers niveaux ainsi que les organisations non gouvernementales ont un rôle primordial à jouer pour ce qui est de la promotion d'une culture de la paix.

Article 9 : L'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle décisif pour ce qui est de la promotion et du renforcement d'une culture de la paix dans le monde entier.

107^e séance plénière 13 septembre 1999

II-B-2-2 Extraits du programme d'action de l'Unesco pour la culture de la paix 2012

La présentation de ce programme en 2012 est précédée d'une introduction écrite par d'Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO qui s'exprime dans des termes qui permettent de bien comprendre le processus de création et les fondements de la culture de la paix et donc d'éclairer aussi la démarche du livre blanc pour la paix.

«Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.» Ces lignes ouvrent l'Acte constitutif de l'UNESCO, et elles n'ont rien perdu de leur force dans un monde en plein bouleversement, où la violence demeure une réalité quotidienne, où la culture fait l'objet d'attaques et où la discrimination et l'intolérance sévissent encore. Pour être durable, la paix doit commencer par la dignité de chaque homme et de chaque femme. Elle doit être alimentée par le respect de leurs droits et l'accomplissement de leurs aspirations. La paix est un engagement pour un avenir meilleur qui commence aujourd'hui, sur la base de valeurs partagées, à travers le dialogue, la tolérance, le respect et la compréhension mutuelle. Ce sont les fondements qui permettront à la paix de s'installer au quotidien dans nos quartiers et dans nos villes, au sein de nos sociétés et entre nos pays. Pour l'UNESCO, cela doit commencer par l'accès à une éducation de qualité pour tous, tout particulièrement les filles et les femmes, comme stratégie novatrice de développement durable. Il faut tirer au mieux parti de la créativité et de l'innovation qu'apportent la diversité culturelle et la promotion de notre patrimoine commun. La paix doit s'appuyer sur des efforts concertés visant à mettre le pouvoir des sciences au service de toutes les sociétés. Elle doit faire progresser le droit de chaque homme et de chaque femme à s'exprimer et à être entendu. Ces conclusions ont été clairement énoncées lors du Forum des dirigeants tenu par l'UNESCO avec des chefs d'État et de gouvernement durant la 36e session de sa Conférence générale en novembre 2011. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, organisée à Rio de Janeiro plus tôt en début d'année, a réaffirmé l'idée que la paix et le développement durable sont les deux faces d'une même médaille. Le développement ne peut être durable si les sociétés ne sont pas en paix avec elles-mêmes et avec leurs voisins, ni en équilibre avec la planète. La paix ne peut être durable si des milliards d'êtres humains restent privés de justice au plan environnemental, social et économique. La durabilité doit être le principe cardinal de la paix et du développement en ce nouveau siècle. La paix n'est pas un concept abstrait, dont le succès se décréterait. Elle concerne des individus, femmes et hommes, filles et garçons. Tout le monde doit avoir le droit d'imaginer un avenir meilleur et le pouvoir de réaliser ses aspirations. Telles sont les ambitions des Objectifs du Millénaire pour le développement et les enjeux du développement durable à l'échelle planétaire. Telle est la mission de l'UNESCO et notre message en cette Journée internationale de la paix 2012».

Le rapport en lui-même permet de saisir le cheminement qui a été celui de l'émergence de la culture de la paix et de la non-violence dans les institutions internationales et en premier lieu les Nations Unies.

Extraits *«à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, la reconstruction de nombreuses institutions et valeurs était une nécessité. D'où l'idée de lancer, en particulier en Europe, un «plan Marshall» pour reconstruire, au service de la paix, les institutions éducatives, scientifiques, culturelles et de communication qui avaient été détruites par la guerre. Lorsque des États nouvellement indépendants sont apparus sur la scène internationale au terme du processus de décolonisation (de la fin des années 1950 à la fin des années 1980), l'accent a été mis sur la lutte contre la discrimination, le racisme et l'apartheid et l'accès au statut de nation à part entière.*



Au début des années 1990, lorsqu'il est apparu clairement que la nature des guerres changeait et que celles-ci prenaient surtout la forme de conflits internes, l'accent s'est déplacé vers la consolidation de la paix après un conflit. Des programmes nationaux en faveur d'une «culture de la paix» s'appuyant sur des interventions combinées dans les divers domaines de compétence de l'Organisation ont été testés dans des pays comme Le Salvador, le Mozambique, le Cambodge et le Rwanda, ainsi qu'en Europe du Sud-Est, immédiatement après la conclusion d'accords de paix, afin de consolider les institutions et les relations humaines soumises à dure épreuve au cours du conflit. À l'aube du XXIe siècle, de nouvelles aspirations en faveur de la démocratie, de la dignité et de la liberté se font jour dans différentes parties du monde et, en particulier, dans le monde arabe. Les notions employées pour décrire les aspirations communes de l'humanité ont évolué parallèlement aux modifications du paysage international. C'est ainsi que, dans une perspective chronologique, les termes ou expressions de «tolérance» (1995), «culture de la paix» (2000), «dialogue entre les civilisations» (2001), «dialogue interculturel et inter-religieux» (2007) et, plus récemment, «rapprochement des cultures» (2010) ont été utilisés pour exprimer la recherche universelle d'une paix durable sous une forme à la fois conceptuelle, politique et programmatique. Néanmoins, l'expression de «culture de la paix», qui apparaît dans l'intitulé de l'Année internationale de la culture de la paix (2000) et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) proclamées par l'ONU avec l'UNESCO comme agence chef de file, demeure un concept essentiel et mobilisateur car elle englobe, entre autres, le respect de la diversité, le dialogue, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la citoyenneté et la participation démocratique comme moyens de parvenir à la sécurité internationale»...

«La paix n'est pas seulement l'absence de guerre ; elle implique de vivre ensemble avec nos différences – de sexe, de langue, de religion ou de culture – en promouvant le respect universel de la justice et des droits de l'homme dont une telle coexistence dépend. La paix, par conséquent, ne peut jamais être considérée comme un acquis. Elle constitue un processus continu, un objectif à long terme qui requiert une vigilance et un travail constants, ainsi que la participation active de tous les individus. Il s'agit de choix à faire, de décisions quotidiennes.

La culture de la paix et de la non-violence implique en conséquence une compréhension globale du monde en évolution dans lequel nous vivons. Elle doit nous inciter à réexaminer les principes fondamentaux de l'humanité en mettant en valeur ce qui lie les cultures et les sociétés et ce qui les relie entre elles...

La culture de la paix et de la non-violence représente ainsi essentiellement un engagement en faveur de la consolidation de la paix, la médiation, la prévention et la résolution des conflits, l'éducation à la paix, l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la non-violence, la tolérance, l'acceptation d'autrui, la cohésion sociale, le respect mutuel, le dialogue interculturel et interreligieux et la réconciliation, en tenant compte des facteurs liés au développement. Il s'agit d'un cadre conceptuel et normatif visant à favoriser le développement en chaque individu d'une conscience mondiale et d'une solide disposition au dialogue. La culture de la paix est un effort collectif pour créer les voies d'une coexistence harmonieuse et retrouver l'aptitude à comprendre que la paix et la stabilité sont des forces dynamiques de la vie sociale,



économique et politique qui se manifestent durablement dans une multitude d'actes fondés sur le respect mutuel et l'adhésion sincère à la non-violence.

Compte tenu de son mandat et de son expérience, l'UNESCO a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme agence chef de file pour la mise en œuvre de toutes les résolutions concernant la «culture de paix», définie comme l'ensemble «des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société» (A/RES/52/13). Ce cadre conceptuel et institutionnel a guidé l'UNESCO qui invite les États membres, la société civile, les intellectuels, les scientifiques, les artistes, les professionnels des médias et le grand public à valoriser et pratiquer la culture de la paix en tant qu'impératif éthique à surmonter tous les obstacles».

II-B-2-3 La mise en oeuvre des 8 domaines d'action pour une culture de la paix par l'Unesco (source : site web de l'Unesco)

Les buts de l'Unesco sont ainsi définis dans sa charte constitutive : «l'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples».

Il est donc naturel que l'Unesco soit chargé d'un rôle important par la résolution des Nations Unies sur la culture de la paix. Ainsi on trouve sur le site internet de l'Unesco des précisions sur les domaines d'action de la culture de la paix dans les termes suivants.

Un Appel pour la Paix des ONG partenaires de l'UNESCO lu à la tribune de la Conférence Internationale des ONG 2014

La présidente du CCIC Christine Roche, au nom des 80 ONG signataires, a remis à la Directrice générale de l'UNESCO Madame Irina Bokova, un appel pour la paix, mercredi 17 décembre à Paris (notre photo).



Madame Christine Roche (à gauche) remet le texte de l'appel pour la paix à Madame Irina Bokova, Directrice Générale de l'UNESCO

Celle-ci a manifesté sa satisfaction d'être ainsi soutenue dans ses prises de position. Lu à la tribune de l'assemblée plénière de la Conférence Internationale des Organisations non Gouvernementales 2014, l'Appel pour la Paix a été fortement applaudi par les délégations présentes. Il souligne la persévérance des ONG à plaider pour la paix dans un contexte international en proie à la barbarie.

En écho au thème de la **Conférence internationale des ONG 2014**
« Ré-enchanter le monde avec l'agenda pour le développement post 2015 »
« une collaboration entre les ONG et l'UNESCO »
des ONG ont rédigé un appel pour la paix.

APPEL POUR LA PAIX

La Culture de la paix : qu'est-ce que c'est ?

Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats (résolutions des Nations Unies [A/RES/52/13](#) : culture de la paix et [A/53/243](#) : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix).

Pour que la paix et la non-violence prévalent, il nous faut :

renforcer une culture de la paix par l'éducation

par la révision des programmes d'enseignement afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la recherche de consensus et la non-violence. Une telle approche éducative devrait par ailleurs être dictée par les objectifs suivants :

promouvoir le développement économique et social durable

par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers, la durabilité environnementale,...

promouvoir le respect de tous les droits de l'homme

les droits de l'homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme; de la même façon, sans droits de l'homme, sous toutes leurs formes, il ne peut exister de culture de la paix...

assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

par la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin,...

favoriser la participation démocratique

parmi les fondations indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité figurent des principes, des pratiques et une participation démocratique dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent...

développer la compréhension, la tolérance et la solidarité

pour abolir les guerres et les conflits violents, il faut transcender et dépasser les images de l'ennemi par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures. Apprendre de toutes nos différences par le dialogue et l'échange d'informations est un processus qui ne peut être qu'enrichissant...

soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances

la liberté de l'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances sont indispensables pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que le partage...

promouvoir la paix et la sécurité internationales

les acquis de ces dernières années en matière de sécurité humaine et de désarmement - dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnelles - devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, les initiatives visant à remédier aux problèmes qui surgissent après les conflits...

«Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix...»

Acte constitutif de l'UNESCO, 1945

Enseignants pour la paix

5 €

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

LA LETTRE
N°111



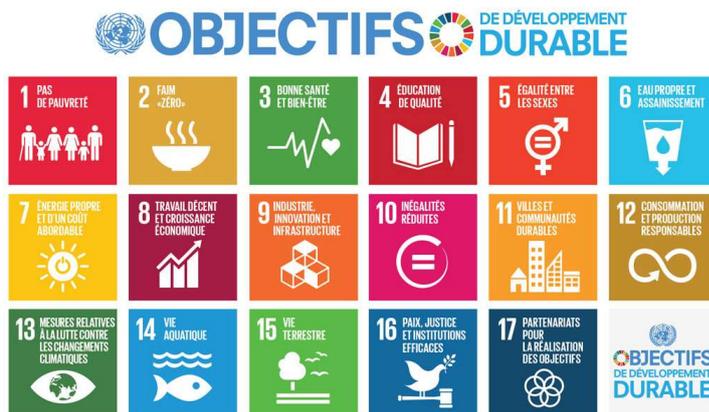
Les **Objectifs de développement durable (ODD)** ont vu le jour lors de la Conférence de Rio sur le développement durable, en 2012. Cet ensemble d'objectifs universels a été élaboré en vue de relever les défis urgents auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique. Les ODD remplacent les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), avec lesquels ont été entamés entre 2000 et 2015 les efforts mondiaux pour éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, empêcher les maladies mortelles et étendre la scolarisation à tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire, entre autres priorités de développement.

Chacun des 17 Objectifs est interdépendant des autres, la réussite de l'un concourant à celle des autres. Lutter contre la menace du changement climatique influence notre façon de gérer nos ressources naturelles, parvenir à l'égalité des sexes ou à une meilleure santé contribue à éradiquer la pauvreté, et consolider la paix réduira les inégalités et contribuera à des économies florissantes. En bref, les ODD sont l'occasion ou jamais de rendre le monde meilleur pour les générations futures.

Janvier - Février 2017

II-B-2-4 Les 17 Objectifs de Développement Durable et particulièrement le 16^{ème}

L'ONU souligne l'interdépendance et les synergies entre une paix durable et un développement durable



Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU.
Photo : ONU/Project Everyone

24 janvier 2017 – Lors d'un dialogue de haut niveau consacré aux synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le maintien de la paix, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a souligné la nécessité d'une réponse mondiale qui s'attaque aux causes sous-jacentes des conflits et intègre la paix, le développement durable et les droits de l'homme de manière holistique, et ce, de la conception à l'exécution. *«Notre priorité est la prévention : la prévention des conflits, des pires effets des catastrophes naturelles et autres menaces humaines à la cohésion et au bien-être des sociétés»*, a insisté le Secrétaire Général dans un discours.

«Les meilleurs outils de la prévention et de la paix durable sont un développement inclusif et durable», a martelé M. Guterres qui a identifié deux défis majeurs : l'éducation, qui est la condition préalable à la paix et au développement économique, et l'emploi productif et le travail décent, notamment des jeunes, qui sont essentiels à des sociétés stables et sûres.

«L'alignement des objectifs des entreprises avec les visées stratégiques de la communauté internationale est déjà apparent dans l'explosion de l'économie verte», s'est réjoui le Secrétaire général qui a cité des estimations montrant que les économies et les revenus que l'on tirerait de la mise en œuvre du Programme 2030 se chiffrent à des dizaines de milliers de milliards de dollars.

Pour accompagner les Etats membres, le Secrétaire général a souligné que l'ONU doit, elle aussi, être prête à se réformer. Il a ainsi identifié trois grands domaines de réforme : les opérations de maintien de la paix, le système des Nations Unies pour le développement et l'administration de l'ONU. Avec ces réformes, M. Guterres estime qu'il est essentiel de créer une nouvelle génération de partenariats avec les gouvernements, la société civile, les organisations régionales, les institutions financières internationales, les universités et le monde des affaires.

La dernière partie de l'équation est, a reconnu le secrétaire général, le financement. Il faut mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba et aller au-delà. Les pays en développement, a-t-il expliqué, doivent avoir accès aux technologies et aux marchés et ils ont besoin que les pays développés honorent leurs engagements en faveur de l'aide. Les institutions financières internationales devraient aider les pays à accéder aux marchés financiers et aux investissements étrangers directs. L'aide publique au développement (APD) comme l'aide humanitaire doivent être allouées stratégiquement conformément à des risques et des besoins clairement identifiés.

La paix durable : «moyen et fin» du développement durable.

Le Président de l'Assemblée Générale, Peter Thomson, a rappelé que, de la même manière que le programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît l'importance de promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives pour réaliser chacun de ses 17 objectifs, les résolutions sur la pérennisation de la paix reconnaissent l'importance du développement durable pour le maintien de la paix.

«Sans paix durable, le développement durable est quasiment impossible ; nous savons que c'est la vérité», a déclaré M. Thomson.

Dix-sept pays dans le monde sont touchés par des conflits prolongés et deux milliards de personnes vivent dans des nations où sévissent fragilités, conflits et violences, a relevé le Président, soulignant que 95% des réfugiés et des personnes déplacées vivent dans des pays secoués par le même conflit depuis 1991.

Selon le Président de l'Assemblée Générale, le monde doit agir sur deux fronts; tout d'abord impulser un élan «irrésistible» dès à présent, lors de cette phase préliminaire de la mise en œuvre du Programme 2030, en mobilisant les Etats membres, le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire. Mais aussi reconnaître la paix durable à la fois comme «moyen et fin» du développement durable, et investir, «financièrement et intellectuellement», dans la paix durable».



«SANS PAIX DURABLE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST QUASIMENT IMPOSSIBLE ; NOUS SAVONS QUE C'EST LA VÉRITÉ»

II-C Le rôle irremplaçable de la société civile et des ONG

Si ce sont les luttes qui ont souvent fait avancer le droit et les mentalités sur des contenus de progrès y compris en matière de paix et de désarmement, il arrive que l'état de l'opinion, les mentalités marquent des retards par rapport au droit et à la loi.

Il en est ainsi sur les questions relatives aux modalités de prévention des conflits, sur l'illégalité de l'arme atomique et sur le droit des peuples au développement.

Il est courant que les gens nous disent *«Vous êtes utopistes. De toute façon tout le monde a des armes. Les autres ont l'arme atomique, il faut que nous l'ayons aussi. Vos idées sont généreuses et vous honorent mais vous n'arriverez jamais à les faire prendre en compte au plan politique»*. Ainsi, si nous n'y prenons garde nous sommes sommés de justifier notre position alors que nous défendons la règle prônée par le droit international.

Or le droit international a déjà réglé la question en posant le principe de l'illégalité des armes de destruction massive. En matière de désarmement nucléaire par exemple, il importe de rappeler qu'en sa séance du 24 novembre 1961 l'assemblée générale des Nations Unies *«rappelant que l'emploi d'armes de destruction massive, causant d'inutiles souffrances humaines a été autrefois interdit comme contraire aux lois de l'humanité et aux principes du droit international par des déclarations internationales et des accords obligatoires...; déclare que l'emploi d'armes nucléaires ou thermonucléaires... est par conséquent contraire aux règles du droit international et aux lois de l'humanité, déclare que tout État qui emploie des armes nucléaires thermonucléaires doit être considéré comme violant la charte des Nations Unies, agissant au mépris des lois de l'humanité et commettant un crime contre l'humanité et la civilisation»*.

De même la Charte des Nations Unies fait obligation aux Etats de dépenser un minimum d'argent pour les armes. Par ailleurs à travers la résolution du 4 décembre 1986 l'assemblée générale des Nations Unies a posé comme principe fondamental : *«que le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme et que les Etats ont la responsabilité première de la création des conditions nationales et internationales favorables à la réalisation du droit au développement»*. Ces éléments appellent le rassemblement des citoyens pour obtenir de nos gouvernants le respect du droit international et de leurs engagements.

En fait ces acquis inscrits dans le droit montrent que **«nous les peuples»** nous sommes, dans la construction de la paix, face à des politiques conduites en contradiction avec le droit international. Il en est de même pour ce qui concerne la culture de la paix, dont les fondements, les principes et les objectifs ont été déterminés par plusieurs résolutions des Nations Unies acquises à l'unanimité par consensus.



L'existence de ces acquis met en évidence l'importance et la force de nos actions et revalorise le pouvoir d'agir de chacun pour faire progresser cette idée simple que la paix se construit à travers la promotion des droits humains et non par la force des armes et l'augmentation des dépenses d'armement.

Si cette idée est largement partagée par la population elle s'accompagne cependant assez souvent d'un doute sur la capacité des peuples à obtenir des modifications conséquentes des politiques qui conduisent à cette aberration d'Etats consacrant, pour la plus grande satisfaction du lobby militaro industriel, au total 1800 milliards de dollars aux dépenses militaires en 2015 alors que le budget mis à disposition des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix est seulement de 8,27 milliards.

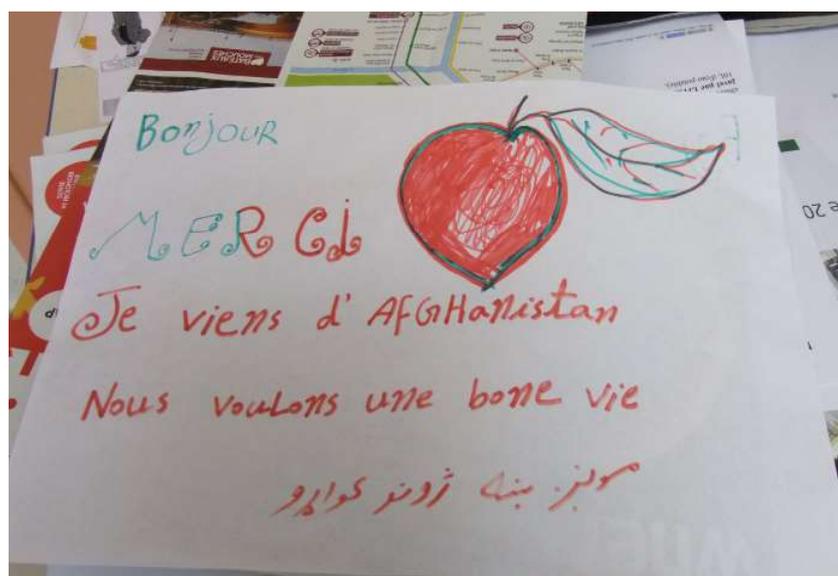
L'histoire nous permet de lever cette interrogation car elle donne de nombreux exemples sur le pouvoir et la capacité des peuples à agir et à modifier l'ordre des choses en faveur de la paix. Ainsi les peuples allemands et français qui ont vécu tant de guerres et de massacres ont tissé des relations d'amitié et de paix qui participent à la construction concrète d'une culture de la paix. Les peuples du sous-continent latino-américain et des Caraïbes se sont débarrassés du joug de dictatures sanguinaires soutenues par les États-Unis d'Amérique. Ils ont gagné, à travers une déclaration commune de leurs 33 Etats, que la culture de la paix soit proclamée comme une de leurs boussoles politiques en tant qu'objectif et moyen d'agir. La voix des peuples à travers le monde a été assez forte pour obtenir que l'immense majorité des Etats prennent position en faveur du désarmement nucléaire, que les ¾ des surfaces du globe soient déclarées zones exemptes d'armes nucléaires, que les essais nucléaires soient interdits etc...Les mobilisations des jeunes africaines viennent récemment d'enranger des succès formidables.

Tous ces succès, parfois remis en cause, indiquent que l'action des peuples pour construire un monde et une culture de la paix de la non-violence est indispensable.

Porter au cœur des luttes sociales actuelles l'exigence d'une politique de paix est un enjeu important. Les succès à venir nécessitent que nous ayons confiance dans notre pouvoir individuel et collectif d'agir, de convaincre et de gagner par exemple l'obtention d'un traité d'interdiction des armes nucléaires face à un lobby militaro-industriel qui en France est solidement organisé au sein de l'Etat et dans les médias.

Les exemples de luttes menées par de nombreux collectifs autour des questions de la paix, des droits humains ainsi que les forums sociaux mondiaux montrent que les peuples avancent, et que ces luttes constituent des points d'appuis solides pour la construction de la paix.

Pour toutes ces raisons nous sommes amenés à formuler des propositions concrètes pour ce qui pourrait être **«une loi de programmation en faveur de la paix et d'une sécurité internationale humaine fondée sur la promotion d'une culture de la paix»** qui contribuerait à positionner la France au plan international de manière originale et positive en répondant aux préoccupations du peuple français et des peuples du monde sur ces questions.



Les luttes pour la paix et les luttes pour le progrès social ont souvent permis aux pacifistes et aux syndicalistes de se retrouver au coude à coude.

Si la charte des Nations Unies est un bien commun aux pacifistes et aux syndicalistes, souvent le rôle de l'organisation internationale du travail (OIT) est minimisé.

Pourtant, comme pour la situation sociale des femmes la situation juridique et sociale des travailleurs dans les sociétés est un bon indicateur du degré de violence de celles-ci.

II-D Le rôle de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Sans ignorer les résolutions sur la culture de la paix, les syndicalistes font à juste titre remarquer que la question de la relation entre la justice sociale et la paix avait dès 1919 été à la base de la création de l'Organisation Internationale du Travail.

En effet, l'OIT fondée en 1919, sous l'égide du Traité de Versailles, qui a mis fin à la Première Guerre mondiale, s'est inscrite dans le droit fil de la réflexion selon laquelle la paix ne pouvait être fondée que sur la base de la justice sociale. La création de l'OIT a constitué une des réponses de la communauté internationale à un certain nombre de préoccupations sur le plan sécuritaire, humanitaire, politique et économique. Ainsi, selon les termes du préambule de la Constitution de l'OIT *«les Hautes Parties Contractantes sont mues par des sentiments de justice et d'humanité, aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable...»*. Ce Préambule affirme aussi *«qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale»* et *«qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger...»*

Après la crise de 29 et la seconde guerre mondiale la Conférence Internationale du Travail réunie à Philadelphie en 1944, en présence des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 41 pays, adopta la Déclaration de Philadelphie, qui fut annexée à la Constitution de l'OIT et qui constitue aujourd'hui encore la Charte des buts et objectifs de l'Organisation. En 1946, l'OIT devint une institution spécialisée du tout nouveau système des Nations Unies.

L'OIT a beaucoup travaillé sur les libertés syndicales, sur le travail décent en tant qu'objectif stratégique international, pour une mondialisation équitable mais aussi sur l'importance du travail comme moyen de lutte contre la pauvreté. A cet égard l'OIT est très investie dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment en ce qui concerne l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté dans le monde.

En 1969, l'OIT a obtenu le prix Nobel de la Paix. Le comité Nobel, lors de l'attribution du prix, a expliqué l'attribution de cette distinction par le fait que l'OIT avait mis en œuvre son principe fondateur *«Si vis pacem, cole justiciam (si vous désirez la paix, cultivez la justice)»* et le comité a souligné qu'*«Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale»*.

L'actualité montre combien il est juste de mieux lier les actions pour réaliser des objectifs sociaux avec les actions pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. Cette liaison est d'ailleurs au cœur des résolutions des Nations Unies Si l'OIT apporte une contribution efficace à ces objectifs, n'est-ce pas parce que statutairement cette organisation associe à son fonctionnement non seulement les représentants des gouvernements et des patrons, ce qui est assez usuel mais surtout les représentants des salariés à travers leurs organisations syndicales ? N'y a-t-il pas là, sans modifier la charte des Nations Unies, une piste à creuser sur la manière d'associer les peuples au fonctionnement des agences constitutives des Nations Unies ?

II-E La réconciliation franco-allemande prouve que la construction de la paix est politique et possible



S'il est extrêmement important de citer ou de se référer à des organisations internationales et en particulier aux Nations Unies dans cette réflexion sur la paix, il est également opportun de s'appuyer sur des expériences historiques instructives en matière de construction de la paix dans la mesure où elles se sont traduites par un succès remarquable. La réconciliation franco-allemande est à cet égard un exemple intéressant. Même si les conditions historiques de cette réconciliation se sont accompagnées de facteurs négatifs pour la paix (intégration de la RFA dans l'OTAN, dénazification non poursuivie après le procès de Nuremberg, interdits professionnels («Berufsverboten»), il n'en reste pas moins que cette réconciliation prouve que la paix est possible quand la volonté politique existe de la construire et que les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif sont mis en place. Par politique il faut entendre que les responsables politiques ont à l'époque investi l'ensemble du champ politique

à travers des mesures dans les domaines sociaux, culturels et économiques. A cet égard la réconciliation entre les peuples français et allemand représente une réussite qui était loin d'être évidente après une Histoire pleine d'affrontements militaires entre les deux pays, malgré un passé de trois guerres terribles et sanglantes en moins d'un siècle dont deux guerres mondiales marquées par des horreurs effroyables.

La nouvelle génération allemande postérieure au nazisme a su imposer la rupture avec ce passé qui a mené à la catastrophe. En France, la société et le monde politique ont su également surmonter le ressentiment dû à l'occupation et aux crimes subis pour penser à l'avenir et bâtir avec la société allemande des coopérations, des jumelages, des partenariats culturels tels que la création de la chaîne Arte, universitaires, des réalisations techniques et aussi des luttes sociales et pacifistes communes».

L'exemple de la CELAC (Communauté d'États Latino-Américains et des Caraïbes) est différent mais également intéressant.



II-F Quand 33 Etats adoptent la culture de la paix comme une référence incontournable de leurs relations internationales

La Communauté d'États Latino-Américains et Caraïbes (CELAC) est un organisme intergouvernemental régional qui regroupe les 600 millions d'habitants des 33 États d'Amérique Latine et de la communauté caribéenne (Caricom). Il fut créé le 23 février 2010 lors du sommet du Groupe de Rio à Cancún au Mexique.

Lors du *deuxième sommet de la Communauté des États Latino-Américains et Caraïbens* (CELAC), tenu les 28 et 29 janvier 2014, à la Havane à Cuba les chefs d'État de 13 pays et des Caraïbes ont pris un ensemble de décisions qui se réfèrent expressément à la culture de la paix et de la non-violence pour construire un avenir meilleur pour les peuples

de cette région. Que ce soit en matière de sécurité alimentaire, de développement culturel ou d'éducation, ce sont les valeurs de la culture de la paix qui sont au cœur de la déclaration de la CELAC. Cet exemple montre que la culture de la paix, cette notion nouvelle mise en avant par des résolutions des Nations Unies datant seulement des années 2000, est en train d'être intégrée au niveau de tout un continent comme un outil politique pour construire des actions en faveur du développement durable et pour la paix sur l'ensemble de ce continent. À ce titre cette déclaration est une référence importante.



Sommet du CELAC

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DU CELAC

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, NUTRITION, ÉLIMINATION DE LA FAIM ET DE LA PAUVRETÉ

Atteindre des résultats concrets qui se traduisent par des améliorations significatives de la qualité de la vie de nos peuples, qui visent à l'élimination de la pauvreté, en particulier de la pauvreté extrême, qui garantissent la sécurité alimentaire et la nutrition, selon une approche sexo-spécifique et dans le respect des habitudes alimentaires, qui permettent de surmonter les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition, afin d'éliminer la faim et de matérialiser l'exercice du droit à l'alimentation, surtout pour tous les secteurs vulnérables.

AGRICULTURE FAMILIALE

Promouvoir le développement rural durable et l'agriculture familiale afin d'améliorer les conditions de vie de ceux qui s'y consacrent, en nivelant les potentialités productives, en donnant des chances au développement durable de l'activité agricole...

EDUCATION

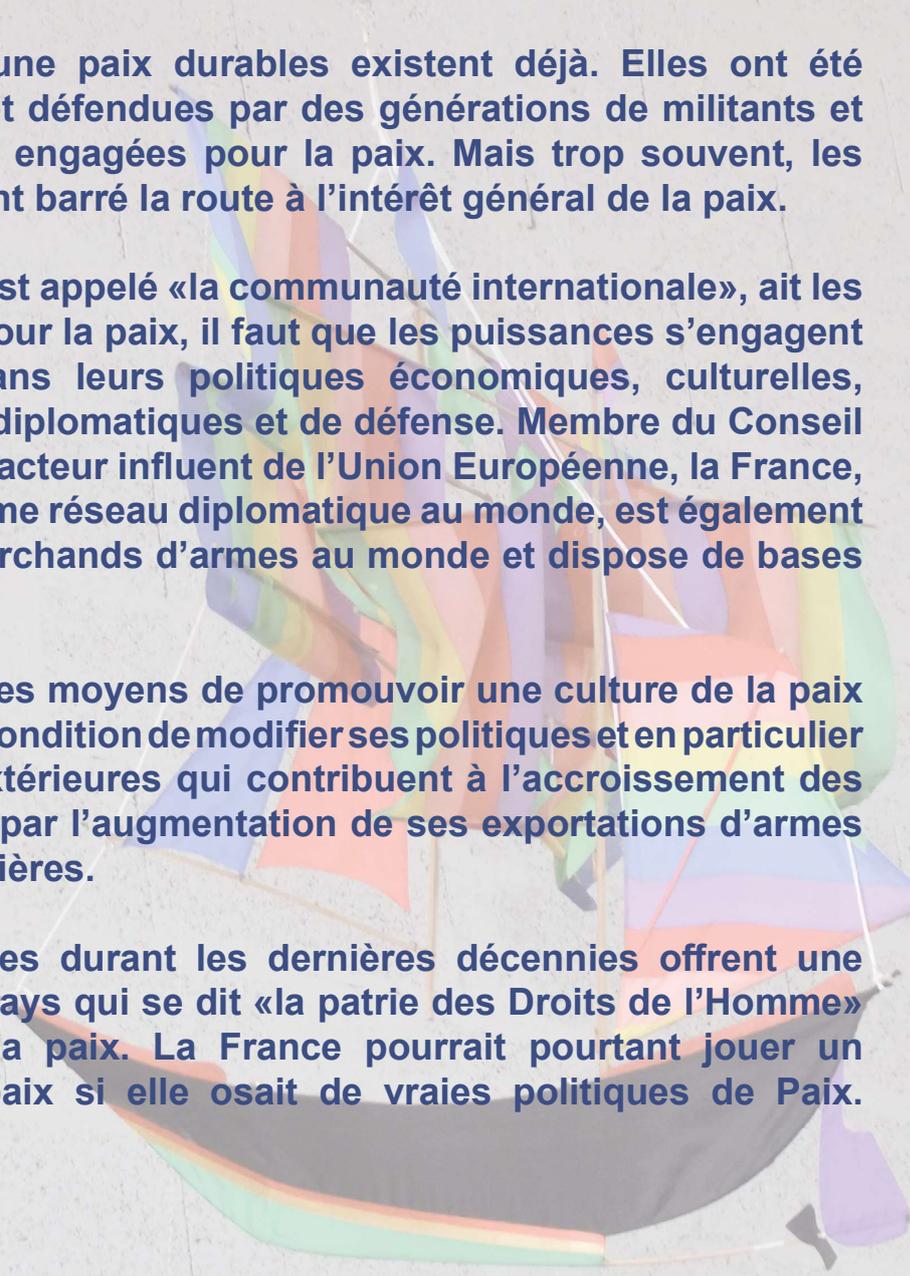
Renforcer le rôle de l'éducation à tous les niveaux, en tant que l'un des secteurs prioritaires pour la CELAC, afin de promouvoir le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Renforcer l'éducation au niveau des valeurs en vue de former des citoyens actifs, moraux, solidaires, créateurs, humanistes, tolérants, participatifs, respectueux de la loi et de l'environnement, non violents et non discriminatifs, en faisant en sorte que les éducations artistique et physique jouent un rôle important chez les élèves.

Promouvoir et appuyer tous les programmes éducatifs qui visent à sensibiliser la jeunesse à l'importance de mettre en place une culture de la paix dont les fondements soient le dialogue, le respect et la tolérance des croyances, des opinions et des formes de vie différentes, la participation active en tant que citoyens responsables et engagés à la prise de décision dans les différents secteurs du programme de développement social, politique, économique et de coopération.

CULTURE ET DIALOGUE ENTRE LES CULTURES

Réaliser des actions qui permettent de reconnaître les mérites des politiques culturelles comme promotrices de valeurs qui reflètent le respect de la vie, de la dignité humaine, du pluriculturalisme, des principes de justice et de tolérance, et de refus de la violence, en tant que facteurs devant participer à la mise en place d'une culture de la paix à même d'identifier la région.

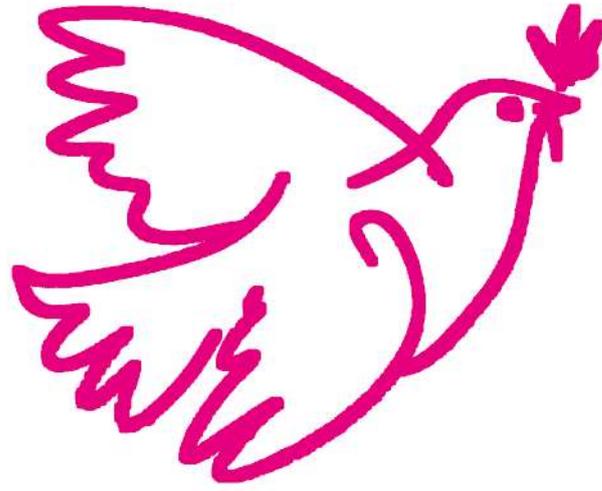


Les bases pour une paix durables existent déjà. Elles ont été mises en place et défendues par des générations de militants et de personnalités engagées pour la paix. Mais trop souvent, les intérêts particuliers ont barré la route à l'intérêt général de la paix.

Pour que, ce qui est appelé «la communauté internationale», ait les moyens d'agir pour la paix, il faut que les puissances s'engagent pour la paix dans leurs politiques économiques, culturelles, sociales, étrangères, diplomatiques et de défense. Membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, acteur influent de l'Union Européenne, la France, qui possède le troisième réseau diplomatique au monde, est également un des principaux marchands d'armes au monde et dispose de bases militaires à l'étranger.

La France a tous les moyens de promouvoir une culture de la paix dans le monde à condition de modifier ses politiques et en particulier ses politiques extérieures qui contribuent à l'accroissement des tensions, notamment par l'augmentation de ses exportations d'armes et ses positions guerrières.

Les mesures prises durant les dernières décennies offrent une triste image du pays qui se dit «la patrie des Droits de l'Homme» et acteur pour la paix. La France pourrait pourtant jouer un grand rôle pour la paix si elle osait de vraies politiques de Paix.



PARTIE III: LA FRANCE ET SON RÔLE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

III-A Une politique qui met en danger la France et conduit à plus d'insécurité mondiale et nationale

Il y a quelques dizaines d'années et en allant plus loin, au moment de la politique de De Gaulle, la France avait une certaine aura dans le monde. Aujourd'hui après les quinquennats des Présidents Sarkozy et Hollande, le rôle et l'image de la France sur la scène internationale ont bien changé et l'image est bien ternie.

Alors que la France pouvait parler avec l'Union Soviétique et les pays du bloc de l'Est, alors que sa voix était entendue par les pays dits non-alignés et dans le monde arabe, aujourd'hui la France a perdu une grande partie de son aura diplomatique. Aujourd'hui le Président de la République déclare un peu rapidement et dangereusement la France en «guerre». Nous n'en sommes pas là en France, mais les attentats terroristes sur le sol français contre Charlie Hebdo, à Nice, au Bataclan, doivent nous interroger. Ce bilan est largement négatif et marqué par des évolutions inquiétantes. On ne peut que constater que la politique internationale suivie par la France au cours des deux dernières mandatures n'a pas apporté plus de sécurité au pays et à sa population mais qu'au contraire, elle a généré une insécurité croissante.

Bien sûr, auparavant, rien n'était parfait : la politique de la Françafrique a fait de nombreux dégâts et victimes. De même, les essais nucléaires français ont laissé derrière eux nombre de victimes et des territoires saccagés.

Les dépenses militaires de la France au cours des 20 dernières années s'évaluent à environ 64 milliards d'euros par an (source SIPRI ; il faut savoir que les dépenses militaires sont supérieures aux dépenses inscrites au budget de l'Etat.)

Et pourtant la plupart des responsables politiques et en particulier les partis qui ont gouverné la France au cours des deux dernières décennies, à savoir le parti Les Républicains et le parti socialiste, après avoir mis en place des politiques qui ont conduit à plus d'insécurité pour la France, demandent aujourd'hui une nouvelle augmentation des budgets militaires au nom de la sécurité.

Cette volonté d'augmenter le budget militaire annuel de la France de l'ordre de 10 milliards d'euros par an et de doubler en quelques années les crédits consacrés à une nouvelle modernisation des armes nucléaires est également activée par la demande incessante de l'OTAN, sous la pression des États-Unis, de voir les pays européens augmenter leur budget militaire pour y consacrer au moins 2 % de leur budget national.

Comment en est-on arrivé à cette situation, d'avoir de moins en moins de sécurité avec de plus en plus de dépenses militaires? N'est-ce pas la preuve que les politiques suivies jusqu'alors ont été inefficaces et aboutissent à des résultats contraires aux objectifs annoncés?

Un bref bilan permet de faire le constat de l'échec des politiques de la France qui depuis plusieurs décennies sont fondées sur une militarisation des relations internationales, la diminution des actions diplomatiques, la multiplication des interventions guerrières, la réintégration totale dans l'OTAN, l'acceptation de participer au bouclier antimissiles (appelé auparavant guerre des étoiles et qui avait été refusé par le président Mitterrand) l'alignement des politiques économiques françaises sur les politiques de l'UE et du FMI ; qui s'inscrivent dans un libéralisme financier régi uniquement par la loi du profit maximum. En fait ces politiques ont contribué largement à dérégler et détériorer gravement la vie internationale aux plans économique, social et sécuritaire.

Alors qu'avec la chute du mur de Berlin nous étions censés engranger les dividendes de la paix, force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui car, au-delà de sa sécurité intérieure, la politique française a aussi contribué à aggraver un certain nombre de tensions à l'étranger.



Parmi les éléments les plus graves, nous avons déjà cité les conséquences désastreuses de la guerre en Libye, menée à l'initiative du président Sarkozy. François Hollande, quant à lui, a confirmé l'accord donné par Nicolas Sarkozy à l'installation du bouclier antimissile. Il a affiché, dès le départ, son souhait de participer à une intervention militaire en Syrie alors que le président Obama essayait de tempérer les ardeurs militaristes de ses faucons et refusait d'engager les États-Unis dans une guerre pouvant avoir des conséquences catastrophiques. En ce qui concerne l'Iran, la France a montré la même intransigeance et a contribué à fermer tout dialogue avec les dirigeants iraniens. Pourtant, il y a quelques mois, le dialogue a abouti à une solution diplomatique empêchant cet État d'accéder à la puissance nucléaire.

L'intervention de la France au Mali a été présentée comme inévitable ; alors qu'elle était pour une large part la conséquence de la politique du Président Sarkozy en Libye mais également des politiques économiques néolibérales imposées à de nombreux pays africains lesquelles ont fragilisé cet Etat et ont plongé le Mali dans une situation désespérée.

Le renoncement à reconnaître l'État Palestinien, les multiples ingérences militaires faites au nom de la démocratie, l'alliance avec les théocraties absolues et barbares de certains Etats pétroliers, le soutien affirmé à des groupes terroristes islamistes comme le Front Al Nostra (Laurent Fabius disait qu'il faisait du bon boulot !) n'ont fait que contribuer au chaos général de cette région, alimenter les peurs qui font le lit de l'extrême droite tout en favorisant la multiplication des réseaux terroristes. Réseaux terroristes qui menacent également la sécurité de la France et de sa population.

En fait la politique française au Moyen Orient et en Afrique est bien pour quelque chose dans le chaos que connaissent ces régions mais aussi dans l'aggravation de la situation sécuritaire de la France.

Pour ce qui concerne les relations avec les pays de l'Est européen, l'intégration totale dans l'OTAN a éloigné la France des peuples de l'Est européen et de la Russie. En privilégiant le rôle de l'OTAN au détriment des principes et des valeurs qui avaient conduit au succès de la conférence pour la sécurité commune en Europe de 1975 à Helsinki, les deux dernières mandatures des présidents de la République Française ont conduit à mettre la France en insécurité tant sur son flanc oriental que sur sa partie Euro-méditerranéenne.

Si la France officielle s'est explicitement félicitée de l'adoption du traité sur le commerce des armes (TCA), peu après, lors d'un voyage en Arabie Saoudite, le premier ministre Manuel Valls, en 2015, se félicitait d'avoir obtenu la signature avec ce pays d'un contrat de 10 milliards d'euros avec une partie très importante concernant les ventes d'armes. C'est en partie avec ces armes que l'Arabie Saoudite mène aujourd'hui sa sale guerre contre le Yémen avec des dizaines de milliers de morts. Peu après le vote du Parlement européen condamnant les frappes aériennes menées par l'Arabie Saoudite au Yémen et demandant un embargo européen sur les ventes d'armes en Arabie Saoudite, la France annonçait triomphalement un nouveau contrat de vente d'armes avec ce pays. Pour honorer nos acheteurs le Président de la République ira même jusqu'à décerner la Légion d'honneur au prince héritier saoudien.

Ce bilan partiel nous conduit à interroger les mécanismes qui ont provoqué cette situation et en particulier la loi de programmation militaire.

III-B Le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale 2013

Cette version du Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale (LBDSN) a été décidée par le Président Hollande pour actualiser et remplacer la version précédente de 2008 commandée par son prédécesseur. Une première version était presque finalisée fin 2012 mais il a été demandé aux rédacteurs de «l'adapter» notamment pour mieux prendre en compte les actions militaires déjà menées et prévues en Afrique.

Après son élection, François Hollande considérant *«que l'État du monde appelait de nouvelles évolutions stratégiques»* a demandé qu'un nouveau Livre blanc soit établi. La commission en charge de ce travail était composée de 46 personnes dont seulement quatre parlementaires à savoir deux députés et deux sénateurs et les présidents de la commission de



défense de l'Assemblée Nationale et du Sénat. C'était donc une commission dont les élus représentaient la portion congrue face aux représentants de la haute administration et de personnalités choisies intuitu personae et en lien avec les lobbies militaro-industriels participant notamment aux Universités de la Défense. Ses travaux se sont caractérisés par la totale absence d'une volonté d'instaurer un grand débat sur ces questions avec l'opinion publique française. Pour la première fois, la commission du Livre Blanc comportait des représentants de la Grande Bretagne et de l'Allemagne.

La version actuelle date donc de mai 2013. Elle a été complétée par la Loi de Programmation militaire du 18 décembre 2013 portant sur les années 2014-2019 qui définit concrètement les objectifs opérationnels à atteindre avec les coûts correspondants. Des ajustements budgétaires de ce texte, et des changements plus importants, ont été votés en décembre 2015 pour le budget 2016.

Cette version est annoncée comme ayant une vocation militaire mais on observe un élargissement de ce champ à ce qui était traditionnellement plutôt du domaine de la Police ou d'autres organismes prenant en charge les évolutions de la société française, principalement le renseignement, l'information ou la répression. On assiste donc à une militarisation de la police nationale, ce qui n'était pas à l'ordre du jour dans le rapprochement récent de la gendarmerie et la police nationale. D'ailleurs depuis la version 2008, le titre du document a été complété en intégrant le terme de sécurité nationale. Les rôles complémentaires de la diplomatie française et des militaires sont bien évoqués également. Le souci d'avoir une légitimité internationale, en référence aux Nations Unies, est présent dans plusieurs chapitres. L'objectif annoncé est de préserver la souveraineté de la France, et la sécurité nationale en est un des moyens principaux. Les titres des chapitres et sous-chapitres du LBDSN montrent bien l'étendue des préoccupations prises en compte.

Ce qui est frappant en lisant ce texte de 140 pages est de constater que certains grands axes de l'analyse ont subi des changements importants.

Pour la France, fidèle membre de l'OTAN, l'ennemi principal du quel il fallait se protéger était l'Iran. Le discours envers la Russie était un discours davantage tourné vers une recherche de coopération. Aujourd'hui, l'Iran est redevenu présentable mais la Russie est présentée comme l'adversaire principal contre lequel de nombreuses mesures sont prises en Europe centrale et orientale ou dans les pays baltes. L'ordre du jour officiel du sommet de l'OTAN à Varsovie en juillet 2016 y a consacré une place importante.

Au sommet de l'OTAN de Lisbonne en 2010, les États-Unis avaient annoncé leur désengagement (tout relatif !) dans les budgets de défense en Europe pour mieux se consacrer à la sécurité en Extrême-Orient. Le sommet de l'OTAN de Newport (Pays de Galles) en 2014 a décidé un revirement total en redonnant à sa place, et à celle de ses membres, en Europe un rôle, y compris budgétaire, essentiel. Les deux derniers budgets de la Défense en France en tiennent compte. Le sommet de Varsovie en 2016 devait encore accentuer cette tendance en demandant à ses membres de porter le budget de la défense à 2 % du PIB. En France, si cela était décidé, ce budget passerait de 32 Mds € à 44 Mds € !

Daesch n'apparaissait pas encore au Proche-Orient même si nous savons maintenant qu'en 2013 il avait commencé sa conquête de la région en partant de l'Irak.

Les printemps arabes sont présentés comme des facteurs d'instabilité contre lesquels se préserver.

Les crises successives des pays capitalistes, notamment les plus récentes, sont présentées comme le résultat d'influences et de raisons externes et non pas comme le résultat des politiques qu'ils ont menées : par contre, il est constaté dans le texte qu'elles peuvent nuire à la sécurité collective et qu'il faut se prémunir des effets négatifs produits. Même analyse tronquée en ce qui concerne les dangers générés par la faiblesse d'un Etat, sans mentionner que cet affaiblissement, voire cette déliquescence, pourrait être la conséquence d'une politique menée par notre pays.

Ce qui apparaît à partir des éléments d'analyse précédents, c'est que l'inféodation à l'OTAN et à l'Union Européenne n'est pas remise en question. Israël et la Turquie sont toujours considérés comme les principaux facteurs de la sécurité collective

au Proche- et Moyen-Orient. L'importance des traités militaires avec l'Allemagne et le Royaume Uni est réaffirmée et il est mentionné qu'ils pourraient s'ouvrir à d'autres pays.

La lutte contre le terrorisme occupe désormais une place importante, la cybercriminalité aussi. Le renseignement doit être développé.

L'objectif annoncé dans le LBDSN était de dégager des orientations à 15 ans : nous voyons que certaines parties importantes sont obsolètes après moins de 4 ans. Et que l'on ne nous dise pas que c'est parce que les services de renseignements n'ont pas bien fonctionné !

Une lecture rapide de ce document pourrait laisser penser que des analyses approfondies ont été préalables à la définition des préoccupations et mesures annoncées. Le sommaire est impressionnant par les rubriques mentionnées. Cela pourrait rappeler les plans quinquennaux d'il y a 60 ans ! Il faut entrer plus dans les détails pour séparer ce qui est un discours idéologique - alignement sur l'OTAN ou sur l'Arabie saoudite par exemple - d'avec la justification de politiques déjà décidées, comme les interventions en Afrique.

Même si les mots *sécurité* ou *démocratie* n'ont pas le même sens que celui que nous leur donnons habituellement, nous en conseillons une lecture critique pour mieux comprendre ce qui sous-tend non seulement la politique de défense mais aussi la politique générale du gouvernement en place depuis 2013.

Si nous avons encore besoin de justifier la décision qui a été prise d'élaborer un Livre Blanc pour la Paix en synergie entre tous les militants de la paix et leurs organisations, la caricature que représente le Livre blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale devrait faire tomber les dernières réticences. Par contre, il semble important, comme cela est fait dans le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale, de bien développer l'aspect international des préoccupations et initiatives à prendre.

III-B-1 Le Livre Blanc de la Défense, vecteur d'une soumission à l'OTAN dangereuse pour la paix

III-B-1-1 La France et l'OTAN

L'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été mise en place en 1949 et regroupait alors 12 pays : les États-Unis, le Canada et 10 pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, c'est à dire les «vainqueurs de la 2ème guerre mondiale». Elle a été créée pour concrétiser le Traité de l'Atlantique Nord, ou Pacte Atlantique. Elle a été souvent présentée comme une alliance défensive pour faire face à la menace militaire du bloc soviétique. Pourtant, en 1949, les USA étaient les seuls à posséder la bombe atomique et le pacte de Varsovie n'a vu le jour qu'en 1955 en réponse essentiellement à l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest (RFA) dans l'OTAN.

Selon le Pacte Atlantique, l'OTAN est à la fois une organisation militaire et une organisation politique, définie dès l'origine comme un outil au service d'une idéologie et un outil pour des intérêts économiques et géostratégiques. Ainsi l'article 2 de la convention constitutive en date du 4 avril 1949 stipule que les parties «s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales».



Dans la réalité d'une Europe post-guerre détruite et très affaiblie, l'OTAN est et reste totalement dominée par les USA. Pour ne pas dépendre de cette domination la France, sans quitter l'OTAN, s'est retirée de 1966 à 2009 du commandement militaire intégré de l'Alliance, à l'initiative de De Gaulle. Elle réintègre le commandement militaire intégré en avril 2009 à l'initiative de Nicolas Sarkozy et au sommet de Chicago en 2010 Hollande accepte les missions nucléaires de l'OTAN et le bouclier antimissile.

En fait, avec la fin de la guerre froide, marquée en 1991 par la désintégration du pacte de Varsovie, le caractère militaire et offensif de l'OTAN se confirmait en contradiction avec la charte des Nations Unies et le droit international, d'autant que la possibilité existait d'un nouveau système de sécurité européen dans lequel l'OSCE (Organisation pour la Sécurité Commune en Europe), qui avait le statut d'organisation de sécurité régionale tel que défini dans la charte des Nations Unies aurait pu constituer un outil approprié pour la sécurité en Europe. Notons que la Charte d'Istanbul en 1999 a placé l'OSCE sous la coupe de l'OTAN.

En fait l'OTAN, sous le leadership des USA, au lieu de revaloriser le rôle des Nations Unies, a profité de cette situation pour étendre son influence, en élargissant ses compétences à travers un nouveau concept stratégique (NSC) adopté au sommet de Rome les 7 et 8 novembre 1991. Cette démarche s'est poursuivie lors du sommet de Washington en avril 1999 par la décision de l'OTAN de s'autoriser à agir par la force sans le consentement des Nations Unies. Ce fut le cas en Serbie au printemps 1999, en Afghanistan en 2001 mais aussi dans une certaine mesure dans le cadre de l'invasion anglo-américaine de l'Irak en 2003 après le Kosovo en Mars 1999.

Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, l'OTAN s'autorise à intervenir militairement hors du territoire des pays membres, confirmant sa totale illégalité par rapport au droit international et à la charte des Nations Unies.

L'accord OTAN -Russie signé en 1997 engageait l'OTAN à ne pas déployer de forces importantes ni d'infrastructures supplémentaires dans ses nouveaux pays membres. Or l'OTAN a installé un site stratégique en Roumanie incorporé au dispositif du bouclier antimissile en mai 2016, puis un second site quasi identique en Pologne, des radars en Turquie, l'augmentation de la flotte US en Méditerranée, une base antimissile en Allemagne.

Ainsi avec l'intégration de certains États d'Europe centrale et orientale, proches de l'ex-Union soviétique, au nom du partenariat pour la paix et avec en plus son extension à l'espace méditerranéen c'est une véritable hydre militaire qui s'est implantée au cœur du monde. Quand on sait que l'OTAN estime, via la NSC, que son intervention peut se justifier en cas de menace sur les approvisionnements énergétiques, on mesure le degré de danger et d'illégalité de l'OTAN. Dans cette logique guerrière et expansionniste, l'OTAN estime devoir disposer de moyens militaires nouveaux et prévoit, sinon exige, que ses membres s'engagent à maintenir ou augmenter leurs dépenses militaires. Cette extension des compétences et des terrains d'action de l'OTAN inclut les armes nucléaires et explique que des armes nucléaires américaines soient toujours implantées sur le territoire européen et en Turquie. Ces quelques éléments sont autant d'illustrations du danger que constitue l'OTAN dont l'incapacité totale à résoudre les problèmes est attestée par la situation en Afghanistan et en Irak par exemple. De plus, la volonté de l'OTAN à travers «le partenariat pour la paix» d'encercler systématiquement la Russie de pays intégrés à l'OTAN est créatrice de tensions et contribue là aussi à l'augmentation des dépenses d'armement.

L'OTAN a signé des accords de partenariat avec de nombreux pays, y compris asiatiques. Tout montre aussi sa volonté de s'implanter durablement en Afrique, en contribuant notamment à la logistique des guerres menées par la France et/ou le Royaume Uni, la plupart sous bannière de l'ONU.

À l'ordre du jour du futur sommet de l'OTAN à Bruxelles en 2017 figurent des actions de «coopération» avec les pays autour de la Méditerranée.

Pour nous, si la France entend agir pour la paix, la justice, le désarmement à travers la solidarité, l'égalité entre les peuples et le respect du droit international, elle doit se retirer de l'OTAN.

III-B-1-2 Retrait de l'OTAN et mise en place d'un système de sécurité commune en Europe.

Nous devons agir résolument pour que la France se retire de cette organisation belliciste qu'est l'OTAN et œuvre à sa dissolution. En effet la mise en œuvre d'une conception de la sécurité commune basée sur la promotion de tous les droits humains, le respect du droit international et la justice, passe par un développement du multilatéralisme ce qui implique la dissolution de l'OTAN.

Une telle conception implique une action en France et en Europe pour une sécurité commune dans une Europe géographique s'inspirant des principes de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de son acte final (1975). Une nouvelle définition du rôle et des missions de l'OSCE pourrait être faite par une conférence que nous appellerions **Helsinki2**.

Cette action au plan européen devra être en cohérence au plan mondial avec l'action des Nations Unies, pour le développement d'une sécurité humaine et d'une culture de la paix visant la prévention et la résolution politique des conflits. Une telle ambition implique la réduction des inégalités de développement à travers des plans ou programmes solidaires de développement humain, social et écologique permettant par exemple la réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable(ODD) adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies mais aussi une diminution des budgets consacrés aux dépenses militaires tout à fait compatible avec le maintien d'une défense crédible.

Dans un tel processus, chaque État, chaque institution, chaque individu est appelé à assumer sa propre responsabilité et son engagement. C'est avec cette conception qui inclut notre exigence d'un monde débarrassé des armes nucléaires, que de nombreuses organisations ont participé aux contre-sommets de l'OTAN successifs depuis 2009. Cette conception implique de nouvelles solidarités entre les peuples tant à travers les luttes pour les changements sociaux nécessaires qu'à travers tous les types de partenariats et de coopérations décentralisées que peuvent initier les collectivités, associations ou organisations locales.

III-C La loi de programmation militaire (2014-2019) c'est 190 milliards d'euros inscrits dans un dispositif pluriannuel poussant à la militarisation des relations internationales

Si le Livre Blanc est réputé tracer les grandes lignes stratégiques pour les 15 à 20 années à venir, la loi de programmation 2014-2019 en est la traduction concrète, surtout financière. Les enjeux sont importants y compris financièrement puisque cette loi engage une programmation de 190 milliards d'euros sur la période 2014 / 2019 avec une priorité pour de nouveaux équipements (102,7 milliards d'euros dont 23,3 milliards pour la modernisation des armes nucléaires de la France).

Ainsi elle réaffirme la primauté de la dissuasion dont la mission consiste «à protéger la France contre toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme». Au titre de cette définition infiniment dangereuse en particulier par le caractère très flou de la notion «**d'intérêts vitaux**», la loi prévoit 23,3 milliards d'euros en vue «*de la livraison du missile M51.2, de la mise en service du laser Mégajoule, du lancement des travaux d'élaboration du futur SNLE de 3^{ème} génération ou à l'effort dans le domaine du renseignement (notamment d'origine électromagnétique*



[satellite CERES]» (page 16). Cette politique viole donc les engagements internationaux de la France tels qu'ils découlent de la charte des Nations Unies et du TNP, en particulier de son article 6. Pourtant, de plus en plus de voix y compris militaires s'accordent sur le fait que les armes nucléaires sont «*illégales, coûteuses, dangereuses, inutiles militairement et éthiquement inadmissibles*». Au moment où des initiatives intéressantes sont prises au plan mondial en matière de désarmement nucléaire et qu'une large alliance se constitue pour des négociations multilatérales en vue d'un traité d'interdiction, (Onu, 150 États, réseaux de maires, de parlementaires, d'anciens chefs d'États, ensemble des syndicats au plan mondial, autorités religieuses, Croix Rouge internationale), nous sommes en droit d'attendre que la France s'inscrive dans cette dynamique au lieu d'engraisser le lobby militaro-industriel.

Par ailleurs, la Loi de programmation militaire prévoit une capacité autonome pour «*entrer en premier sur un théâtre de guerre dans les trois milieux, terrestre, naval et aérien*». Enfin elle prévoit des moyens d'intervention à l'extérieur de nos frontières en cas de gestion de crise «*dans la durée, sur deux ou trois théâtres distincts, dont un en tant que contributeur majeur ; en forces spéciales ; en soutien ; avec 6 000 à 7 000 hommes des forces terrestres*» exprimant ainsi une volonté agressive et dangereuse de puissance militaire.

Elle entérine, maintient et conforte nos bases militaires à l'étranger. Elle propose une augmentation très importante de la cyber-sécurité qui pourrait se comprendre si elle n'était pas liée à la mise en œuvre de politiques de projection dangereuses en particulier à travers l'utilisation évoquée des drones ; au renforcement des moyens de guidage des missiles M 51 dont le triste épisode de l'explosion de l'un d'entre eux au large de Penmarc'h vient rappeler les risques de catastrophes ; à la mise en place du bouclier antimissile (pour lequel le Président de la République a donné son accord au sommet de l'OTAN à Chicago en 2012).

Sur la dimension industrielle et d'exportation d'armes la loi indique que l'industrie de défense «est aussi un facteur de compétitivité pour l'ensemble de l'économie» (page 19) et poursuit (page 21) «*Le soutien aux exportations de défense constituera un volet majeur de la politique industrielle du Gouvernement, allant de pair avec une pratique exigeante du contrôle. Les exportations d'armement représentent en effet plus de 30% des 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires du secteur de l'industrie de défense dans l'économie française et sont donc à la fois un signe et un facteur de sa compétitivité*» Comment respecter nos engagements internationaux en matière de contrôle des ventes d'armes avec de telles orientations, d'autant que les suppressions massives d'emplois prévues risquent de se traduire essentiellement par une minoration du rôle des arsenaux publics au bénéfice d'une privatisation accrue qui peut encore plus favoriser le commerce des armes?

La LPM s'inscrit donc dans une logique de développement du commerce des armes dangereuse pour la sécurité du monde. Cette politique irresponsable est de plus un obstacle à la reconstruction d'un outil industriel au service des besoins humains et de l'emploi pour que notre pays ne soit pas dépendant économiquement. En effet plusieurs études montrent que des investissements dans le secteur civil sont beaucoup plus productifs en termes de création d'emplois que les investissements dans le domaine militaire. Or il y a tant à faire dans le domaine civil en particulier pour reconstruire en France une filière dans le domaine du génie Biologique et Médical.

Par exemple dans le cas de l'électronique, la France a privilégié l'électronique militaire au détriment du médical (Scanner, RMN, etc.). Or dans le même temps le partenariat Lucent-Alcatel a abouti à ce qu'une grande partie du portefeuille de brevets, issus de travaux de recherche souvent menés dans les services publics de recherche en France, se retrouve entre les mains de Lucent au détriment de l'indépendance économique de la France.

Ainsi au moment où la France à travers la LPM prétend engager des milliards au nom de la défense et de l'indépendance de la France, il est navrant de constater que dans le même temps des dizaines d'années de travail des ingénieurs et chercheurs du service public (CNET, CNRS et universités) ont été vendues à une multinationale à base US au détriment de l'indépendance nationale de la France et de l'emploi dans notre pays. Pourtant ce sont là des secteurs d'avenir.

III-C-1 La Loi de Programmation Militaire, une marche forcée vers l'augmentation des dépenses d'armement et le développement du commerce des armes

La perspective posée en 2016 à mi-parcours de la LPM dans le cadre de l'Université d'été 2016 de la défense est bien d'aller vers un quasi doublement des dépenses consacrées à l'arme atomique (de 3,2 à 6,5 milliards) et d'aboutir d'ici 2020 à une augmentation du budget de la défense de 10 milliards d'euros en obéissant ainsi à la demande de l'OTAN d'un budget militaire à 2% du PIB. A cet égard il faut voir que le budget de la Défense ne représente qu'une partie des dépenses militaires de la France que le SIPRI situe autour de 64 milliards d'euros. En matière de budget de la défense les analyses annuelles doivent se faire dans le cadre d'une approche pluriannuelle. Le Ministre de la Défense, devant la commission Défense de l'Assemblée Nationale, en octobre 2016 confirme: *«Notre ambition est claire : rendre la politique de sécurité et de défense commune plus efficace, avec et au bénéfice de tous les États membres, mais également de l'OTAN... L'objectif de 2 %, j'y suis favorable. Il figure à l'article 6 de la loi de programmation militaire 2014-2019 de décembre 2013».*

Ces choix se traduisent en termes budgétaires comme l'indique J.Y Le Drian *«La LPM initiale, votée en décembre 2013, prévoyait pour 2017 un budget de 31,6 milliards d'euros. Nous avons porté cette annuité à 32,7 milliards d'euros hors pensions, soit 1,1 milliard de plus en 2017 que dans la LPM initiale».*

Sur ce sujet le ministre indique: *«Les crédits destinés à la dissuasion (nucléaire) s'élèveront en 2017 à 3,866 milliards d'euros, soit près de 9 % du budget global de la défense. Ces crédits préparent notamment le renouvellement à venir des deux composantes, tout en permettant la poursuite de leur modernisation. S'agissant de la composante océanique, les travaux de modernisation du missile M51 se poursuivent, ainsi que les travaux de conception du futur sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de troisième génération... Pour être complet, je tiens à souligner également la montée en puissance continue de l'outil de simulation...», avec notamment la mise en service progressive des chaînes laser du laser mégajoule (LMJ)».*

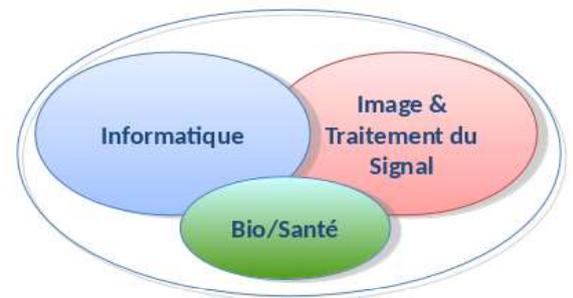
Ce faisant, le ministre confirme le viol des engagements internationaux de la France en matière de désarmement nucléaire et en particulier de l'article 6 du TNP.

En 2016, le Ministre de la Défense s'enorgueillit des chiffres des ventes d'armes en indiquant aux députés *«Avec près de 17 milliards de prise de commande à l'export, 2015 est certainement à marquer d'une pierre blanche... Pour mémoire, je rappelle qu'en 2012, nous étions à un niveau de 4,8 milliards d'euros de prise de commande à l'export. Nous avons donc plus que triplé ce chiffre».*

Déjà les ventes d'armes avaient connu en 2013, une augmentation de 43%, avec une vente totale d'armes chiffrée à 6,8 milliards d'euros. Le Ministère de la Défense se félicitait déjà en ces termes: *«l'année 2012 a été bonne pour le secteur de l'armement, l'année 2013 encore meilleure, celle de 2014 s'annonce très prometteuse».* De manière très **«pragmatique»**, le Ministère souligne que cette hausse des exportations est dopée par *«un contexte international très instable, notamment au Moyen-Orient»,* alimentée par les *«conflits armés à Gaza et en Syrie, la flambée des tensions en Irak, en Libye».*

Les dépenses militaires du Moyen-Orient ont explosé ces dernières années.

De 30% à 40 % des commandes françaises viennent des pays du Golfe. Les principaux clients en 2013 étaient l'Arabie Saoudite (2 milliards d'Euros) et le Maroc (600 millions).



On retrouvait juste derrière les Émirats arabes unis et le Qatar. On sait que l'Arabie Saoudite, les pays du Golfe financent les terroristes islamistes que nous prétendons combattre avec nos bombes.

Le climat de terreur entretenu permet d'armer tous les combattants en lice, de fournir tous les États de la région en matériels de guerre multifonction.

Les trois États du Golfe cités jouent un rôle-clé dans la déstabilisation de la région, en plus d'être des régimes dictatoriaux parmi les plus répressifs au monde, niant tout droit humain, légalisant l'esclavage, ou la peine de mort. Et pendant ce temps, depuis trois ans, le cours de l'action Dassault à la Bourse de Paris a grimpé de 61%, celui de Thalès de 70 %, celui de Safran de 118 % !



Le Ministre de la Défense le 12 octobre 2016 se vante des résultats obtenus en disant devant la commission défense de l'Assemblée Nationale «*En 2015, nous avons battu un record, puisque nous avons réalisé 17 milliards d'euros de prises de commandes, soit plus du triple du montant des commandes réalisées en 2012 qui s'élevaient à 4,8 milliards d'euros.*».

De manière générale ces dépenses militaires, dont nous contestons la pertinence pour une grande partie d'entre elles, et qui sont assumées au nom de la sécurité et de l'indépendance nationales ne doivent pas être pilotées par une logique de profits privés et de rente pour l'actionnaire.



Les industries de l'armement doivent donc être placés sous le contrôle d'un pôle public national de défense où les partenaires sociaux et la représentation nationale pourront s'exprimer.

Manifestation contre la guerre en Irak

III-C-2 Alternative à la militarisation de la société

III-C-2-1 Des évolutions favorisées par la privatisation des industries de l'armement. Des reconversions sont possibles

En France la restructuration en profondeur de l'armée et de l'outil de défense telle qu'elle a été réalisée au cours des dernières décennies pose des problèmes graves. Cette transformation ne s'est pas inscrite dans un processus de désarmement et de construction de la paix, mais dans un processus de militarisation des relations internationales. Elle a privilégié la privatisation des industries de l'armement, plaçant encore plus ces fabrications sous la loi du profit et de la rentabilité financière.

On connaît le danger de telles évolutions, qui peuvent conduire jusqu'à à l'externalisation de fonctions de l'État au profit de sociétés multinationales privées et peut même aboutir à une **«mercénarisation»** dans lesquelles ces sociétés multinationales fournissent non seulement les armes mais aussi les mercenaires qui vont avec. L'Irak a été, de ce point de vue, un terrain d'expérimentation, telle enseigne que les Nations Unies ont jugé utile de créer une commission afin de lutter contre la mercénarisation. Sans aller jusqu'à ces extrémités, la loi Macron en permettant la privatisation de Nexter et sa fusion avec l'allemand KMW pose la question d'une nouvelle étape de la privatisation de ces industries qui échappent de plus en plus au contrôle de l'État et du Parlement.

Des reconversions peuvent s'opérer sans briser les hommes ni casser les outils industriels mais, au contraire, en faisant d'eux les fers de lance d'une politique de reconquête industrielle capable de répondre aux multiples besoins qui se font jour en France et dans le monde. Lutter pour le désarmement dans le monde suppose d'affirmer dans le même temps une autre conception de la sécurité du pays, non basée sur les rapports de force militaires. En effet la sécurité de notre pays et du monde doit être basée sur l'intervention des peuples, de leurs organisations représentatives, syndicales et associatives et ce dans le cadre de politiques économiques et sociales axées sur les besoins humains et adaptées à ces objectifs.

Ainsi grâce à une répartition équitable des ressources et des richesses, des coopérations économiques, sociales et culturelles peuvent être mises en œuvre. Ces coopérations favoriseraient le développement, la création d'emplois ainsi que la solidarité et la compréhension entre les peuples et donc la paix. Ce sont ces exigences économiques, sociales, culturelles et environnementales que nous souhaitons voir mises en œuvre.

III-C-2-2 Terrorisme et état d'urgence : appel «Nous ne céderons pas»

Les attentats terroristes qu'a connus la France sont des moments d'inhumanité absolue. Notre solidarité à l'égard des victimes est totale. Cependant le recours à l'État d'urgence de manière semi-permanente pose des problèmes que soulignent fort justement les textes ci-après. Le 1^{er}, signé par une centaine d'organisations à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et le second, un appel d'organisations au plan départemental.

III-C-2-2-1 - Appel pour l'arrêt de l'état d'urgence

«Ceux qui, au nom de Daesh, ont fait subir à Paris et à Saint-Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats, ici ou ailleurs. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité.

Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime est immense mais c'est en continuant à vivre librement et fraternellement que notre réponse sera à la hauteur.

Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Comme nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux réponses que notre société doit apporter à ces actes et à celles déjà mises en œuvre.

C'est la démocratie qui est mise à mal quand le Parlement est appelé à délibérer d'un jour à l'autre, sous la pression de l'émotion et les assauts de démagogie de responsables politiques qui cultivent la peur.

Après la prorogation de l'état d'urgence et l'extension des pouvoirs de police, d'autres mesures sont encore annoncées par le président de la République.

Il nous paraît essentiel de rappeler que rien ne doit nous faire sortir de l'Etat de droit et nous priver de nos libertés. L'état d'urgence ne peut devenir un état permanent et les conditions de sa mise en œuvre ne sauraient entraver la démocratie sociale, l'exercice de la citoyenneté et le débat public.

Depuis 1986, les lois accordant plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, organisant une justice d'exception et restreignant nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme, s'empilent. L'adoption d'autres dispositifs législatifs, y compris d'ordre constitutionnel, exige de poser la question de leur capacité et de l'atteinte supplémentaire aux libertés qu'ils constituent. Avant de modifier la loi et de conférer à l'Etat des pouvoirs accrus, il faut que celui-ci s'interroge sur ce qui n'a pas permis d'éviter une telle abomination.

La réponse des autorités se veut martiale, elle n'est pas une assurance de sécurité et ne garantit en rien le respect de nos libertés. Signe par une centaine d'organisations»

III-C-2-2-2 Combattre le terrorisme par la paix, la démocratie, le respect des droits humains, la fraternité

Dans un certain nombre de départements, les appels s'inspirant de celui qui précède ont été initiés par des collectifs d'organisations.

Le livre blanc ne prétend nullement être un recueil de recettes ni d'affirmations péremptoires mais aussi un outil de réflexion et d'approfondissement de problématiques auxquelles nous sommes confrontés. C'est pourquoi nous avons pensé utile de donner à connaître l'appel ci-après signé en Ile-et-Vilaine par une quinzaine d'organisations car il est un exemple permettant à chacun de poursuivre sa réflexion sur la problématique qui marque la totalité de ce livre blanc à savoir comment assurer la sécurité de la population vivant en France.

«Ces attentats, perpétrés sur des lieux de culture et de vie, frappent et concernent chacune et chacun d'entre nous, toutes les populations de toutes religions, origines ou nationalités et particulièrement la jeunesse.

Les attentats qui ont touché la France, frappent les populations partout dans le monde, comme à Beyrouth au Liban, en Turquie, en Russie ou tout dernièrement à Bamako au Mali...La solidarité s'adresse à toutes les victimes de ces assassinats.

Derrière ces atrocités, des discours guerriers trop souvent entendus reviennent à grands pas. Or la guerre ne règle rien, au contraire. Les lieux de tensions et conflits se multiplient avec leurs cortèges de morts, de destructions, de désolation et de haine. Les multiples interventions militaires (en Afghanistan, en Irak, en Lybie, en Syrie, etc.), non seulement n'ont pas instauré la démocratie mais ont généré un appauvrissement des populations, des centaines de milliers de victimes, une impasse économique et sociale et une quasi destruction des États. C'est sur ce terreau que le terrorisme se développe, poussant des populations entières sur le chemin de l'exil.



Travaux d'un atelier origami «Art & Paix»



Débat précédant une marche pour la paix du 24 septembre 2016
(Collectif En marche pour la paix)



Il existe d'autres formes de fermeté que le langage de guerre et la loi du talion.

Le préambule de la constitution de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) en 1919, la Charte des Nations Unies en 1945, les résolutions des Nations Unies de 1999 et 2000 pour la promotion d'une culture de la paix affirment avec force qu'une paix durable ne peut se construire qu'à travers la justice sociale et la réalisation concrète de tous les droits humains (économiques, sociaux, politiques, culturels...) On est loin des discours guerriers !

C'est dans ce sens que nous devons réaffirmer les valeurs de paix et de fraternité, de démocratie, de liberté, de laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble.

Nous sommes favorables à la fois à un renforcement de la sécurité humaine et à un renforcement des libertés des citoyens. Le développement des services publics nécessaire à une sécurité humaine ne peut se limiter aux seuls effectifs de police et de gendarmerie, mais doit intégrer l'éducation, la culture, la justice, la politique de la ville, la santé... et ne doit s'accompagner d'aucune restriction des libertés individuelles et collectives.

De même, combattre, écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi.

Ce n'est pas une quelconque modification de la Constitution qui permettra de résoudre les problèmes sociaux en France, ni de tarir les sources de financement et d'armement des terroristes. Il est plus efficace pour cela de stopper la vente du pétrole par Daesh, de bloquer ses circuits et ses avoirs financiers, de démanteler ses réseaux d'approvisionnement en armes. De la même manière il faut arrêter tout commerce d'armes, en premier lieu avec les Etats qui entretiennent des liens avec les terroristes. Il faut d'ailleurs souligner que l'Etat français est le 2ème pays vendeur d'armes au monde après les USA et devant la Russie et la Chine. Ces ventes d'armes ont été faites vers tous les pays du Moyen-Orient. La priorité doit être donnée à la recherche de solutions multilatérales dans le cadre de l'ONU.

Les organisations signataires refusent que les salariés et la population, à travers des modifications de la Constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent.

Cette situation douloureuse touche la conscience de chacun(e) des citoyens. Nous appelons tous les citoyens à résister partout à toutes les formes d'amalgame (islamophobie, xénophobie etc..) et à veiller à ne pas se laisser piéger par des discours belliqueux ou racistes qui contribuent à opposer une partie de la population à une autre.

C'est bien le combat pour la justice sociale et la réalisation concrète de tous les droits humains qui feront reculer le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme, les guerres et le terrorisme».



Les réponses sécuritaires et militaires aux menaces qui pèsent sur nos sociétés ne font que répondre à l'immédiat. Elles aggravent la situation. Il est à déplorer que les orientations stratégiques actuelles de la France s'inscrivent dans une logique interventionniste, en liaison avec les orientations guerrières de l'OTAN.

Si nous voulons nous engager sur la voie de la paix, il convient de penser sur le long terme et de trouver de véritables solutions aux tensions sociales, économiques et géopolitiques.

Cela passe par la conception d'une vision du monde qui met en avant les solidarités humaines et par un engagement, sans hypocrisie, dans la prévention et la résolution des conflits par la négociation et la désescalade ; notamment en réduisant le nombre d'armes en circulation et en agissant pour un désarmement multilatéral, négocié et contrôlé.



PARTIE IV- UNE ORIENTATION STRATÉGIQUE PROPOSÉE POUR CONSTRUIRE LA PAIX

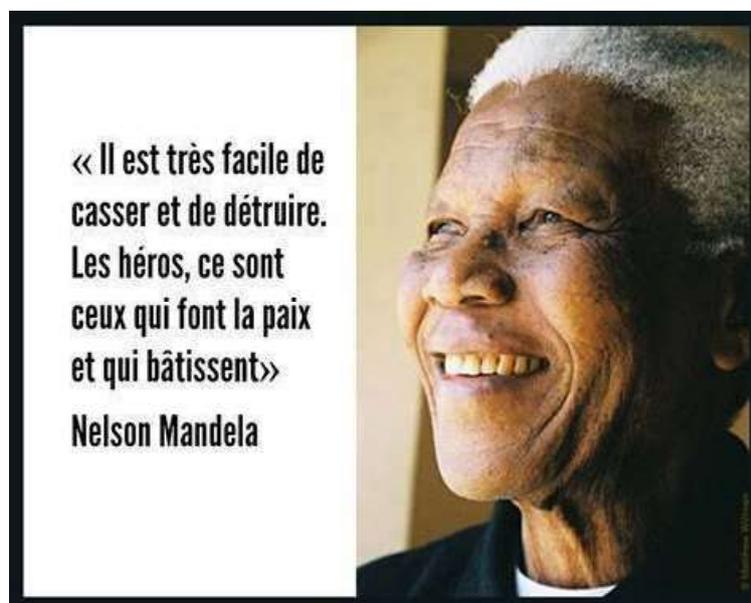
Notre rejet de la loi de programmation militaire en cours pour les années 2014 à 2019 va de pair avec la proposition d'une loi de programmation en faveur d'une sécurité humaine basée sur la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence et construite autour des principes de la Charte des Nations Unies, des résolutions relatives à la culture de la Paix et celles définissant les Objectifs de Développement Durable.

UN PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION EN FAVEUR DE LA PAIX ET D'UNE SÉCURITÉ HUMAINE FONDÉE SUR UNE CULTURE DE LA PAIX ET DE LA NON-VIOLENCE ET LA RÉALISATION DES DROITS HUMAINS. CETTE LOI POURRAIT S'ARTICULER AUTOUR DE QUATRE GRANDS PROGRAMMES MOBILISATEURS ET DE RÉFORMES STRUCTURELLES PROFONDES DONT LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DE LA PAIX.

IV-A Quatre grands programmes mobilisateurs porteurs de 13 exigences citoyennes pour la paix

IV-A-1 Programme mobilisateur 1 :

La prévention et la résolution pacifique des conflits



IV-A-1-1 Pour une France et une Europe actives en faveur de solutions de paix dans les conflits

La politique de la France doit respecter les principes de la Charte de l'ONU. Comme l'indique le Parlement Européen dans un vœu adopté en septembre 2005, la résolution des conflits et la promotion d'une sécurité humaine passent par *«un engagement en faveur d'une ONU forte, rappelant qu'un multilatéralisme authentique constitue l'outil le plus approprié pour relever les défis, résoudre les problèmes et éloigner les menaces auxquelles la communauté internationale est confrontée»*.

Aussi, l'ONU, qui a un budget minime pour la paix, doit avoir des moyens à la hauteur des enjeux.

Toute intervention militaire étrangère doit se mener sous mandat et contrôle de l'ONU. En conformité avec le droit international et les résolutions de l'ONU conformes à sa Charte, la France ne doit participer à des contingents d'interposition et de maintien de la paix que sous mandat et commandement de l'ONU.

La France doit passer, en Afrique, de la pratique néocoloniale de la France-Afrique à des relations de partenariat à égalité et de coopérations mutuellement avantageuses. Cela passe par l'abandon des bases militaires, des interventions de soutien à des dictatures et des blocages des évolutions démocratiques, parfois sous couvert de conventions d'assistance. Elle doit évacuer toutes ses bases militaires situées hors du territoire national et doit cesser d'en construire d'autres comme c'est le cas actuellement au Niger et au Mali.

La France et l'Europe doivent agir pour le règlement du dernier conflit de décolonisation d'Afrique au Sahara occidental, dans le respect de la Charte de l'ONU sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Rester sourds à l'Intifada pacifique qui s'exprime depuis 2005 en territoire occupé, pour obtenir la tenue du référendum prévu en 1991 dans le Plan de Paix de l'ONU, c'est risquer la rupture d'un cessez-le-feu qui perdure depuis 25 ans. La France et l'Europe doivent respecter le droit international relatif aux ressources naturelles des territoires non autonomes confirmé par l'arrêt de la Cour de Justice Européenne.

Au sein de l'UE et à ses frontières, il faut valoriser tout pas vers la consolidation de la paix exiger l'évacuation des troupes turques de Chypre, le démantèlement des bases militaires étrangères dans l'UE et la dissolution des pactes militaires hérités de la guerre froide comme l'OTAN.

Le droit à l'autodétermination des peuples et /ou les libertés fondamentales des populations et des personnes sont à défendre sans complaisance contre les pouvoirs qui y portent atteinte, sans intervention militaire extérieure hors ONU, comme ce fut le cas en Serbie en 1999.

Il faut que cesse la privatisation des armées, la professionnalisation totale des armées, le recours à des mercenaires sous-traitants dans les conflits, toutes choses qui alimentent la guerre, laquelle devient en tant que telle une marchandise obéissant aux lois du marché. La France doit soutenir le travail de la Commission spéciale de l'ONU créée pour combattre cette évolution néfaste.

Nous demandons que, les puissances nucléaires s'engagent dans la mise en œuvre effective d'une interdiction multilatérale et concertée des armes nucléaires et réunissent la commission prévue pour mettre en place au Moyen-Orient une Zone Exempte d'Armes Nucléaires.

IV-A-1-2 Pour une France et une Europe actives pour une paix juste et durable au Moyen-Orient

La France et l'Europe doivent contribuer à créer les conditions d'un nouveau dialogue international et régional, entre l'Europe et le Moyen-Orient, fondé sur la négociation, le respect des cultures, du droit international et des droits humains, les coopérations et l'aide au développement.

Les bases étrangères, dont celle d'Abou Dhabi, doivent être fermées. Une zone dénucléarisée doit être créée dans tout le Moyen Orient.

La France et l'Union Européenne doivent agir pour que la conférence, prévue sur cette question lors de la conférence de révision du TNP de 2010, se tienne et qu'elle permette d'avancer vers le démantèlement de toutes les armes nucléaires dans cette région et le respect de la non-prolifération nucléaire sous le contrôle de l'AIEA.



L'Europe et la France doivent s'engager à :

- soutenir les forces démocratiques et pacifiques de la société civile dans tous les pays de la région, par exemple en encourageant la participation des femmes aux processus de paix et de construction d'États de droit, démocratiques et laïques;
- participer à la reconstruction des zones dévastées par la guerre et au développement des pays les plus pauvres sous l'égide de l'ONU.

Au Moyen Orient, la France agira seule et avec l'Europe :

- pour faire aboutir la reconnaissance pleine et entière de l'État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale, en tant que membre à part entière de l'ONU.

La France doit être le 9^{ème} pays du Conseil de Sécurité à reconnaître l'État de Palestine, afin d'obtenir la majorité rendant le veto des États-Unis contraire à la Charte de l'ONU.

La France doit agir :

- pour l'application du droit international et des résolutions de l'ONU concernant le démantèlement du mur, le droit au retour des réfugiés, la fin de la colonisation et la levée du blocus de Gaza.
- pour la libération de tous les prisonniers politiques.
- pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël parmi des mesures sanctionnant son refus de respecter les résolutions de l'ONU.
- pour le soutien à la résistance populaire non-violente en Palestine et aux forces de paix en Israël. Les territoires occupés par Israël en Syrie doivent être restitués dans le cadre d'un règlement global d'une sécurité collective dans la région.

IV-A-2 Programme mobilisateur 2 :

le désarmement et la fin du commerce des armes

IV-A-2-1 Pour une France et une Europe actives en faveur de l'abolition des armes nucléaires

Le désarmement nucléaire est une question de survie pour l'espèce humaine et de préservation de la planète. Toute frappe nucléaire est un crime contre l'humanité, moralement insoutenable à cause des conséquences humaines catastrophiques car elle vise les populations civiles. Les armes nucléaires sont illégales, dangereuses, coûteuses économiquement et inutiles militairement.

L'abolition des armes nucléaires est une obligation du droit international au travers de l'article 6 du TNP et des principes essentiels du droit humanitaire international (Convention de Genève). Cette obligation a été rappelée par le Tribunal International de la Haye le 8 Juillet 1996 à l'unanimité des 14 juges : «*Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi jusqu'à leur conclusion, des négociations pour le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et effectif.*».

Dans ce contexte, la France, en tant que signataire du TNP, doit s'engager sans tarder dans la réalisation de ce qu'elle a signé, à savoir la mise en oeuvre effective du désarmement nucléaire. Les armes nucléaires étant illégales, comme le précise la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en 1961, l'heure n'est pas aux débats idéologiques mais à la mise en oeuvre du droit international d'autant que l'histoire montre que les États possédant des milliers de bombes atomiques restent vulnérables face aux attentats terroristes.

La France et l'Europe doivent s'engager dans la mise en oeuvre de la décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'écrire en 2017 un traité d'interdiction des armes nucléaires. Une majorité de pays membres des Nations Unies est favorable à la mise en oeuvre d'un tel traité. Le modèle de convention proposé par le Costa Rica et la Malaisie à l'Assemblée Générale de l'ONU peut être une base de négociation. Cet engagement n'exclura pas des mesures exemplaires telles que la levée immédiate de l'état d'alerte et l'arrêt de tout programme de modernisation, tel que le programme M51.

Il est nécessaire de réaffirmer l'importance cruciale de la création de nouvelles Zones Exemptes d'Armes Nucléaires, notamment au Moyen-Orient. Rappelons que l'hémisphère Sud est entièrement couvert par de telles zones.

La France et l'Europe s'engageront dans la mise en oeuvre de nouvelles orientations pour la paix et la sécurité du monde, en s'opposant à la militarisation des relations internationales et en s'attaquant aux racines des maux de ce monde : l'injustice, la pauvreté, les atteintes aux droits humains et sociaux, et en développant des mécanismes de sécurité collective.





Des crédits seront consacrés au désarmement nucléaire, à la promotion de tous les droits humains et à l'émergence progressive d'une culture de la paix, s'opposant aux logiques actuelles de domination et de guerre.

IV-A-2-2 Pour une France et une Europe actives pour la réduction des dépenses militaires, l'interdiction du commerce des armes et la reconversion des industries d'armement

Il faut réorienter les budgets militaires vers le développement soutenable et vers les besoins sociaux et humains. Les maux de l'humanité ne peuvent être combattus par les armes, ils en sont au contraire aggravés. C'est d'un avenir de paix, de justice et de développement dont nous avons tous besoin. Cette sécurité humaine implique qu'on ne détourne pas d'immenses moyens vers la destruction et la guerre.

Il convient de geler les crédits destinés aux nouveaux programmes d'armement et de mettre en débat une réduction importante de l'ordre de 50% des budgets militaires dans les dix ans à venir.

Les armes ne sont pas des marchandises comme les autres. La France, ses entreprises et leurs salariés ont bien d'autres atouts à offrir au monde que des armes. La France participera aux initiatives pour mettre en œuvre les traités sur les mines anti-personnel, les armes à sous munitions, et pour interdire les armes à uranium appauvri.

Elle agira pour la limitation et le contrôle du commerce des armes en vue de son interdiction complète. Elle s'oppose aux salons de l'armement et fermera en particulier le salon d' Eurosatory qui se tient tous les 2 ans au Bourget.

La France doit ratifier tous les traités et protocoles d'interdiction existants et agira pour de nouveaux traités pour les armes non encore concernées telles que les armes à uranium appauvri ou plus particulièrement l'arme nucléaire. L'accumulation des armements de toutes générations est telle que cela crée un nouveau besoin social et économique : une industrie du désarmement, du démantèlement, de la reconversion civile, sera développée. Reconversion, diversification, création d'activités pour des productions pacifiques, les possibilités sont multiples pour diminuer la production d'armes, la reconvertir avec la contribution des salariés, l'emploi de leurs compétences et qualifications et avancer vers le désarmement.

IV-A-3 Programme mobilisateur 3 :

le renforcement du multilatéralisme et des Nations Unies, le retrait de l'OTAN, vers une conférence Helsinki 2 pour une sécurité commune en Europe

IV-A-3-1 Pour une France et une Europe actives en faveur d'une organisation des Nations Unies plus démocratique et plus efficace.

La France agira pour l'élargissement des champs de compétence et l'accroissement des moyens de l'ONU. Pour permettre à l'ONU de mener une véritable politique de développement, il faut mettre l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale au service des objectifs de la Charte en les réintégrant dans le système institutionnel de l'ONU et mener une véritable politique aidant à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour permettre à l'ONU d'agir plus efficacement, il faut créer des instances de médiation et accroître la capacité d'initiative du Secrétaire Général pour faire appliquer les résolutions.

Pour un meilleur fonctionnement, plus démocratique, des instances de l'ONU, il faut rééquilibrer le poids respectif du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale en faveur de cette dernière, élargir le Conseil de Sécurité à davantage de membres et limiter l'usage du droit de «veto» par les cinq membres permanents en les liant à la défense des principes de la Charte selon son article 24-2. Il faut en outre assurer la transparence des débats et dans le cadre d'une plus grande intervention de la société civile, revaloriser le Conseil Economique et Social auprès de l'ONU.



La commission ECOSOC des Nations Unies consulte les ONG

Le renforcement du droit international a progressé mais les instances juridiques existantes sont insuffisantes pour faire respecter le droit, notamment en matière économique, financière, sociale et environnementale. La création de la Cour Pénale Internationale va dans le bon sens mais cette institution doit être réellement universelle et égalitaire.

L'ouverture de l'ONU aux ONG et à la société civile, dans ses institutions, doit exister de manière plus permanente et permettre de développer leurs possibilités d'intervention et d'alerte. Un partenariat institutionnalisé permettrait de remplir des missions de surveillance et d'alerte en matière de maintien de la paix, de droits humains, d'écologie et de préservation de la planète et de sa diversité.

IV-A-3-2 L'ONU doit défendre les prérogatives de sa Charte et son rôle dans la prévention et le règlement des conflits en particulier face à l'ingérence de l'Otan dans ces questions

En ce sens, la France doit se retirer de l'Otan dès maintenant en agissant aussi pour sa dissolution.

IV-A-3-3 Pour une France active en faveur d'une Europe sociale et pacifique, œuvrant pour le désarmement, la solidarité entre les peuples et le respect du droit international

La France et l'Europe doivent rejeter la guerre comme instrument de résolution des conflits internationaux et reconnaître comme le réaffirme l'Appel final de la Conférence Internationale de St-Jacques de Compostelle en Décembre 2010, le droit à la Paix comme un droit fondamental qu'il faut inscrire dans les textes internationaux, européens et nationaux.

Il convient de promouvoir les structures pan-européennes de sécurité entre tous les pays de l'Europe géographique, comme le Conseil de l'Europe et l'OSCE qui doit revenir aux principes de sécurité collective et mutuelle en Europe et au rôle qui lui furent impartis par l'Acte Final d'Helsinki de 1975 sans se laisser «instrumentaliser», par l'Otan en particulier.

L'Union Européenne doit permettre en son sein des politiques publiques ambitieuses avec une politique fiscale et monétaire au service de l'emploi, de la protection sociale, des avancées démocratiques et du développement des services publics.

La place des ONG, du mouvement syndical, de la société civile, des réseaux et forums du mouvement social doit être reconnue et respectée.

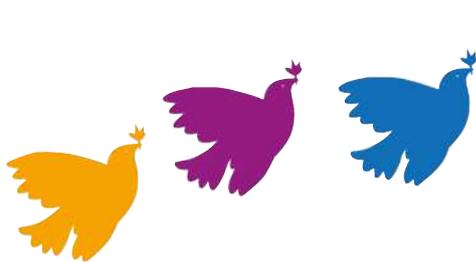
L'Union Européenne doit contribuer à la réforme démocratique de l'ONU et des institutions internationales dans le sens d'une meilleure prise en compte des peuples, des ONG et de la société civile. Elle doit agir, en liaison avec l'ONU, dans le respect de sa Charte, pour la résolution pacifique des conflits, la fin des guerres, leur prévention, l'aide et la protection pour les populations réfugiées ou sinistrées.

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense évoquée dans les traités européens doit être placée sous contrôle démocratique du Parlement Européen et des Etats membres, dans le respect de la Charte des Nations Unies, en toute indépendance des USA et de l'OTAN. La France et l'Europe doivent œuvrer à la dissolution de l'OTAN.

La France doit s'en retirer dès maintenant. Aucune base étrangère ne doit demeurer sur le sol européen.

L'Europe doit œuvrer à la pleine application du TNP et s'engager sur la voie du désarmement nucléaire général et contrôlé en se déclarant notamment zone dénucléarisée.

Les corps armés éventuellement constitués pour relever de la propre Union Européenne, doivent dépendre du contrôle des Assemblées européennes et nationales des pays engagés. Ils devraient être conçus pour être mis au service de l'ONU, dans le cadre d'un mandat explicite de son Assemblée Générale, et sous son commandement, pour l'accomplissement de ses résolutions, dans le respect de sa Charte.



Éléments de discussion sur

- 1) ce qu'est et ce que pourrait être un corps de protection et d'intervention et
- 2) sur la responsabilité des Nations Unies

Les Casques bleus en uniforme (militaires, gendarmes et policiers), sont 100 950 personnels, qui proviennent de 123 États contributeurs. Soit, près de trois fois plus de contributeurs que dans les coalitions militaires internationales les plus larges.

Les principaux pays contributeurs qui représentent plus de 50% des effectifs des casques bleus au 31 aout 2016, sont 9 pays asiatiques et africains : Ethiopie, Inde, Pakistan, Bangladesh, Rwanda, Népal, Sénégal. A cette date seul le Sénégal était membre du Conseil de Sécurité.

Les 5 membres permanents du Conseil de Sécurité fournissent pour leur part moins de 4% des casques bleus, le plus important contributeur étant la Chine avec 2639 agents (alors que les Etats Unis en fournissent 66 et la Russie, 98) Le coût des opérations de maintien de la paix de l'ONU depuis 1948 à aujourd'hui est de 108 milliards 807 millions de \$, à comparer aux 4 792 milliards de \$, montant des coûts des guerres d'Irak, d'Afghanistan, du Pakistan et de Syrie (de 2001 à 2016).

Au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, *«Action en cas de menace contre la paix, de rupture de paix, d'acte d'agression»* le Conseil de sécurité *«peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures»* (article 41). Et si *«le Conseil de Sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales»*.



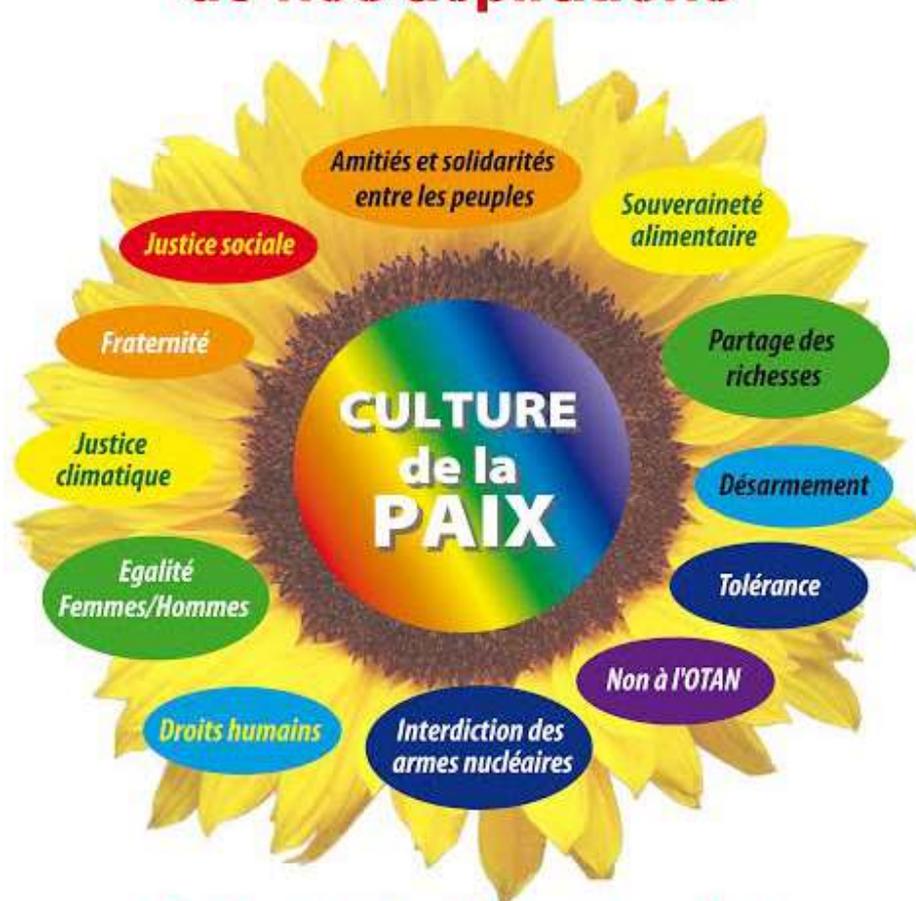
Nous versons également au débat les réflexions de Dominique de Villepin dans son dernier livre **«Mémoire de paix en temps de Guerre»** (p. 250 et 253) dans lequel il indique:

«Une force internationale refondée doit s'atteler à résoudre de multiples problèmes délicats : l'unité de recrutement et d'esprit, l'ouverture du mandat à de nouveaux types d'intervention et la refonte du commandement et de sa formation. Tout d'abord, les forces des Nations Unies ont un problème majeur de crédibilité. Des mercenaires de la paix, des soldats de pays pauvres, payés par des pays riches, voilà la caricature des casques bleus. Elle n'est malheureusement pas si éloignée de la réalité. Un tiers des effectifs sont envoyés par le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde. La France, premier pays occidental n'arrive qu'en 18^e position. Les principaux participants sont des pays pauvres qui financent une partie de leurs forces armées avec les mille dollars mensuels octroyés par les Nations Unies pour chaque soldat, qui ne vont pas toujours aux soldats eux-mêmes. Par conséquent, comme dans les armées de mercenaires du passé, l'équipement est incertain, souvent insuffisant et souvent incohérent d'une unité à l'autre. En outre, la relative faiblesse de l'attachement aux forces des Nations Unies s'explique par l'absence de perspectives de carrière au sein de l'institution. Parenthèse dans un parcours national, souvenir fort le plus souvent, la mission ne construit pas l'identité ni d'esprit de corps et de fidélité. Ainsi les casques bleus eux-mêmes sont bien souvent les plus critiques sur l'organisation et l'encadrement de ces missions. La frustration des troupes des officiers confrontés à des situations tragiques et à leur propre impuissance d'immenses... Pour y remédier, il convient aujourd'hui de mettre sur pied un corps permanent de casques bleus, entraîné et encaserné en commun, dans différents centres accueillis par des Etats membres, notamment les Etats permanents du conseil de sécurité. Une force de 100 000 hommes, avec état-major stable, centre de recrutement et de formation, école de formation des cadres, aurait la capacité de développer une expérience collective de la paix précieuse pour les crises à venir. Cela pose aussi la question d'un équipement unique, à travers des achats d'armes et d'outils par les Nations Unies, afin de standardiser les missions de paix et de les spécialiser. Ces changements n'engagent pas, comme on le croit trop souvent, une refonte de la charte des Nations Unies, ni même de réforme, qu'on sait difficile à obtenir. La charte évoque déjà la création d'un état-major commun et de forces armées à disposition du conseil de sécurité des Nations Unies; l'enjeu serait plutôt celui du volontarisme dans l'application de sa lettre».

IV-A-4 Programme mobilisateur 4:

**S'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement
tous azimuts d'une Culture de la Paix et de la Non-Violence**

**La paix c'est la
convergence
de nos aspirations**



**et de nos luttes pour les
droits humains**

IV-A-4-1 Pour une France et une Europe actives pour la promotion de tous les droits humains et la lutte contre les discriminations et les exclusions

La satisfaction des besoins humains actuels et futurs est la base fondamentale pour un monde de paix et le droit à la paix est une exigence à défendre. Le Maire d'Hiroshima, lors de la révision du TNP en mai 2005 à New York, devant les Maires et les élus, disait «*Au-delà de l'élimination des armes nucléaires qui est notre objectif à court terme, je rêve que chacun puisse se lever le matin en sachant qu'il a un travail, qu'il peut se soigner...*».

Donner à chacun la possibilité d'affirmer ce qu'il est, ce qu'il représente, ce à quoi il aspire, est fondamental et ainsi assurer la liberté de conscience dans le strict respect des règles de la laïcité.

Il convient de veiller à l'application stricte de la loi du 5 juillet 2010 concernant les violences faites aux femmes, et de garantir la sécurité des personnes et des biens en s'attaquant aux causes de l'insécurité : inégalités, chômage, discriminations, pauvreté, violences, en particulier les violences faites aux femmes et aux plus faibles. Pour ce faire, des mesures doivent être prises pour assurer, pour tous et toutes, la satisfaction des droits au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté, du droit de vivre librement et non sous la contrainte.

Cette satisfaction des besoins humains permettra de voir l'Autre comme partenaire de la communauté humaine et non comme Ennemi. Elle obligera les États à avoir des politiques de partenariat et non la mise en œuvre de politiques de domination économique, financière, militaire, culturelle. Il faut mettre fin aux logiques d'acaparement des terres, des richesses minières et des terres rares.

Il nous faut lutter contre toute atteinte à la liberté d'expression et toute mainmise de l'État et des puissances financières sur les médias. Il faut aussi assurer le respect des droits des immigrés, des travailleurs immigrés retraités, de ceux qui sont des anciens combattants pour la perception de leur retraite, la régularisation des «**sans-papiers**», le droit de vivre en famille, la simplification de l'accès à l'emploi et à la nationalité française.

Il faut assurer le respect du droit à la libre circulation des femmes et des hommes avec la suppression des visas intra européens, et sur la base de la réciprocité avec les pays extérieurs. Ainsi, pourra émerger une conscience citoyenne de solidarité internationale pour aider les échanges entre les peuples, et en particulier entre les jeunes.

IV-A-4-2 Pour une France active en faveur d'une mondialisation respectueuse des êtres humains et de la planète

Une autre mondialisation doit se développer par des coopérations bi et multilatérales. Les échanges, avec d'autres pays ou avec des entreprises, doivent se faire sur des bases justes, équilibrées et démocratiquement définies et pour le bénéfice mutuel des populations. L'OMC doit évoluer pour devenir le garant de cette justice et de cet équilibre, dans le respect des droits sociaux et du droit international. Sa politique doit être définie et contrôlée par l'Assemblée Générale de l'ONU, ainsi que celles du FMI et de la Banque Mondiale. Les débats des Forums Sociaux Mondiaux et continentaux illustrent bien cette aspiration. Les gouvernements doivent prendre en compte leurs conclusions.

Il faut, sans délai, annuler la dette des 29 pays pauvres et garantir la stabilité des cours des matières premières au niveau correspondant à leur coût réel. Les pays riches doivent honorer leurs engagements de consa-

crer 0,7% de leur PIB au développement et augmenter progressivement ce pourcentage.

Il faut favoriser la coopération équitable bi et multilatérale, mutuellement avantageuse, du niveau local à l'international. Les droits économiques, sociaux et culturels doivent être respectés.

Des politiques de prix équitables, rémunérant les matières premières, les productions, les biens et les services, doivent préserver les productions locales, sauvegarder la diversité biologique, végétale et culturelle. La France et les autres pays de l'Union Européenne ne doivent pas s'incliner devant les agences de notation et doivent reconquérir leur souveraineté de politique économique, monétaire et financière dans le cadre d'une coopération internationale et des instances de l'ONU.

La France doit être active sur les grands problèmes posés à la survie de notre planète, lors des grandes conférences onusiennes : Conférence annuelle sur le climat (COP), Conférence mondiale sur l'eau, Conférences sur l'environnement, sur les ODD, sur le suivi du TNP.



IV-A-4-3 Pour une France et une Europe exemplaires en matière d'immigration et de droit d'asile

L'exemplarité passe par la régularisation de la présence des immigrés dans notre pays, par le droit au séjour, le droit de travailler, de vivre en famille, de scolariser leurs enfants. Les étudiants étrangers doivent être considérés comme une chance pour le rayonnement de la France et leur apport éventuel à son économie.

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les résidents étrangers non communautaires doit exister dans les mêmes conditions que pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne.

L'accès à la nationalité française doit être facilité pour celles et ceux qui y aspirent ainsi que pour leurs enfants.

Les dispositions doivent être prises par les collectivités locales et par l'État pour mettre en place une aide effective à l'acquisition de la pratique de la langue française. Dans l'Union Européenne, la citoyenneté de résidence doit être établie pour les ressortissants des pays tiers et leurs droits sociaux reconnus.

Les situations administratives doivent être régularisées pour les **«sans-papiers»**.

L'annulation de la dette des pays pauvres est nécessaire au profit de leurs besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et de développement.

L'interdiction du commerce des armes contribuerait fortement à réduire les conflits et à s'orienter vers les coopérations pacifiques et réciproquement bénéfiques.

La solidarité internationale, les échanges entre les peuples, et en particulier les jeunes, doivent devenir le mode normal de relations entre les pays, se considérant non comme de possibles ennemis mais comme des partenaires.

La population immigrée ou réfugiée a été depuis longtemps, tout au long de son Histoire, une richesse pour notre pays par sa contribution économique, démographique, intellectuelle, artistique, humaine et solidaire à la vie, au développement et à la défense de la France et des valeurs républicaines. Sa présence contribue au rayonnement international de la France. Cette population n'est pas un problème mais un atout dès lors que la République se comporte à son égard dans le respect des droits humains, sociaux, économiques et culturels qui lui permet une intégration, une insertion réussies dans la société de notre pays.

IV-A-4-4 Pour une France et une Europe actives en faveur de la justice sociale, de la participation démocratique, des services publics et de la protection sociale

Sans justice sociale, sans démocratie et sans développement des droits sociaux, culturels et citoyens, il ne peut y avoir de paix durable. Et cela à tous les niveaux de la société, locale, régionale, nationale et internationale. La santé, l'emploi, le logement et l'éducation sont des priorités pour l'avenir au même titre que les grands équipements collectifs comme ceux de l'énergie, des transports, de l'eau, etc.

Les services publics sont l'outil et le garant que ces priorités sont bien respectées.

Pour se développer, les femmes, les hommes et les enfants doivent se voir garantir la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, c'est à dire la nourriture, le logement, la santé, l'éducation... Ce n'est qu'à cette condition que les aspirations intellectuelles et culturelles peuvent s'épanouir et que peuvent être évités les rivalités et les conflits nés de la misère.

Comme l'indiquent les huit domaines d'action de la culture de la paix, la démocratie tant représentative que participative, la citoyenneté, les droits fondamentaux pour toutes les populations y compris les émigrés, doivent s'intégrer dans l'organisation d'une ville, d'une région, d'un pays et de la planète. Ils permettent de mener une vie humaine digne et en paix.

IV-A-4-5 Pour une France et une Europe actives en faveur d'une Culture de la Paix et de la Non-Violence

La non-violence et la Paix comme culture commune entre les citoyens et les peuples de la Planète sont une priorité sociale urgente. La Paix n'est pas un objectif lointain à atteindre. C'est un processus permanent de construction, dès maintenant, d'un avenir commun.

La Culture de Paix, par le respect des autres, le dialogue permanent et la satisfaction des besoins sociaux, culturels et environnementaux, est le moyen de construire une planète débarrassée des guerres. Cela passe par une conception de la sécurité basée sur la dignité humaine, la justice et les droits.

Dans le monde globalisé contemporain, il est illusoire de percevoir sa propre sécurité au détriment de celle des autres, tant au niveau de l'individu, d'un groupe ou d'un État. La situation est telle que nous serons tous en sécurité ou nous serons tous en insécurité. Cela passe par un développement du multilatéralisme sans domination et une réorientation des sommes colossales consacrées aux budgets militaires.

Une urgence mondiale pour cette Culture de la Paix et de la Non-Violence nous est posée dans laquelle chaque individu, groupe, État ou Institution doit assumer sa propre responsabilité.

Le Droit à la Paix doit être considéré - et inscrit dans les textes institutionnels - comme un Droit humain fondamental.



En France, la création d'une structure interministérielle pour une Culture de la Paix et de la non-violence est nécessaire, dotée de moyens conséquents et associant les ONG concernées, ayant pour mission de veiller au développement de cette culture dans toute la société et en particulier au sein de l'Éducation et des médias.

IV-A-4-6 Pour une France et une Europe actives en matière d'éducation à la paix et à la Non-Violence

L'introduction dans le système éducatif, de la maternelle au supérieur, de l'éducation à la paix et à la non-violence avec l'approfondissement des huit domaines d'action conçus par l'ONU, doit être décidée. Elle comporte des dimensions de savoirs à enseigner, de savoir-faire à pratiquer, de savoir-être et de savoir-communiquer, à partager.

Les programmes officiels, les cursus, les manuels et les méthodes pédagogiques intégreront cette éducation. L'introduction de cet enseignement dans la formation initiale et continue des personnels enseignants, des équipes éducatives sera effective. Une formation à la médiation et à la gestion des conflits et à leur résolution non-violente doit être dispensée et accessible à tous dans chaque établissement.

Les initiatives pédagogiques engagées dans le cadre de l'éducation à la paix et à la non-violence, l'implication dans la journée mondiale de la paix du 21 septembre ou dans les semaines dédiées aux domaines de cette éducation devront être encouragées.

La contribution des Associations d'Éducation Populaire, reconnues par le CNAJEP comme partenaires, sera encouragée dans le but de former à cette culture de la paix et de la non-violence. La création de chaires universitaires ONU et Unesco sur la Culture de la Paix ou sur la défense des droits humains, l'activité des clubs Unesco sont à promouvoir.



Le 21 Septembre, journée internationale de la Paix, le 2 octobre, journée internationale de la non-violence, le 20 novembre, journée mondiale des Droits de l'Enfant, le 21 Mars, journée internationale contre le racisme, sont des occasions d'expression et d'actions éducatives dans tous les secteurs de la société.

La Déclaration Universelle des Droits Humains, la Charte de l'ONU et de l'UNESCO sont des textes à étudier et à promouvoir dans tous les milieux à vocation ou à responsabilité éducative en particulier en direction de la jeunesse.



IV-A-4-7 Promouvoir une véritable éducation à la paix et à la citoyenneté

Nous proposons d'inclure l'éducation à la paix et à la citoyenneté dans les programmes scolaires de la maternelle à l'université.

Nous pouvons nous appuyer sur de nombreux exemples dans le monde qui mettent l'éducation à la paix et à la citoyenneté au cœur du système éducatif.

En Afrique, en Asie, en Amérique latine, de nombreux pays en ont fait le socle de leur système éducatif.

Nous proposons que la France devienne le moteur en Europe d'un mouvement d'éducation citoyenne qui s'appuie sur la réflexion et les propositions avancées notamment par l'Unesco qui développe depuis 2012 la notion d'éducation à la citoyenneté mondiale. L'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est l'un des domaines d'action stratégiques du programme du Secteur Éducation de l'UNESCO pour la période 2014-2021.

Le travail de l'UNESCO dans ce domaine est guidé par l'Agenda et le Cadre d'action Éducation 2030, notamment la Cible 4.7 des Objectifs de développement durable (ODD 4 sur l'Éducation), qui invitent les pays à *«d'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable»*.

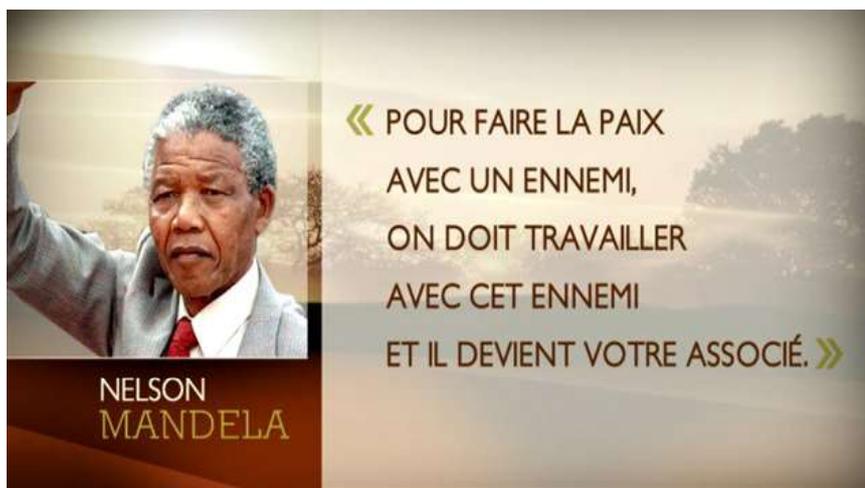
«L'éducation à la citoyenneté mondiale cherche à transformer les apprenants en les dotant des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes nécessaires pour contribuer à la promotion de la tolérance, de l'équité et de la paix dans le monde. L'éducation à la citoyenneté mondiale adopte «une approche pluridimensionnelle» qui repose sur des concepts et des méthodes qui s'appliquent déjà dans d'autres domaines, notamment l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la paix, l'éducation en vue du développement durable et l'éducation pour la compréhension internationale, et elle vise à promouvoir leurs objectifs communs. L'éducation à la citoyenneté mondiale repose sur une perspective d'apprentissage tout au long de la vie qui commence dès la petite enfance et se poursuit à travers chaque niveau d'éducation jusqu'à l'âge adulte, ce qui exige des démarches formelles et informelles, des interventions portant aussi bien sur les programmes que sur les activités extrascolaires, et des méthodes conventionnelles et non conventionnelles d'incitation à une plus grande participation».

Cette définition est tirée du guide édité par l'Unesco (Éducation à la citoyenneté mondiale : thèmes et objectifs d'apprentissage) qui propose des pistes très précises permettant l'élaboration de programmes scolaires ambitieux.

IV-B Des politiques nouvelles, des réformes structurelles profondes et des outils militaires réduits et adaptés

Des orientations définies précédemment résulte la nécessité de définir des rapports nouveaux avec les Etats et les Organisations internationales ONU, UNESCO... de concevoir la sécurité du pays et dans le monde d'une manière nouvelle. Suivant l'image du double balancier souvent utilisée dans les débats publics, il convient à la fois de réduire progressivement la place des outils militaires au profit d'outils politiques, économiques et diplomatiques pour la prévention des conflits permettant d'assurer réellement la sécurité de la population vivant en France et de préserver la paix. Ce rééquilibrage devra donner lieu à un grand débat dans tout le pays associant les citoyens, les parlementaires, les élus et toutes les organisations politiques, syndicales, associatives intéressées.

IV-B-1 Une politique de prévention des conflits



Aujourd'hui les politiques menées tournent le dos à ce qu'on pourrait définir comme des politiques de prévention à long terme des conflits. Il n'existe à cet égard que peu de bagage intellectuel, peu de volonté politique, et peu de mécanismes et outils institutionnels dotés de moyens conséquents et affectés à cette mission. On peut dire que l'essentiel reste à faire qui nécessite de rassembler des informations des analyses, de former les hommes capables de porter ses politiques et d'aider la société civile nationale et internationale pour avoir un rôle déterminant dans des politiques préventives.

C'est une stratégie véritable de prévention des conflits qui doit être mise en œuvre. Cette stratégie doit viser à agir sur les situations diagnostiquées comme conflictuelles.

Ce diagnostic doit aboutir à l'établissement de plans de sécurité et de développements régionaux, la mobilisation des ressources financières nécessaires en liaison avec les grandes institutions internationales.

Une réflexion sur le rôle que peuvent jouer les organisations humanitaires pour prévenir plutôt que guérir doit être menée pour que le potentiel énorme de compétences et de bonnes volontés dans ce secteur soit orienté vers le préventif plutôt que vers le curatif. Ce sont de telles politiques qui, si elles avaient été menées, auraient pu éviter l'éclatement des conflits en ex-Yougoslavie et au Rwanda.

En Yougoslavie les centres anti-guerre de l'époque appelaient de leurs vœux des programmes d'aides massives et l'ouverture de procédures associant les peuples de ces pays et les peuples européens ainsi que les Etats européens dans un vaste effort d'aides économiques, sociales, politiques et culturelles afin de réduire les facteurs d'éclatement et de conflits. Les échecs que constituent ces guerres évitables mais aussi le succès de la réconciliation franco-allemande, l'expérience de sortie de l'apartheid conduite par De Klerk et Mandela, ou les accords de paix récents en Colombie doivent inspirer les responsables politiques pour mettre en oeuvre de nouveaux outils de prévention et de résolution des conflits.

À ce moment de notre propos, il peut être opportun, de rappeler que deux zones de tensions nous intéressent au plus haut point pour la paix et la sécurité de la France et de l'Europe. Ces deux zones sont l'Europe Orientale avec la montée des tensions et des guerres et l'espace Euro-méditerranéen.

C'est le moment de rappeler notre proposition de Conférence Helsinki 2 pour une sécurité commune en Europe qui serait de nature à apaiser les tensions actuelles en Europe orientale et à construire les conditions d'une sécurité commune pour l'ensemble de l'europe géographique.

En ce qui concerne l'espace euro-méditerranéen, au-delà d'une conférence mondiale pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient, il serait très important qu'une conférence régionale puisse prendre à bras-le-corps les problèmes de la paix dans cet espace. La société civile de cette zone a déjà commencé à y travailler, puisque le 30 janvier 2017, à Barcelone, une conférence réunissant près de 120 organisations s'est tenue et a commencé à construire des propositions alternatives. Ces premières propositions ont pour objectif de lutter contre les extrémismes violents dans cet espace et d'y promouvoir une culture de la paix de la non-violence (voir annexes). Nous espérons que les chefs d'État et de gouvernement des Etats concernés dans cette région prendront exemple sur la mobilisation citoyenne pour initier une conférence spécifique afin de contribuer à faire de l'espace euro-méditerranéen un espace de fraternité, d'échanges économiques, sociaux et culturels et donc un espace de paix.

IV-B-2 Une action internationale audacieuse pour la prévention des conflits

Il faut agir avec les autres Etats pour revaloriser, dans le respect de la Charte, le rôle des Nations Unies et de ses agences notamment l'UNESCO et l'OIT, et leur donner les moyens de leurs missions fondamentales :

- 1) L'éducation à la paix et à la non-violence étant essentielle pour un monde de paix le rôle de l'UNESCO doit être valorisé : cela nécessite d'agir pour que les Etats lui apportent les moyens suffisants à son fonctionnement,
 - en isolant ceux qui, comme les USA et Israël actuellement, ont supprimé leur contribution financière
 - en aidant la société civile et les ONG à développer et internationaliser leurs actions
 - en mandatant la Commission Nationale et la délégation permanente de la France auprès de l'Unesco pour agir en ce sens ;
- 2) Le respect des droits de l'homme, la promotion du développement économique et social, l'égalité hommes-femmes, la participation démocratique sont des valeurs qui se trouvent au coeur de la déclaration de Philadelphie, base de l'activité de l'OIT : il faut agir pour que les Etats soutiennent plus fortement son activité.
- 3) Faire rentrer dans le système onusien les institutions économiques et financières internationales.
- 4) Associer les femmes et les jeunes, premières victimes des guerres, à tous les niveaux de travail sur les modes de prévention et de règlement des conflits armés et ceux internes aux pays, de même que les sociétés civiles légitimes et indépendantes des gouvernements.

IV-B-3 Une réforme des médias

«Le soutien de la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances» est le 7^{ème} domaine d'action de la Culture de la Paix. En France, la loi de 1881 et les indications données par le Conseil National de la Résistance en 1945 encadrent le fonctionnement des médias et journaux pour garantir leur indépendance et l'existence en France d'une presse et de médias pluralistes.

Les principes de base de ces textes préconisent l'indépendance absolue à l'égard des groupes industriels, financiers, de communication et de publicité, a fortiori à l'égard des groupes liés au complexe militaro-industriel. **Le programme du CNR préconisait des mesures pour** : «*la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ; - la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères*». **Or, des liens très directs existent actuellement en France entre la presse, les milieux politiques et les milieux économiques** : certains parlent de consanguinité. Il est essentiel de rétablir le respect des lois et des principes en la matière. En effet, il n'est pas tolérable que la très grande majorité des journaux ne vivent que grâce à la publicité que leur donnent les sociétés commerciales et financières car cela les met à la merci de chantage à la suppression de budgets de publicité si des informations qui ne plaisent pas sont publiées.

C'est pourquoi il convient d'entreprendre un certain nombre de réformes pour :

- permettre une libre circulation des informations en empêchant la mainmise des multinationales de l'armement sur la presse;
- contrer les incitations à la violence sur les stations de radio et sur les chaînes de télévision, par la création d'émissions publiques avec le soutien des médias pluralistes agissant pour la paix;
- soutenir l'existence d'une presse réellement pluraliste agissant pour la paix;
- défendre les lanceurs d'alerte.



La déclaration de l'UNESCO, lors de la Journée de la Presse en 2004, va dans le même sens.

Extraits du site internet :

«Le rôle vital des médias libres et indépendants Trop souvent les guerres se perpétuent naturellement : un conflit en suscite un autre, entraînant inévitablement dans son sillage la mort, la pauvreté et la destruction. Des médias indépendants et pluralistes peuvent contribuer de façon significative à rompre ce cercle vicieux en permettant au dialogue de remplacer le conflit armé. Même quand il est passionné, le dialogue est essentiel pour jeter les bases de la réconciliation et de la reconstruction. Les médias peuvent fournir un espace indispensable où s'expriment des points de vue différents et où des informations de sources différentes s'offrent à l'examen de l'opinion. De surcroît, la corrélation entre liberté de la presse et développement économique est chose désormais avérée. Il faut la garder présente à l'esprit à l'heure où la communauté internationale cherche à réaliser le programme ambitieux inscrit dans la Déclaration du Millénaire sous forme d'objectifs et de cibles. Une presse libre n'est pas un luxe que l'on réserve pour des temps meilleurs ; elle fait au contraire partie du processus même par lequel on parvient à ces temps meilleurs. La liberté des médias est importante pour édifier des sociétés intégratrices, faire respecter les droits de l'homme, donner des moyens d'agir à la société civile et promouvoir le développement. L'indépendance des médias ne repose pas seulement sur la capacité de particuliers à faire fonctionner des organes de presse ; elle suppose aussi un souci de respecter les normes professionnelles en matière de présentation de l'information. La formation des journalistes est essentielle dans les situations de post-conflit, qui affectent plutôt les pays qui n'ont guère l'expérience de la liberté de la presse. Cette formation peut non seulement aider les nouveaux médias indépendants mais aussi contribuer à transformer des médias d'État en excellents médias de service public. Tandis que nous célébrons la Journée mondiale de la liberté de la presse, nous devons réfléchir aux moyens de convaincre les gouvernements et autorités partout dans le monde de respecter la contribution essentielle des médias à l'édification d'une démocratie, d'un développement et d'une paix durables. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour donner aux journalistes autant de sécurité que possible dans l'exercice de leur profession. En cette Journée internationale de la liberté de la presse, faisons savoir l'importance que la liberté des médias revêt pour toutes les sociétés, et en particulier pour celles qui, sur une voie semée d'incertitudes, cheminent encore vers le rétablissement, la stabilité et la paix».

C'est pourquoi il convient au plus vite que soit engagée en France une réforme de la presse visant à créer les conditions décrites dans les paragraphes précédents. Cela nécessite de revenir aux principes qui avaient été fixés à la libération par le Conseil National de la Résistance afin de sauver une presse d'opinion en France. Il faut en menant cette réforme avoir en mémoire les inquiétudes du président Eisenhower en ce qui concerne les pouvoirs du lobby et du complexe militaro-industriel. Il n'est pas possible dans un pays comme la France d'accepter que des personnes ou des familles comme les familles Dassault, Lagardère ou Bolloré ou des multinationales qui ont des intérêts directs dans la vente d'armes ou dans le maintien d'Etats entiers dans une dépendance économique leur permettant d'accroître leurs profits soit par les ventes d'armes, soit par l'obtention de marchés juteux puissent disposer d'empires médiatiques.

IV-B-4 Mise en place d'un observatoire des situations pré-confliktuelles

Un tel observatoire doit être indépendant de l'action de l'État et être constitué d'universitaires, de chercheurs, de diplomates, de militants associatifs et politiques, de parlementaires.

Son objectif de base doit être l'identification des causes multiples internes et externes aux sociétés mais également la détection des **«représentations»** dans l'esprit des gens et des peuples comme le disait Yves Lacoste dans son dictionnaire de géopolitique : *«pour comprendre un conflit ou une rivalité géopolitique, il ne suffit pas de préciser, de car-*



Marseille cultive la Paix.



Dans le cadre de leur tour du monde pour demander un monde exempt d'armes nucléaires, les survivants d'Hiroshima (Hibakusha) se rendent devant la base de sous-marins de l'île longue pour en demander la fermeture.

tographier ses exigences, il faut aussi tenter de comprendre les raisons, les idées de ses acteurs principaux, chefs d'État, leaders de mouvements régionalistes, autonomistes, indépendantistes, etc, chacun traduisant et influençant à la fois l'état d'esprit de la partie de l'opinion publique qu'il représente.

Le rôle des idées, même fausses, est capital en géopolitique, car ce sont elles qui expliquent les projets qui, autant que les données matérielles, déterminent les choix des stratégies. Les idées politiques, nous les appelons «**représentations**»... La seule façon scientifique d'aborder quelque problème de géopolitique que ce soit, est de poser d'entrée de jeu comme principe fondamental qu'il est exprimé par des représentations divergentes contradictoires et plus ou moins antagonistes».

IV-B-5 La Création d'un Institut National de Recherche et d'Éducation à la Paix pluridisciplinaire

La mise en place d'un tel institut, qui pourrait avoir le statut d'établissement scientifique culturel technologique (EPSCT), devrait résulter d'une large consultation de la société à travers des assises nationales pour la paix et se décliner également au plan régional. Elle serait organisée en liaison avec les organisations politiques, syndicales, les groupes parlementaires et la société civile incluant les organismes de recherche et les universités.

Cet institut serait doté d'un budget conséquent et s'appuierait sur les potentiels des ministères en charge de l'éducation, de la jeunesse des sports et des instituts de recherche Cnrs, Inserm, Inria, Inra, fondations des sciences politiques, Universités.

Il intégrera des formations de diplomates chargées de préparer la montée en puissance et le recrutement d'un corps diplomatique renouvelé.

IV-B-6 La mise en place d'une mission interministérielle pour la paix

La construction de la paix telle que définie dans ce livre blanc s'articule sur une politique globale à travers des mesures économiques sociales et culturelles qui nécessitent une action de plusieurs ministères. En effet que ce soit la Charte des Nations Unies ou les textes portant création des institutions agissant pour la paix, les textes relatifs à la culture de la paix et de la non-violence, la résolution des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, tous les textes sur le rôle des femmes, le rôle des enfants etc, montrent que cette construction nécessite de mettre en action de nombreuses politiques sectorielles. Ces politiques concernent l'éducation, le sport, l'éducation populaire, la culture, l'économie, les relations internationales, les droits des femmes, des enfants et de la jeunesse, la recherche scientifique, les médias, les Universités, les collectivités locales, les ONG. C'est pourquoi il semble nécessaire, pour conduire, sous l'autorité d'un Ministère de la Paix, des politiques cohérentes, transversales et coordonnées en faveur de la paix dans tous ces secteurs, que soit créé un outil institutionnel pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. C'est le sens de la demande de création d'une Mission Interministérielle pour la Paix. Cette mission devrait être dotée de moyens humains conséquents et de moyens financiers qui pourraient provenir pour une large part de la diminution des dépenses consacrées actuellement à la modernisation des armes nucléaires. Cette mission devrait avoir comme charte fondamentale d'action, la mise en œuvre d'une culture de la paix et de la non-violence que les Nations Unies définissent comme «*un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats*» (résolution des Nations Unies A/RES/52/13).

IV-B-7 La Création d'un Institut National pour une Citoyenneté active en faveur de la Paix

Il serait chargé en particulier de mettre en place un réseau national de maisons pour la paix qui seraient à la fois des centres de ressources pour la paix, et des lieux de rencontres de débats, un réseau d'associations, un réseau de ressources en termes documentaires et médiatiques.

L'Institut national pour la citoyenneté active en faveur de la paix devrait avoir un statut lui conférant une autonomie d'analyse et d'action et une indépendance qui nécessiterait l'affectation de personnels fonctionnaires dédiés et mis à disposition.

L'Institut accueillerait des citoyens, des militants, des étudiants, des chercheurs et des enseignants du monde entier travaillant sur des thématiques des relations internationales et de la culture de la paix. Il aurait aussi pour but de développer des actions pour promouvoir des programmes ayant pour objectif de favoriser les coopérations, les mutualisations d'expériences et les échanges citoyens et intellectuels au plan national et international.

Les Maisons de la paix seraient un des outils essentiels tissant des relations privilégiées avec les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales sur les thèmes de paix, coopération internationale, éducation, recherche, prévention/transformation des conflits, dialogue, développement, relations internationales.



L'ensemble de ce dispositif aurait pour but de :

- Promouvoir la coopération internationale en particulier les échanges internationaux de jeunes et de citoyens;
- Apporter une contribution au développement de sociétés défavorisées et de contribuer à développer des relations d'amitié entre les peuples et les individus;
- Stimuler une réflexion novatrice sur les défis du monde contemporain;
- Encourager un sentiment de responsabilité globale de solidarité et de fraternité;
- Favoriser le respect de la diversité.

Nature des activités des Maisons de la Paix :

- Information, communication, centre de ressources documentaires ;
- Sensibilisation, pédagogie pour la culture de la paix et de la non-violence, animations ;
- coordonner les actions inter associatives dans tous les domaines de la paix ;
- sensibiliser la population en l'informant et en l'incitant à s'organiser ;
- susciter et promouvoir des recherches et des études ;
- lieu d'accueil du public qui peut y rencontrer les associations ou s'y documenter.



Une délégation d'Hibakusha (survivants d'Hiroshima) accueillie à La Maison de la Paix de St-Ouen, 2015

IV-B-8 Un Ministère de la paix

Chargé de coordonner et de soutenir financièrement l'ensemble du dispositif décrit ci-dessus, dans le respect de la Charte des Nations Unies, ce ministère agira en :

- mettant en œuvre le programme sur la culture de la paix adopté par les Nations Unies,
- contribuant activement à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable,
- évaluant chaque année les risques de conflits et définissant les besoins pour assurer la sécurité du pays au vu des rapports de l'observatoire des conflits et des rapports de l'Onu et des organisations internationales régionales comme l'OSCE,
- mettant en œuvre une diplomatie nouvelle sous le contrôle de l'Assemblée Nationale qui chercherait à éviter les confrontations militaires et rechercherait par un dialogue sans exclusive les solutions politiques, économiques et humaines adaptées,
- recherchant le maximum d'accords mutuellement avantageux avec les pays voisins,
- recherchant avec les autres ministères l'élaboration de projets d'éducation à la paix,
- contribuant à la fois au travail de mémoire et au succès de la journée internationale de la paix,
- organisant la reconversion des secteurs militaires obsolètes et de la recherche associée au profit de services civils, de prévention et de protection contre les catastrophes naturelles ou non.

IV-B-9 Une armée minimale, moderne, indépendante pour la sécurité du pays

Ces quelques propositions qui s'inscrivent dans la logique du livre blanc pour la paix sont soumises au débat le plus large et ne demandent qu'à être enrichies.

Concernant l'intégrité du territoire et la protection des personnes et des biens face au terrorisme et à des attaques guerrières auxquels la population est très sensible il importe de concevoir :

- 1) une loi de programmation pour la paix en faveur d'une sécurité humaine basée sur une culture de la paix et de la non-violence incluant la réaffirmation de nos principales exigences. Elle sera élaborée démocratiquement à partir d'une analyse fine de la situation internationale, des progrès de la recherche, d'une diplomatie ouverte et indépendante recherchant à chaque instant les compromis pour éviter les guerres;
- 2) une conscription minimale ouverte aux garçons et aux filles incluant un service civil; C'est une mesure importante aussi bien pour l'efficacité d'une défense populaire que pour la cohésion sociale. La forme, la durée, le contenu résulteront d'une consultation des parlementaires, des spécialistes de la défense, des syndicats, des organisations de jeunes et autres organisations non gouvernementales;
- 3) une formation adaptée incluant la prévention des conflits et du terrorisme, l'élimination des séquelles des guerres et des catastrophes naturelles, la réalisation des Objectifs de Développement Durable;
- 4) un armement défensif efficace élaboré démocratiquement et un système de protection contre les différentes formes d'agressions éventuelles;
- 5) des accords de coopération et de non-agression avec les pays européens et méditerranéens;

Planète PAIX



L'info pacifiste :
www.mvtpaix.org

La paix en mouvement 3,20 euros / N° 619 / Février 2017

FEMMES/HOMMES : LA PAIX PAR L'ÉGALITÉ



**La paix par
les musées**

(P.23)



**Les réseaux
sociaux,
champ de
bataille de
l'info**

(P.8-9)

Dossier
(P.11-16)

- 6) la mise à disposition de l'ONU d'une partie de nos forces en cas de guerres qui n'auraient pu être évitées;
- 7) le retrait de l'OTAN et l'action pour sa dissolution;
- 8) la reconversion des industries d'armement inadaptées vers des industries permettant d'atteindre les ODD définis unanimement ce qui permettrait de diminuer fortement les risques de conflits et de guerres;
- 9) une diminution sensible des dépenses d'armement résultant notamment de l'interdiction prévue de l'arme atomique au plan mondial sans que soit altérée la sécurité du pays, au contraire, sans briser les hommes et casser les outils industriels mais en faisant d'eux les fers de lance d'une politique de reconquête industrielle pour répondre aux multiples besoins qui se font jour en France et dans le monde;
- 10) la sécurité de notre pays et du monde doit être basée non sur les rapports de force militaires mais sur l'intervention des peuples, de leurs organisations représentatives, syndicales et associatives dans le cadre de politiques économiques et sociales axées sur les besoins humains et adaptées à ces objectifs.



Marche nationale de la Paix à Paris le 24 septembre 2016



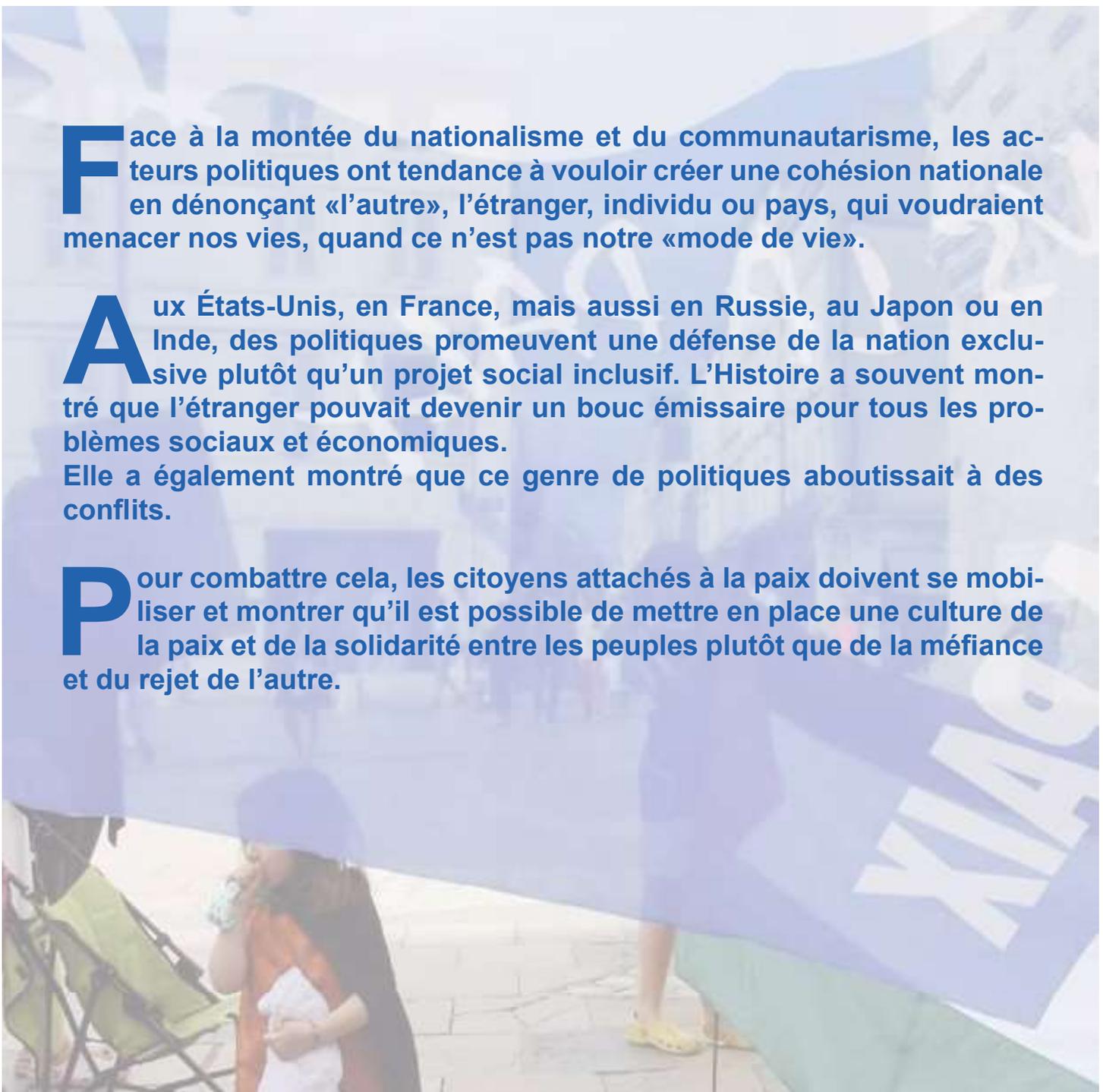
Forum Social Mondial (FSM) à Tunis 2013

Face à la montée du nationalisme et du communautarisme, les acteurs politiques ont tendance à vouloir créer une cohésion nationale en dénonçant «l'autre», l'étranger, individu ou pays, qui voudraient menacer nos vies, quand ce n'est pas notre «mode de vie».

Aux États-Unis, en France, mais aussi en Russie, au Japon ou en Inde, des politiques promeuvent une défense de la nation exclusive plutôt qu'un projet social inclusif. L'Histoire a souvent montré que l'étranger pouvait devenir un bouc émissaire pour tous les problèmes sociaux et économiques.

Elle a également montré que ce genre de politiques aboutissait à des conflits.

Pour combattre cela, les citoyens attachés à la paix doivent se mobiliser et montrer qu'il est possible de mettre en place une culture de la paix et de la solidarité entre les peuples plutôt que de la méfiance et du rejet de l'autre.





PARTIE V : LES MÉTHODES ET CAMPAGNES À METTRE EN ŒUVRE POUR DÉBATTRE, CONVAINCRE ET OBTENIR DES RÉSULTATS

V-A Rencontres citoyennes et Assises pour la Paix

Alors que nous en arrivons à cette cinquième et dernière partie, il nous semble nécessaire d'attirer l'attention du lecteur sur deux points essentiels.

Rappelons en premier lieu que les propositions contenues dans ce Livre Blanc pour la Paix sont la traduction en termes d'actions concrètes ou de réformes institutionnelles des résolutions des Nations Unies et des programmes des Nations Unies en matière de culture de la paix et de mise en œuvre des objectifs du développement durable, elles-mêmes construites en application du droit international et plus particulièrement de la Charte des Nations Unies et des textes fondateurs du système des Nations Unies (OIT, UNESCO, OMS). Il nous semble en particulier indispensable de mieux faire connaître l'article 26 de la Charte des Nations Unies qui demande aux états de ne consacrer aux armements que le minimum de leurs ressources (voir partie II). *«Article 26 : Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements».*

En second lieu, nous insistons sur le lien étroit qui doit exister entre la vulgarisation de nos propositions (en direction du grand public, des partis politiques, des associations, des institutions publiques...) et les luttes des citoyens et de leurs organisations. Ainsi, nous n'entendons pas dissocier nos propositions des luttes à mener au quotidien pour la paix et les droits humains. En effet la construction de la paix nécessite des efforts conjoints, permanents et spécifiques qui doivent être menés parallèlement.



En septembre 2016, par exemple, dans la logique de ce qui précède, 110 organisations ont lancé conjointement un appel pour une mobilisation citoyenne et populaire «**En marche pour la paix, Stop la guerre, Stop les violences**» dont vous trouverez le texte ci-après.

POUR LA PAIX STOP LA GUERRE - STOP LES VIOLENCES

MARCHONS TOUS ENSEMBLE
LE SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2016
GRANDS PÔLES DE RASSEMBLEMENTS EN FRANCE



www.mvtpaix.org

[/mouvementdelapaix](https://www.facebook.com/mouvementdelapaix)

[@mvtpaix](https://twitter.com/mvtpaix)

[/mvtpaix](https://www.instagram.com/mvtpaix)

En marche pour la paix - Stop la guerre - Stop les violences

L'aspiration des peuples à vivre ensemble en paix dans la solidarité, la justice et la fraternité est immense.

Nous sommes persuadés qu'aucune de nos différences de convictions, d'appartenance ou de sensibilités philosophiques, politiques, religieuses, syndicales ou autres ne doit faire obstacle à l'expression de cette aspiration commune.

Nous sommes révoltés face à l'augmentation incessante des dépenses militaires qui sont passées de 1.144 milliards de dollars en 2001 à 1773 milliards en 2015 (Sipri en USD taux de change 2014) et favorisent un commerce des armes immoral et dangereux, alors que le budget des Nations Unies pour les opérations de paix est de seulement 8,7 milliards et que la lutte contre le réchauffement climatique nécessite des moyens importants tout comme la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Nous sommes indignés de savoir que seulement 5 % des dépenses militaires mondiales pendant 10 ans permettraient selon le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de résoudre les principaux problèmes de l'humanité (alimentation en eau, faim, analphabétisme, principales maladies...).

Nous sommes conscients que la guerre est toujours un échec. Elle conduit au chaos et enfante des monstruosité dont sont victimes les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil.

Au moment où plusieurs voix politiques proposent d'augmenter de 40 à 60 % les dépenses consacrées à la production de nouvelles armes nucléaires en France n'est-ce pas le moment opportun pour dire que notre aspiration au développement d'une culture de la paix est inconciliable avec une nouvelle augmentation des dépenses consacrées aux armes nucléaires dans notre pays et dans le monde ?

Enfin nous sommes convaincus que lorsque la guerre se développe, que les dépenses militaires augmentent et que la paix est menacée il est nécessaire d'agir pour obtenir des politiques sociales, économiques, culturelles et de paix s'inspirant de la charte des Nations Unies et des huit domaines de la culture de la paix définis par l'Unesco afin de contribuer à la construction d'un monde de justice, de solidarité, de fraternité, de Paix !

C'est pourquoi nous appelons à continuer la mobilisation autour des Marches pour la Paix et du Collectif «En marche pour la paix».

En signant l'Appel «En Marche pour la Paix», amplifions la mobilisation ! (appel à signer sur le site www.mvtpaix.org)

V-B LES ACTEURS

Toutes ces questions doivent sortir du cercle des spécialistes, des experts et faire l'objet de larges débats publics associant tout le corps social. Le budget annuel de défense de la France est de l'ordre de 42 milliards d'euros. Le total des dépenses militaires annuelles est de l'ordre de 62 milliards (source : SIPRI). Le budget de la défense est donc le troisième budget de la nation après le paiement de la dette et le budget de l'éducation. Or, il ne fait quasiment pas l'objet de débats publics. Aussi l'ensemble des propositions que nous faisons devraient faire l'objet de débats. Les citoyens, les parlementaires et autres élus, les organisations syndicales et associatives, les scientifiques, les universitaires... devraient pouvoir connaître et débattre de nos propositions, par exemple dans le cadre d'Assises pour la Paix... Les structures comme l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN) doivent s'ouvrir beaucoup plus à la société. Des lieux nouveaux de rencontres et de débats doivent être mis en place en particulier à l'instigation des structures nouvelles prévues au chapitre IV du livre blanc.

La population, les partenaires, les élus, les responsables des collectivités et des structures de décision aux niveaux local, national, gouvernemental, européen et international, en fait l'ensemble du corps social et politique doit être mobilisé prioritairement pour obtenir des politiques de paix s'inspirant des principes énoncés dans ce livre blanc et la mise en œuvre dans tous les secteurs, par la France, de politiques concrètes qui s'inspireraient des résolutions des Nations Unies sur la paix et le développement durable ; et ce, du quartier à la planète.



V-C Campagnes et objectifs urgents et prioritaires

À ce stade, cinq campagnes prioritaires peuvent être envisagées :

- pour un Traité d'interdiction des armes nucléaires et le gel des modernisations,
- pour la Paix au Proche et au Moyen Orient,
- pour le retrait de la France de l'OTAN,
- pour un système de sécurité commune en Europe et une conférence Helsinki 2,
- pour un débat citoyen autour du «**Livre Blanc pour la Paix**» construit sur la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence.

V-D Objectifs que nous pouvons gagner

- Le gel des programmes de modernisation des armes nucléaires
- La reconnaissance immédiate de la Palestine par la France
- Un traité d'interdiction des armes nucléaires
- Une conférence Helsinki 2 pour une sécurité commune en Europe
- Une conférence mondiale pour la paix au Proche et au Moyen Orient
- Le développement d'un programme national interministériel d'éducation à la culture de la paix et de la non-violence.



ANNEXES



ANNEXE 1

LE MANIFESTE DE SÉVILLE

Le manifeste de Séville sur la violence a été rédigé en Espagne, en 1986, à l'occasion de l'année internationale de la paix. Des scientifiques se sont réunis pour répondre à la question : «Est-ce que la biologie ou les sciences sociales contemporaines ont mis en évidence quelques facteurs biologiques qui soient un obstacle insurmontable, ou tout au moins sérieux, à la construction de la paix dans le monde?».

Le Manifeste de SÉVILLE diffusé par décision de la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-cinquième session, Paris, France, 16 novembre 1989

«INTRODUCTION

Croyant qu'il relève de notre responsabilité en tant que chercheurs dans diverses disciplines d'attirer l'attention sur les activités les plus dangereuses et les plus destructrices de notre espèce, à savoir la violence et la guerre, reconnaissant que la science est un produit de la culture qui ne peut avoir un caractère définitif englobant l'ensemble des activités humaines, exprimant notre gratitude pour le soutien que nous avons reçu des autorités de Séville et des représentants espagnols de l'UNESCO, nous, les universitaires soussignés, originaires du monde entier et appartenant à des disciplines particulièrement concernées, nous nous sommes réunis et sommes parvenus au manifeste suivant sur la violence.

Dans ce manifeste, nous contestons un certain nombre de soi-disant découvertes biologiques qui ont été utilisées par des personnes, y compris dans nos domaines respectifs, pour justifier la violence et la guerre. Parce que l'utilisation de ces «découvertes» a créé un climat de pessimisme dans nos sociétés, nous proclamons que la dénonciation publique et réfléchie de telles manipulations constitue une contribution importante à l'Année internationale de la paix.

Le mauvais usage de faits et théories scientifiques dans le but de légitimer la violence et la guerre, sans être un phénomène nouveau, est étroitement associé à l'avènement de la science moderne. Par exemple, la théorie de l'évolution a ainsi été «utilisée» pour justifier non seulement la guerre, mais aussi le génocide, le colonialisme et l'élimination du plus faible. Nous exprimons notre point de vue sous la forme de cinq propositions. Nous sommes parfaitement conscients que bien d'autres questions touchant à la violence et la guerre pourraient être également discutées dans le cadre de nos disciplines, mais nous en restons volontairement à ce que nous considérons une première étape essentielle.

PREMIÈRE PROPOSITION

IL EST SCIENTIFIQUEMENT INCORRECT que nous ayons hérité de nos ancêtres les animaux une propension à faire la guerre. Bien que le combat soit un phénomène largement répandu au sein des espèces animales, on ne connaît que quelques cas au sein des espèces vivantes de luttes destructrices intra-espèces entre des groupes organisés. En aucun cas, elles n'impliquent le recours à des outils utilisés comme armes. Le comportement prédateur s'exerçant à l'égard d'autres espèces, comportement normal, ne peut être considéré comme équivalent de la violence intra-espèces. La guerre est un phénomène spécifiquement humain qui ne se rencontre pas chez d'autres animaux. Le fait que la guerre ait changé de manière aussi radicale au cours des temps prouve bien qu'il s'agit d'un produit de la culture. C'est principalement au travers du langage qui rend possibles la coordination entre les groupes, la transmission de la technologie et l'utilisation des outils que s'établit la filiation biologique de la guerre. La guerre est d'un point de vue biologique possible mais n'a pas un caractère inéluctable comme en témoignent les variations de lieu et de nature qu'elle a subies dans le temps et

dans l'espace. Il existe des cultures qui depuis des siècles n'ont pas fait la guerre et d'autres qui à certaines périodes l'ont faite fréquemment puis ont vécu en paix durablement

DEUXIÈME PROPOSITION

IL EST SCIENTIFIQUEMENT INCORRECT de dire que la guerre ou toute autre forme de comportement violent soit génétiquement programmée dans la nature humaine. Si des gènes sont impliqués à tous les niveaux du fonctionnement du système nerveux, ils sont à la base d'un potentiel de développement qui ne se

réalise que dans le cadre de l'environnement social et écologique. Si incontestablement les individus sont différemment prédisposés à subir l'empreinte de leur expérience, leurs personnalités sont néanmoins la résultante de l'interaction entre leur dotation génétique et les conditions de leur éducation. En dehors de quelques rares états pathologiques, les gènes ne conduisent pas à des individus nécessairement prédisposés à la violence. Mais le contraire est également vrai. Si les gènes sont impliqués dans nos comportements, ils ne peuvent à eux seuls les déterminer complètement.

TROISIÈME PROPOSITION

IL EST SCIENTIFIQUEMENT INCORRECT de dire qu'au cours de l'évolution humaine une sélection s'est opérée en faveur du comportement agressif par rapport à d'autres types. Dans toutes les espèces bien étudiées, la capacité à coopérer et à accomplir des fonctions sociales adaptées à la structure d'un groupe détermine la position sociale de ses membres. Le phénomène de «dominance» implique des liens sociaux et des filiations ; il ne résulte pas de la seule possession et utilisation d'une force physique supérieure, bien qu'il mette enjeu des comportements agressifs. Lorsque, par la sélection génétique de tels comportements ont été artificiellement créés chez des animaux, on a constaté l'apparition rapide d'individus hyper-agressifs ; ceci permet de penser que dans les conditions naturelles la

pression en faveur de l'agressivité n'avait pas naturellement atteint son niveau maximal. Lorsque de tels animaux hyper-agressifs sont présents dans un groupe, soit ils détruisent la structure sociale, soit ils en sont éliminés. La violence n'est inscrite ni dans notre héritage évolutif ni dans nos gènes.

QUATRIÈME PROPOSITION

IL EST SCIENTIFIQUEMENT INCORRECT de dire que les hommes ont «un cerveau violent» bien que nous possédions en effet l'appareil neuronal nous permettant d'agir avec violence, il n'est pas activé de manière automatique par des stimuli internes ou externes. Comme chez les primates supérieurs et contrairement aux autres animaux, les fonctions supérieures neuronales filtrent de tels stimuli avant d'y répondre. Nos comporte-



ments sont modelés par nos types de conditionnement et nos modes de socialisation. Il n'y a rien dans la physiologie neuronale qui nous contraigne à réagir violemment.

CINQUIÈME PROPOSITION

IL EST SCIENTIFIQUEMENT INCORRECT de dire que la guerre est un phénomène instinctif ou répond à un mobile unique. L'émergence de la guerre moderne est le point final d'un parcours qui, débutant avec des facteurs émotionnels, parfois qualifiés d'instincts, a abouti à des facteurs cognitifs. En effet, la guerre moderne met en jeu l'utilisation institutionnalisée d'une part de caractéristiques personnelles telles que l'obéissance aveugle ou l'idéalisme, et d'autre part d'aptitudes sociales telles que le langage ; elle implique enfin des approches rationnelles telles que l'évaluation des coûts, la planification et le traitement de l'information. Les technologies de la guerre moderne ont accentué considérablement le phénomène de la violence, que ce soit au niveau de la formation des combattants ou de la préparation psychologique à la guerre des populations. Du fait de cette amplification, on a tendance à confondre les causes et les conséquences.

CONCLUSION

Nous proclamons en conclusion que la biologie ne condamne pas l'humanité à la guerre, que l'humanité au contraire peut se libérer d'une vision pessimiste apportée par la biologie et, ayant retrouvé sa confiance, entreprendre, en cette Année internationale de la paix et pour les années à venir, les transformations nécessaires de nos sociétés. Bien que cette mise en œuvre relève principalement de la responsabilité collective, elle doit se fonder aussi sur la conscience d'individus dont l'optimisme comme le pessimisme sont des facteurs essentiels. Tout comme « les guerres commencent dans l'esprit des hommes », la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous.

ANNEXE 2

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 25 septembre 2016, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté un ensemble d'objectifs de développement durable pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années.

Pour que les objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les personnes comme vous.

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les taux d'extrême pauvreté ont été réduits de moitié depuis 1990, une réalisation remarquable, certes, mais une personne sur cinq dans les régions en développement vit encore avec moins de 1,25 dollar par jour et des millions d'autres ne gagnent guère plus que ce montant par jour, et en outre nombreux sont ceux qui risquent de retomber dans la pauvreté. La pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenus et de ressources pour assurer des moyens de subsistance durables. Ses manifestations comprennent la faim et la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux autres services de base, la discrimination et l'exclusion sociale ainsi que le manque de participation à la prise de décisions.

La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité.

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Quand elles sont pratiquées correctement, l'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent produire des aliments pour tous et de générer des revenus décents, tout en soutenant un développement centré sur les régions rurales et la protection de l'environnement. Il est temps de repenser la façon dont nous cultivons, partageons et consommons notre alimentation.

C'est chose possible; l'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent fournir une alimentation nutritive pour tous et générer des revenus décents, tout en soutenant le développement rural et la protection de l'environnement.

Mais actuellement nos sols, l'eau douce, les océans, les forêts et la biodiversité se dégradent rapidement. Le changement climatique exerce une pression encore plus forte

sur les ressources dont nous dépendons et augmente les risques de catastrophes naturelles telles que sécheresse et inondations. Beaucoup de ménages ruraux ne peuvent plus joindre les deux bouts en cultivant leurs terres, les obligeant à migrer vers les villes à la recherche de nouvelles opportunités. Un changement profond du système mondial d'alimentation et d'agriculture est nécessaire si nous voulons nourrir les 925 000 000 personnes qui aujourd'hui ont faim et les 2 milliards de personnes supplémentaires attendues d'ici à 2050. Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté.

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable. Des progrès sensibles ont été accomplis dans l'accroissement de l'espérance de vie et la réduction de certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. Des progrès notables ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement, la réduction du paludisme, de la tuberculose, de la poliomyélite de la propagation du VIH/sida. Toutefois, il faut faire beaucoup plus pour éradiquer un large éventail de maladies et s'occuper de nombreuses questions de santé forte différente, persistante ou nouvelle.

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable. Des progrès majeurs ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'éducation à tous les niveaux et à l'accroissement des taux de scolarisation à tous les niveaux dans les écoles, en particulier pour les filles.

Les savoirs de base ont progressé de façon spectaculaire, mais il convient de redoubler d'efforts pour avancer encore plus vite sur la voie de la réalisation des objectifs dans le domaine de l'éducation universelle. Ainsi, le monde est parvenu à réaliser l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire, mais peu de pays ont atteint cette cible à tous les niveaux de l'éducation

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Des progrès ont été accomplis dans le monde entier en matière d'égalité des sexes dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (notamment l'égalité d'accès à l'enseignement primaire pour les filles et les garçons), mais les femmes et les filles continuent de pâtir de discrimination et de violences dans toutes les régions du monde.

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable. Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre. Il y a assez d'eau sur la planète pour réaliser ce rêve. Mais du fait d'économies déficientes ou de mauvaises infrastructures, chaque année des millions de personnes, des enfants pour la plupart, meurent de maladies liées à l'insuffisance de leur approvisionnement en eau et à un manque d'installations sanitaires et d'hygiène.

Les pénuries d'eau ou la mauvaise qualité de celle-ci et le manque de sanitaires ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire, sur les choix de vie et sur les chances en matière d'éducation pour les familles pauvres à travers le monde. La sécheresse affecte certains des pays les plus pauvres du monde, aggravant la faim et la malnutrition.

D'ici à 2050, au moins une personne sur quatre est susceptible de vivre dans un pays affecté par des pénuries d'eau chroniques ou fréquentes.

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'emplois, de sécurité, de changement climatique, de production de nourriture ou d'accroissement des revenus, l'accès de tous à l'énergie est essentiel. L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète. Le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-Moon,

conduit l'initiative **«Énergie durable pour tous»**, qui vise à assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, améliorer les rendements énergétiques et accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Environ la moitié de la population mondiale vit encore avec l'équivalent d'environ 2 dollars par jour. Dans trop d'endroits, avoir un emploi ne garantit pas la capacité d'échapper à la pauvreté. La lenteur et le caractère inégal de ces progrès font que nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

Le manque continu de possibilités d'emploi décent, l'insuffisance des investissements et la sous-consommation ont conduit à une érosion du contrat social de base qui sous-tend les sociétés démocratiques, à savoir que tout le monde doit partager les progrès enregistrés. La création d'emplois de qualité restera un défi majeur pour presque toutes les économies bien après 2015.

Pour réaliser une croissance économique durable, il faut que les sociétés créent les conditions garantissant aux gens des emplois de qualité qui stimulent l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement. Il faut également que des possibilités d'emploi soient offertes à l'ensemble de la population en âge de travailler et que tous puissent travailler dans des conditions décentes.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les investissements dans l'infrastructure – le transport, l'irrigation, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication – sont essentiels pour parvenir au développement durable et à l'autonomisation des communautés dans de nombreux pays. On sait depuis longtemps que la croissance de la productivité, des revenus ainsi que les améliorations en matière de santé et d'éducation nécessitent des investissements dans les infrastructures.

Le développement industriel durable et inclusif est la source principale de création de revenus. Il permet une augmentation rapide et soutenue du niveau de vie de chacun et fournit des solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement. Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'in-

novation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement.

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La communauté internationale a considérablement progressé pour ce qui est de sortir les populations de la pauvreté. Les nations les plus vulnérables – les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement – continuent à marquer des points dans la réduction de la pauvreté. Cependant, les inégalités persistent et il y a encore de vastes disparités dans l'accès aux services de santé et à l'éducation et à d'autres moyens de production. De plus, si les inégalités de revenus entre les pays ont pu être réduites, les inégalités internes se sont quant à elles accrues. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la croissance économique ne suffit pas pour réduire la pauvreté si elle n'est pas bénéfique pour tous et ne concerne pas les trois dimensions du développement durable, c'est-à-dire économique, sociale et environnementale. En vue de réduire les inégalités, il a été recommandé d'appliquer des politiques dont le principe soit universel tout en prêtant attention aux besoins des populations désavantagées et marginalisées.

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les villes sont des plaques tournantes pour les idées, le commerce, la culture, la science, de la productivité, le développement social et bien plus encore. Considérées sous leur meilleur jour, les villes ont permis à leurs habitants de progresser sur les plans social et économique.

Cependant, de nombreux problèmes se posent pour faire en sorte que les villes continuent de générer des emplois et de la prospérité, sans grever les sols et les ressources naturelles. Les problèmes des villes les plus courants incluent le surpeuplement, le manque de fonds pour faire fonctionner les services de base, l'insuffisance de logements adéquats et des infrastructures dégradées.

Ces difficultés peuvent être surmontées en permettant aux villes de continuer à prospérer et à se développer, tout en optimisant l'utilisation des ressources et en réduisant la pollution et la pauvreté. L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités, grâce à un accès facile aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore.

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

La consommation et la production durables encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie. Elles contribuent à mettre en œuvre des plans de développement général, à réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, à renforcer la compétitivité économique et à réduire la pauvreté.

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins », accroissant les gains socioéconomiques nets tirés des activités économiques en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution tout au long du cycle de vie, tout en améliorant la qualité de la vie. Elles mettent en jeu différentes parties prenantes, entre autres les entreprises, les consommateurs, les décideurs, les chercheurs, les scientifiques, les détaillants, les médias et les organismes de coopération pour le développement. Elles nécessitent également une démarche systémique et la coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement, depuis le producteur jusqu'au consommateur final. Elles passent par l'engagement des consommateurs en utilisant notamment la sensibilisation et l'éducation sur la consommation et les modes de vie durables, la fourniture d'informations adéquates aux consommateurs au moyen de normes et d'étiquettes et la pratique de marchés publics durables.

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines n'ont jamais été aussi élevées. Entraîné par la croissance économique et l'accroissement de la population, le changement climatique a des effets très étendus sur les systèmes humains et naturels dans tous les pays et sur tous les continents.

Avec le réchauffement de l'atmosphère et des océans, les quantités de neige et de glace ont diminué et le niveau des mers s'est élevé. La température à la surface de la Terre devrait augmenter au cours du XXI^e siècle, et si des mesures ne sont pas prises, cette augmentation pourrait dépasser trois degrés Celsius pendant ce siècle.

Du fait des effets du changement climatique sur le développement économique, les ressources naturelles et la pauvreté, la lutte contre celui-ci est devenue un élément indissociable de la réalisation du développement durable. En trouvant des solutions abordables et modulables face

au changement climatique, les progrès accomplis au cours des dernières décennies ne seront pas sapés par ce phénomène et les pays auront des économies saines et résilientes.

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les océans du monde – leur température, leur composition chimique, leurs courants et leur vie sont à la source des systèmes mondiaux qui rendent la Terre habitable par l'Homme.

Notre eau de pluie, notre eau potable, notre météo, notre climat, nos côtes, une grande partie de notre nourriture, et même l'oxygène de l'air que nous respirons, sont fin de compte tous alimentés et régulés par la mer. Tout au long de l'histoire, les océans et les mers ont été essentiels pour le commerce et le transport. La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable.

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les forêts recouvrent 30 % de la surface de la planète, assurent la sécurité alimentaire et fournissent des abris, et sont essentielles pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les foyers des populations autochtones. Chaque année, 13 millions d'hectares de forêts sont perdus tandis que la dégradation continue des zones arides a conduit à la désertification de 3,6 milliards d'hectares. La déforestation et la désertification – causées par les activités humaines et le changement climatique – posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes qui luttent contre la pauvreté. Des efforts sont déployés pour gérer les forêts et combattre la désertification.

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'objectif 16 des objectifs de développement durable met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice

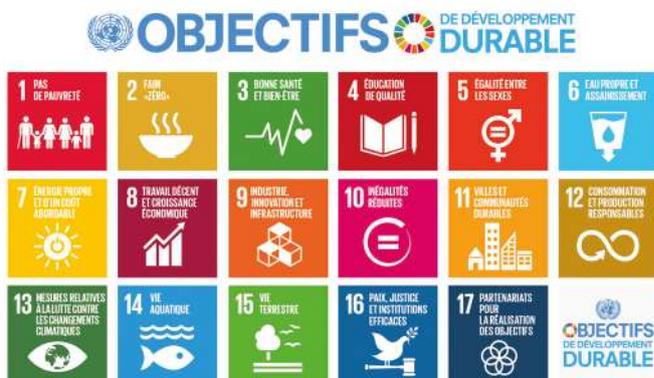
pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.

Une action urgente est nécessaire pour mobiliser, rediriger et débloquer le pouvoir des milliers de milliards de dollars de ressources privées pour réaliser les objectifs de développement durable. Des investissements à long terme sont nécessaires, telles que l'investissement direct étranger dans les secteurs clés, en particulier dans les pays en développement. Ces secteurs comprennent l'énergie durable, les infrastructures et le transport, et la technologie de l'information et des communications.

Le secteur public doit établir une orientation claire sur cette question. L'examen et le suivi des cadres, des règlements et des structures d'incitation qui permettent de tels investissements doivent être remaniés de manière à attirer les investissements et à renforcer le développement durable. Ils devraient également renforcer les mécanismes nationaux de surveillance, en particulier les institutions supérieures de contrôle et la fonction de vérification correspondant à la législation.



ANNEXE 3 LES MOBILISATIONS CITOYENNES ET POPULAIRES

3-1- En marche pour la paix

L'appel «En marche pour la paix» signé par 110 organisations qui composent le collectif «En marche pour la paix, Stop la guerre, Stop les violences» constitue la base sur laquelle se sont déroulées 20 marches pour la paix le Samedi 24 septembre 2016 dans le cadre de la journée internationale de la paix. En 2017, ces marches auront lieu le samedi 23 Septembre.

En marche pour la paix – Stop la guerre – Stop les violences

L'aspiration des peuples à vivre ensemble en paix dans la solidarité, la justice et la fraternité est immense.

Nous sommes persuadés qu'aucune de nos différences de convictions, d'appartenance ou de sensibilités philosophiques, politiques, religieuses, syndicales ou autres ne doit faire obstacle à l'expression de cette aspiration commune.

Nous sommes révoltés face à l'augmentation incessante des dépenses militaires qui sont passées de 1.144 milliards de dollars en 2001 à 1773 milliards en 2015 (Sipri en USD taux de change 2014) et favorisent un commerce des armes immoral et dangereux, alors que le budget des Nations Unies pour les opérations de paix est de seulement 8,7 milliards et que la lutte contre le réchauffement climatique nécessite des moyens importants tout comme la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Nous sommes indignés de savoir que seulement 5 % des dépenses militaires mondiales pendant 10 ans permettraient selon le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de résoudre les principaux problèmes de l'humanité (alimentation en eau, faim, analphabétisme, principales maladies...).

Nous sommes conscients que la guerre est toujours un échec. Elle conduit au chaos et enfante des monstruosité dont sont victimes les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil.

Au moment où plusieurs voix politiques proposent d'augmenter de 40 à 60 % les dépenses consacrées à la production de nouvelles armes nucléaires en France n'est-ce pas le moment opportun pour dire que notre aspiration au développement d'une culture de la paix (voir «La culture de la paix c'est quoi ?») est inconciliable avec une nouvelle augmentation des dépenses consacrées aux armes nucléaires dans notre pays et dans le monde ?

Enfin nous sommes convaincus que lorsque la guerre se développe, que les dépenses militaires augmentent et que la paix est menacée il est nécessaire d'agir pour obtenir des politiques sociales, économiques, culturelles et de paix s'inspirant de la charte des Nations Unies et des huit domaines de la culture de la paix définis par l'Unesco afin de contribuer à la construction d'un monde de justice, de solidarité, de fraternité, de Paix !

C'EST POURQUOI NOUS APPELONS À CONTINUER LA MOBILISATION AUTOUR DES MARCHES POUR LA PAIX ET DU COLLECTIF «EN MARCHÉ POUR LA PAIX». EN SIGNANT L'APPEL « EN MARCHÉ POUR LA PAIX », AMPLIFIONS LA MOBILISATION

3-2 - pétition lancée par le collectif «En marche pour la paix»

Pétition en direction des parlementaires et du gouvernement

Nous approuvons l'appel lancé par 110 organisations et 1500 citoyens et relayé par 20 marches pour la paix à travers la France le samedi 24 Septembre 2016. Ce texte souligne la nécessité d'agir pour obtenir des politiques sociales, écono-



miques, culturelles, éducatives afin de contribuer à la construction d'un monde de justice, de solidarité, de fraternité et de paix !

C'est pourquoi nous rejetons les propositions de l'Université d'été de la défense, formulées en aout 2016 à Paris en disant :

- Non au projet visant le quasi doublement des dépenses consacrées aux armes nucléaires en France (de 3.5 à 6 milliards par an) d'ici 2020
- Non au projet visant à porter le budget annuel de défense de la France de 31 à 42 milliards d'ici 2020

Par contre :

- Oui à un Traité d'interdiction des armes nucléaires conformément aux engagements internationaux de la France
- Oui à l'affectation de ces milliards d'Euros économisés à la satisfaction des besoins sociaux (sécurité sociale, services publics de la santé, de l'éducation, de la recherche, jeunesse - éducation populaire - vie associative, lutte contre le réchauffement climatique et pour la promotion de services publics de transports, réalisation des objectifs mondiaux pour un développement durable-ODD)

Pour signer sur <http://www.mvtpaix.org/wordpress/petition-en-marche-pour-la-paix-stop-la-guerre-stop-les-violences/>

3-3- campagne pour un traité d'interdiction des armes nucléaires

Pétition IDN

Le 27 octobre 2016, 123 Etats ont voté à la première commission de l'ONU la résolution L.41 intitulée «Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire». Son objet est de préparer et de négocier un Traité d'interdiction des armes nucléaires en 2017. Nous regrettons que la France ait voté contre cette résolution, qui ouvrirait la porte à une plus grande sécurité internationale et au renforcement de la non-prolifération nucléaire.

Les armes nucléaires sont la dernière catégorie d'arme de destruction massive à ne pas être soumise à une telle interdiction. Auriez-vous refusé aussi d'interdire les armes chimiques et biologiques ?

La France peut et doit se rattraper. En décembre prochain, un vote de confirmation de cette résolution se déroulera à l'Assemblée générale de l'ONU.

Au nom d'Initiatives pour le Désarmement Nucléaire (IDN) et d'ICAN France (la Campagne Internationale pour Abolir les Armes Nucléaires), nous vous demandons d'intervenir pour que la France ne vote pas CONTRE cette résolution en faveur de la paix et de la sécurité mondiale et qu'elle adopte une posture qui corresponde à son image de patrie de la défense des libertés et des droits de l'Homme.

<http://www.idn-france.org/>



3.4 appel du Mouvement de la paix- carte-pétition sur la base de l'appel international d'ICAN

Monsieur le Président de la République,

Toute utilisation des armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques.

Aussi, je vous demande d'agir pour la mise en place d'un Traité d'interdiction des armes nucléaires.

Cela implique évidemment que tous les Etats possédant des armes nucléaires, dont la France, s'engagent à stopper tous les programmes de modernisation de leurs arsenaux atomiques. Ce serait un signal fort pour le monde entier et cela constituerait des économies budgétaires considérables pour des mesures économiques et sociales en faveur d'un développement durable dont le monde a tant besoin.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleures salutations

Cette pétition est initiée par le Mouvement de la Paix (<http://www.mvtpaix.org/wordpress/petitions/>)



ANNEXE 4

CELAC - EXTRAITS DE LA DÉCLARATION FINALE DE LA CELAC JANVIER 2014



Nous, chefs d'Etat et de Gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à La Havane (Cuba), lors du Deuxième Sommet de la Communauté des Etats latinoaméricains et caribéens (CELAC), tenu les 28 et 29 janvier 2014,

Désireux de concrétiser les engagements que nous avons contractés en 2013, y compris ceux qui sont issus des réunions des ministres des Affaires étrangères, des réunions de coordonnateurs nationaux et des réunions sectorielles, et nous basant sur les principes fondateurs de notre Communauté,

Décidons des actions suivantes :

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION, ET ÉLIMINATION DE LA FAIM ET DE LA PAUVRETÉ

Atteindre des résultats concrets qui se traduisent par des améliorations significatives de la qualité de la vie de nos peuples, qui visent à l'élimination de la pauvreté, en particulier de la pauvreté extrême, qui garantissent la sécurité alimentaire et la nutrition, selon une approche sexo-spécifique et dans le respect des habitudes alimentaires, qui permettent de surmonter les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition, afin d'éliminer la faim et de matérialiser l'exercice du droit à l'alimentation, surtout pour tous les secteurs vulnérables.

AGRICULTURE FAMILIALE

Promouvoir le développement rural durable et l'agriculture familiale afin d'améliorer les conditions de vie de ceux qui s'y consacrent, en nivelant les potentialités productives, en donnant des chances au développement durable de l'activité agricole, en améliorant les procès de production par une aide technique directe, en assurant l'accès à des instruments de travail et à la technologie afin d'optimiser les travaux agricoles et en cherchant constamment un rapport avec les marchés pour garantir un revenu juste. Réduire les inégalités socioéconomiques qui persistent dans les pays de la région, en recourant à la coopération et à l'intégration régionales et à des politiques publiques qui facilitent l'accès à la terre, aux intrants, à l'eau, aux progrès de la science et de la technologie, dont les technologies sociales, au crédit et aux assurances, en donnant la priorité à l'acquisition de produits de l'agriculture familiale, en tant qu'instruments importants pour développer la production et garantir le maintien sur leurs terres des agriculteurs, des paysans et des autochtones, favoriser l'égalité et l'autonomie économique des paysannes, ainsi que des associations et des coopératives.

ÉDUCATION

Renforcer le rôle de l'éducation à tous les niveaux, en tant que l'un des secteurs prioritaires pour la CELAC, afin de promouvoir le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Renforcer l'éducation au niveau des valeurs en vue de former des citoyens actifs, moraux, solidaires, créateurs, humanistes, tolérants, participatifs, respectueux de la loi et de l'environnement, non violents et non discriminatifs, en faisant en sorte que les éducations artistique et physique jouent un rôle important chez les élèves.

Promouvoir et appuyer tous les programmes éducatifs qui visent à sensibiliser la jeunesse à l'importance de mettre en place une culture de la paix dont les fondements soient le dialogue, le respect et la tolérance des croyances, des opinions et des formes de vie différentes, la participation active en tant que citoyens responsables et engagés à la prise de décision dans les différents secteurs du programme de développement social, politique, économique et de coopération.

CULTURE ET DIALOGUE ENTRE LES CULTURES

Faire avancer l'intégration culturelle de la région, en travaillant de concert à la protection du patrimoine, et à la promotion

et à la diffusion de la diversité des expressions culturelles caractéristiques des identités latino-américaines et caribéennes. Promouvoir la culture à tous les niveaux en vue de favoriser la croissance économique, l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la création d'emplois et l'intégration latino-américaine et caribéenne.

Réaliser des actions qui permettent de reconnaître les mérites des politiques culturelles comme promotrices de valeurs qui reflètent le respect de la vie, de la dignité humaine, du pluriculturalisme, des principes de justice et de tolérance, et de refus de la violence, en tant que facteurs devant participer à la mise en place d'une culture de la paix à même d'identifier la région.

ENVIRONNEMENT

Renforcer la coopération, la coordination, le dialogue, la convergence, l'articulation, l'harmonisation et la complémentarité des politiques publiques nationales en matière d'environnement, ainsi que la mise au point et en œuvre de plans, de politiques et de programmes régionaux qui nous permettent de faire face à des problèmes communs dans les domaines prioritaires, tels que : le développement durable, la coopération environnementale et l'élimination de la pauvreté à partir des principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, en ce qui concerne les changements climatiques. Stimuler les politiques publiques dans le cadre d'Action 21, des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et d'autres instruments pertinents, en harmonie avec la Nature et en respectant la Terre nourricière, tout en tenant du fait que ces droits doivent s'exercer selon une vision intégrale et indépendante de complémentarité.

MIGRATIONS

Continuer de mettre au point une stratégie régionale et d'adopter des positions et des objectifs concernant le traitement des migrations internationales dans le Programme de développement pour l'Après-2015 et dans les différents processus régionaux et internationaux en la matière, notamment dans le dialogue CELAC-UE à cet égard, en prenant comme axe transversal les droits des personnes migrantes et les problèmes de la migration massive et de ses effets sur les processus et les dynamiques régionales.

Continuer de suivre les recommandations issues de la Deuxième Réunion de la CELAC sur les migrations tenue à San José du Costa Rica les 5 et 6 septembre 2013, ainsi que les positions adoptées par notre Communauté et présentées dans l'intervention de la présidence pro-tempore au Deuxième Dialogue de haut niveau sur la Migration et le Développement tenu à New York les 3 et 4 octobre 2013.

Continuer de mettre au point un document conceptuel visant à faciliter l'adoption des principes et les grandes lignes de la CELAC sur la migration internationale, document confié à la présidence pro-tempore en collaboration avec Le Quatuor, afin de le présenter à la Troisième Réunion sur les migrations qui se tiendra à Quito (Equateur) en 2014.

Continuer de travailler à la mise au point d'un plan stratégique de la CELAC en la matière, compte tenu des recommandations formulées à ses deux premières réunions sur les migrations.

Continuer d'appuyer le dialogue structuré CELAC-UE sur la migration.

PARTICIPATION DES CITOYENS

Favoriser la participation active des citoyens, notamment des organisations et des mouvements sociaux, dans la mesure où ils sont des agents incontournables de l'intégration régionale, et encourager de même l'engagement des acteurs sociaux en tant que sujets ayant des droits et des obligations, dans le cadre des législations nationales.

Evaluer la mise en place d'un mécanisme de participation des citoyens dans la CELAC pour influencer sur l'intégration régionale.

SÉCURITÉ DES CITOYENS

Faire prendre conscience que la sécurité des citoyens est l'une des principales préoccupations des pays latino-américains

et caribéens, et que son raffermissement est capital pour pouvoir promouvoir le développement de la région et pour améliorer décisivement la qualité de la vie et le bien-être des citoyens, ainsi que pour favoriser des politiques publiques en la matière.

Convoquer au second semestre de 2014, au Chili, une réunion de hauts fonctionnaires des Etats membres et de représentants des organismes et mécanismes régionaux, sous-régionaux et internationaux compétents, afin de mettre au point des recommandations permettant de préparer un programme stratégique de la CELAC sur la sécurité des citoyens qui engendre des synergies et de la complémentarité et qui évite le doublonnage d'efforts humains et financiers.

COOPÉRATION

Promouvoir la Coopération Sud-Sud mutuellement avantageuse, sans conditions ni diktats, en correspondance avec les stratégies, les programmes et les plans de développement économique et social de chaque Etat membre, dans le respect absolu de la souveraineté nationale et inspirée du principe de la solidarité, afin de mettre en place un programme qui reflète l'identité et les priorités de la région, qui contribue à y réduire les asymétries et les écarts en matière de développement national, qui stimule le développement durable et des associations innovatrices, par l'articulation des instances de coopération régionales et sous régionales, et qui permette de concerter des positions et de présenter un programme commun dans les instances et les organismes internationaux.

POLITIQUE INTERNATIONALE

Continuer de faire connaître et de promouvoir les intérêts et les inquiétudes de l'Amérique latine et des Caraïbes au sujet des principaux points inscrits à l'ordre du jour international, et continuer de perfectionner au sein de la CELAC une coordination permettant d'établir des relations avec des pays et groupes de pays et avec des organismes internationaux.

A. POINT DE PORTÉE MONDIALE

Continuer de promouvoir des initiatives conjointes sur des points intéressants la région.

Continuer de concerter nos positions au sujet du désarmement nucléaire et de participer activement à la mise au point de propositions concrètes en vue de parvenir à éliminer totalement les armes nucléaires, selon un calendrier multilatéral, transparent, irréversible et vérifiable. Continuer de suivre en tant que région la résolution A/RES/68/32 de l'Assemblée générale intitulée : «Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013».

Continuer de promouvoir la coopération entre la CELAC et l'OPANAL, organe régional spécialisé, afin d'articuler des positions communes et des actions conjointes en matière de désarmement nucléaire.

Consolider la région latino-américaine et caribéenne comme Zone de paix où les différends entre les nations se règlent pacifiquement, par le dialogue et la négociation ou d'autres formes de règlement, en plein accord avec le droit international.

B. RAPPORTS AVEC DES PARTENAIRES HORS DE LA RÉGION

Faire avancer l'élaboration de feuilles de route de la CELAC portant sur la promotion du dialogue et de la coopération avec ses contreparties hors de la région. A cet égard :

Faire avancer la mise en place de l'Instance de coopération Chine/CELAC et fixer la date de la réunion pour l'année 2014 .

Réaliser le Mécanisme de dialogue politique CELAC-Russie.

Promouvoir des formes viables de coopération concrète et efficace avec les pays et les organisations avec lesquels il existe des contacts à ces fins.

Venezuela Info. Venezuela, 1er février 2014.

ANNEXE 5

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA PROBLÉMATIQUE

«LES FEMMES ET LA PAIX»

«Résolution 1325» (2000)

Adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à sa 4213e séance, le 31 octobre 2000

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1261 (1999) du 25 août 1999, 1265 (1999) du 17 septembre 1999, 1296 (2000) du 19 avril 2000 et 1314 (2000) du 11 août 2000, ainsi que les déclarations de son Président sur la question, et rappelant aussi la déclaration que son Président a faite à la presse à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour les droits des femmes et la paix internationale (Journée internationale de la femme), le 8 mars 2000 (SC/6816),

Rappelant également les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/52/231) ainsi que ceux qui figurent dans le texte adopté par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » (A/S-23/10/Rev.1), en particulier ceux qui concernent les femmes et les conflits armés,

Ayant présents à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et considérant que la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Constatant avec préoccupation que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés et les déplacés, sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattants et les éléments armés les prennent de plus en plus souvent pour cible, et conscient des conséquences qui en découlent pour l'instauration d'une paix durable et pour la réconciliation,

Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends,

Réaffirmant aussi la nécessité de respecter scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits, 2 n0072019.doc S/RES/1325 (2000) Soulignant que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles,

Considérant qu'il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique et, à cet égard, prenant note de la Déclaration de Windhoek et du Plan d'action de Namibie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix (S/2000/693), Mesurant l'importance de la recommandation contenue dans la déclaration que son Président a faite à la presse le 8 mars 2000, tendant à ce que tout le personnel des opérations de maintien de la paix reçoive une formation spécialisée au sujet de la protection, des besoins particuliers et des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans les situations de conflit,

Considérant que, si les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités,

Notant qu'il est nécessaire de disposer d'un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles,

- 1 Demande instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends;
- 2 Engage le Secrétaire général à appliquer son plan d'action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix;
- 3 Demande instamment au Secrétaire général de nommer plus de femmes parmi les Représentants et Envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom, et, à cet égard, demande aux États Membres de communiquer au Secrétaire général le nom de candidates pouvant être inscrites dans une liste centralisée régulièrement mise à jour;
- 4 Demande instamment aussi au Secrétaire général de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires;
- 5 Se déclare prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes;
- 6 Prie le Secrétaire général de communiquer aux États Membres des directives et éléments de formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l'importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix, invite les États n0072019.doc 3 S/RES/1325 (2000) Membres à incorporer ces éléments, ainsi que des activités de sensibilisation au VIH/sida, dans les programmes nationaux de formation qu'ils organisent à l'intention du personnel des forces militaires et de la police civile qui se prépare à un déploiement, et prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel civil des opérations de maintien de la paix reçoive une formation analogue;
- 7 Prie instamment les États Membres d'accroître le soutien financier, technique et logistique qu'ils choisissent d'apporter aux activités de formation aux questions de parité, y compris à celles qui sont menées par les fonds et programmes compétents, notamment le Fonds des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organes compétents;
- 8 Demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier : a) De tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits; b) D'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix; c) D'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire;
- 9 Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, notamment les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels y afférents de 1977, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole additionnel de 1967, de la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif de

1999, ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et de ses deux Protocoles facultatifs du 25 mai 2000, et de tenir compte des dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;

- 10 Demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé;
- 11 Souligne que tous les États ont l'obligation de mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris toutes les formes de violence sexiste et autre contre les femmes et les petites filles, et à cet égard fait valoir qu'il est nécessaire d'exclure si possible ces crimes du bénéfice des mesures d'amnistie;
- 12 Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés et de tenir compte des be- 4 n0072019.doc S/RES/1325 (2000) soins particuliers des femmes et des petites filles, y compris lors de la construction de ces camps et installations, et rappelle ses résolutions 1208 (1998) du 19 novembre 1998 et 1296 (2000) du 19 avril 2000;
- 13 Engage tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge;
- 14 Se déclare de nouveau prêt, lorsqu'il adopte des mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, à étudier les effets que celles-ci pourraient avoir sur la population civile, compte tenu des besoins particuliers des femmes et des petites filles, en vue d'envisager, le cas échéant, des exemptions à titre humanitaire;
- 15 Se déclare disposé à veiller à ce que ses missions tiennent compte de considérations de parité entre les sexes ainsi que des droits des femmes, grâce notamment à des consultations avec des groupements locaux et internationaux de femmes;
- 16 Invite le Secrétaire général à étudier les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la composante femmes des processus de paix et de règlement des différends, et l'invite également à lui présenter un rapport sur les résultats de cette étude et à le communiquer à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;
- 17 Prie le Secrétaire général d'inclure, le cas échéant, dans les rapports qu'il lui présentera, des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes et aux petites filles;
- 18 Décide de demeurer activement saisi de la question.

ANNEXE 6

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA PROBLÉMATIQUE «LES JEUNES ET LA PAIX»

Nations Unies S/RES/2250 (2015)

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES -RÉSOLUTION 2250 (2015)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7573e séance, le 9 décembre 2015

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013) et 2242 (2015) sur les femmes, la paix et la sécurité, et toutes les déclarations de son président s'y rapportant, ses résolutions 2178 (2014) et 2195 (2014) relatives à la lutte contre le terrorisme et la déclaration de son président S/PRST/2015/11 et les déclarations S/PRST/2012/29 et S/PRST/2015/2 de son président sur la consolidation de la paix après tout conflit,

Rappelant ses résolutions 1265 (1999) et 1894 (2009) sur la protection des civils dans les conflits armés,

Ayant à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le fait que celle-ci lui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale,

Notant que dans la présente résolution, le terme jeunesse s'entend de toute personne âgée de 18 à 29 ans, et notant également que la définition du terme peut varier d'un pays à l'autre et à l'échelle internationale, y compris celle qui résulte des résolutions A/RES/50/81 et A/RES/56/117 de l'Assemblée générale,

Conscient que le monde n'a jamais compté autant de jeunes et que ceux-ci constituent souvent la majorité de la population des pays touchés par des conflits armés,

Constatant avec préoccupation que, dans la population civile, les jeunes représentent une forte proportion des personnes qui subissent les effets des conflits armés, y compris comme réfugiés et déplacés, et que le fait qu'ils soient privés d'accès à l'éducation et de perspectives économiques est fortement préjudiciable à l'instauration durable de la paix et à la réconciliation,

Conscient que les jeunes apportent une contribution importante et constructive au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité, Affirmant que les jeunes peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et, singulièrement, pour ce qui est de la stabilisation, de la capacité d'intégration et de la réussite des activités de maintien et de consolidation de la paix, S/RES/2250 (2015) 2/6 15-21698

Considérant que les jeunes devraient prendre une part active à l'instauration d'une paix durable et œuvrer à la justice et à la réconciliation, et que l'importance démographique de la jeunesse actuelle est un atout qui peut contribuer à instaurer durablement la paix et la prospérité économique, si tant est que des politiques inclusives soient en place,

Constatant que l'adhésion à la violence et à l'extrémisme violent qui découle d'un mouvement de radicalisation touchant particulièrement les jeunes constitue une menace pour la stabilité et le développement, et a souvent pour effet de compromettre la consolidation de la paix et d'alimenter le conflit, et soulignant qu'il importe de supprimer les causes et les facteurs de radicalisation des jeunes qui conduisent à la violence et à l'extrémisme violent et, dans certains cas, au passage à l'acte terroriste,

S'inquiétant que, étant donné une société globalisée, les terroristes et leurs partisans utilisent de plus en plus les technologies de l'information et de la communication, dont Internet, pour recruter des jeunes et les inciter à perpétrer des

actes terroristes ainsi que pour financer, planifier et préparer leurs activités, et soulignant que les États Membres doivent agir dans un esprit de coopération pour empêcher les terroristes de tirer parti de la technologie, des moyens de communication et d'autres ressources à des fins d'incitation à la commission d'actes de terrorisme, et ce dans le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de toutes autres obligations dérivant du droit international,

Notant que les jeunes peuvent en outre servir d'exemple pour ce qui est de prévenir et de combattre l'extrémisme violent, lequel conduit parfois au terrorisme et alimente les conflits, empêche le développement socioéconomique et nourrit l'insécurité régionale et internationale,

Notant également que le Secrétaire général met actuellement la dernière main à un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent qui place la participation, l'esprit d'initiative et la responsabilisation des jeunes au cœur des stratégies et politiques de l'Organisation des Nations Unies,

Prenant acte du Programme d'action mondial pour la jeunesse, des Principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix, du Forum mondial sur la jeunesse, la paix et la sécurité d'août 2015, de la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman, du Sommet mondial de la jeunesse contre l'extrémisme violent, tenu en septembre 2015, et du Programme d'action contre l'extrémisme violent et pour la promotion de la paix, et considérant qu'ils jouent un rôle en jetant les bases de la participation de tous les jeunes et de leur contribution à la consolidation de la paix en temps ou au lendemain de conflit,

Prenant note de ce que les gouvernements et les organisations régionales et internationales font pour mobiliser les jeunes au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix,

Invitant les États Membres à envisager de formaliser une approche du développement inclusif commune aux différents organismes des Nations Unies essentielle pour prévenir tout conflit et asseoir durablement la stabilité et la paix, et soulignant à cet égard combien il importe d'identifier et de s'attaquer à l'exclusion politique, économique, sociale, culturelle et religieuse et à l'intolérance, ainsi qu'à S/RES/2250 (2015) 15-21698 3/6 l'extrémisme violent, qui peuvent faire le lit du terrorisme comme autant de facteurs de conflit,

Considérant que la protection des jeunes pendant et après tout conflit et leur participation au processus de paix peuvent contribuer grandement au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, et convaincu que la protection des civils, y compris les jeunes en temps de conflit armé, doit figurer en bonne place dans toute stratégie globale tendant à régler des conflits et à bâtir la paix,

Notant les dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale,

- 1 Exhorte les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention, et de règlement des conflits, y compris ceux qui luttent contre l'extrémisme violent, qui peut faire le lit du terrorisme et à envisager s'il y a lieu de mettre en place des mécanismes internes associant véritablement les jeunes aux processus de paix et au règlement des différends;
- 2 Demande à tous les acteurs concernés, y compris lorsqu'ils négocient ou mettent en œuvre des accords de paix, d'y associer les jeunes et de tenir compte de leurs vues selon qu'il convient, sachant que la marginalisation de la jeunesse est préjudiciable à l'établissement d'une paix durable dans toutes les sociétés, y compris en considérant des aspects spécifiques comme : a) Les besoins des jeunes en cas de rapatriement et de réinstallation et pendant les périodes de relèvement, de réintégration et de reconstruction après les conflits; b) Des mesures venant appuyer les initiatives de paix locales de jeunes et les processus autochtones de règlement des différends, qui associent les jeunes aux mécanismes de mise en œuvre des accords de paix; c) Des mesures donnant aux jeunes des responsabilités dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits;

- 3 Souligne qu'il importe que les missions du Conseil de sécurité tiennent compte des considérations relatives à la jeunesse, y compris, le cas échéant, en consultant des organisations de jeunesse locales et internationales; Protection
- 4 Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter scrupuleusement les obligations à elles faites par le droit international en matière de protection des civils, y compris des jeunes, notamment celles qui découlent des Conventions de Genève de 1949 et des protocoles additionnels de 1977 auxdites conventions;
- 5 Engage les États à s'acquitter des obligations résultant pour eux de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967 se rapportant à ladite Convention, de la Convention sur l'élimination de toutes les S/RES/2250 (2015) 4/6 15-21698 formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et de son protocole facultatif de 1999 et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées;
- 6 Engage également les États Membres à s'acquitter de leurs obligations respectives de mettre fin à l'impunité et les invite à mener des enquêtes et à exercer des poursuites contre quiconque est responsable de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres crimes odieux sur la personne de civils, y compris les jeunes, notant que la lutte contre l'impunité des crimes internationaux les plus graves s'est renforcée à la faveur de l'action menée et de l'exercice de poursuites contre ces crimes par la Cour pénale internationale, des tribunaux spéciaux et mixtes et des chambres spécialisées de tribunaux internes;
- 7 Demande à toutes les parties à des conflits armés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils, y compris les jeunes, contre toutes les formes de violence sexuelle ou sexiste;
- 8 Réaffirme que les États doivent respecter et défendre les droits de l'homme de toute personne, y compris les jeunes à l'intérieur de leur territoire et relevant de leur juridiction comme le prescrit le droit international applicable et réaffirme qu'il incombe au premier chef à chaque État de protéger sa population contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité;
- 9 Exhorte les États Membres à envisager, dans le respect du droit international, des mesures particulières propres à protéger les civils, y compris les jeunes, en temps et au lendemain de conflit armé; Prévention
- 10 Exhorte les États Membres à créer un environnement porteur dans lequel les jeunes de tous horizons aient leur place et bénéficient de l'appui nécessaire pour mener des activités de prévention de la violence et favoriser la cohésion sociale;
- 11 Souligne qu'il importe de concevoir des politiques pour la jeunesse qui viennent renforcer les activités de consolidation de la paix et notamment favoriser le développement économique et social, appuyer les projets de développement de l'économie locale et offrir aux jeunes des perspectives d'emploi et de formation technique, en stimulant l'éducation, l'esprit d'entreprise et l'engagement politique constructif de la jeunesse;
- 12 Demande instamment aux États Membres d'agir, s'il y a lieu, en faveur d'une éducation pour la paix de qualité, qui donne aux jeunes les moyens de participer de façon constructive à la vie de la société civile et aux activités politiques inclusives;
- 13 Demande à tous les acteurs compétents d'envisager de mettre en place des dispositifs de promotion d'une culture de paix, de la tolérance et du dialogue interculturel et interreligieux, qui font une place aux jeunes et les dissuadent de prendre part à des actes violents, terroristes ou xénophobes, et de pratiquer toute forme de discrimination; S/RES/2250 (2015) 15-21698 5/6 Partenariats
- 14 Exhorte les États Membres à accroître, autant que nécessaire, leur appui politique, financier, technique et logistique, compte tenu des besoins des jeunes et de leur participation aux efforts de paix entrepris dans les situations de conflit et d'après conflit, y compris par les entités, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Programme des Na-

- tions Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-Femmes, et par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes compétents, ainsi que par les acteurs régionaux et internationaux;
- 15 Souligne le rôle crucial que joue la Commission de consolidation de la paix dans la lutte contre les causes et les facteurs de radicalisation des jeunes qui conduisent à l'extrémisme violent et, dans certains cas, au passage à l'acte terroriste, en faisant figurer dans ses avis et recommandations sur les stratégies de consolidation de la paix des mesures consistant à associer véritablement les jeunes aux activités qui se déroulent en temps et au lendemain de conflit armé;
 - 16 Engage les États Membres à se rapprocher des communautés locales et des acteurs non gouvernementaux pour arrêter des stratégies de nature à permettre de faire pièce au discours de l'extrémisme violent susceptible d'inciter à des actes terroristes, à s'attaquer aux conditions qui sont le terreau de l'extrémisme violent, qui sont propres à faire le lit du terrorisme, et notamment en responsabilisant les jeunes, les familles, les femmes et les dignitaires du monde de la religion, de la culture et de l'éducation et tous autres groupes concernés de la société civile et à se donner des approches spécialement adaptées pour faire obstacle à tout recrutement dans ce type d'extrémisme violent et promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales;
 - 17 Engage tous ceux qui participent à la planification d'opérations de désarmement, démobilisation et réintégration à prendre en considération les besoins des jeunes touchés par les conflits armés, y compris certains aspects spécifiques comme : a) Une offre d'emploi pour les jeunes tenant compte des réalités et de la problématique hommes-femmes, des politiques du travail inclusives, des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes établis en partenariat avec le secteur privé, conçus en concertation avec les jeunes et prenant en considération le fait que l'éducation, l'emploi et la formation sont indissociables pour ce qui est de prévenir la marginalisation des jeunes; b) Des cursus éducatifs adaptés et conçus de façon à promouvoir une culture de paix, le but étant de doter les jeunes de capacités et de compétences répondant aux besoins du marché du travail; c) Un appui permettant aux organisations dirigées par des jeunes et à celles qui se consacrent à la consolidation de la paix d'agir comme partenaires dans les programmes pour l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise;
 - 18 Prend acte de sa volonté d'examiner les conséquences que les mesures décidées au titre de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies pourraient avoir pour la population, y compris les jeunes, chaque fois qu'il adopte de telles mesures; S/RES/2250 (2015) 6/6 15-21698 Prochaines étapes
 - 19 Invite les entités des Nations Unies, les rapporteurs, envoyés spéciaux et représentants du Secrétaire général, y compris l'Envoyé spécial pour les enfants et l'Envoyé spécial pour les jeunes réfugiés, à mieux coordonner leurs actions dans la concertation s'agissant des besoins des jeunes en temps et au lendemain de conflit;
 - 20 Prie le Secrétaire général de réaliser une étude sur l'apport des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits afin de recommander des mesures d'ordre local, national, régional et international efficaces, et de mettre les résultats de cette étude à sa disposition et à celle de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;
 - 21 Prie également le Secrétaire général de mentionner, dans les rapports qu'il établit au sujet des questions dont le Conseil est saisi, les mesures prises en application de la présente résolution, y compris des informations sur les jeunes en temps de conflit armé et l'existence de mesures intéressant la prévention de conflit, les partenariats, la participation, la protection, le désengagement et la réinsertion des jeunes sous l'emprise de la présente résolution;
 - 22 Décide de rester activement saisi de la question.

ANNEXE 7

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE), ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, LE 20 NOVEMBRE 1989

COUVERTURE DES RÉUNIONS

CS/12149

9 DÉCEMBRE 2015

- CONSEIL DE SÉCURITÉ

7573E SÉANCE – MATIN

Face à la radicalisation, le Conseil de sécurité exhorte les États Membres à renforcer la participation des jeunes aux processus de prise de décisions

Constatant que le mouvement de radicalisation touchant particulièrement les jeunes constitue une menace pour la stabilité et le développement, le Conseil de sécurité a exhorté, ce matin, les États Membres à examiner les moyens d'accroître leur « représentation inclusive » aux niveaux local, national, régional et international.

Par la [résolution 2250 \(2015\)](#), présentée par la Jordanie et adoptée à l'unanimité de ses 15 membres, le Conseil a également exhorté les États Membres à mettre en place des « mécanismes internes » associant « véritablement » les jeunes aux processus de paix et au règlement des différends.

Avant l'adoption de la résolution, la représentante de la Jordanie, Mme Dina Kawar, a déclaré que ce texte –« pionner » sur le thème de la jeunesse, de la paix et de la sécurité– couronnait les efforts déployés par le Prince Hussein de Jordanie et s'inscrivait dans la continuité d'une série de discussions publiques sur la lutte contre l'extrémisme violent, et de la tenue, en août dernier à Amman, du Forum mondial sur les jeunes, la paix et la sécurité.

« Ce que nous souhaitons, c'est s'assurer que les jeunes reçoivent l'attention dont ils ont besoin au moment où le monde entier est devenu le théâtre d'un nombre croissant de situations négatives », a expliqué la représentante.

Dans le préambule de la résolution, le Conseil se dit conscient que le monde n'a jamais compté autant de jeunes et que ceux-ci constituent souvent la majorité de la population des pays touchés par des conflits armés, y compris parmi les personnes déplacées et les réfugiés.

Inquiet de constater que, dans une « société-monde », les terroristes et leurs partisans utilisent de plus en plus l'Internet pour recruter des jeunes, le Conseil de sécurité engage donc les États Membres à arrêter des stratégies de nature à permettre de faire pièce au discours de l'extrémisme violent, à s'attaquer aux conditions qui en sont le terreau, et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales.

Les États Membres sont en outre exhortés à créer un « environnement porteur » dans lequel les jeunes « de tous horizons » ont leur place et bénéficient de l'appui nécessaire pour mener des activités de prévention de la violence et favoriser cette même cohésion sociale.

Le Conseil demande également « à tous les acteurs compétents » d'envisager la mise en place de « dispositifs visant la promotion d'une culture de paix, de la tolérance et du dialogue interculturel et interreligieux », qui donnent une place aux jeunes et les dissuadent de prendre part à des actes violents, terroristes ou xénophobes.

EXTRAITS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990.

Le Parlement Français, par une loi du 2 juillet 1990, en a autorisé la ratification qui est intervenue le 7 Août 1990.

Conformément à l'article 49 de la Convention, celle-ci est entrée en application en France le 6 septembre 1990.

Préambule

Les États parties à la présente Convention,

Considérant que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Ayant présent à l'esprit le fait que les peuples des Nations unies ont, dans la Charte, proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils ont résolu de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, Reconnaissant que les Nations unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et sont convenues que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales, Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté,

Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension,

Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,

Ayant présent à l'esprit que la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ; dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (en particulier aux articles 23 et 24), dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en particulier à l'article 10) et dans les statuts et instruments pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant,

Ayant présent à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, «l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance»,

Rappelant les dispositions de la Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international, de l'ensemble de règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing), et de la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé, Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière,

Tenant dûment compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'enfant,

Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement,

Sont convenus de ce qui suit :

Voir site unicef www.unicef.fr

ANNEXE 8

QUE FAIRE EN FRANCE EN 2017 POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE ?

Abraham A. BEHAR

(Association Française des Médecins pour la prévention de la Guerre Nucléaire)



Nous avons un objectif chevillé au corps depuis le désastre d'HIROSHIMA / NAGASAKI :

C'est l'abolition, totale et définitive, des armes nucléaires !

Mais autour de nous, au sein de notre peuple,

des voix s'élèvent pour nous interroger :

«Est-ce bien raisonnable ?»

Et «Est-ce bien le moment ?»

1- Est-ce bien raisonnable ?

Il est légitime de se poser cette question, car nous sommes en France devant un mur compact formé par les partisans de la force de frappe, avec la totalité des candidats à l'élection présidentielle (sauf le candidat écologiste), avec l'immense majorité des députés et sénateurs, et avec surtout l'indifférence massive de nos concitoyens qui jugent cette question comme secondaire. Rappelons-nous de l'époque où nous avons lutté pour l'abolition des armes atomiques en pleine guerre froide, avec 40 000 têtes nucléaires de par le monde, de quoi détruire 10 planètes comme la terre ! avec comme adversaire les 2 superpuissances qui dominaient le globe. Il y avait là de quoi nous traiter d'hurluberlu et d'utopiste. Cela ne nous a pas découragé car nous avons pris patiemment l'option, sujet après sujet, en apportant des preuves irréfutables, de choisir des objectifs intermédiaires, compréhensibles par tous, et immédiatement atteignables. Nous avons réussi à interdire, y compris pour la France, les essais nucléaires atmosphériques puis tous les essais quelque soient leurs formes. En s'appuyant sur le niveau délirant des stocks atomiques, nous avons gagné avec les accords START 1, puis 2 et 3. En juillet 1996, c'est la cour internationale de LA HAYE, qui appelle au désarmement nucléaire jusqu'à son terme c'est à dire un monde sans armes atomiques. En 2013 il restait 17 265 ogives nucléaires de par le monde, cela reste considérable mais plus à notre portée : ce ne serait pas raisonnable de baisser les bras si près du but.

2- Est-ce bien le moment ?

Nous sommes en pleine remise en cause des armes nucléaires par la majorité des 2/3 des états du monde qui veulent un traité d'interdiction des armes atomiques, et qui l'ont mis à l'ordre du jour pour 2017 après 2 votes successifs à l'ONU, malgré l'hostilité des 5 pays officiellement dotés d'engins de ce type. Le rapport de force, même si les USA et la Russie le remettent en cause, est favorable, ce qui contraste avec la situation dans notre pays où apparemment les nucléaristes tiennent le haut du pavé. Nous pouvons changer cette situation particulière dans l'hexagone en mettant en avant notre objectif abolitionniste ; à condition de répondre à cette question :

PAR OÙ COMMENCER ?

Il existe un maillon faible dans les camps adverses avec l'existence d'un échec répété et indiscutable, c'est la question de la dissuasion nucléaire, socle indispensable pour notre force de frappe.

Un fervent partisan de cette dissuasion, Nicolas Roche, écrit dans son livre : «*Pourquoi la dissuasion ?*» Edition PUF :

«*La nature des menaces pesant sur nos sociétés a changé et la dissuasion ne sert à rien contre le terrorisme, les Etats faillis, les conflits ethniques ou religieux... il y a donc des raisons objectives à la perte de centralité du fait nucléaire dans*

nos politiques de défense».

Malgré ses 500 pages pour remettre en selle la dissuasion nucléaire ; il est obligé de constater que celle-ci n'a plus cours en Europe, même pour les états comme l'Ukraine qui est sous garantie de sécurité depuis 1994, pris en échange de l'évacuation des têtes atomiques présentes sur son sol, par la Russie, les USA et le Royaume Unis, ce qui n'a pas empêché l'annexion pure et simple d'une portion de son territoire : la Crimée.

Les nucléaristes ont beau évoquer la défense des intérêts vitaux (lesquelles ? personne ne le sait), l'importance de la force de frappe pour assurer son fauteuil au conseil de sécurité de l'ONU ou le déni de toute réalité dans leur aphorisme : "Il ne fait pas baisser la garde" (comme pour feu la ligne Maginot), rien n'y fait, la dissuasion est en panne. En prenant acte de ce fait, nous pouvons avancer, tout particulièrement dans cette année électorale, une proposition simple, compréhensible par tous, et parfaitement faisable :

Instaurer un moratoire sur la modernisation des armes nucléaires

A quoi bon dépenser des fortunes pour imaginer de nouveaux missiles, de nouveaux sous marins lanceurs d'engins, si on ne sait plus en quoi il "dissuade" un adversaire non identifié et totalement virtuel. N'est-il pas plus sage de sursoir à cette course folle aux nouvelles armes atomiques dont la fiabilité est incertaine et l'objectif inconnu ?

POUR UNE CAMPAGNE UNITAIRE EN VUE DE L'ABOLITION DES ARMES ATOMIQUES PAR UN PARCOURS PRÉCIS.

Nous demandons à toutes les forces engagées dans la campagne présidentielle, quelles que soient par ailleurs leurs convictions dans ce domaine, de mettre en place un moratoire sur toute modernisation de l'arsenal nucléaire eu égard à l'échec de notre dissuasion dans le monde actuel.

Dans cette logique, nous demandons un changement de posture par notre pays sur le traité d'interdiction des armes atomiques, et de cesser le harcèlement des pays hésitants qui sont engagés dans sa rédaction

Ces 2 mesures simples, sans conséquences sur nos comptes nationaux (et même plutôt le contraire) peuvent prendre place comme étape raisonnable et applicable immédiatement, dans notre stratégie en France pour l'abolition universelle des arsenaux nucléaires.

Abraham Behar

ANNEXE 9

PROGRAMME LOCAL D'ACTION POUR UNE CULTURE DE LA PAIX - PLACP



AFCDRP

Association Française des Communes,
Départements et Régions pour la Paix

MAIRES POUR LA PAIX FRANCE

(Ci-après, un exemple de PLACP adopté par la ville de Grigny –Essonne- France).

Définition

Le PLACP est un cadre opérationnel qui recueille et met en synergie des actions entreprises pour contribuer à l'émergence d'une culture de la paix telle que définie par plusieurs résolutions de l'Onu et de l'Unesco.

Ce cadre est initié par une collectivité territoriale (Région, Département, Commune ou groupements de collectivités). Il fait l'objet d'une décision adoptée par l'assemblée délibérante et son contenu se construit à partir :

des initiatives de la collectivité mises en œuvre par ses services,

d'actions proposées par associations et des institutions volontaires telles que des écoles par exemple.

L'ensemble fait l'objet de concertations selon que de besoin.

Le PLACP est

un engagement clair et pérenne. Un engagement formalisé par un document écrit simple et efficace;

un cadre d'action basé sur les objectifs de la collectivité, sur son programme pluriannuel (programme municipal, pour les communes, régional pour les régions, départemental pour les départements, etc.), la nature et le périmètre des politiques publiques qu'elle veut et peut mettre en œuvre selon ses moyens. Ce cadre doit conduire à des coopérations entre acteurs, à des projets mutualisés, transversaux, etc. Le classement d'un site ou d'une région au patrimoine mondial de l'Unesco constitue en général un point d'appui.

Le PLACP doit aussi conduire à améliorer la visibilité des initiatives et des réalisations, la continuité dans le temps pour les initiatives à caractère éducatif ou culturel (Souvent les initiatives se suivent sans continuité et sont vite oubliées alors que dans les cursus éducatifs, les enfants changent chaque année. La notion de Culture de la paix devrait être inscrite dans les programmes scolaires).

Les PLACP sont bien sûr des outils facilitant la participation des habitants qui aspirent massivement à la tranquillité, au bien-être, donc à la paix et sont prêts à partager le slogan rassembleur promu notamment par l'AFCDRP : «Je Cultive la Paix, Je Cultive la vie».

Méthode

La construction du PLACP commence par un inventaire des initiatives existantes entrant dans les 8 clefs de la CULTURE DE LA PAIX (Éducation, développement économique et social durable, etc.). Si ces 8 clefs ne sont pas connues, il est utile de prévoir une séquence de travail collectif sur le sujet ! Cette séquence peut durer de 2 heures à 1 journée, voire 2. L'AFCDRP dispose de modules adaptés à ce type de formation.

La collectivité consulte les associations avec lesquelles des projets pourront être discutés pour devenir le contenu du PLACP.

Moyens financiers

Le principe prioritaire consiste à utiliser les crédits habituels des services et des partenaires, fixés par les budgets. Les moyens humains seront définis d'un commun accord. Si des initiatives exceptionnelles sont programmées, des financements spécifiques pourront être appelés selon les paramètres retenus au moment des concertations.

Mise en œuvre

Le PLACP est mis en œuvre par les partenaires ayant contribué à son établissement, selon un calendrier défini collectivement.

Si des interventions extérieures sont prévues (conférenciers, musiciens, acteurs, etc.) leur accueil, accompagnement, frais de déplacement, hébergement, rémunération éventuelle auront été budgétés dans le cadre des budgets convenus (il s'agit là d'éviter les financements exceptionnels).

L'AFCDRP offre quant à elle, une véritable plate-forme d'échanges d'expériences et le label "Commune pour la Paix" (ou région ou département...). Sa relation organique avec les villes d'Hiroshima et de Nagasaki est en elle-même, au-delà du symbole fort et historique, une source de réflexion et d'approfondissement de l'engagement pour la paix sur la base de la mise en œuvre des principes de la culture de la paix au quotidien (respect mutuel, communication bienveillante, respect de l'environnement etc). Les traités signés et ratifiés par la France tels que le TNP (traité sur la non-prolifération des armes nucléaires) font aussi partie des bases de l'action visant à Cultiver la paix sachant que la culture de la paix va au-delà du seul silence des armes. La culture de la paix est aussi une clef de "l'être ensemble" dans le monde actuel, sur notre unique planète qu'il faut partager et gérer de façon durable...

Le PLACP constitue finalement un enrichissement partagé par toutes et tous. La référence à Hiroshima et Nagasaki que le penseur du MIT (Massachusetts Institute of Technology), Noam Chomsky considère comme deux marqueurs fondamentaux de l'entrée du monde présent dans l'Anthropocène contribue à cet enrichissement de tous. Et cela concerne la vie quotidienne de chacun de nous...En cela le PLACP est une initiative concrète nécessaire, riche de sens et d'espoir.

AFCDRP (Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix)-
Janvier 2017-www.afcdrp.com

PLAC de la ville de Grigny

1. Le contexte, le concept et les objectifs

Il y a 16 ans, la ville de Grigny adhère à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP), qui fait partie d'un réseau international de maires pour la paix créé à l'initiative des maires d'Hiroshima et de Nagasaki. Présent aujourd'hui dans 160 pays et établi sur 5 continents, il regroupe plus de 6 300 collectivités dans le monde, dont près de 160 en France, et représente plus d'un milliard de citoyens.

Au-delà de sa reconnaissance par les institutions internationales qui lui permet de participer aux conférences de l'ONU sur le désarmement, son action apporte une ouverture au monde, utile pour mieux appréhender l'effet des politiques internationales au niveau local et explorer de nouvelles formes de coopérations différentes des jumelages.

L'association s'attache, par la mise en place de programmes locaux, à faire progresser la culture de paix qui est aussi une culture du respect mutuel, de l'égalité et de la solidarité, de la responsabilité et de la participation des citoyens. Elle recouvre tous les champs de compétence des élus locaux, qui sont les premiers garants de la sécurité et du bien-être de

leurs administrés et qui contribuent à créer les conditions d'une société plus juste et plus équitable.

Dans un contexte de crise financière, politique, économique, sociale, morale qui est aussi une mutation de l'ensemble des sociétés, le propos de Jaurès qui déclarait que «l'affirmation de la paix est le plus grand des combats» reste, en effet, d'une exceptionnelle pertinence. L'Europe occidentale, capitaliste et industrialisée, qui dominait le monde depuis 400 ans, est désormais soumise à la montée en puissance des pays dits «émergents» et ne peut plus s'imposer avec la même facilité. Ces évolutions, alliées au développement sans précédent des nouvelles technologies, amènent à une modification des concepts de guerre et de paix.

La fin de la «guerre froide» qui a mis un terme à la partition du monde en deux blocs antagonistes et inconciliables a modifié la donne. Si une guerre mondiale reste possible, elle est cependant plus difficile à concevoir et surtout moins utile aux forces dominantes qui lui préfèrent la multiplication de conflits localisés.

Pourtant, le développement des conflits qui sévissent un peu partout sur la planète et la prolifération des armes, notamment nucléaires, font courir à l'humanité un risque global. Une réponse globale est donc nécessaire et la mobilisation locale est indispensable pour éduquer et former à la culture de paix qui est précisément au cœur du «vivre ensemble», mais aussi pour créer les conditions de son appropriation collective par les services municipaux qui travaillent en étroite relation avec les citoyens.

Introduire cet élément essentiel dans la vie municipale, c'est agir pour permettre l'élaboration d'un Plan Local pour la Culture de Paix dont la réussite dépend de la mobilisation des élus et des services municipaux afin de mettre en œuvre le dialogue entre toutes les composantes d'une ville, la prévention des conflits, le respect de l'autre, le travail de mémoire, le lien social, la solidarité, dans l'esprit du discours de Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU, qui déclarait à la Conférence des maires pour la paix de 2010 : «Construire un monde pacifique ne commence pas dans les salles de conférence à New-York ou à Genève. Cela commence sur le terrain, dans les quartiers, dans les communautés. Cela commence par des leaders éclairés dans les villes et villages partout dans le monde. Cela commence avec vous. Et vous êtes en première ligne».

II. La culture de paix

Définie par l'UNESCO comme «un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États», la culture de la paix est constituée de 8 domaines principaux dont les fondements ont été consignés dans deux textes principaux :

- d'une part, le Manifeste de Séville, diffusé par la décision de la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 25^e session, le 16 novembre 1989 ;
- d'autre part le Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence, lancé en 2000 à l'occasion de l'année internationale de la culture de la paix.

Ces deux documents ne constituent pas l'énoncé de simples déclarations de bonnes intentions ; ils comportent au contraire des engagements précis, regroupés en huit rubriques distinctes et complémentaires communément appelés les «piliers de la culture de la paix», qui rencontrent et croisent les champs de compétences des collectivités territoriales. Agir pour la culture de paix, c'est en effet :

- 1°) Renforcer l'éducation, afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens de la résolution pacifique des conflits, du dialogue, de la recherche de consensus et de la non-violence ;
- 2°) Promouvoir un développement économique et social durable par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers,

la durabilité environnementale ;

- 3°) Exiger le respect de tous les droits de l'homme, puisque lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme et que, de la même façon, sans les droits de l'homme, il ne peut exister de culture de la paix ;
- 4°) Développer l'égalité entre les femmes et les hommes par la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin ;
- 5°) Intensifier la participation démocratique indispensable dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent ;
- 6°) Inciter à la compréhension, à la tolérance et à la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures pour abolir les guerres et les conflits violents ;
- 7°) Soutenir la communication participative et à la libre-circulation de l'information et des connaissances ;
- 8°) Défendre la paix et de la sécurité internationales par l'action pour le désarmement nucléaire et conventionnel, pour la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, etc.

III. Penser global, agir local

Au travers de l'élaboration et de la mise en place d'un Plan Local pour la Culture de la Paix, il s'agit concrètement de sensibiliser la population à cet enjeu majeur en mettant en œuvre une démarche volontariste adossée au schéma désormais classique : «Agir local, penser global».

Les collectivités locales savent depuis longtemps que leur travail à l'échelle locale s'inscrit dans un cadre plus vaste et qu'il leur est nécessaire d'avoir conscience de ce qui se passe dans le monde. Bien sûr, pour construire la paix, le silence des armes est nécessaire, mais il ne suffit pas. Nous vivons dans un monde ébranlé de terribles crises financière, politique, économique, sociale et morale, un monde instable dans lequel la prolifération des armes de toute nature fait courir à l'humanité un risque global qui ouvre la porte à toutes les dérives possibles. Ces menaces, superbement ignorées par la quasi-totalité des médias, concernent tous les domaines de la vie sociale et participent aux dérèglements des sociétés.

Cultiver la paix c'est par conséquent résister à l'air du temps en privilégiant, en toutes circonstances, le dialogue, la prévention des conflits, le respect de l'autre, le travail de mémoire, le lien social. C'est commencer à «construire ensemble» pour mieux «vivre ensemble» et retrouver confiance en l'avenir. La culture de la paix est donc aussi nécessaire que la «démocratie participative» ou la prise en compte de la question environnementale. Dans tous les cas, il en va de notre survie. Pour sensibiliser les populations à cet enjeu majeur, les villes, les départements, les régions ont un rôle décisif à jouer, notamment en élaborant des Programmes Locaux d'Action pour une Culture de la Paix (PLACP). Outils pratiques et concrets au service des citoyens, ce sont des moyens simples et efficaces de relier toutes les initiatives concernant la culture de la paix, de faciliter leur diffusion auprès des citoyens et de décroiser l'action des services. Ils permettent de faire le lien entre des questions qui sont parfois traitées isolément. En ce domaine, l'important est d'agir pour transmettre à la population une culture citoyenne et pacifiste. Cela passe par plusieurs initiatives, parmi lesquelles :

- Le soutien aux populations victimes de la guerre ;
- La valorisation de la culture de paix sur le territoire de la ville et la transmission à la population d'une culture citoyenne et pacifiste ;
- La prise en compte de l'histoire de la ville et de son patrimoine ;
- L'encouragement aux échanges et à la connaissance des autres ;

- La mise en œuvre d'un PLACP (Programme local d'actions pour une culture de paix) ;
- Le soutien à la campagne lancée par l'AFCD RP pour un monde sans armes nucléaires en 2020.

a) Le soutien aux populations victimes de la guerre :

Ces multiples interventions peuvent revêtir des formes variées permettant l'amplification des solidarités et des coopérations, comme en témoignent, par exemple, les expériences pratiquées par la ville lors de diverses manifestations de solidarité avec les peuples malien (2013) kurde (2014), irakien, syrien ou en demandant la reconnaissance de l'État palestinien et l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient (2014) ;

Dans la pratique, il s'agit de

- contribuer à la création d'un réseau d'élus, de villes et d'associations engagés sur les questions internationales (échanges, coopérations, jumelages, groupes d'amitié parlementaires..) pour intégrer et faire vivre dans leurs actions la réflexion sur la culture de paix ;
- participer, à ce titre, à la Semaine de la solidarité internationale, rendez-vous national annuel, grand public et de proximité qui se déroulera cette année du 14 au 22 novembre 2015.

Cette initiative réunit depuis 17 ans des milliers de bénévoles et de salariés qui organisent un grand nombre de manifestations de multiples thématiques, alliant réflexion, créativité et convivialité partout en France avec l'objectif de rendre le monde plus solidaire, par des actes quotidiens les plus simples ou les plus engagés.

Ce sont, à ce jour, plus de 2 000 manifestations qui sont organisées chaque année par un comité de pilotage national rassemblant 25 associations, soit 7 500 animations regroupant 500 000 participants en France, dont 14 000 bénévoles, 40 réseaux nationaux, 130 collectifs inter associatifs ;

C'est notamment dans ce cadre qu'a été préparée avec un sens politique précis la semaine de l'artisanat initiée à Grigny avec la population locale et les autorités de pays du Mali, du Sénégal, de la Mauritanie et du Maroc.

b) La valorisation de la culture de paix sur le territoire de la ville et la transmission à la population d'une culture citoyenne et pacifiste :

Elle s'appuie, entre autres, sur les actions commémoratives spécifiques récurrentes et les cérémonies mémorielles :

- Les dates et événements liés à la Seconde Guerre mondiale : Libération des camps (27 avril), Journée de la déportation (avril), Capitulation de l'Allemagne nazie (8 mai), Appel du général de Gaulle (18 juin), Libération de Grigny (25 août) ;
- Les dates et événements liés à la guerre d'Algérie Cessez-le-feu (19 mars), Charonne (8 février), Répression de la manifestation algérienne (17 octobre) ;
- Les hommages et anniversaires ponctuels : Nelson Mandela, Abolition de l'esclavage...

Plusieurs opportunités ont été saisies en 2015 ; telles que :

- Le 70e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau ;
- Le 70e anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki ;
- Le 100e anniversaire du bombardement de la ville d'Ypres (Belgique) au gaz chimique.

Une délégation de jeunes de la ville (Conseil municipal des collégiens) s'est rendue à Gonfreville-l'Orcher (Seine Maritime) le 23 mai 2015 pour rencontrer les survivants des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, dont le navire, le **«Peace Boat»** était accueilli par la ville ;

A cette occasion, a été présentée l'exposition «Mayors for peace», précisément consacrée à ces deux bombardements : «Hiroshima et Nagasaki» conçue par la Fondation pour la culture de la paix d'Hiroshima, qui invite à découvrir les événements des 6 et 9 août 1945, les conséquences humaines et environnementales de ces bombardements, mais aussi à voir les actions entreprises pour parvenir à l'abolition de ces armes depuis leur première utilisation il y a 70 ans. Cette exposition de 30 panneaux n'avait encore jamais été présentée en France ;

- Toujours en 2015, a été inauguré le pont du franchissement de l'A.6 (Pont de la Paix) le 21 septembre, date officielle de la journée internationale de la paix ;

- Plusieurs projets d'expositions élaborés dès 2014 dans le cadre du centenaire de la première Guerre mondiale et dont les orientations ont été labellisées par la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Deux d'entre elles ont d'ores et déjà été présentées:

1°) «Grigny au temps de la Grande guerre» ;

2°) L'utilisation de la «Force noire» (troupes coloniales) durant la guerre»

Une troisième et dernière va l'être en novembre 2017 sur le thème : «Refus de la guerre et pacifisme en France et en Allemagne de 1912 à 1920».

De plus, plusieurs événements ont été organisés du 21 au 28 septembre 2016 au cours d'une Semaine de la Paix élaborée avec l'AFCD RP (Association Française des Communes, des Départements et des Régions pour la Paix). Pour l'occasion, la ville a mis à disposition de celles et ceux qui le souhaitaient deux péniches pour accueillir sur la Seine, tout au long d'un parcours allant de Grigny à Paris, des projets culturels élaborés par des bénévoles, des associations, des collectivités locales. : des concours d'affiches, des débats, des rencontres, des conférences, des expositions (notamment celles centres de loisirs et celle de l'UNICEF sur «Les enfants dans la guerre»), des animations, la visite de la Bibliothèque Nationale de France et d'autres lieux parisiens, des spectacles, le concert des jeunes musiciens du groupe Hiroshima Junior Marimba, et de nombreuses autres initiatives encourageant au renforcement de la solidarité, à la défense des droits, au respect et à la tolérance.

Sont par ailleurs programmés pour 2017 :

- La plantation, lors de la journée internationale de la paix du 21 septembre des graines et des jeunes plants d'arbres qui ont subi les bombardements atomiques et qui seront fournis et distribués par le secrétariat international des maires pour la Paix. Ces arbres serviront de point d'appui à des actions de sensibilisation à la culture de paix et au désarmement nucléaire sous des formes renouvelées liant paix et environnement ;
- La participation de la ville de Grigny à la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires du 26 septembre ;
- L'organisation dans les collèges de la ville un «concours de la paix» ;
- Plusieurs déplacements dans des lieux de mémoires :
- Les camps d'extermination d'Auschwitz (Pologne) et du Struthof (seul camp en France) avec l'association départementale, la Mission locale et le Mémorial de la Shoah ;
- Les sites de la Première Guerre mondiale (Chemin des Dames, Cote 17, Caverne du Dragon, Mémorial aux Indiens, Rethondes...) ;
- Les musées (Meaux, Verdun...), etc.
- Des projections de films, des débats, des sorties sur sites ou dans les musées, l'ensemble des dispositifs et des initiatives évoqués étant mis en œuvre avec les services municipaux, la communauté éducative de la ville, les associations d'anciens combattants et, plus généralement tous les partenaires qui souhaitent s'y associer.

c) La prise en compte de l'histoire de la ville et de son patrimoine

Elle consiste à promouvoir l'histoire locale et son patrimoine, matériel et immatériel, constitué notamment de la mémoire et des histoires individuelles et collectives des Grignois.

- Systématiser la collecte de mémoire des habitants de la ville : pour cela recueillir une vingtaine de témoignages par an de personnes vivant ou travaillant à Grigny sur des thèmes spécifiques à la ville : la mutation du village à la ville, l'immigration, les grands ensembles, etc.

d) L'encouragement aux échanges et à la connaissance des autres :

- Élaborer un projet de «Charte de la Paix» à l'initiative et sous la responsabilité des jeunes du service jeunesse. Les Grignois se déplacent dans les communes de France pour échanger avec d'autres jeunes sur le thème de la paix, ce qui permet, à terme, de changer l'image que certaines populations ont des banlieues. Poursuivre ces rencontres en améliorant la connaissance des cultures régionales ne peut qu'enrichir le contenu de la Charte.
- Conforter le travail sur les langues avec l'association Enjeu, Pionniers de France : «Les langues une histoire commune».
- Développer des pratiques éducatives à travers de multiples ateliers ludiques. Ces ateliers proposent aux enfants des situations de recherche d'expressions et d'actions leur permettant de construire des connaissances sur le monde dans lequel ils pourront vivre en paix.
- Mettre en place un centre de ressources pédagogiques sur les questions d'éducation à la paix avec l'association Alternat autour de formation et de matériel d'information mis à disposition dans deux péniches.
- Ouvrir dans la mairie, les écoles, la médiathèque, les lieux de culte et tous les lieux symbolisant le «vivre ensemble» des livres d'or, des cahiers d'espoir, des blogs, des sites web, etc. où chacun pourra écrire et lire ce que signifie la Culture de paix.
- Appuyer la proposition de l'UNESCO qui demande que la Culture de la paix soit inscrite dans les programmes scolaires, de la maternelle à l'université, et que soit créé un institut public et laïque consacré à l'étude de la notion de Culture de la Paix et ses déclinaisons dans tous les domaines, dont la formation des citoyens.

f) Le soutien à la campagne lancée par l'AFCD RP pour un monde sans armes nucléaires en 2020 :

La campagne Vision 2020, amorcée en 2003 par Maires pour la Paix, vise à parvenir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires d'ici 2020. Elle s'est fixée 4 objectifs :

- 1°) Mettre hors d'alerte immédiate l'ensemble des armes nucléaires ;
- 2°) Entamer immédiatement des négociations concrètes pour une convention universelle sur les armes nucléaires ;
- 3°) Conclure une convention interdisant le développement, la production, les essais, le stockage et l'utilisation des armes nucléaires ;
- 4°) Détruire physiquement l'ensemble des armes nucléaires d'ici 2020. Une telle démarche inscrite dans un calendrier précis pour parvenir au désarmement, ne peut que renforcer le TNP ratifié par 189 pays, dont la France.

ANNEXE 10

FEMMES SOLIDAIRES : 70 ANS DE LUTTES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ; POUR LA LAÏCITÉ, LA MIXITÉ, L'ÉGALITÉ ; POUR LES DROITS DES FEMMES Contribution au Livre Blanc pour la Paix



Issues de l'Union des Femmes Françaises et des Comités féminins de la Résistance, l'UFF, créée en 1945, devenu Femmes Solidaires en 1998, notre mouvement est un mouvement féministe, laïque et d'éducation populaire. Femmes Solidaires possède un statut consultatif aux Nations Unies et porte la voix des femmes françaises et leur volonté de vivre dans un monde de Paix libéré des violences.

Ainsi, nous relayons la pétition adressée au Secrétaire Général de l'ONU : «**Palestine : Femmes, Paix et Sécurité**» pour l'application de la **Résolution 13-25 (ONU-Octobre 2000)**, constatant l'impact démesuré des conflits armés sur les femmes et enfants, en tant que civils, réfugiés ou personnes déplacées, pris de plus en plus souvent pour cibles, il est nécessaire de respecter les dispositions du droit international humanitaire qui protègent les femmes et les petites-filles pendant et après les conflits et de prendre en compte le rôle essentiel des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les processus de paix et de reconstruction.

Nous appelons avec «l'Appel des féministes ! Exilés-es Bienvenus-es !» à la défense des droits des femmes migrantes et exilées pour que leur soit accordé le droit d'asile, parce que persécutées ou menacées, elles fuient les guerres car cibles de violences sexuelles, de viols de guerre, menacées de mort.

Nous appelons à signer la pétition contre le viol des femmes afars à Djibouti :

«Les femmes djiboutiennes luttent depuis plus de 25 ans, contre les viols commis par l'armée djiboutienne dans le Nord et le Sud-Ouest du pays. Ces viols sont utilisés comme arme de guerre, portent atteinte à l'intégrité des femmes et à leur dignité humaine et traumatisent profondément les populations, particulièrement dans les zones pauvres et rurales. En mars 2016, toujours dans l'impunité la plus totale, des militaires djiboutiens ont violé des femmes. Le 12 mai 2016, après deux grèves de la faim, le Comité des Femmes Djiboutiennes contre le Viol et l'Impunité (COFEDVI) avec Femmes solidaires et soutenu par de nombreuses autres associations au niveau européen, obtiennent une résolution du parlement européen 2016/2694(RSP) qui dénonce avec fermeté ces viols et invite les Nations Unies à enquêter sur les violences faites aux femmes à Djibouti. Contre l'impunité dont profitent les agresseurs, soutenons les femmes djiboutiennes en lutte pour la justice, le respect de leur intégrité et leur dignité.»

www.femmes-solidaires.org.

En France, comme dans le monde, dans un contexte de plus grande paupérisation et précarité particulièrement des femmes, nous luttons pour que le budget français de la défense, du commerce des armes et des dépenses consacrées aux armes nucléaires, soit utilisé pour la satisfaction des besoins sociaux : services publics de la santé, de l'éducation, de la recherche, de la jeunesse, du logement, de la Culture, l'accueil des réfugié-es, pour l'alimentation en eau, pour la lutte contre le réchauffement climatique, contre la misère et la faim.

Parce que les FEMMES SOLIDAIRES se veulent être les dignes héritières des femmes déportées et résistantes admirables dont notre mouvement est issu, nous relayons l'appel du Collectif National EN MARCHÉ POUR LA PAIX «Stop la guerre – Stop les violences».



IFE-EFI est un réseau qui regroupe des organisations de défense des droits des femmes sur les deux rives de la Méditerranée qui s'emploie à faire intégrer la violence contre les femmes dans les politiques de sécurité des Etats et à associer les femmes à part égale à la prévention et à la solution des conflits. Le réseau bénéficie du statut consultatif auprès des Nations Unies .

PAIX ET SÉCURITÉ POUR QUI ?

Lilian Halls-French. Co-présidente Initiative Féministe Euro-Méditerranéenne (IFE-EFI)

Le monde est confronté aujourd'hui à une vague sans précédent de courants politiques ultra-réactionnaires et d'intégrismes religieux qui menacent la vie des peuples et entravent leur droit à la liberté, à la justice sociale et à la paix. Les régimes oppressifs et les forces d'occupation tuent et emprisonnent pour étouffer les voix qui s'élèvent pour défendre les droits et les libertés. Les droits des femmes, en tant que droits humains universels, sont particulièrement ciblés.

Les Etats-Unis et les dirigeants de l'Union Européenne ont annoncé que «la guerre contre le radicalisme» durerait des années et trouvent là justification pour augmenter les budgets militaires et le commerce des armes et intensifier leur rhétorique militariste aux dépens des droits socio-économiques des peuples. Il est pourtant désormais notoire qu'interventions militaires et occupation n'apportent ni paix durable ni solution aux conflits et qu'elles ne peuvent ni mettre un terme aux exactions de Daesh, ni mettre un terme à l'oppression des femmes : dans un contexte militarisé, ce sont leurs droits qui sont toujours les premiers à être sacrifiés.

Les politiques de sécurité des Etats qui sont fondées sur la domination, le contrôle de l'autre et, en dernier recours la destruction par les armes ignorent la violence qui sévit en temps de «paix» contre les femmes et dont l'ampleur terrifiante est pourtant désormais connue. Coups, meurtres, viols, les femmes sont victimes très majoritairement de leurs partenaires, des hommes de leur famille, des proches au sein de leur foyer. Quelle sécurité

pour elles? Quelle sécurité pour celles qui subissent toujours plus pauvreté, précarité, chômage alors que les profits tirés du commerce des armes sont faramineux et l'industrie de l'armement prospère. L'augmentation des dépenses militaires et les coupes dans les dépenses sociales qu'elle génère affectent en priorité la protection sociale : les Etats transfèrent leurs responsabilités dans ce domaine vers la sphère domestique, ce qui maintient ou renvoie les femmes à la maison. Ces développements trouvent leur justification culturelle dans les religions qui toutes assignent aux femmes l'éducation des enfants, l'entretien du foyer, et la soumission à l'autorité de leur mari. Ce rôle fait écho à celui qui est assigné aux femmes par l'institution militaire : les femmes sont supposées, avec les enfants, être protégées de «l'Autre».

Aujourd'hui ce sont les marchés financiers qui guident les décisions politiques ; ils échappent au contrôle des Etats dont les dirigeants sont plus attentifs à leur humeur et à leurs «inquiétudes» qu'aux souffrances de leurs peuples. L'adhésion à l'Union Européenne va de pair avec l'adhésion à l'OTAN , instrument de destruction et de mort qui intègre depuis 2002 les options militaires bactériologique, nucléaire, biologique, chimique, au service des politiques de domination économique, politique et militaire de l'Europe et des Etats Unis. L'OTAN est pourtant maintenant investie du rôle de garant de la démocratie. L'armée est valorisée pour sa contribution à l'aide humanitaire, aux opérations de maintien de la paix et de lutte contre les dictateurs. La «culture» revêt une nouvelle importance : elle doit être respectée au même titre que la religion et la tradition et elle sert de justification aux violences et discriminations contre

les femmes et aux restrictions mises à leur liberté. Les structures de pouvoir basées sur le genre dans la société actuelle deviennent totalement invisibles.

La sécurité humaine ne mérite ce nom que si elle est inclusive des deux composantes de l'humanité, elle a un lien étroit avec trois notions indissociables : l'égalité réelle, la pleine citoyenneté et l'universalité des droits. L'universalité des droits des femmes est une notion fédératrice au sens qui porte le refus de toute atteinte à ces droits au nom de la culture de la tradition ou de la religion et la promotion de sociétés démocratiques et laïques. Aujourd'hui le sort des réfugiées et des migrantes doit être au cœur de la réflexion sur la sécurité : il est urgent de sortir des impasses dramatiques et honteuses des politiques européennes migratoires et d'asile et d'apporter des réponses humaines immédiates aux besoins de celles et ceux qui fuient la guerre, les persécutions, les discriminations, la misère dans le respect du droit international, en particulier de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Il est urgent de rechercher solutions politiques aux crises et conflits qui contraignent les populations à l'exil.

Il est aussi urgent que les femmes soient présentes et que les voix des féministes soient entendues dans les tous les processus de prise de décision, notamment ceux relatifs à la gestion des conflits et les processus de transition politique. Mais les obstacles à cette participation sont nombreux car les processus de sortie des conflits et les processus de transition qui suivent sont des processus politiques qui cumulent les traditions patriarcales spécifiques des pays concernés et les valeurs patriarcales universelles. Les femmes en sont largement exclues avec les conséquences tragiques que l'on connaît pour l'avènement de la démocratie, de la justice sociale et de la paix.

Le premier obstacle à cette représentation est l'exclusion des femmes de la sphère conceptuelle traditionnelle du champ de la sécurité. Le militarisme ce n'est pas seulement la guerre, ce sont aussi tous les processus qui conduisent au renforcement et à la domination des valeurs militaristes dans la culture, l'identité et les normes de la communauté, les institutions civiles et les politiques publiques, donc à l'absence des femmes dans la prise de décisions dans le champ de la sécurité. **Le second obstacle**

réside dans les structures de pouvoir qui maintiennent les femmes dans une position de subordination. **Le troisième obstacle** est lié aux stéréotypes de genre très profondément ancrés et au mythe d'une identité féminine caractérisée par un manque de goût, une inaptitude à prendre le pouvoir, ou à gérer des négociations difficiles ! **Le quatrième obstacle** est lié au fait que les structures de négociations de paix sont politiques c'est-à-dire masculines dans tous leurs aspects : composition, structure, fonctionnement, langage, histoire. Les femmes y sont invitées pour intervenir sur «les questions des femmes» comme si ces questions étaient plus «spécifiques» que celles des hommes. La discrimination entre les sexes n'est jamais abordée ni comme une priorité, ni comme une question politique à part entière par les partis politiques, même lorsqu'ils se déclarent féministes.

Pour faire face à ces défis il faut que soient prises des mesures au niveau des politiques de sécurité des Etats mais il faut aussi que toutes les composantes du mouvement démocratique prennent en compte les analyses féministes sur les questions de paix et de sécurité.

Refuser le recours à la force comme moyen de résoudre les conflits, le militarisme et toutes les autres formes de violence et porter l'exigence d'une démilitarisation globale, est partie intégrante de notre engagement. L'Initiative Féministe Euro-Méditerranéenne travaille Nous travaillons à l'élaboration d'un discours alternatif qui expose les liens entre patriarcat, militarisme et religion et leur résistance face à l'égalité.

Nous sommes engagées aux côtés du mouvement pacifiste et abordons la résolution 1325 des Nations Unies comme part d'un ensemble intégrant les autres instruments internationaux relatifs aux droits des femmes, au premier rang desquels la CEDAW pour promouvoir les droits des femmes en tant que droits humains universels.

Nous agissons au quotidien pour l'élargissement du concept politique de sécurité globale à la violence structurelle à laquelle les femmes sont confrontées au quotidien. Nous nous fixons comme objectif d'élargir et d'enrichir le débat politique dans la région Euro-Méditerranéenne sur la sécurité des personnes et de faire entendre les voix des féministes et les expériences des femmes dans ce domaine.

Rien n'a jamais été acquis hors de l'engagement et de l'action des femmes elles-mêmes. Il faut gagner l'égalité dans les lieux de pouvoir et toutes les instances de décision pour l'instauration d'un rapport de forces mais aussi rassembler nos expériences, mettre en commun nos connaissances, féministes et pacifistes, syndicalistes, femmes et hommes politiques et nous mobiliser ensemble pour faire reconnaître les organisations indépendantes de défense des droits des femmes, comme interlocutrices légitimes et reconnues des dirigeants politiques. La prise en compte des valeurs portées par le féminisme dans la culture et les pratiques politiques est l'une des conditions nécessaires pour construire le monde de démocratie, de justice sociale et de paix que nous souhaitons.



IFE - EFI

Iniziativa Feminista Europeana para ptra Europa
European Feminist Initiative for another Europa
Iniziat Feminista Europea para ptra Europa
Europejska Feministyczna Inicjatywa dla innej Europy
Europäische Feministische Initiative für eine andere Europa
Europejska Feministicka Inicijativa za drukciju Europu
Iniziativa Feminista Europea per un'altra Europa
Europeiskt Feministiskt Initiativ for ett annat Europa



CONSTRUIRE LA PAIX - EDUCATION A LA PAIX

Quand les enfants grandissent et s'éduquent dans un monde de guerre.

AVEC LES ENFANTS, INVENTER L'AVENIR

La construction d'un monde de paix nécessite d'appréhender la notion de paix dès le plus jeune âge. En effet il est plus difficile de construire la paix, quand les adultes décisionnaires et citoyens se sont construits dans un monde en guerre. L'existence de la guerre devient «normal», et «faire la guerre» fait partie des «options» à envisager, au même titre que la discussion et l'échange. L'Homme se fait la guerre depuis tellement longtemps, que «Faire la guerre» apparait pour les enfants comme naturel. Alors que les «gains» obtenus par la coopération sont moins visibles, moins explicites et plus diffus.

La paix nécessite donc un apprentissage. Elle nécessite également d'être définie, surtout pour les enfants. Si le mot fait consensus, la notion, les valeurs que l'on y met font l'objet de débats, voir de rapport de force.

La paix est-elle l'absence de bombes sur mon territoire ? Est-elle l'absence de conflit ? Son application inclue-t-elle simplement les questions militaires ? Prend-elle en compte la violence et les inégalités sociales ?

Ainsi, des travailleurs qui luttent pour leurs emplois ne déstabilisent-ils pas la «paix» existante ? Ou au contraire ne sont-ils pas victimes d'une violence moins visible ?

Poser ces questions, sans qu'elles soient exhaustives, est essentiel pour définir ce que l'on souhaite transmettre au travers une culture de paix. Réfléchir à l'éducation à la paix, c'est aussi définir une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Ces moments, dans la vie du futur citoyen sont particuliers. Dans sa construction d'Homme, que souhaitons nous lui permettre et lui offrir ? Pour que le citoyen en devenir puisse à son tour devenir «acteur de la paix».

Si l'humanité a su se faire la guerre, s'exploiter et créer sans cesse des armes plus destructrices, elle a également su produire le meilleur.

Notre ambition pour les générations futures, c'est de :

Permettre à chacun de devenir un citoyen libre et pleinement conscient de ses choix.

Offrir le meilleur de l'humanité et de la culture à chaque enfant.

Permettre de s'appropriier le monde, de le découvrir, de s'y projeter.

Se sentir protégé sur n'importe quel endroit de la planète.

Favoriser l'interaction sociale.

Favoriser la coopération.

Rien d'exhaustif dans ces objectifs qui doivent encore être enrichis. Mais nous rappelons que réfléchir aux modalités du service militaire, prend sens quand nous pensons l'outil militaire et l'armée que nous souhaiterions. Ca ne peut se confondre avec une politique de l'enfance et de la jeunesse. Ce sont deux sujets distincts, surtout dans une ambition de construire la paix.



Préambule

Nous, citoyens de diverses sensibilités politiques, profondément attachés à la France, Patrie des Droits de l'Homme et des Peuples,

Nous, citoyens portant des convictions fermes et des actions fortes d'une Afrique Debout, Digne et Libre,

Nous Disons à l'ensemble des candidates et des candidats, qui vont rechercher dans quelques mois les suffrages des Françaises et des Français, en vue d'être choisis pour conduire les destinées de la France pendant les cinq prochaines années :

TROP C'EST TROP ! HALTE A LA SPOLIATION DE L'AFRIQUE !

De droite, du centre ou de gauche, tournant le dos à leurs belles promesses électorales, tous les locataires successifs de l'Elysée, sous la 5^e République, ont tous emboîté le pas du Général de Gaulle, en poursuivant (par ravalements et colmatages successifs) le système de la Françafrique, qui bafoue la souveraineté des anciennes colonies françaises, organise le pillage des richesses de ces pays et plonge dans une misère noire les peuples africains. Nous, les Ayant Droit de ces peuples asservis par la Françafrique,

Nous, Citoyens Français et du Monde, authentiques amis des peuples africains, Disons qu'il est temps de tourner la page néocoloniale ouverte par De Gaulle, qui a bâti, à coups de canons et/ou par la ruse, sa «politique africaine» suivant la logique de sa célèbre formule cynique, selon laquelle «La France n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts !».

Au nom de l'amitié séculaire qui unit le peuple français aux peuples des anciennes colonies françaises d'Afrique et d'ailleurs, nous réclamons une VRAIE amitié entre la France et l'Afrique, une VRAIE coopération française en Afrique qui bannit l'asservissement, l'oppression, les crimes économiques et de sang, au nom de «la place de la France dans le Monde».

Si la France veut réellement diminuer sa part dans la prise en charge de la misère et de ses corollaires que génère la mondialisation néolibérale en cours, elle doit cesser de contribuer au pillage des peuples, les plus faibles au plan économique, militaire et sécuritaire.

Le prochain locataire de l'Elysée doit courageusement mettre fin à la Françafrique, en actes et non plus seulement en paroles ! Les peuples africains, aujourd'hui fortement engagés dans des luttes populaires pour accéder enfin à leur souveraineté, lui en sauront gré !

VIVE LA SOLIDARITE ET L'AMITIE ENTRE LE PEUPLE FRANÇAIS ET LES PEUPLES AFRICAINS !

TROP C'EST TROP ! LA FRANCAFRIQUE NUIT GRAVEMENT A L'AFRIQUE !

Oui, nous sommes convaincus qu'une VRAIE coopération française en Afrique est possible et passera nécessairement par le respect des droits fondamentaux de l'AFRIQUE et des Peuples Africains.

Contre le cynisme qui a conduit les locataires successifs de l'Elysée à sacrifier les droits des Peuples Africains sur l'autel des intérêts de l'Etat français et de quelques multinationales françaises ou alliées de la France, nous exigeons une politique française en Afrique, dont le premier principe sera de ne pas nuire !

En réponse à ceux qui récupèrent sans vergogne la fameuse phrase de Michel ROCARD selon laquelle «la France ne peut pas accueillir toute la misère du Monde, mais elle doit en prendre sa part», nous disons clairement et fermement que la France doit cesser de contribuer, par sa politique française prédatrice (à l'image des autres puissances conquérantes en Afrique : Chine, USA, etc) à aggraver la misère en Afrique.

Les termes du débat doivent désormais changer : pour ne pas avoir à accueillir «toute la misère du Monde» comme elles le prétendent, les puissances qui organisent le pillage des ressources à travers la planète (notamment en Afrique) doivent entendre la révolte des peuples opprimés et exploités et se conformer aux grands engagements internationaux qui les obligent à respecter les droits de l'Homme et des Peuples.

ANNEXE 14

CONTRIBUTION DE GISÈLE NOUBLANCHE DE LA LIFPL* À PROPOS DE LA RÉSOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ (31/10/2000)

En faisant voter le 31 octobre 2000 par le Conseil de Sécurité la Résolution 1325, les femmes espéraient que les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/52/231), ainsi que ceux qui figurent dans le texte adopté par l'Assemblée Générale à sa 23ème session extraordinaire, intitulé : «Les Femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le 21ème siècle» arriveraient, par leurs luttes non violentes à la réalisation de ces objectifs et à leur aboutissement.

Elles espéraient que cette résolution, votée à l'unanimité leur permettrait de participer pleinement :

- aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends
- aux règlements des conflits
- à l'instauration et à la construction d'une paix durable

Des progrès ont été faits mais nous en sommes encore loin.

Dans le texte de la 1325, les femmes demandaient en premier lieu le respect complet des dispositions du droit international humanitaire et des textes protecteurs des droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits, mais elles revendiquaient en même temps d'être pleinement associées et «sur un pied d'égalité aux efforts de prévention et de résolution des conflits» et pour «promouvoir la paix et la sécurité humaine».

Elles demandaient des «arrangements» institutionnels efficaces pour garantir leur protection et faciliter la sécurité internationale, mais en même temps elles demandaient «instamment d'être davantage représentées à tous les niveaux de décisions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends.»

Elles priaient les États membres «d'accroître le soutien financier, technique et logistique aux activités de formation aux questions de parité et à celles qui sont menées» par les divers fonds des Nations Unies, et en même temps, elles demandaient «d'appuyer les initiatives de paix prises par les groupes locaux de femmes».

Elles leur demandaient de respecter les Conventions existantes, telle celle de 1951 relative au statut des réfugiés, celle de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (la CEDAW) et les Conventions existantes relatives aux droits des enfants.

Elles soulignaient que tous les États ont l'obligation de mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité, et de crimes de guerre, y compris toutes les formes de violences sexistes et autres contre les femmes et les petites filles, et à cet égard, elles faisaient valoir «qu'il est nécessaire d'exclure si possible ces normes d'amnistie».



Elles évoquaient aussi les questions des camps et installations de réfugiés, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, le désarmement, l'article 41 de la Charte, qui précise que «le Conseil de Sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions» et «peut inviter les membres des Nations Unies à appliquer ces mesures».

Force est de constater que les progrès obtenus les dix dernières années sur la création de tribunaux internationaux pour juger les crimes de guerre n'ont pas encore rempli toutes leurs missions ni donné pleinement satisfaction aux populations plaignantes. Par ailleurs, les «crimes de guerre» continuent avec une férocité accrue, surtout sur les populations civiles, notamment sur les femmes, le viol étant devenu une arme de guerre, et le corps des femmes étant utilisé férocement pour faire éclater les communautés identitaires. Les conflits perdurent très longtemps avec toutes les dérives criminelles telles les trafics prostitutionnels ou migratoires et bien au-delà des pays en conflit.

Les problèmes afférents à une véritable sécurité humaine liée au développement durable et à une démocratie participative disparaissent pour l'essentiel des préoccupations politiques qui sont remplacés par les démarches humanitaires. Dans la plupart des pays ayant souffert les dernières décennies de conflits armés internes ou externes, des forces armées étrangères d'occupation prennent place durablement dans un climat d'insécurité vitale réelle dont les enfants et les femmes sont les premiers à souffrir et l'aide internationale est souvent détournée.

Un travail à partir du texte de la résolution 1325 s'impose à court et long terme, avec les pouvoirs qui sont en place pour sortir de ce cycle vicieux.

Les politiques de développement durable échappent encore largement aux pouvoirs des femmes, ainsi que leur pouvoir sur la terre et l'eau, premiers éléments de survie. Les politiques de coopération et d'aide publique au développement laissent la place aux accords de défense.

Pour son centenaire, en avril 2015, la LIFPL/WILPF (Women International Ligue for Peace and Freedom) avait placé son Congrès International triennal et la rencontre d'un forum de 1000 femmes sous le signe du thème: «Women's Power to stop war».

À partir de cette résolution, nous proposons que les groupes de femmes, dans chaque pays, travaillent à œuvrer à sa mise en application.

*LIFPL : Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté



ANNEXE 15

ARAC

**ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,
DES COMBATTANTS POUR L'AMITIÉ, LA SOLIDARI-
TÉ, LA MÉMOIRE, L'ANTIFASCISME ET LA PAIX
MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE FRAN-
ÇAISE POUR UNE ALLIANCE DE PAIX À L'UNESCO**



Villejuif, le 28 février 2017, Livre Blanc de la Paix.

**ARAC : 1917-2017, cent ans de combats
Pour la Paix, pour la dignité humaine,
pour une France démocratique et souveraine, républi-
caine.**

Elle salue la démarche du Livre Blanc de la Paix, qui ouvre enfin, dans l'opinion publique, un débat citoyen, indispensable et jusqu'à présent bien inexistant.

Ce Livre Blanc pour la Paix permet de réfléchir ensemble et de mener par le débat une confrontation d'idées et d'analyses :

- sur les processus nationaux et internationaux ayant conduit à la situation actuelle,
- sur les causes des conflits au-delà de leurs effets afin de mieux les dénoncer et contribuer à les combattre.

Nous continuons à agir pour un désarmement nucléaire universel (suivant la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU du 24 novembre 1961), pour l'abolition des armes chimiques et bactériologiques ainsi que pour le retrait et la dissolution de l'OTAN.

L'ARAC ne manquera pas d'explicitier dans le débat qui doit s'ouvrir à partir de ce Livre Blanc de la Paix, sa position sur ce que doit être la politique extérieure de la France basée : sur la défense des intérêts des peuples, la coopération, le Droit International et le renforcement du rôle de l'ONU et de son socle : «La Charte».

Bref, elle entend contribuer à la construction d'un monde de droits contre un monde de dominations. Elle est ouverte à une coopération des nations d'Europe garantissant la souveraineté de chaque pays.

L'ARAC agira inlassablement pour expliquer dans le débat républicain, que les citoyens et citoyennes doivent reprendre les manettes sur les questions internationales et militaires faites en leur nom. Ensemble, nous devons combattre l'intolérance et l'horreur !

A notre avis, le peuple de France confirme notre volonté de garder l'esprit de défense de la nation souveraine. L'ARAC s'emploiera à faire connaître la démarche de «l'Armée nouvelle» qui anima Jean Jaurès, tout au long de sa vie.

Nous continuerons nos actions pour un monde de solidarité et de paix.

2 Place du Méridien / 94807 Villejuif cedex / Tél. 01 42 11 11 11 - Fax. 01 42 11 11 10 / arac.nationale@orange.fr

ANNEXE 16

MARCHE MONDIALE DES FEMMES (MMF)



Intervention du Régine Minetti le 19/09/2015 à l'atelier «Violences non armées» de la Marche Mondiale des Femmes à Marseille.

Je salue le choix de la Marche Mondiale des femmes de faire escale à Marseille les 19 et 20 septembre 2015 à l'occasion de la Journée internationale de la paix, décrétée par l'ONU, journée de cesser le feu et d'éducation à la paix. Cela n'a rien d'anodin !

Les femmes sont en marche depuis 2000 pour se donner les moyens politiques et culturels d'éradiquer les violences à leur base, en s'élevant contre les militarisations desquelles découlent les pires des violences.

En effet, le monde est structurellement violent avec comme premier commerce, celui des armes, dont certaines nucléaires pouvant éradiquer la vie sur la planète et la «guerre» toujours brandie en 2015 comme pouvant être une «solution».

Ces choix sociétaux dangereux sont au service du pouvoir et du patriarcat sans pour autant apporter de solutions durables aux conflits, bien au contraire.

Les politiques militaristes sont, non seulement mises en échec partout, mais elles ouvrent des espaces aux extrémismes les plus dangereux. Cette violence structurelle a inévitablement des conséquences sur la vie des femmes et leur environnement. Les femmes en sont les premières victimes : 80% des femmes dans le monde sont pauvres.

Les pays s'endettent pour acheter du matériel militaire au détriment de l'investissement dans la santé ou l'éducation.

Les femmes perdent leurs enfants, les voient devenir des «enfants soldats» qu'on estime à 300 000 -les plus jeunes ont jusqu'à 5 ou 6 ans- elles subissent les viols, crimes pour les femmes et traumatismes pour les enfants qui en sont issus. Les femmes, transformées en véritable arme de guerre, elles subissent des réseaux de prostitution, organisés pour la satisfaction des troupes, en Afrique (Congo).

Les femmes sont les premières victimes des embargos, des occupations, des déplacements forcés, de la pauvreté.

Le commerce des armes tient la première place du marché planétaire. 1700 milliards de dollars de dépenses d'armement dans le monde en 2014. Un scandaleux record ! Au moment où le monde fait face à des défis climatiques, à de nouvelles crises économiques aux conséquences sociales et écologiques dramatiques, les dépenses d'armement explosent. Elles ont doublé en 10 ans.

Les 5 membres du Conseil de Sécurité de l'ONU représentent à eux seuls 61 % de ces dépenses, en complète

contradiction avec les efforts de désarmement de l'institution. 242 dollars par personne, alors qu'un quart de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour.

Seulement 30 % de cet argent suffirait au financement de tous les programmes de développement de l'ONU : santé, éducation, environnement, énergie, santé.

En France, 3.5 millions de femmes sont dans la précarité; au moment où on fait des coupes sombres dans les budgets sociaux, il est indigne que notre pays se maintienne au 3^{ème} plan du triste palmarès du commerce des armes, perfectionne son arsenal nucléaire, (17 milliards en 2009 avec nos impôts), en violation du Traité de non Prolifération de l'ONU. On peut même qualifier ces dépenses de crimes contre l'humanité qui nous appelle à prendre toute notre responsabilité.

Notre rôle est de faire pression sur le gouvernement pour que la France fasse le choix du pacifisme et de la justice sociale, notre meilleure sécurité, en appelant à d'autres méthodes de coexistence qui se nomment Droits, Justice, Démocratie. C'est tout cela la PAIX.

Exigeons la fermeture du plus grand salon de l'armement qu'est EUROSATORY 2016 où les joujoux les plus monstrueux, du Tazer, aux armes à uranium appauvri, y vont être exposés et, sujet à convoitise, pour toujours plus d'insécurité sur la planète. 82,6% du trafic d'armes est assuré par 5 pays : Etats Unis, Royaume Uni, Russie, Israël et France. La Grèce est le 2^{ème} pays acheteur ! Qui le sait ? Alors que l'on inflige au peuple grec de terribles récessions.

Pour mémoire :

**1 MISSILE NUCLÉAIRE EST L'ÉQUIVALENT DE 70 ÉCOLES,
1 SOUS-MARIN NUCLÉAIRE 10 LYCÉES !
1 RAFALE UN HÔPITAL RÉGIONAL**

Alors qu'on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour les besoins sociaux, pour les besoins humains tout court !
«La paix n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est la construction permanente de l'humanité», disait Albert Jacquard.

La Marche Mondiale des Femmes, fait partie de ces creusets nouveaux, de ces chemins qui se débroussaillent peu à peu et qui portent en eux l'image de la culture de la paix, une alternative universelle à la violence, que justement il nous appartient, à toutes et tous, de promouvoir. Charge à nous d'œuvrer au rassemblement du plus grand nombre, dans la diversité, pour construire une réelle civilisation de paix, restaurant à chacun-e sa part de dignité inaliénable.

Les femmes représentent plus de la moitié de l'humanité! Donc en battant pavillon pour la paix et sa culture, elles donnent de l'espoir à leur lutte pour l'égalité.

Nous sommes solidaires des femmes du monde entier qui refusent l'impasse des violence et nous regardons l'avenir avec confiance.

Dans cette humanité ouverte à d'autres horizons que ceux de la violence stérile, de nouveaux espoirs pourront surgir à la conquête de droits nouveaux droits, ayant comme matrice « la culture de la paix », pour faire évoluer les esprits vers la tolérance, l'égalité, l'apprentissage du vivre ensemble, l'acceptation des différences et le respect de notre environnement.

Avec nos sœurs du monde nous voulons promouvoir la culture de la paix fondée sur la justice et le respect strict des droits fondamentaux.

Pour cela nous exigeons :

- la dissolution de l'OTAN
- que la guerre ne soit pas un moyen de faire de la politique,
- l'Abolition des armes nucléaires
- le respect du droit international et de la charte des Nations Unies
- l'obligation des institutions de nos pays respectifs, à s'engager efficacement à la promotion d'une «culture de paix» avec l'UNESCO pour apprendre à vivre ensemble
- l'application de la résolution 1325 de l'ONU pour que les femmes participent à égalité dans les processus de paix et de prévention des conflits
- La Participation active sur tous les continents à la Journée Internationale de la Paix du 21/09 décrétée par l'ONU, pour une action en profondeur, durable des mentalités, pour faire révolution.

Demain sur l'esplanade du Mucem le collectif des Voiles de la paix en Méditerranée sera heureux d'accueillir la caravane de la MMF et toutes les femmes éprises de paix.

Ensemble nous déclarerons la paix au monde.





Global Campaign on Military Spending

CUT MILITARY SPENDING - FUND HUMAN NEEDS

Avez-vous déjà considéré que le monde dépense trop pour faire la guerre et pour le secteur militaire? Des millions de personnes partagent ce point de vue, mais il n'est pas encore devenu un sujet de débat politique majeur. Nous visons à changer tout cela! La question est particulièrement pertinente dans une période où les tensions entre les puissants États, et entre les gouvernements et les groupes fondamentalistes violents, sont de plus en plus militarisées. La pression augmente pour dépenser l'argent des contribuables pour l'achat d'armes et pour faire la guerre. La situation actuelle est aussi le résultat des dépenses militaires du passé.

En décembre 2014, le Bureau international de la paix (BIP) a annoncé le lancement d'une campagne permanente mondiale qui se déroulera toute l'année afin de s'attaquer au problème mondial des dépenses militaires excessives. En 2015, les gouvernements du monde ont dépensé plus de 1,7 milliard \$ US dans le secteur militaire. C'est de l'argent qui pourrait être consacré à créer des emplois pour les jeunes, nourrir les affamés, nous protéger contre les effets du changement climatique, lutter contre les épidémies... et bien plus encore. Le BIP a, depuis de nombreuses années, appelé à une réaffectation annuelle de 10% (au moins) des budgets militaires de tous les États ainsi qu'à un processus de réduction aussi bien de la production d'armes que du commerce international des armes.

La campagne s'appuie sur plus d'une décennie de travail effectué par le BIP et d'autres organisations autour du thème du «désarmement pour le développement durable». Elle inclut **la Journée mondiale d'action sur les dépenses militaires** (GDAMS, qui en est à sa 7^e année), dont les objectifs sont les mêmes et qui est également coordonnée par le BIP.

Quels sont nos objectifs?

L'objectif global est de réaliser d'importantes réallocations des dépenses militaires (en particulier dans les pays à fortes dépenses) à cinq grands domaines alternatifs :

- A. Paix : le désarmement, la prévention et la résolution des conflits, la sécurité humaine;
- B. Développement durable et lutte contre la pauvreté;
- C. Changements climatiques et perte de biodiversité - pour l'atténuation et l'adaptation;
- D. Justice sociale / bien-être, droits humains, égalité entre les sexes et création d'emplois verts
- E. Efforts humanitaires pour secourir les plus vulnérables.

- Tout ce qui précède fait partie d'une plus grande transformation mondiale vers une culture de la paix.

Les principaux objectifs intermédiaires consistent à avoir une influence sur les principaux débats internationaux :

- **Développement** : s'assurer de l'inclusion de sujets relatifs aux dépenses militaires et au désarmement dans le Programme de Développement post-2015 de l'ONU;

Climat: s'assurer que l'objectif de 100 milliards de dollars en contributions gouvernementales annuelles au Fonds vert pour le climat est remplie suite à la conférence COP 21 (Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) en décembre 2015. Ces contributions devraient provenir de la réduction des budgets militaires.

Étant donné que la situation politique varie d'un pays à l'autre et que nous manquons d'accords inter-gouvernementaux ou de traités pour limiter les dépenses militaires, l'action au niveau national est indispensable. Chaque pôle de la campagne doit définir ses objectifs et son approche. Le rôle du BIP est de fournir un cadre général et d'apporter une aide de diverses façons.

Exemple: Certains groupes utilisent le slogan «Déplacez l'argent», d'autres «Redirigez les dépenses militaires » ou encore «Action contre les dépenses militaires». Il y a des demandes pour différents niveaux de réaffectations. Différentes choses fonctionnent bien dans des endroits différents. Notre espoir est que tous reconnaîtront leurs programmes dans le cadre de la GCOMS.

Quels sont nos objectifs?

La campagne a quatre objectifs principaux:

1. Élargir la communauté mondiale mobilisée par cette question;
2. Atteindre un public plus large et aider les gens à exprimer leurs opinions;
3. Convaincre les politiciens et autres décideurs en faisant du plaidoyer;
4. Engager à la fois les médias du grand public et les médias alternatifs/de la société civile dans la couverture du débat et donner de l'espace à ceux et celles qui sont favorables à la perspective de la GCOMS.

Comment le changement arrivera-t-il?

Le BIP veut favoriser les synergies, tant au sein de chaque pays qu'à l'étranger afin de renforcer progressivement le mouvement de contestation du militarisme mondial. Cela peut se faire de bien des façons et chaque militant ou ONG peut prendre une orientation différente. La campagne vise à aider les participants de la GCOMS à développer leurs capacités à la vitesse supérieure.

Exemple: Ce qui peut commencer comme une simple action de rue pourrait conduire à une série de séminaires publics très fréquentés ou à des recherches publiées. Cela pourrait devenir une coalition nationale, lorsque le rayonnement d'action aura suscité suffisamment d'attention auprès des différents secteurs de la société civile. Cette coalition pourrait commencer un programme d'activités médiatiques nationales, conjugué à un travail de plaidoyer auprès du parlement qui en résulterait, d'abord dans une controverse ou un débat politique majeur, par finalement changer les priorités du gouvernement.

Comment pouvons-nous amener la question au cœur du débat public ?

En ce moment, la question des dépenses militaires n'est pas importante dans les discours nationaux et elle ne s'élève au sommet de l'ordre du jour des médias que ponctuellement: par exemple, lorsqu'une guerre est annoncée, une décision budgétaire déclenche une crise ou des tensions géopolitiques augmentent. Notre objectif est d'en faire un débat controversé dans lequel la voix de chaque citoyen peut compter. Nous espérons donner plus de visibilité à cette question, à travers: Les campagnes en cours; les actions des GDAMS toujours de plus en plus grandes; notre contribution aux débats sur les actions post-2015 pour le développement et contre le changement climatique; et le grand Congrès (avec des ateliers préparatoires) qui a eu lieu en octobre 2016, à Berlin.

Qui sont les partenaires?

Un tel changement dans les priorités nécessitera l'aide de nombreux secteurs de la société. À l'heure actuelle, BIP a 300 organisations membres et il y a aussi environ 100 autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre des événements des GDAMS. En outre, nous visons à élargir notre base de membres et à recruter avec l'aide des acteurs importants dans des secteurs tels que :

La paix et le désarmement
Le développement
L'environnement
La justice sociale
Le travail
La religion

La jeunesse
Les partis politiques
Les femmes
Chercheurs dans des domaines connexes
Les professionnels/scientifiques/économistes
Les journalistes / éducateurs / célébrités

À un niveau plus officiel, nous avons déjà engagé un dialogue avec les parlementaires, les gouvernements, les agences diplomatiques, internationales, onusiennes et (ex-) militaires.

Qu'est-ce que les partenaires gagnent en faisant partie de la Campagne?

Les dépenses militaires demeurent un problème mondial et ne peuvent pas être abordées seulement au niveau national - même si les principales décisions sont prises dans les capitales. La sécurité est un problème partagé et les militants sont souvent inspirés par des actions et des idées créatives d'ailleurs. Un effort mondial coordonné et permanent peut aider à attirer l'attention sur ce que chaque groupe est en train de faire et, ainsi, créer une grande impulsion pour la cause.

Comment communiquons-nous?

Chaque campagne nécessite de bonnes stratégies de communication. Dans ce cas, nous encourageons le travail au niveau national en particulier puisque c'est là où les décisions politiques primaires sur les dépenses militaires sont prises. Les types de messages comprendront à la fois le formel et l'informel : des rapports écrits aux clips vidéo et aux «selfies». Nos plates-formes vont de la presse grand public et la télévision aux médias sociaux et communications des mouvements sociaux de tous types.

Comment est-ce que c'est organisé?

Le BIP a lui-même plus de 300 organisations membres dans 70 pays. En outre, il y a près de 100 organisations partenaires engagées dans le projet annuel des GDAMS. Tout le monde est invité à nous rejoindre! Il suffit de nous écrire un message à l'adresse: mailbox@ipb.org. La GCOMS est gérée par un groupe de militants provenant de tous les coins du monde et est coordonnée par le personnel du Secrétariat du BIP à Genève. Des contributions financières de la part des individus, des organisations et des fondations sont les bienvenues. Le Mouvement de la Paix est membre de IPB International Peace Bureau et soutient la Campagne GCOMS

Invitation

Nous invitons tous ceux qui partagent notre point de vue à prendre contact avec le Secrétariat IPB dans les semaines et mois à venir afin d'examiner comment ils peuvent contribuer à cet important effort à la fois international et novateur.

Nouveau bureau de coordination
A partir de janvier 2017, le bureau de coordination internationale a été transféré au:
Centre Delàs d'Estudis per la Pau
c/. Erasme de Janer 8, entresol, despatx 9, 08001 Barcelona, Espagne.
coordination.gcoms@ipb.org
Suivez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/ipb1910> et <https://www.facebook.com/globaldayofactiononmilitaryspending>
Pour plus de détails : www.gdams.org + www.ipb.org



La réponse militaro-sécuritaire

Version courte, la version complète de ce texte est disponible sur <http://www.aechca.fr/>
Ce texte est le fruit des travaux de l'Université de la solidarité internationale et des mouvements sociaux de Besançon en juillet 2016 et des conférences organisées à Marrakech à l'occasion de la COP22 en novembre 2016.

Bernard Dreano, Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM, Paris), Assemblée européenne des citoyens Dernier ouvrage paru (dir.) : (In)sécurités humaines, les luttes pour la paix au XXIe siècle, éditions Non Lieu, Paris, 2015.

Notre monde est déjà marqué par les effets de l'emprise néolibérale sur le monde, les tensions économiques, les processus de dislocations sociales et politiques, la conflictualité pour l'accaparement des ressources et les guerres. Le changement climatique est un «multiplicateur des menaces». La réponse des principaux États et des puissances économiques est d'abord «sécuritaire».

Climat de crise, guerres et climat

Les armées, les fabricants d'armements, les producteurs d'hydrocarbures, mais aussi et bien au-delà les grandes entreprises transnationales du complexe militaro-sécuritaire, tirent argument des crises actuelles et des conflits et tensions que provoquera le changement climatique pour augmenter certaines activités, planifier leur développement futur. Quant aux activités militaires elles contribuent en soi, et de manière non négligeable à l'échelle planétaire, aux émissions de gaz à effet de serre ; mais jusqu'à présent, ces émissions militaires se perdent dans l'atmosphère sans être comptabilisées au débit de quiconque.

Le réchauffement actuel entraîne déjà des bouleversements économiques et sociaux considérables, les sécheresses, la désertification provoquent des déplacements de population et des crises sociales. Les « réfugiés climatiques étaient 50 millions, en 2014 leur nombre a dépassé celui des hommes fuyant les guerres... La collision des désastres politiques, économiques et environnementaux quand les dislocations provoquées par le changement climatique se croisent avec les crises de pauvreté et d'inégalité. D'ailleurs pour les principaux états-majors, en particulier aux Etats Unis, la crise climatique n'est plus considérée comme une hypothèse mais comme un problème majeur de sécurité, facteur aggravant des risques sécuritaires et multiplicateur des risques. Certains voient même dans divers projets fous de géo-ingénierie des moyens de lutter à la fois contre le changement climatique, de «contrôler la nature» et de «sécuriser» la planète.

L'empreinte des armées

Les activités militaires des principales puissances ont des conséquences considérables sur l'environnement du fait de l'empreinte carbone due aux énormes consommations de carburant et des effets de pollutions diverses et durables, des pratiques d'accaparement et de confiscation de terres à des fins militaires, etc. Mais l'empreinte carbone des activités «de défense» a été exclue des calculs d'émissions de gaz à effet de serre dans les négociations internationales sur le climat, et ne sont toujours pas prises en compte aujourd'hui bien que l'accord de Paris de la COP21 le permette.

Ces activités sont le fait des quinze pays en termes responsables de 80 % de dépenses militaires mondiale, L'armée américaine est, à elle seule, et depuis la Seconde Guerre mondiale, l'entité (civile ou militaire) qui a la plus forte empreinte carbone de la planète. Les grands appareils militaires, poussés par une industrie d'armement sans limites, peuvent-ils continuer à développer des équipements énergivores et gaspilleurs, avec des matériels sophistiqués, complexes et lourds, finalement peu efficaces dans les guerres réelles... Le nouveau secrétaire d'Etat à la défense de Donald Trump, Jim Mattis, s'inquiète de l'addiction exagérée des forces armées aux carburants fossiles ! Face à la crise climatique on préfère pourtant, pour développer les systèmes militaires traditionnels pour à faire face à ces effets plutôt que de prendre des mesures limitant cette crise. Alors que l'allocation de 7% des budgets militaires annuels actuels suffiraient pour réunir les 100 milliards par an prévus par l'ONU pour aider notamment les pays les plus pauvres à faire face au changement climatique.

Le complexe militaro-sécuritaire

Pour les grandes sociétés multinationales de l'armement, de l'énergie et parfois de la nouvelle économie numérique, constituent aujourd'hui un véritable «complexe militaro-sécuritaire».

Pour elles, le risque induit par le changement climatique est une opportunité pour permettre une « sécurité » (alimentaire, hydrique, énergétique...) aux dépens de l'équité et de la justice. On ne cherche pas à réduire le changement climatique, on répond au changement climatique en s'armant, en excluant, en réprimant, bref en « sécurisant ». La notion de sécurité intérieure est utilisée pour construire un État sécuritaire et policier et qui génère aussi l'essor du secteur économique de services et d'équipements «de la sécurité».

Et se développe la sécurité aux frontières au nom de la vigilance face aux « terroristes nomades », mais surtout et avant tout face au péril migratoire. Les profiteurs de la sécurité aux frontières, industriels de l'armement et de l'électronique influencent en Amérique du Nord comme en Europe les politiques, et en bénéficient. Car ce sont bien eux qui dominent ce nouveau marché d'équipement sécuritaire. Le marché de la sécurité aux frontières de l'Europe, 15 milliards d'euros en 2015, devrait atteindre 29 milliards en 2022 !

Aux Etats Unis, les géants militaro-industriels se sont ouvertement réjouis de l'élection de Donald Trump qui, dès ses premières décisions (le «mur» mexicain, l'augmentation du budget militaire, etc.) a répondu à leur attente.



#ArtisansDeLaPaix

ANNEXE 19

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION TRANSMIS PAR LA COMMISSION NON-VIOLENCE DE PAX CHRISTI FRANCE VIA MICHEL LAFOUASSE



Présentation du message du pape pour la Journée mondiale de la Paix par Mgr Tomasi 13 décembre 2016

«La non-violence est un engagement à transformer la société et les conditions sociales de manière à faciliter la coexistence sereine et pacifique entre les personnes», affirme Mgr Silvano Maria Tomasi, membre du Conseil pontifical Justice et Paix.

Il évoque au micro de Radio Vatican le message du pape François pour la 50e Journée mondiale de la Paix, publié le 12 décembre 2016 sur le thème «la non-violence : style d'une politique pour la paix».

La non-violence est *«la route magistrale sur laquelle on construit l'avenir»,* souligne Mgr Tomasi : *«La non-violence ne signifie pas la résignation ou l'indifférence, mais un engagement constructif (...) à faire en sorte que les États, les relations dans la famille et les relations entre les personnes soient fondées sur la compréhension, le dialogue, et que les différends soient réglés dans un cadre calme et raisonnable.»*

Mgr Tomasi a assuré que l'Église – «à travers ses canaux diplomatiques» et «à travers les institutions internationales» – faisait *«tout pour faciliter une relation constructive et pacifique, sans effusion de sang, sans violence, sans destruction de biens».*

En évoquant le Christ qui a *«vécu dans un pays de l'occupation étrangère où la violence était à l'ordre du jour»,* Mgr Tomasi a rappelé son appel à *«aimer les ennemis»* qui restaient aussi les *«fils de Dieu»*. *«Nous sommes tous membres de la famille de Dieu»,* a dit l'archevêque.

«Les disciples de Jésus, a-t-il poursuivi, doivent continuer à marcher sur le chemin qu'il nous a donné, à utiliser la non-violence constructive pour former une société où le bien-être et le développement deviennent un contexte qui facilite la vie de chacun.»

En ce qui concerne l'appel du pape en faveur du désarmement et de l'abolition des armes nucléaires, Mgr Tomasi a précisé que non seulement l'utilisation de ces armes, mais aussi leur possession était *«moralement inacceptable»*. *«Il n'est pas possible, en aucune façon, a-t-il souligné, d'utiliser des armes nucléaires sans faire injustice aux civils, aux innocents qui seront détruits en même temps que des objectifs militaires.»*

«L'utilisation de ces armes comme une menace de destruction mutuelle n'est pas vraiment humaine ni chrétienne», a conclu Mgr Tomasi.

La non-violence : style d'une politique pour la paix

1) *«Au début de cette nouvelle année, je présente mes vœux sincères de paix aux peuples et aux nations du monde, aux Chefs d'État et de Gouvernement, ainsi qu'aux responsables des communautés religieuses et des diverses expressions de la société civile. Je souhaite la paix à chaque homme, à chaque femme ainsi qu'à chaque enfant et je prie pour que l'image et la ressemblance de Dieu dans chaque personne nous permettent de nous reconnaître mutuellement comme des dons sacrés dotés d'une immense dignité. Surtout dans les situations de conflit, respectons cette «dignité la plus profonde» et faisons de la non-violence active notre style de vie.»*

Voilà le Message pour la 50^{ème} Journée Mondiale de la Paix (JMP).

Dans le premier, le bienheureux Pape Paul VI s'est adressé à tous les peuples, non seulement aux catholiques, par des paroles sans équivoque : *«Finalement [a] émergé d'une manière très claire le fait que la paix était l'unique et vraie ligne du progrès humain (et non les tensions des nationalismes ambitieux, non les conquêtes violentes, non les répressions créatrices d'un faux ordre civil)»*. Il mettait en garde contre le *«péril de croire que les controverses internationales ne peuvent se résoudre par les voies de la raison, à savoir par des pourparlers fondés sur le droit, la justice et l'équité, mais seulement au moyen des forces qui sèment la terreur et le meurtre»*. Au contraire, en citant **Pacem in terris** de son prédécesseur saint Jean XXIII, il exaltait *«le sens et l'amour de la paix, fondée sur la vérité, sur la justice, sur la liberté, sur l'amour»*.

2) L'actualité de ces paroles, qui aujourd'hui ne sont pas moins importantes et pressantes qu'il y a 50 ans, est frappante. *«À cette occasion, je souhaite m'arrêter sur la non-violence comme style d'une politique de paix et je demande à Dieu de nous aider tous à puiser à la non-violence dans les profondeurs de nos sentiments et de nos valeurs personnelles. Que ce soient la charité et la non-violence qui guident la manière dont nous nous traitons les uns les autres dans les relations interpersonnelles, dans les relations sociales et dans les relations internationales. Lorsqu'elles savent résister à la tentation de la vengeance, les victimes de la violence peuvent être les protagonistes les plus crédibles de processus non-violents de construction de la paix. Depuis le niveau local et quotidien jusqu'à celui de l'ordre mondial, puisse la non-violence devenir le style caractéristique de nos décisions, de nos relations, de nos actions, de la politique sous toutes ses formes» !*

Un monde en morceaux

Le siècle dernier a été ravagé par deux guerres mondiales meurtrières ; il a connu la menace de la guerre nucléaire et un grand nombre d'autres conflits, tandis qu'aujourd'hui, malheureusement, nous sommes aux prises avec une terrible guerre mondiale par morceaux. Il n'est pas facile de savoir si le monde est actuellement plus ou moins violent qu'il l'a été hier, ni si les moyens de communication modernes et la mobilité qui caractérise notre époque nous rendent conscients de la violence ou plus habitués à elle.

De toute façon, cette violence qui s'exerce par «morceaux», de manières et à des niveaux différents, provoque d'énormes souffrances dont nous sommes bien conscients : guerres dans différents pays et continents ; terrorisme, criminalité et attaques armées imprévisibles ; les abus subis par les migrants et par les victimes de la traite ; la dévastation de l'environnement. À quelle fin ? La violence permet-elle d'atteindre des objectifs de valeur durable ? Tout ce qu'elle obtient n'est-ce pas plutôt de déchaîner des représailles et des spirales de conflits mortels qui ne profitent qu'à un petit nombre de «seigneurs de la guerre» ?

La violence n'est pas le remède pour notre monde en morceaux. Répondre à la violence par la violence conduit, dans la meilleure des hypothèses, à des migrations forcées et à d'effroyables souffrances, puisque d'importantes quantités de ressources sont destinées à des fins militaires et soustraites aux exigences quotidiennes des jeunes, des familles en difficulté, des personnes âgées, des malades, de la grande majorité des habitants du monde. Dans le pire des cas, elle peut conduire à la mort, physique et spirituelle, de beaucoup, voire de tous.

ANNEXE 20

RÉFLEXIONS DU COMITÉ DE PAIX DE SAINT NAZAIRE SUR LE PROTOCOLE INTERMINISTÉRIEL DÉVELOPPANT LES LIENS ENTRE LA JEUNESSE, LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

Nous avons pris connaissance du Protocole interministériel Education Nationale-Défense.

Edifiant !

Il y aurait beaucoup à dire !

Il nous semble que le sujet mérite que l'on s'en saisisse.

N'y a-t-il pas lieu de provoquer à l'échelle nationale ou régionale une réunion d'échanges avec les nombreux partenaires concernés ? (pacifistes, enseignants, parents d'élèves, lycéens, étudiants, associations de défense des droits de l'Homme, de défense de la laïcité ...). Cela pourrait ouvrir la voie à une action d'information et faire la promotion des propositions du «Livre Blanc de la Paix» en ce qui concerne la demande de structures nationales pour la paix...

Nous avons rédigé un texte sur le sujet, très incomplet, que notre comité doit examiner et amender et que nous vous livrons comme première approche.

En attendant, nous vous invitons à prendre connaissance de ce protocole que vous ne manquerez pas de trouver sur internet.

**Cordialement,
Paulette Mérand**

St-Nazaire, le 22 janvier 2017

Le 20 mai 2016 a été signé un «protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale».

Elaboré au sein des trois ministères de l'Education Nationale, de la Défense et de l'Agriculture, il est signé des trois ministres, V. Bellekacem, J.Y. Le Drian et S. Le Foll. (à consulter sur le bulletin officiel de l'Education Nationale). Il, n'a fait l'objet d'aucun débat au parlement et il semble être passé inaperçu dans les médias. Il fait suite à quatre précédents protocoles du même genre, dont le premier, formulé en 1982 par Charles Hernu et Alain Savary, était intitulé «*Défense – Education Nationale*».

Dans le préambule de ce nouveau protocole on expose les raisons de la révision et de l'extension des précédents accords. On peut y lire : «*Les évènements dramatiques qu'a vécus notre pays en 2015 ont porté atteinte aux valeurs de la République. Ils appellent de notre part des réponses qui passent par la connaissance, la compréhension, l'échange entre toutes les composantes de la communauté nationale. Il en va ainsi tout particulièrement des relations entre la défense et le système éducatif qui sont au cœur de ce protocole*».

Effectivement, deux expressions reviennent à l'envi, d'une part «*l'esprit de défense et de sécurité nationale*», et d'autre part «*la construction de la résilience nationale*». La résilience, voilà un terme qui semble incongru au premier abord puisqu'il définit à l'origine la propriété de résistance d'un matériau au choc. Ici, «*la résilience nationale*» signifie la faculté de la nation dans son ensemble à résister à toute forme d'agression.

Après ce préambule suivent six chapitres tout aussi clairs et inquiétants les uns que les autres. Le premier, intitulé «*renforcer l'enseignement de*

la défense et la formation des enseignants», stipule dès les premières lignes :

Le projet, permet aux élèves de :

- 1) percevoir concrètement les intérêts vitaux ou nécessités stratégiques de la Nation, à travers la présence ou les interventions militaires qu'ils justifient;**
- 2) comprendre le cadre démocratique de l'usage de la force et de l'exercice de la mission de défense dans l'Etat Républicain;**
- 3) appréhender les valeurs inhérentes au métier militaire, à partir de l'étude des aspects techniques, professionnels et opérationnels.**

Si on relit bien ces trois préceptes, l'école devra expliquer la politique de la France en matière d'armement, d'interventions militaires, de bases militaires, d'alliances militaires... S'appuyant sur la loi de programmation militaire à laquelle le texte fait référence, l'école devra faire la promotion du choix des armes, de l'industrie d'armement, de la dissuasion nucléaire, du budget de la défense... L'école devra justifier cette politique au nom de la défense des intérêts économiques et stratégiques décidés par le gouvernement au pouvoir, au nom de la sauvegarde de l'exploitation de richesses minières énergétiques, agricoles, halieutiques... Voilà bien l'introduction de l'orientation politique du gouvernement alors en place au sein des établissements scolaires ; voilà bien une violation d'une des valeurs fondamentale de la République, à savoir la laïcité .

Ce protocole c'est la voie ouverte à l'embrigadement et à l'instrumentalisation, de la jeunesse.

Impossible de reprendre le contenu des chapitres suivants ; bornons nous à énumérer succinctement quelques sujets abordés :

- 1) Les interventions d'acteurs militaires dans les établissements scolaires avec l'accent mis sur l'importance des liens avec les universités et la recherche,
- 2) Les propositions de remédier aux carences de l'école en ce qui concerne l'acquisition de la lecture et la volonté de corriger les inégalités que perpétue notre système scolaire.
- 3) La formation des enseignants à des compétences

adaptées ; l'encouragement à des «rencontres avec des acteurs du ministère de la défense» ; «la reconversion des militaires quittant les armées» pour résoudre les difficultés de recrutement d'enseignants.

- 4) Une panoplie de fiches, avec leurs références, est d'ores et déjà mise à la disposition des intervenants.
- 5) Les modalités d'application, les moyens de financement et surtout la composition des organes chargés de l'exécution des directives du protocole (Comité de pilotage stratégique, comités exécutifs...) Un texte supplémentaire de 4 pages s'adresse aux recteurs d'Académie, aux présidents d'universités, aux organismes de la Recherche ...

Bref, tout un programme !

Finalement, insidieusement, tout se prépare dans le détail et à grande échelle pour la généralisation d'une formation militaire à l'école, puisqu'on nous le répète en haut lieu : «nous sommes en guerre». La question est de savoir comment endiguer les violences et conjurer les guerres. Or, «On n'arrête pas la guerre en faisant la guerre» écrivait Jaurès. Ce protocole nous emmène loin des propositions déclinées dans les 8 points de la Culture de Paix et les 17 points des Objectifs du Développement Durable.

Si le Mouvement de la Paix condamne cette propagande de guerre et de militarisation des esprits, en revanche, il approuverait la sensibilisation des jeunes, au sein de l'école, aux idées de justice, développement, non-violence et paix ; il approuverait leur entraînement aux diverses techniques de secours qui s'avèrent vitales et urgentes sur bien des théâtres de catastrophes.

D'une façon générale, en lieu et place du protocole «Education Nationale – Défense», nous demandons plutôt la création :

- 1) d'un Ministère de la Paix et de la Sécurité,
- 2) d'un Institut National pour une citoyenneté en faveur de la Paix,
- 3) d'une Ecole Nationale de la Diplomatie.

Comme le propose le «Livre Blanc pour la Paix»



Monsieur (ou Madame)

Vous présentez votre candidature à la présidence de la République Française, c'est pourquoi nous souhaitons vous questionner sur les orientations que vous proposez en matière de politique étrangère et plus particulièrement sur les rapports que vous envisagez d'entretenir avec les pays africains, toujours marqués de l'empreinte du passé colonial de notre pays.

Les répercussions de la politique internationale de la France ont des conséquences sur le quotidien que vivent les populations de notre pays. Les promesses de campagne des deux derniers présidents de la République, de tourner le dos aux pratiques de connivence avec les chefs d'États africains, n'ont jamais eu de suite positive. La prédation du continent africain se poursuit avec la participation de multinationales françaises au préjudice du développement économique et industriel des pays.

Depuis les années d'indépendance, la France a conduit une soixantaine d'interventions militaires dans vingt-trois pays d'Afrique. Pour quelle stabilité ? Pour quel développement offrant travail et sécurité aux populations ?

De telles pratiques de spoliation du produit des richesses naturelles, d'entretien de conflits armés et le soutien aux dictatures, ont pour conséquence l'appauvrissement des populations et des migrations internes et externes au continent qui fragilisent les sociétés africaines, aujourd'hui comme hier.

En vous remerciant de bien vouloir nous éclairer sur les points suivants, je vous prie d'agréer, Monsieur (ou Madame), l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Jean-Paul ESCOFFIER

QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

1° Mettrez-vous fin à l'application du «pacte colonial», c'est-à-dire l'ingérence politique, économique et militaire française en Afrique qui conduit et renforce la faillite des Etats africains dans leurs responsabilités et celle des peuples dans leur souveraineté ? Que comptez-vous faire du Franc CFA dont la gestion, l'émission, la convertibilité-parité avec l'Euro est assurée par la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations et donc relève toujours du droit régalien de la France depuis 1945-46 ?

2° Comptez-vous rendre transparente les relations entre la France et l'Afrique et redonner au Parlement français le rôle qui lui revient en la matière ?

3° Dans le cadre d'une coopération d'intérêts réciproques, mettrez-vous fin aux partenariats économiques dédiés à la recherche d'influence dans les anciennes colonies françaises ainsi qu'à l'intervention économique prédatrice d'entreprises privées françaises ou d'élites africaines locales, notamment dans l'accaparement des terres ? Comptez-vous associer aux discussions bilatérales les éléments des sociétés civiles africaines et françaises et sous quelles formes ?

4° Comptez-vous mettre fin aux traités de libre-échange signés ou en cours de négociation dénommés « accords de partenariats économiques » qui imposent aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) une ouverture quasi-totale de leurs marchés aux produits en provenance des pays de l'Union européenne, aux conséquences désastreuses pour les économies de ces pays ?

5° Les productions africaines, y compris agro-alimentaires, sont directement concurrencées par des pro-

ductions occidentales subventionnées. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour sauver ces pans de l'économie africaine, déjà en grande difficulté, qui sont dans cette configuration menacés d'effondrement ?

6° Comptez-vous instaurer des mécanismes de traçabilité des matières premières pour mettre fin au pillage illégal : or, terres rares, bois des forêts équatoriales, coltan, pétrole, patrimoine culturel... ?

7° Comptez-vous développer une Francophonie du partage et de l'échange culturel et social ou continuer à l'utiliser comme instrument de démantèlement des pluralités linguistiques et à lui faire défendre les intérêts géostratégiques de la France en Afrique ?

8° Comment comptez-vous soutenir la formation de cadres scientifiques et techniques en Afrique permettant aux pays africains de disposer des compétences nécessaires à leur développement ?

9° Quelle est votre position concernant la dette des pays d'Afrique et ses mécanismes qui restent assujettissants pour les économies nationales, comme le processus de réendettement forcé d'Etats en difficulté ?

10° Comptez-vous démanteler les bases militaires françaises en Afrique ? Dans cette perspective, quelles mesures comptez-vous prendre pour répondre à des politiques de défense autonomes en Afrique ? Comptez-vous répondre aux pays du Sahel pour assurer leur propre sécurité intérieure et extérieure ?

11° A propos des peuples revendiquant leur indépendance.

La France administre deux territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU.

En **Nouvelle Calédonie** la population autochtone et les autres résidents de longue date de nationalité française, doivent s'exprimer dans un ou plusieurs référendums d'autodétermination dont le premier aura lieu en 2018 selon les accords de Nouméa (1998). Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que cette consultation ait lieu dans le délai prévu et qu'elle soit libre et sans contrainte ?

En **Polynésie française** où la population a revendiqué le désir de s'exprimer sur son devenir conformément à la Charte des Nations Unies, quand comptez-vous organiser un référendum d'autodétermination ?

Sahara occidental - Comptez-vous œuvrer positivement pour l'organisation du référendum d'autodétermination prévu par le plan de paix de l'ONU depuis 1991, permettant aux Sahraouis d'exercer leur droit imprescriptible de peuple colonisé, comme le stipule la Charte des Nations Unies ; vous engagez-vous à ce que la France cesse de s'opposer

à doter la MINURSO d'une mission de surveillance des droits de l'homme comme le sont toutes les missions de la Paix dans le monde ? Dans le cadre des importations de produits agricoles et de pêche, ferez-vous respecter la décision de la Cour de Justice Européenne qui exclue de l'accord Maroc/UE, les produits issus du territoire non autonome du Sahara occidental ?

12° Comptez-vous vous conformer aux résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU en respectant le résultat du référendum aux Comores dont la population a opté à 95% pour l'indépendance, et rétrocéder à son archipel, l'île de Mayotte illégalement annexée en 1975 ?

13° Comptez-vous appliquer la résolution 3491 du 12 décembre 1979 de l'Assemblée générale des Nations Unies invitant la France à entamer des négociations avec l'Etat malgache en vue de la réintégration des quatre « îles éparses », Europa, Juan de Nova, Glorieuses et Bassas da India, qui sont dans les eaux territoriales de Madagascar mais lui ont été séparées à la décolonisation ?

14° Comptez-vous promouvoir le travail des historiens sur le rôle de la colonisation en Afrique et la reconnaissance officielle de notre pays à propos du traumatisme qu'elle a engendré pour les peuples et les pays colonisés ?

15° Comptez-vous reconnaître les crimes d'Etat liés à la conquête coloniale, à la colonisation et aux luttes de décolonisation en Afrique et plus particulièrement : à Thiaroye au Sénégal en décembre 1944, Sétif et Guelma en Algérie en mai 1945, Madagascar de 1947 à 1952 et à Paris le 17 octobre 1961 ?

16° Comptez-vous contribuer à la recherche de la vérité sur les responsabilités de la France dans le soutien que son corps expéditionnaire a apporté dans l'organisation des forces armées rwandaises au printemps 1994 ? Comptez-vous soutenir la recherche des responsables du génocide qui ont trouvé refuge en France afin qu'ils soient traduits devant la justice ?

17° Comptez-vous élucider les crimes d'Etat perpétrés, parfois sur commande de dictateurs africains, sur le sol de la France : du Marocain Mehdi Ben Barka, du Tchadien Ouhel Bono, de l'Egyptien Henri Curiel et de la Sud-africaine Dulcie September ?

18° Ferez-vous lever le secret-Défense sur les documents concernant les assassinats de Maurice Audin en 1957 en Algérie et du juge Bernard Borel en 1995 à Djibouti ?

Nous informerons du contenu de vos réponses sur notre site internet www.afaspa.com

ANNEXE 22

PROJET DE PLAN D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EURO-MÉDITERRANÉENNE POUR LA PRÉVENTION DE TOUTES LES FORMES D'EXTRÉMISME VIOLENT



INTRODUCTION

1. En janvier 2017, environ 130 représentantes de la société civile (activistes et praticien-ne-s, représentantes d'organisations de la société civile, académicien-ne-s et représentants des Nations Unies de la région euro-méditerranéenne, se sont rencontré-e-s à Barcelone pour débattre de la prévention de l'extrémisme violent. La Conférence de Barcelone : «*Vers un nouveau paradigme : prévenir l'extrémisme violent*», organisée par NOVACT (www.novact.org) et la CMODH (www.cmodh.org), est axée sur la planification d'une contribution constructive à la prévention de l'extrémisme violent et la construction d'un monde de paix et de tolérance, compte tenu des enseignements tirés au cours des dernières décennies et des défis à venir. Le «*Plan d'action de la société civile euro-méditerranéenne pour la prévention de toutes les formes d'extrémisme violent*» ci-joint, recueille les principales conclusions de la Conférence de Barcelone et offre à toutes les actrices et tous les acteurs de la communauté euro-méditerranéenne une réelle possibilité d'unir et d'harmoniser leurs actions et de poursuivre des approches inclusives contre l'intolérance et la haine. Ce Plan d'action représente un effort sans précédent pour harmoniser la vision de la société civile des deux rives de la Méditerranée. Nous considérons que seul un partenariat transnational réel et honnête pourrait nous aider à frayer un chemin efficace vers une prévention de l'extrémisme violent.
2. Nous, les signataires de ce Plan d'action, considérons que les mouvements extrémistes violents et certains acteurs étatiques font entrave aux principes de la société civile engagée dans la construction de la paix et la sécurité humaine, le développement durable, la protection, promotion et la défense des droits humains, ainsi que la promotion de l'Etat de droit, le droit international humanitaire et de la bonne gouvernance dans la région euro-méditerranéenne. Leurs actions et messages alimentent la violence et la guerre et contribuent à un cycle de méfiance, d'effroi et d'insécurité. La propagation de l'extrémisme violent a aggravé davantage un contexte sans précédent de crise économique, politique et humanitaire qui dépasse les frontières de toute région.
3. L'extrémisme violent porte atteinte à notre humanité dans toute la région euro-méditerranéenne. Il prolifère en Afrique du Nord et au Moyen-Orient où des mouvements extrémistes et certaines politiques ont l'impudence de déformer et d'instrumentaliser des croyances religieuses, des différences ethniques et des idéologies politiques pour légitimer leurs actions, établir leurs revendications sur le terrain et radicaliser leurs partisans et gagner du pouvoir politique. Actuellement, ce phénomène se développe également en Europe, où des mouvements fanatiques propageant des idéologies racistes, islamophobes, ultra-nationalistes et d'extrême droite gagnent en audience et en représentation institutionnelle.
4. Au cours des dernières décennies, les gouvernements euro-méditerranéens ont cherché à combattre l'extrémisme violent par l'application de mesures antiterroristes à caractère exclusivement sécuritaire. Les gouvernements de la région se sont obstinés, avec différentes stratégies, à répondre à la violence par plus de violence. Au nom de la lutte contre le terrorisme, nous avons pu observer un recours intensif à la force militaire et l'adoption d'un arsenal juridique répressif (lois antiterroristes), qui non seulement ont prouvé leur inefficacité, mais ont aussi été responsables de violations graves des droits humains et ont entraîné une augmentation de la souffrance humaine dans le monde entier. Cette manière anxieuse de répondre à la menace extrémiste violente, a alimenté des surréactions en matière de sécurité intérieure où nos libertés et droits fondamentaux ont été restreints, faisant l'objet d'un contrôle massif qui limite les valeurs démocratiques et pluralistes de nos sociétés par l'instauration d'un état d'urgence généralisé. Ces stratégies ne peuvent pas tarir les sources émotives et sociales de la radicalisation, et en effet, peuvent aggraver la situation.

5. Il nous faut adopter une approche globale de prévention qui s'attaque directement aux causes de l'extrémisme violent. Les mesures prises jusqu'à maintenant par nos gouvernements ont causé l'émergence de nouveaux groupes plus virulents. Dans tous les cas, nous pouvons convenir que du moment où seules les autorités se donnent pour mission d'agir, nous avons déjà échoué dans notre quête d'existence pacifique. Quand nous sommes contraint-e-s de répondre par des mesures sécuritaires, c'est parce que nous avons échoué à gérer les facteurs qui conduisent en premier temps de l'aliénation à la radicalisation, et puis de la radicalisation à l'adoption d'idéologies extrémistes violentes, et enfin aux actes de violence.
6. Face aux efforts actuellement déployés pour adopter une nouvelle approche globale et efficace devant la propagation de l'extrémisme violent, nous nous basons sur le «*Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour prévenir l'extrémisme violent*», présenté à l'Assemblée générale en janvier 2016, pour proposer une nouvelle vision de la société civile face à ce phénomène. Dans ce Plan, le Secrétaire général appelle à une approche qui englobe les mesures de prévention, pour aborder les conditions sous-jacentes qui poussent les individus à se radicaliser et à rejoindre des groupes extrémistes violents. Le Plan est une possible réponse de la part de la communauté internationale en concertation avec les groupes de la société civile du monde entier. Il demande une action concertée pour appuyer les efforts nationaux, régionaux et mondiaux dans la prévention de l'extrémisme violent et l'aide aux États membres dans l'élaboration de plans d'action nationaux.
7. Alors que nous vivons un moment de polarisation croissante sur plusieurs enjeux nationaux, régionaux et mondiaux, le nouveau paradigme fondé sur la prévention de l'extrémisme violent offre une réelle opportunité à toutes les actrices et tous les acteurs de la communauté euro-méditerranéenne d'apporter une réponse plus dynamique et plus globale. Le Plan d'action ci-joint vise également à élargir le champ d'action proposé par celui des Nations Unies. A partir du nouveau paradigme proposé par ce Plan, nous œuvrons pour une action concertée de la société civile de la région euro-méditerranéenne en nous référant à nos valeurs et principes.
8. Nous sommes conscient-e-s du fait que l'importance d'impliquer la société civile dans la recherche d'une réponse globale et multidimensionnelle face à la menace de l'extrémisme violent a été soulignée par diverses déclarations internationales à tous les niveaux. L'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution adoptant la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, a affirmé la détermination des États membres à «*encourager davantage les organisations non gouvernementales et la société civile à s'engager, le cas échéant, dans l'optimisation des efforts pour mettre en œuvre la stratégie*». De même, dans le cadre de l'OSCE, l'Union africaine, la Ligue Arabe, l'Organisation de la Coopération Islamique et l'Union européenne ont reconnu qu'il était essentiel dans la prévention de l'extrémisme violent, d'engager la société civile dans la recherche d'un règlement politique commun pour les conflits et dans la promotion des droits humains et de la tolérance.
9. Cependant, ces bonnes volontés n'ont pas été accompagnées par des mesures concrètes sur le terrain afin de renforcer la contribution de la société civile dans la prévention de l'extrémisme violent. Au nom de la lutte contre le terrorisme, les gouvernements ont réduit les libertés politiques et imposé des mesures restrictives contre les défenseur-e-s des droits humains et les militant-e-s de la société civile dans de nombreux pays. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseur-e-s des droits humains a signalé des tendances inquiétantes à l'échelle mondiale dans la stigmatisation de ces mêmes défenseur-e-s en les assimilant à des «*terroristes, ennemi-e-s de l'État ou opposants politiques*». Les États invoquent systématiquement la sécurité nationale et la sécurité publique pour limiter la portée des activités de la société civile. Dans de nombreux pays, des mesures législatives et réglementaires spéciales ont été utilisées contre les ONG et les militant-e-s qui critiquent les politiques gouvernementales. Ces mesures mettent en difficulté des actrices et acteurs de la société civile qui promeuvent les droits humains et la tolérance en tant qu'éléments essentiels dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent. Il est essentiel de maintenir et de protéger un espace indépendant propre à la société civile si nous voulons aborder correctement les conditions qui mènent à la propagation du terrorisme.
10. Nous sommes convaincu-e-s que la promotion de sociétés ouvertes, tolérantes, équitables, inclusives et plurielles,

fondées sur le plein respect des droits humains et avec des opportunités socio-économiques et culturelles pour toutes et tous, représente l'alternative la plus concrète et la plus significative à l'extrémisme violent, et la stratégie la plus prometteuse pour démystifier cette menace. Nous considérons que la société civile a une capacité avérée de mobilisation à grande échelle et de création d'une demande ascendante qui favorise une gouvernance souple. Nos capacités de plaidoyer peuvent faciliter la participation des populations les plus démunies et vulnérables à la conception et à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement. Cela peut améliorer les services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation. Les organisations de la société civile jouent également un rôle de contrôle critique dans la vie publique. Nous avons développé des capacités substantielles et avons une influence croissante dans nos domaines d'intérêt.

11. Nous, actrices et acteurs de la société civile, constituons un potentiel occulté par nos Etats dans le domaine de la lutte contre l'extrémisme violent. Nous pouvons offrir, basée sur la culture de la non-violence, une vision positive de notre avenir ensemble, qui peut générer une alternative efficace face aux défis actuels qui nous sont posés. La société civile doit être habilitée à apporter une contribution constructive au développement politique, socio-économique et culturel de nos sociétés. En nous basant sur les principes de l'engagement, de l'espoir, de la créativité et de l'énergie de la société civile, nous voulons créer une alternative efficace face à la radicalisation violente. Nous devons toutes et tous faire barrage à l'extrémisme violent. En ce qui nous concerne, nous sommes prêt-e-s à apporter notre pierre à l'édifice.

«RADICALISATION», «EXTRÉMISME VIOLENT», «TERRORISME» : DÉFINITIONS

12. Nous reconnaissons que l'absence de définition universellement acceptée des termes «radicalisation», «extrémisme violent» et «terrorisme» dans les gouvernements et milieux universitaires est une menace pour toutes celles et tous ceux qui veulent mettre en place des mesures efficaces pour contrer la violence et prévenir l'extrémisme violent dans toutes nos sociétés. L'absence de définitions claires est particulièrement inquiétante si l'on considère que les médias utilisent quotidiennement ces termes sous diverses formes, en imposant des définitions hégémoniques plutôt incompatibles avec les normes universelles des droits humains. La capacité d'un Etat à classer certains individus ou groupes comme «terroristes» ou «extrémistes violents» est un fait d'autant plus troublant. Il existe des preuves historiques et actuelles selon lesquelles, lorsque les États manquent de démocratie, de primauté du droit, violent les droits humains ou de systèmes politiques pluralistes, le pouvoir de l'État peut être utilisé pour stigmatiser les défenseur-e-s des droits humains en tant que terroristes, ennemi-e-s de l'État ou opposant-e-s politiques. Reconnaisant cette situation, notre objectif est d'avoir des définitions comme base de travail.
13. Le Plan d'action ci-joint considère le terme de «radicalisation» comme un processus par lequel un individu, un groupe ou un Etat adopte des idées et des aspirations politiques, sociales, culturelles ou religieuses de plus en plus extrémistes qui rejettent le statu quo. Le terme «radicalisation» n'implique pas nécessairement une connotation négative. Il existe des processus de radicalisation pacifique qui aspirent aussi à rejeter le statu quo, où les griefs individuels ou collectifs sont canalisés en adoptant des idéologies qui luttent pour le progrès social et démocratique. Reconnaisant ainsi ce phénomène complexe, il est important de faire quelques distinctions entre les radicaux, ceux qui ont des idées radicales, et les radicaux violents, ceux qui adoptent des idéologies extrémistes violentes. Il existe plusieurs chemins qui constituent le processus de radicalisation et ceux-ci peuvent être indépendants mais ils se renforcent mutuellement.
14. Nous considérons que les extrémismes violents sont des idéologies qui aspirent à imposer leur hégémonie en utilisant des moyens violents, par-dessus la persuasion. Les idéologies extrémistes violentes sont fondées sur des valeurs totalitaires, fanatiques, intolérantes, patriarcales, antidémocratiques et anti-pluralistes. Les idéologies extrémistes violentes peuvent être adoptées par des individus, des groupes, des entreprises ou des États. Alors que les efforts actuels de lutte contre le terrorisme, se concentrent uniquement sur le lien entre extrémisme violent et violence physique, ce plan d'action vise à considérer la violence dans toutes ses dimensions : physique, émotionnelle, verbale, institutionnelle, structu-

relle ou spirituelle. Nous voulons inclure dans notre définition de l'extrémisme violent toutes les idéologies qui prônent, maintiennent ou engendrent la violence structurelle, culturelle et directe. Il est pertinent de souligner qu'aucune société, croyance religieuse ou vision du monde n'est à l'abri de l'extrémisme violent. La définition inclut, entre autres, des mouvements de droite comme de gauche, des mouvements ethniques, nationaux, de classe, de genre ou fondamentalistes religieux. Au cours des dernières décennies, la façon dont les médias ont présenté des mouvements comme Daech ou Al Qaeda a contribué à générer une corrélation directe entre l'extrémisme violent et les mouvements totalitaires qui utilisent l'islam comme instrument pour atteindre leurs objectifs. Ce récit, qui tend à créer une relation déterministe entre le terrorisme et l'islam, est dangereux et fallacieux. Si nous observons le nombre de décès provoqués par le terrorisme, nous constatons que la part importante des victimes se trouve dans le Maghreb et le Mashreq.

15. En l'absence d'une définition claire, ce Plan d'action adopte la définition de terrorisme de Schmid et Jongman (sur «*Political Terrorism. A new guide to Actors, Authors, Concepts, Data Bases, Theories and Literature*», 1988) : «Le terrorisme est une méthode d'action violente répétée, utilisée par des acteurs individuels, des groupes ou des États (semi-)clandestins, pour des raisons idiosyncratiques, criminelles ou politiques. - les victimes directes de la violence sont généralement choisies au hasard (cibles d'opportunité) ou sélectivement (cibles représentatives ou symboliques) d'une population cible et servent de générateurs de messages. Les processus de communication fondés sur la menace et la violence entre terroristes (organisations), victimes (en danger) et les principales cibles sont utilisés pour manipuler la cible principale (audience (s)), en la transformant en cible de terreur, cible de demandes ou encore en un objectif d'attention, selon que l'intimidation, la coercition ou la propagande soient recherchées».
16. Pour la mise en place de ce Plan d'action, nous adoptons une définition de la radicalisation comme processus qui conduit de l'aliénation individuelle, collective ou étatique, à l'adoption d'idéologies extrémistes violentes. Ce plan d'action rappelle que personne ne naît terroriste et que notre tâche principale doit être d'aborder les conditions, le contexte et les facteurs qui alimentent la radicalisation. Nous adoptons une définition de l'extrémisme violent comme un ensemble d'idéologies totalitaires qui visent à atteindre des objectifs politiques en favorisant la violence culturelle, structurelle ou directe. En ce qui concerne les idéologies de l'extrémisme violent, ce plan d'action vise à comprendre et à avoir un impact sur les processus de recrutement des groupes à travers le discours haineux et la propagande, ainsi que sur les auteurs de ceux-ci. En ce qui concerne les extrémistes violents, il est également essentiel de comprendre que l'extrémisme violent peut conduire au terrorisme ou à d'autres formes de violence, comme les crimes haineux ou les discours haineux. Enfin, notre définition du terrorisme est que celui-ci est un type particulier d'action extrémiste violente. Cela signifie que le processus que nous envisageons est celui qui va de l'aliénation à la radicalisation, et ensuite à l'adoption d'idéologies extrémistes violentes à travers la propagande et le discours de haine, et enfin aux actes de violence, y compris le terrorisme.
17. Ce Plan d'action vise à établir un programme d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Cela signifie que notre principal objectif d'action sera de cerner la corrélation entre aliénation, radicalisation et idéologies extrémistes violentes et l'action terroriste. Le rôle des forces de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent est actuellement contre-productif. Il est essentiel d'associer les organisations de la société civile dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ce rôle devrait être accepté et encouragé par toutes les autorités et les acteurs favorisant une action concertée.

L'IMPACT DE L'EXTRÉMISME VIOLENT DANS LA RÉGION EURO-MÉDITERRANÉENNE

18. L'extrémisme violent, et une bonne partie des mesures étatiques contre le terrorisme, entravent nos efforts collectifs en faveur de la construction de la paix et de la sécurité, du développement durable, de la protection des droits humains, de la primauté de la démocratie et la justice, de l'action humanitaire et de l'accès aux services de base dans la région euro-méditerranéenne.

19. En termes de paix et de sécurité, les groupes extrémistes violents contribuent de manière significative au cycle d'insécurité et de conflits armés qui affectent notre région. Le Moyen-Orient demeure la zone d'insécurité majeure, alimenté par la prolifération illicite d'armement, et l'occupation armée de la Palestine, source de problèmes et de défis pour la région. La population civile est gravement menacée, la stabilité nationale et régionale est largement ignorée et il y a une exacerbation des liens avec la criminalité transnationale organisée pour accroître ses ressources financières et la génération de revenus importants provenant de la traite d'êtres humains. D'autre part, la nécessité de protéger les citoyens des conséquences des actes humains intentionnels et non intentionnels, ainsi que des risques naturels et de problèmes d'ordre plus technique, est devenu un élément important du discours de sécurité des Etats.
20. L'impact économique mondial sur la lutte contre le terrorisme est beaucoup plus important en ce qui concerne la prévention des conflits que la construction et la consolidation de la paix. En réponse à cette menace, l'extrémisme violent a provoqué une réaction excessive de la part des États, en agissant à des fins de propagande, en violant systématiquement les droits humains et en privant les citoyens de leurs libertés essentielles. Il est aussi inquiétant pour la croissance du discours de la haine, perpétrée par des mouvements totalitaires qui sont en train de gagner de l'espace politique.
21. En ce qui concerne le développement durable et ses composantes, il est important de noter que l'extrémisme violent non seulement prive les gens de leurs libertés, mais limite aussi les possibilités d'élargir leurs capacités. L'exploitation des défis du développement, tels que les inégalités (comme celle de l'accès à la justice), la pauvreté et la mauvaise gouvernance, sont exacerbés davantage par l'extrémisme violent et créent ainsi un cercle vicieux de déclin qui touche en particulier les groupes marginalisés et peut affecter la cohésion sociale. Bien que la pauvreté ne puisse pas être prouvée comme ayant un lien de causalité direct avec le terrorisme, il est clair que l'impact de la violence extrémiste a été porté le plus lourdement par les citoyens-e-s de pays en développement, même si le recrutement et la radicalisation de l'extrémisme violent se produisent également dans les pays développés.
22. La plupart des gouvernements de la région consacrent une partie de plus en plus importante de leur budget aux menaces et aux conséquences de l'extrémisme violent, enlevant des ressources d'autres intérêts. L'investissement pour contrer l'extrémisme violent a des effets directs dans plusieurs pays où une affectation notoire du budget a été consacrée à ce secteur, au détriment d'autres activités socio-économiques et culturelles. La perception de l'insécurité augmente cette tendance.
23. Il ne subsiste aucun doute sur les violations massives et systématiques des droits humains commises par les groupes extrémistes violents dans la région euro-méditerranéenne. Cela va du droit à la vie jusqu'à aux violations graves telles que l'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté d'expression, d'association, de pensée, de conscience et de religion. Ces groupes violent également les droits des femmes et des filles, notamment par l'esclavage sexuel, la torture, les mariages forcés et le bafouement de leurs droits à l'éducation et à la participation à la vie publique.
24. L'application systématique des mesures contre le terrorisme a eu un effet profondément néfaste sur la jouissance des droits humains. La criminalisation, l'interdiction ou la sanction d'une conduite sans une définition claire est incompatible avec la légalité, principe fondamental de la loi. Les initiatives contre la violence risquent de compromettre les droits humains et les libertés fondamentales des communautés visées, et de saper le travail des défenseur-e-s des droits humains, ainsi que l'indépendance de la société civile. Plusieurs gouvernements de la région désignent déjà systématiquement les opposant-e-s politiques, les journalistes et les défenseur-e-s des droits humains comme des «extrémistes» ou des «terroristes».
25. Enfin, en ce qui concerne l'action humanitaire et l'accès aux services de base, la région est confrontée à une situation où le nombre de réfugié-e-s et de personnes déplacées de force, est le plus élevé, une situation où l'extrémisme violent a été un facteur important. Inactifs en matière de politique d'asile, et optant pour le choix de la sécurisation des frontières, les états n'ont fait qu'aggraver la crise migratoire en Europe.

CONTEXTE ET MOTEURS DE L'EXTRÉMISME VIOLENT DANS LA RÉGION EURO-MÉDITERRANÉENNE

26. Au cours des quinze dernières années, nous avons assisté à un énorme effort de recherche sur le contexte et les facteurs de l'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne. Cependant, ce Plan d'action considère que, même s'il existe des tendances et des modèles reconnaissables, il n'y a que peu de domaines qui ont été étudiés de façon intensive tandis que d'autres ont été délaissés ou peu étudiés. D'un côté, nous avons observé que de nombreux efforts de recherche visaient à comprendre le contexte et les vecteurs de la radicalisation des individus et des groupes, alors que d'autres acteurs potentiels, comme les États, ont été ignorés. Des efforts de recherche ont été principalement dirigés vers la compréhension d'un extrémisme violent particulier, le djihadisme. D'autres causes de radicalisation conduisant à l'adoption des idéologies violentes islamophobes ou d'extrême droite ont été négligées. Nous considérons que cette voie renforce le lien inquiétant entre extrémisme violent et certaines interprétations de l'islam. Nous considérons que renforcer ce lien est une erreur dangereuse qui peut même accentuer d'autres extrémismes violents. Plus de recherches, tant qualitatives que quantitatives, sont nécessaires sur tous les acteurs et tous les extrémismes violents agissant dans la région euro-méditerranéenne.
27. La recherche qualitative basée sur des entretiens avec des académicien-ne-s, particien-nes, institutions, victimes, et auteurs d'actes violents dans la région euro-méditerranéenne, suggère de distinguer deux catégories principales des causes : les « facteurs d'impulsion », ou les conditions propices à l'extrémisme violent, ainsi que le contexte structurel d'où celui-ci émerge ; et les « facteurs de répulsion », ou les motivations et les processus individuels, qui jouent un rôle clé dans la transformation des idées et des griefs en actes extrémistes violents.

A. Conditions et contexte structurel conduisant à l'extrémisme violent

28. Rien ne peut justifier l'extrémisme violent, mais il faut aussi reconnaître qu'il n'est pas né pas du vide. Les données qualitatives disponibles mettent en évidence la présence de certains facteurs récurrents, qui sont communs à une grande variété de pays et de zones de la région euro-méditerranéenne et qui conduisent, parfois isolément et parfois en combinaison avec d'autres facteurs, à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

Un manque de possibilités socio-économiques et culturelles

29. Au cours des dernières décennies, la crise économique sans précédent qui affecte la région euro-méditerranéenne a généré des niveaux de croissance faibles et négatifs. Les politiques économiques et sociales néolibérales, mises en œuvre par les gouvernements de la région pour faire face à cette crise, ont engendré des niveaux extraordinaires d'inégalité. Ceux-ci étant aggravés par l'échec général dans la création d'emplois décents pour les jeunes, la réduction de la pauvreté et du chômage, la lutte contre la corruption et l'exploitation des ressources naturelles, et la gestion des relations entre les différentes communautés en respect de leurs droits humains. Les États possédant des niveaux élevés d'inégalités sont plus enclins à l'extrémisme violent et ont tendance à connaître un plus grand nombre d'actes terroristes. Le manque de développement socio-économique dans la région fait perdre toute crédibilité et légitimité des gouvernements aux yeux des citoyens. Ceci rend les institutions de l'État moins efficaces pour faire face à l'extrémisme violent.
30. Les inégalités existantes ont engendré de faibles niveaux de cohésion sociale et un manque d'opportunités socio-économiques et culturelles et une absence d'égalité des genres affectant en particulier les classes et catégories sociales démunies. Le manque d'accès à des opportunités pour certaines classes sociales engendre l'aliénation, l'éloignement des personnes de certains aspects de leur citoyenneté et constitue aussi un terrain fertile pour la propagande des organisations extrémistes violentes. De plus, certains médias utilisés par tous les types d'auteurs d'extrémisme violent alimentent la peur parmi les populations.
31. Le manque d'opportunités socio-économiques et culturelles a fragilisé la résilience de nos sociétés face à la propagande extrémiste violente et a engendré la méfiance à l'encontre des gouvernements et du rôle de la loi. L'absence

d'un contrat social solide entre gouvernants et gouvernés alimente les alternatives extrémistes violentes. En Europe, plusieurs Etats connaissent une dynamique politique où les alternatives populistes d'extrême droite acquièrent des appuis sociaux croissants. Les idéologies extrémistes violentes contre les minorités ou certaines religions spécifiques sont banalisées. La possibilité que l'un de ces partis politiques parvienne à prendre le contrôle d'un Etat membre est l'une des principales menaces en Europe aujourd'hui. La faible résilience communautaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est également en train de fortifier et de donner la légitimité à des gouvernements autoritaires et répressifs. La démocratie et le pluralisme réels continuent d'être illusoire dans plusieurs pays.

32. L'absence générale de nouvelles possibilités d'emploi, surtout lorsqu'elle touche des régions ou des communautés précaires, peut faire en sorte que les organisations extrémistes violentes apparaissent comme une source de revenus attrayante.
33. L'extrémisme violent est susceptible de se développer plus facilement dans les Etats membres de l'Europe avec une faible performance socio-économique notamment les opportunités pour les jeunes et la confiance dans le système électoral.

Marginalisation et discrimination

34. Aucun pays de la région euro-méditerranéenne n'est complètement homogène. Il est important de souligner que la diversité en elle-même ne conduit pas à accroître la vulnérabilité d'un pays à l'extrémisme violent. Le problème n'est pas la diversité mais l'inégalité des chances. La crise économique engendre les disparités. Le manque de ressources a abouti à la concurrence sociale pour le bien-être entre les communautés les plus marginalisées et les plus discriminées. Cette concurrence accentue la violence structurelle et culturelle contre des communautés et des classes sociales spécifiques. Lorsqu'un groupe, quel que soit son poids démographique, agit de façon monopoliste dans les secteurs politiques et économiques au détriment des autres, les tensions intercommunautaires, les inégalités de genre, la marginalisation, l'aliénation et la discrimination augmentent. Tout cela s'exprime par l'accès restreint aux services publics et aux possibilités d'emploi, ainsi que par les obstructions au développement régional et à la liberté de croyance. Cela, à son tour, peut inciter ceux qui se sentent privés de leurs droits à embrasser l'extrémisme violent comme un moyen pour parvenir à leurs objectifs.

Répression politique, violations des droits humains et Etat de droit.

35. L'extrémisme violent tend à prospérer dans un environnement caractérisé par la répression politique. Lorsque la mauvaise gouvernance est associée à des politiques et des pratiques répressives qui violent les droits humains et la primauté du droit, l'attrait de l'extrémisme violent tend à être renforcé. Les violations du droit humanitaire international, commises au nom de la sécurité de l'Etat, peuvent faciliter l'émergence de l'extrémisme violent en marginalisant les individus et en aliénant les populations, les poussant ainsi à épouser ses actions. Les extrémistes violents cherchent aussi à instrumentaliser la répression de l'Etat et d'autres griefs dans leur lutte contre celui-ci. Ainsi, les gouvernements qui prennent des mesures de sécurité répressives ayant des retombées négatives sur les droits humains et l'Etat de droit, comme le profilage de certains groupes sociaux, le recours à des techniques de surveillance intrusives et la prolongation des états d'urgence déclarés, tendent à engendrer des extrémismes encore plus violents. Cette réalité prouve que les mesures actuelles antiterroristes, fondées sur la sécurité, peuvent alimenter les griefs communautaires et sociaux, et peuvent offrir des possibilités d'instrumentalisation aux extrémistes violents.
36. L'absence d'efforts adéquats, conformément aux obligations internationales, en faveur de la garantie des droits économiques, sociaux et culturels, exacerbée par la discrimination à l'égard des genres, des groupes ethniques, nationaux, religieux, linguistiques et autres, et l'absence ou la réduction de l'espace démocratique, peuvent offrir aussi des possibilités d'exploitation à des extrémistes violents. Les institutions étatiques qui ne remplissent pas leurs obligations internationales pour protéger ces droits peuvent alimenter les griefs et entraver non seulement leur efficacité mais aussi les normes et la cohésion sociales.

37. De plus, il convient d'accorder une plus grande attention à l'élaboration de stratégies et de programmes de réintégration efficaces -fondées sur les genres et les droits humains pour les personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme et aux crimes de haine ainsi que pour les combattants terroristes étrangers qui reviennent dans leur pays.

Les conflits persistants et non résolus. Absence de résolution et de non-transformation des conflits structurels.

38. La région euro-méditerranéenne est l'une des régions du monde où persistent le plus de conflits non résolus. Le manque d'engagement international et national a engendré des crises ancrées avec un nombre élevé de personnes déplacées et réfugiées, ainsi que des populations entières vivant sous occupation militaire ou en guerre permanente. Ces situations tendent à créer un terrain fertile pour l'extrémisme violent, pas seulement en raison de l'absence de gouvernance résultant du conflit en lui-même et des souffrances qu'il engendre, mais aussi parce que de tels conflits permettent aux groupes extrémistes violents d'exploiter des griefs profondément enracinés afin de gagner en force. Des mesures urgentes doivent être prises pour résoudre les conflits prolongés. Résoudre ces conflits diminuera l'impact des récits insidieux des groupes extrémistes violents. Lorsque la prévention échoue, notre meilleure stratégie pour assurer une paix durable et lutter contre l'extrémisme violent implique des solutions politiques ainsi qu'une responsabilisation inclusive.

La radicalisation dans les prisons

39. La recherche montre que le traitement sévère dans les centres de détention peut jouer un rôle déconcertant puissant dans le recrutement d'un grand nombre d'individus qui ont rejoint des groupes extrémistes violents et organisations terroristes. Nous sommes conscient-e-s que plusieurs initiatives ont été prises afin de prévenir la radicalisation dans les prisons et les lieux de détention. Mais il est important de souligner que le gros du travail doit aller vers l'amélioration des conditions de détention, et la lutte contre les traitements inhumains des détenus. Des mesures de sauvegarde doivent être mises en place pour empêcher la propagation d'idéologies extrémistes à d'autres détenus tout en respectant la protection accordée par le droit international aux personnes privées de liberté y compris le respect des standards et normes internationaux concernant la réclusion cellulaire.

B. Les processus de radicalisation

40. Bien que les conditions favorables à l'extrémisme violent affectent des populations entières, seul un petit nombre d'individus sont radicalisés et se tournent vers la violence. Les motivations individuelles complexes aussi bien que l'action humaine délibérée jouent un rôle clé dans l'exploitation de ces conditions et dans la transformation des idées et des griefs en actions violentes.

41. Les conditions et le contexte structurel susmentionnés engendrent l'aliénation et la dislocation entre les citoyen-ne-s ainsi qu'un terrain pour les organisations extrémistes violentes. Cela permet l'émergence d'un contexte social qui donne naissance à des formes d'organisations et d'orientations génératrices des processus de radicalisation.

42. Le contexte social est actuellement marqué par la hausse de la propagande et des discours de la haine portés par des leaders charismatiques, des mouvements politiques et des réseaux familiaux et sociaux informels. S'il est difficile de rejoindre des organisations terroristes, à moins de connaître un de leurs membres, cela devient souvent facile de voire ces organisations faire la promotion de leurs idéologies extrémistes violentes dans l'espace public : sur les réseaux sociaux, voire même dans les médias de masse, tels que la radio, la télévision ou les journaux qui appuient ouvertement leur propagande extrémiste violente et des discours de haine.

43. Les individus qui courent un risque de tomber dans le piège de l'extrémisme violent se sentent souvent incapables de résoudre un différend de façon pacifique et ont du mal à embrasser la diversité (en raison d'une culture de la violence et de l'intolérance). Ils éprouvent - ou craignent – une certaine maltraitance de la part des institutions ayant le monopole de la violence et de la détention. Ces individus-là perçoivent une inégalité sociale à l'avantage de groupes spécifiques qui d'autant plus jouissent d'impunité. Ils éprouvent également un manque d'opportunités en termes d'éducation, de qualité

- de vie et de revenus. Il convient de souligner que tous les individus qui expriment de tels griefs ne sont pas destinés à embrasser la violence. L'ampleur des griefs, combinés à des expériences personnelles et à l'influence de récits extrémistes violents, peuvent pousser ou attirer ces individus à adopter la violence la considérant comme un recours légitime.
44. Les jeunes peuvent connaître des crises d'identité et des quêtes de sens qui n'ont pas d'issues positives : l'exclusion ou la marginalisation par les processus traditionnels de prise de décision et par les institutions. Ils peuvent subir des inégalités socio-économiques importantes en matière d'emploi, de revenus, de logement et d'accès aux services sociaux de base. Le radicalisme des jeunes peut être, et a souvent été, une force de remise en question et pour un changement social progressiste. La radicalisation (en tant que phénomène de jeunesse) concerne aussi la recherche de l'identité propre, de l'appartenance.

UN PROGRAMME D'ACTION

45. Nous signataires de ce Plan d'action, nous nous engageons à prévenir l'extrémisme violent et à promouvoir un programme d'action aussi dynamique et de grande envergure que le phénomène en lui-même. Nous reconnaissons que notre dimension régionale et transnationale, fondée sur un partenariat réel et honnête, est l'une de nos principales valeurs ajoutées pour apporter une contribution pertinente dans nos sociétés. Étant donné que l'extrémisme violent ne respecte pas les frontières, l'action nationale et mondiale doivent être complétées par une coopération régionale renforcée.
46. Ce Plan d'action se base sur l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU à tous les États membres pour promouvoir les processus multipartites afin d'adopter un plan d'action national, régional et local pour prévenir l'extrémisme violent. Nous, les signataires de ce Plan d'action, voulons renforcer le message du SG et nous voulons exprimer notre engagement et notre demande pour l'adoption immédiate de ce Plan concerté en y intégrant des processus participatifs concrets, donnant un espace pertinent et clé à des organisations indépendantes de la société civile. Afin de contribuer à cette action concertée, nous souhaitons que ce Plan d'action comporte les exigences suivantes :

Dialogue et prévention des conflits

47. Nous voulons promouvoir un cadre intégré pour aborder la question complexe de l'extrémisme violent par tous les moyens pacifiques et non-violents. Prévenir l'extrémisme exige la prévention et résolution de conflits, le développement inclusif, le respect des droits humains et la bonne gouvernance.
48. Plaider pour un changement radical de la conception des plans d'action nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent, avec une participation substantielle de la société civile.
49. Plaider pour la non-participation des acteurs étatiques de la défense et de la sécurité dans la conception et l'implémentation des stratégies et mesures de la prévention de l'extrémisme violent.
50. Plaider pour une diversification des fonds étatiques alloués au contreterrorisme.
51. Veiller à ce que les plans d'action ne se concentrent pas exclusivement sur l'extrémisme religieux, mais qu'ils tiennent compte de toute la gamme des discours et des comportements extrémistes. Les idéologies racistes, ultra-nationalistes ou d'extrême droite sont d'autres menaces actuelles qui favorisent l'extrémisme violent.
52. Surveiller et dénoncer tous les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent qui restreignent les droits humains et les libertés civiles et politiques des personnes et des groupes, notamment sous la forme de législations nationales antiterroristes répressives ou les législations migratoires.
53. Plaider à mettre en place des espaces de dialogue inclusif entre les gouvernements et les organisations de la société civile sur toute politique en matière de prévention de l'extrémisme violent.
54. Exhorter les individus à quitter les groupes extrémistes violents en mettant au point des programmes qui mettent l'accent sur l'offre d'opportunités éducatives et économiques, en coordination avec les besoins de la population civile.
55. Développer des stratégies participatives pour prévenir l'émergence d'extrémismes violents, protéger les communautés

contre le recrutement et la menace de l'extrémisme violent et développer l'estime de soi au sein de la communauté en fournissant des plateformes appropriées pour le dialogue et l'identification précoce des griefs.

56. Engager les leaders communautaires à fournir une plate-forme pour le dialogue intra et intercommunautaire et des discussions afin de promouvoir la tolérance et la compréhension entre les communautés et de rejeter les doctrines violentes en soulignant les valeurs pacifiques et humanitaires inhérentes à leurs croyances.

Protection de l'espace indépendant de la société civile

57. Faire pression auprès des institutions de la communauté internationale en faveur d'un mécanisme de protection et de renforcement de la société civile.

58. Créer un mécanisme de sensibilisation de la société civile sur leurs droits, rôles et responsabilités.

Etat de droit et respect des normes et standards des droits humains

59. Plaider pour l'instauration d'institutions sécuritaire étatiques non abusives et superviser leurs activités et les tenant redevables pour les violations des droits humains.

60. Intercéder pour l'accès à la justice pour toutes et tous et veiller à ce que les institutions soit équitables, efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, conformément à l'Agenda pour le développement durable de 2030.

61. Veiller à ce que les forces de l'ordre public, les organismes d'application de la loi et les institutions judiciaires agissent en conformité avec les conventions internationales des droits humains. Assurer le contrôle et la redevabilité de ces organes en tenant compte de la dimension genre.

62. Protéger les défenseur-e-s des droits humains et les autres acteurs de la société civile qui luttent pour la justice, la dignité et le changement social dans leurs sociétés.

63. Aider et protéger les défenseur-e-s des droits humains qui recensent toutes sortes de violations de ces mêmes droits, y compris par des acteurs étatiques, dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent.

64. Sensibiliser sur le danger de la récupération du travail des institutions de éducatives, culturelles et religieuses par les terroristes et leurs partisans. Pour cela, et si nécessaire, prendre des mesures appropriées à l'encontre de toutes les formes de discrimination fondées sur la religion et la croyance.

65. Promouvoir l'implémentation de mécanismes de justice transitionnelle dans la perspective de remédier aux violations des droits humains héritées.

66. Dispenser des formations sur les droits humains pour les forces de sécurité, les agents d'application de la loi et tous les organismes impliqués dans l'appareil judiciaire afin de respecter les droits humains dans la prise de mesures de prévention de l'extrémisme violent et dans tous ses aspects.

Bonne Gouvernance

67. Inclure un examen critique de toutes les législations, toutes les politiques, stratégies et pratiques nationales visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent afin de déterminer si elles sont fermement ancrées dans le respect des droits humains et de l'État de droit.

68. Plaider pour fournir des services de base non discriminatoires, assurer la redevabilité de la fourniture de services et étendre les services de l'État dans les régions marginalisées.

69. Renforcer la coopération entre la société civile et les autorités locales afin de créer des opportunités socio-économiques et culturels, tant dans les zones ruraux qu'urbaines.

70. Promouvoir la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, y compris des initiatives fondées sur les droits humains qui aident à éliminer les conditions propices à l'extrémisme violent.

71. Promouvoir l'espace politique du dialogue non-violent entre toutes les parties prenantes principales dans un contexte donné. Ce dialogue doit se faire en respectant les droits de liberté d'expression et de réunion. Il faut également reconnaître et protéger les groupes non-violents de la société civile en tant que partenaires principaux dans la création de sociétés démocratiques et plurielles.

Jeunes et éducation

72. Promouvoir l'inclusion des organisations de la jeunesse et de l'éducation dans la prévention de l'extrémisme violent, aussi bien dans l'élaboration, que dans le suivi et la veille des politiques et programmes dans ce domaine.
73. Mise en œuvre de programmes éducatifs qui favorisent la justice universelle, les compétences relationnelles et la pensée critique, la tolérance et le respect de la diversité, afin de promouvoir la paix et la culture de non-violence.
74. Explorer les moyens d'introduire l'éducation civique et aux droits humains dans les programmes scolaires et les manuels scolaires, le matériel didactique, les formations et la sensibilisation des enseignants.
75. Plaider pour l'inclusion de la représentation et participation des jeunes, sans discrimination, dans la vie publique y compris dans les processus de prise de décision et de législation.
76. Faciliter le désengagement des jeunes de groupes violents. Travailler avec des jeunes qui se sont joints à des groupes extrémistes violents pour ensuite canaliser leur objectif de changement envers des activités et des approches constructives, non-violentes et inclusives.
77. Améliorer la participation des jeunes à la conception et à la diffusion de récits alternatifs pour prévenir l'extrémisme violent. Apporter de nouvelles preuves sur la contribution des jeunes en tant que modèles de prévention de la violence, des conflits et de l'extrémisme violent et soutenir et promouvoir de nouveaux récits positifs sur le rôle des jeunes dans la prévention de l'extrémisme violent.
78. Contribuer à la formation des jeunes dans leur développement socio-économique en leur offrant des possibilités de carrière supplémentaires, en favorisant une culture entrepreneuriale et en proposant des formations professionnelles.
79. Etablir des mesures de veille sociale sur les réseaux de captation et de radicalisation des jeunes par des idéologies extrémistes violentes.
80. Plaider pour la mise à disposition d'espaces publics de proximité d'épanouissement pour les jeunes, sans discrimination, proposant des activités culturelles, artistiques, sportives et de divertissement.

Egalité des genres

81. Intégrer les notions de genre dans les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent. Appliquer l'approche genre dans l'analyse des décisions et interventions liées à la sécurité est nécessaire pour reconnaître les nouvelles dimensions de l'extrémisme violent et comment les prévenir.
82. Renforcer l'interaction avec les organisations féministes concernant leur impact sur l'intervention sécuritaire, l'amélioration de la présence sécuritaire au niveau communautaire.
83. Veiller à ce que les femmes (et autres groupes sous-représentés) soient incluses dans les organismes nationaux d'application de la loi et de protection, dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent.
84. Plaider pour la mise en œuvre des mécanismes de protection des communautés les plus vulnérables et ciblées par l'extrémisme violent, y compris les femmes et les jeunes.
85. Plaider pour l'inclusion de la représentation et participation des femmes, sans discrimination, dans la vie publique y compris dans les processus de prise de décision et de législation.
86. Soutenir et renforcer les organisations et les réseaux féministes existants pour jouer leur rôle de consolidation de la paix et de réconciliation dans les mécanismes officiels et les institutions à tous les niveaux de décision.
87. Construire les capacités des femmes et de leurs collectifs pour s'engager dans la prévention et les efforts de réponse à l'extrémisme violent.

La participation des communautés

88. Adoption de stratégies de règlements des conflits basées sur la proximité dans le but de résoudre les problèmes locaux en partenariat avec la communauté. Ces stratégies doivent être fermement fondées sur les droits humains afin d'éviter de mettre en danger les membres de la communauté.
89. Promouvoir des dialogues régionaux et nationaux sur la prévention de l'extrémisme violent avec un éventail d'acteurs

englobant l'engagement des jeunes, l'égalité des genres, l'inclusion des groupes marginalisés, le rôle des municipalités, et en utilisant à bon escient les réseaux sociaux et autres plateformes virtuelles. Favoriser le rôle de la culture et de l'art dans la construction de la culture de dialogue.

90. Explorer et intervenir pour trouver des occasions d'introduire des mécanismes alternatifs de règlement de différends, comme la médiation, l'arbitrage et la justice réparatrice, afin de résoudre les conflits et de parvenir à une paix durable.
91. Soutenir la création de réseaux régionaux et mondiaux pour la société civile, les jeunes, les organisations de femmes afin de leur permettre de partager leurs bonnes pratiques et expérience et améliorer ainsi le travail dans leurs communautés respectives.
92. Encourager les associations civiques et professionnelles, les syndicats, les partis politiques et les chambres de commerce à atteindre, par leurs propres réseaux, les groupes marginalisés afin de relever les défis ensemble à travers un dialogue inclusif et des politiques consensuelles.
93. Mettre à disposition un soutien médical, psychosocial et juridique dans les communautés qui abritent des victimes d'extrémistes violents, y compris des victimes de crimes sexuels et sexistes.
94. Renforcer les capacités du tissu associatif local en matière de prévention de l'extrémisme violent pour améliorer leur résilience communautaire. Pour identifier, gérer et exploiter les partenariats locaux nécessaires pour prévenir l'extrémisme violent, les OSC doivent analyser et comprendre le contexte local, les processus de confiance avec les partenaires des structures endogènes.

Réseau de communication et réseaux sociaux

95. Promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, du pluralisme et de la diversité des médias dans les cadres juridiques nationaux.
96. Défendre les journalistes en plaidant pour des enquêtes rapides et approfondies sur les menaces à leur sécurité et encourager les journalistes à travailler ensemble pour développer des formations et codes de conduite qui promeuvent la tolérance et le respect.
97. Création de mécanismes de coordination entre la société civile et les parties prenantes non étatiques (journalistes, réseaux sociaux, etc) afin de convenir à une déclaration de principes pour combattre le discours haineux.
98. Contribuer à la conception et au développement des stratégies de communication adaptées aux contextes locaux, sensibles à l'égalité de genre et basées sur les normes internationales des droits humains, afin de contester les récits principaux associés à l'extrémisme violent.
99. Mener davantage de recherches sur la relation entre l'utilisation massive de d'Internet et des réseaux sociaux par des extrémistes violents comme source de captation et les facteurs qui poussent les individus vers l'extrémisme violent.
100. Promouvoir des récits alternatifs qui traitent des causes de l'extrémisme violent, y compris des violations continues des droits humains.

Création d'un Observatoire de soutien aux OSC au terme de la Conférence de Barcelone

Au terme de la Conférence de Barcelone, soutenir la création d'un Observatoire pour prévenir l'extrémisme violent (OPEV) dans la région euro-méditerranéenne afin de soutenir les OSC. L'OPEV aura les résultats escomptés à travers les mesures suivantes :

Veiller à coordonner les efforts de suivi de la mise en œuvre de ce Plan d'action et des principales conclusions de la Conférence de Barcelone.

Être un point focal pour tous les signataires du Plan d'action et mener des efforts coordonnés pour promouvoir la prévention des actes d'extrémisme violent dans un cadre politique.

Promouvoir la mise en place d'une plate-forme active de mouvements et organisations de la société civile de toute la région euro-méditerranéenne pour promouvoir les efforts coordonnés.

Promouvoir la création de l'OPEV dans les pays clés du pourtour de la région euro-méditerranéenne.
Mener à bien des approches de recherche-action afin de déterminer les principaux moteurs de TOUS les extrémismes violents dans la région euro-méditerranéenne.
Effectuer une analyse de Big data et des recherches sur la propagande et la haine sur Internet et les réseaux sociaux.
Contribuer aux stratégies de communication, adaptées à des contextes spécifiques, sensibles aux différences entre les genres et basées sur les normes internationales relatives aux droits humains, pour contester le récit dominant associé à l'extrémisme violent et proposer des alternatives.
Plaider en faveur de l'élaboration de plans d'action locaux, régionaux et nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent, y compris les OSC et englobant l'engagement des jeunes, l'égalité des genres et l'inclusion des groupes marginalisés. La participation des OSC à la conception des plans d'action nationaux est précisée dans le Plan d'action de l'ONU pour prévenir l'extrémisme violent.
Améliorer la communication et la coordination de la plate-forme des OSC issue de la Conférence de Barcelone en partageant tous les éléments nécessaires (bonnes pratiques, outils, etc.) afin de les habiliter et de contribuer davantage à la prévention de l'extrémisme violent.
Identifier les meilleures pratiques des organisations de la société civile pour contrer l'extrémisme violent. Partager et promouvoir la plate-forme euro-méditerranéenne des OSC issue de la Conférence de Barcelone.
Apporter une assistance technique (mise en réseau, formation, etc.) à la plateforme euro-méditerranéenne des OSC issue de la Conférence de Barcelone.
Réaliser un rapport annuel des activités menées dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent par les signataires de ce Plan d'Action
Réaliser un rapport annuel des lois antiterroristes adoptées par nos Etats et leur impact en termes des violations des droits humains

Nous, les mouvements et organisations de la société civile signataires de la région euro-méditerranéenne, déclarons la volonté de respecter et de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action adopté à ce jour.

À Barcelone, le 29 janvier 2017



POUR LA PAIX, LE PROGRÈS SOCIAL ET LA VIE

Le mouvement pacifiste et le mouvement syndical ont de solides traditions de luttes communes qui se sont forgées au cours du temps dans l'action en faveur de la paix du désarmement, du droit des peuples, pour l'élimination des armes atomiques.

Le samedi 30 janvier le Mouvement de la Paix et la CGT ont organisé en partenariat une nouvelle initiative commune au siège confédéral de la CGT sous la forme d'un séminaire de réflexion sur « **Les enjeux de la paix dans le monde aujourd'hui** ».

Ce séminaire a été un succès tant par le nombre des participants inscrits (1 52) que par le nombre des intervenants (Angleterre, Tunisie, Algérie, Bosnie, Irak, USA, Portugal, France), la diversité des organisations et parcours des intervenants (journalistes, universitaires, responsables associatifs, syndicaux pacifistes, féministes, philosophes, cinéaste, chercheurs et experts).

Ce séminaire était présidé par Habib Kazdaghli, Historien et Doyen de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de La Manouba (1) à Tunis. Le doyen Habib Kazdaghli est membre de l'UGTT, organisation syndicale tunisienne partenaire de la Cgt qui a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 2015 avec 3 autres organisations

tunisiennes. Le Doyen Kazdaghli est aussi membre d'un mouvement de paix tunisien. Le séminaire s'est conclu par une intervention de Philippe Martinez secrétaire général de la CGT.

Ce séminaire a permis d'approfondir trois questions principales à savoir « De quoi le terrorisme est-il le nom ? De quelle sécurité parle-t-on ? Comment construire la paix : quelles alternatives, quelles solidarités ? ».

Il a aussi permis de mettre en évidence des convergences d'analyses et des perspectives pour l'action et pour la construction d'alternatives.

Les problèmes qu'affronte l'humanité sont graves : conflits et guerres, prolifération des armes y compris nucléaires, atteintes à l'environnement, réchauffement climatique, mauvaise gestion des ressources vitales, malnutrition et épidémies, régressions sociales, terrorisme et montée de l'extrême droite et des intégrismes...

Cependant, jamais l'humanité n'a autant qu'aujourd'hui disposé de moyens (connaissances, techniques, analyses) pour résoudre les problèmes et créer les conditions afin que chaque être humain puisse vivre en paix et en sécurité, sécurité physique, sociale, médicale, nutritive et environnementale, individuelle et collective.

Parmi les causes de la situation : le mode de production capitaliste qui est en pleine dérive financière et spéculative. La mondialisation néolibérale des économies, avec la circulation effrénée des capitaux et les délocalisations, ont accentué la fracture entre riches et pauvres à l'intérieur des sociétés et entre les pays. La recherche du profit à tout prix et la volonté des puissants de contrôler les richesses de la planète entretiennent la course aux armements et le commerce des armes, pérennisent le sous-développement et alimentent les tensions sur la planète.





Cette grave crise économique et financière peut, du jour au lendemain, entraîner une déstabilisation mondiale dangereuse pour la paix du monde d'autant que cette situation s'accompagne d'une volonté de remilitarisation des relations internationales sous la pression du lobby militaro industriel et de certains gouvernements dont ceux engagés dans l'Otan. Ainsi, les dépenses militaires mondiales qui s'évaluaient à : en 1999 à 950 milliards de dollars ont atteint 1800 milliards de dollars en 2015. **En France, les budgets militaires sont à la hausse depuis 2002 pour atteindre 32 milliards d'euros en 2015.**

Dans ce contexte, les engagements pris par les chefs d'Etat en l'An 2000 et réaffirmés en 2015 pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) destinés à réduire de moitié la pauvreté dans le monde, ne sont pas tenus. Cette situation, qui plonge plus d'un milliard d'habitants de la planète dans l'extrême pauvreté, est un facteur majeur d'insécurité sociale, de violences et de conflits armés.

Malgré tout, grâce aux luttes, des résultats ont été obtenus dont nous nous réjouissons (zones sans armes nucléaires, traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), élaboration par les Nations unies, à l'instigation de l'Unesco, de programmes pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, nous nous réjouissons de la position de la Cour internationale de justice de la Haye déclarant que : « *la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire* ».



Nous rappelons également que la Charte des Nations unies affirme en son article 26 qu'il convient « *de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde* », que l'OIT affirme dans son préambule « *qu'une paix durable ne peut se construire qu'à travers la justice sociale* » et qu'en 2000 des résolutions de l'assemblée générale des Nations Unies (A/RES/52/13 et A/53/243 par exemple) appellent l'ensemble des Etats et des peuples à s'engager dans une véritable transition pacifiste dans les termes suivants : « *préserver les générations futures du*

fléau de la guerre exige une transition vers une culture de la paix afin de prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes pour résoudre les problèmes grâce au dialogue et à la négociation ».

Ce sont là des succès pour les forces de paix et des points d'appui pour exiger avec encore plus de force, que les Etats s'engagent résolument dans la construction de la paix et que les puissances nucléaires abandonnent la modernisation de leurs arsenaux et s'engagent réellement dans un processus de désarmement nucléaire comme le stipule l'article 6 du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) .

Oui, le monde est confronté à de nombreux dangers comme en témoignent les conflits en cours, la violence, le terrorisme, le développement du trafic de drogues et des pratiques mafieuses.

Mais un monde plus juste et plus sûr ne peut reposer sur la force des armes.

En effet, le sous-développement, la misère, le chômage, les injustices, le manque de démocratie, l'analphabétisme, l'obscurantisme contribuent à la désagrégation des sociétés et constituent le terreau où surgissent les haines et les affrontements qui mettent en cause la sécurité des peuples et la paix et poussent des centaines milliers de personnes sur le chemin de l'exil dans des conditions inhumaines.

La « sécurité humaine » conçue comme le respect des droits, individuels et collectifs, et la satisfaction des besoins, fondée sur une éthique de solidarité, doit devenir la référence commune pour promouvoir un développement durable, soutenable par la planète, partagé et respectueux de l'environnement. C'est à la promotion de cette culture de la paix conçue comme un objectif de civilisation que nous entendons travailler car au premier rang des besoins, figure le droit pour tous de vivre en paix.

La Paix et Le développement dans la justice sont donc de grands défis à relever. Cela ne se fera pas sans remettre en cause les choix actuels des institutions financières, économiques et les politiques internationales.

Dans ce contexte, la restructuration en profondeur de l'armée et de son outil de défense, telle qu'elle a été réalisée pose des problèmes graves. Cette restructuration ne s'est pas inscrite dans un processus de désarmement mais dans une militarisation des rapports internationaux, en privilégiant les stratégies interventionnistes, en accélérant la privatisation et la concentration des grandes firmes multinationales de l'armement qui placent encore plus cette fabrication sous la loi du profit et de la rentabilité financière, développant ainsi un marché des armes inacceptable pouvant toucher au nucléaire.

En revanche, cette restructuration se traduit par un gâchis humain et industriel considérable et inacceptable pour les travailleurs et les populations concernées. Pour la CGT et le Mouvement de la Paix, il n'est pas contradictoire de lutter pour la paix et le désarmement dans le monde et d'affirmer dans le même temps leur attachement à la sécurité du pays, en recherchant les voies d'une autre conception de la sécurité, une sécurité de moins en moins basée sur les rapports de force militaire mais donnant une place beaucoup plus importante aux coopérations économiques, sociales et culturelles qui favorisent le développement, la création d'emplois ainsi que la solidarité et la compréhension entre les peuples.



D'autres choix sont en effet possibles, sans briser les hommes et casser les outils mais en faisant d'eux les fers de lance d'une politique de reconquête industrielle pour répondre aux multiples besoins qui se font jour en France et dans le monde. Ce sont des exigences économiques et sociales mais aussi pacifistes.

Le Mouvement de la Paix et la CGT, au moment où les crédits pour le logement, l'emploi, l'école, la santé, la culture, les universités et les équipements civils subissent les effets des politiques d'austérité ; alors que des droits humains fondamentaux sont mis en cause comme le droit du travail, ont décidé de poursuivre leur concertation.

Face aux politiques d'exception (état d'urgence etc.) les 2 organisations réaffirment leur volonté de combattre le terrorisme par la paix, la démocratie, la réalisation des droits humains et l'engagement. Elles refusent que les salariés et la population, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent. Elles appellent tous les citoyens à résister partout à toutes les formes d'amalgame (islamophobie, xénophobie, etc.) et à veiller à ne pas se laisser piéger par des discours belliqueux



ou racistes qui contribuent à opposer une partie de la population à une autre. C'est bien le combat pour la justice sociale et la réalisation concrète de tous les droits humains qui fera reculer le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme, les guerres et le terrorisme. Nous encourageons tous les citoyens à appuyer le dialogue, la démocratie, les valeurs républicaines, à s'engager dans les syndicats et les associations pour contribuer à faire avancer collectivement ces objectifs.

Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de **paix, de fraternité, de justice, de solidarité, de démocratie, de liberté et de laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble.**

Dans ce contexte, la CGT et le Mouvement de la Paix déclarent vouloir poursuivre leurs échanges pour contribuer à la construction d'un monde de justice et de paix.

Le Mouvement de la Paix et la CGT souhaitent que la France prenne des initiatives marquantes, comme le gel du programme M 51 et les programmes de modernisation des armes nucléaires, afin de relancer les négociations internationales pour la mise en œuvre d'un désarmement nucléaire négocié. Le gouvernement français doit assurer partout en France la promotion du 21 septembre : Journée internationale de la paix et la mise en œuvre les résolutions des Nations unies pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence.

Le Mouvement de la Paix et la CGT se félicitent des rapports confiants et amicaux qu'ils ont construits dans les luttes menées ensemble en recherchant avec d'autres forces de paix toutes les possibilités d'action sur tous les sujets qui leur sont communs et pour contribuer au développement d'une culture de la paix et de la non-violence. Ils entendent poursuivre cette collaboration à tous les niveaux.

À Montreuil, le 13 avril 2016



ANNEXE 24

ATD QUART MONDE



UNE ORIENTATION, 3 PRIORITÉS : NOS ENGAGEMENTS COMMUNS

Tous les 5 ans, les membres d'ATD Quart Monde évaluent et programment ensemble leurs actions à venir. Programmer est important pour ne pas tomber dans le fatalisme face à la situation des personnes les plus pauvres, agir sous le coup de l'émotion ou basculer dans un activisme inefficace.

Pour 2013- 2017 : le Mouvement international ATD Quart Monde s'est donné une orientation principale et 3 priorités. Chaque pays a ensuite défini une programmation nationale issue des « engagements communs ».

Notre orientation : Aller à la rencontre de ceux qui manquent encore

Aller à la recherche de ceux dont l'intelligence manque à nos sociétés, en créant un partenariat authentique avec les très pauvres, c'est notre « repère » et notre espoir pour le monde, car c'est la garantie d'un développement durable pour tous.

PRIORITÉ 1 : ACCÉDER À L'ÉDUCATION ET CONSTRUIRE LES SAVOIRS AVEC L'INTELLIGENCE DE TOUS

Des millions d'enfants, jeunes ou adultes dans le monde sont privés des savoirs dont ils ont besoin. Ils ne peuvent partager ni leur expérience ni leur réflexion. Pour éviter ce gâchis, nous voulons mener des actions qui permettent à tous d'accéder à l'éducation et aux savoirs : bibliothèques de rue créatives, partenariat avec les acteurs de la communauté éducative pour une école de la réussite de tous, valorisation des savoirs de la famille et de la communauté, etc...

PRIORITÉ 2 : PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE RESPECTUEUSE DES PERSONNES ET DE LA TERRE

Le système économique entraîne souvent les personnes les plus pauvres dans une inactivité forcée, ils inventent alors des stratégies pour survivre: création d'emplois informel et réseaux de solidarité. Nous voulons avec elles participer à la mise en œuvre d'une économie au service de tous, qui ne gaspille ni l'intelligence, ni les savoir-faire des personnes, ni les ressources limitées de notre planète : participation à des réseaux d'économie sociale et solidaire, développement des projets pilotes « Travailler et Apprendre Ensemble », valorisation des projets de développement local, etc...

PRIORITÉ 3 : MOBILISER POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Il n'est plus possible de parler de la paix sans reconnaître la violence de la misère et la contribution des plus pauvres pour bâtir cette paix. Pour en finir avec la grande pauvreté, des engagements citoyens et des courants de solidarité sont indispensables afin de faire reculer les préjugés et gagner le respect des droits de tous. Nous voulons développer une mobilisation citoyenne à travers la communication autour de nos actions, des campagnes publiques, des espaces de formation et de soutien aux engagements...

ANNEXE 25

ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

MAISON DE VIGILANCE

En 1984, l'association «Maison de Vigilance» a été créée à Taverny pour assurer des présences devant la base de commandement de la force nucléaire aéroportée. Solange Fernex, députée européenne et Théodore Monod en furent les animateurs.

Le collectif «Stop Essais» a été créée en 1985 pour s'opposer aux essais nucléaires français, soutenir les victimes des essais nucléaires et diffuser des informations.

Après le succès de nos actions qui a conduit la France à ne plus mener d'essais nucléaires en Polynésie, Stop Essais s'est rebaptisé «Armes nucléaires STOP».

Ces deux associations, Armes nucléaires STOP et Maison de Vigilance, ont fusionné en décembre 2016.

Notre spécificité est de nous réclamer de la non-violence. Pour agir, pour interpeller, pour convaincre, nous sommes toujours animés par cet esprit d'engager un dialogue et de respecter les personnes.

La «Maison de Vigilance» assurait des présences militantes de terrain et «Armes nucléaires STOP» était un collectif de 20 associations pour le désarmement nucléaire. L'article 1 des statuts de «Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance» stipule : «notre but est de contribuer, par tous les moyens non-violents, à l'abolition des armes nucléaires, ainsi que de faire connaître les moyens de se défendre sans se détruire».

Nos activités visent à sensibiliser l'opinion publique et les médias au désarmement nucléaire.

Nous menons des activités «de terrain» pour interpeller l'opinion publique sur le danger de la situation actuelle (16 000 bombes nucléaires en service dont 2 000 en état d'alerte dans le monde, 300 pour la France dont 96 en état d'alerte) et la nécessité d'un réel paradigme de sécurité internationale. Ainsi nous avons une présence chaque mois devant le ministère de la défense avec des masques blancs et des tenues noires, nous distribuons des tracts et brandissons des banderoles demandant l'abolition totale des armes nucléaires, ainsi que leur interdiction définitive.

Notre activité «phare» est un «jeûne-action» du 6 au 9 août. Pendant 4 jours nous organisons à Paris et dans de nombreuses villes en France des actions de sensibilisation avec des spectacles de rue, des concerts (en 2016, 3 concerts sur la place de la République à Paris), des expositions, des conférences... Ces activités sont couplées à d'autres au niveau international : Angleterre, Allemagne, États-Unis...

Tout au long de l'année l'association fait un travail de lobbying dans le cadre large de la campagne ICAN (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires), nous sommes reçus à l'Élysée, au ministère des Affaires étrangères, auprès de parlementaires.

Nous publions un bulletin régulier diffusé à environ 500 exemplaires dont de nombreuses associations qui répercutent les informations. Nous avons publié un petit livre avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard «Exigez un désarmement nucléaire total» en 2012 diffusé depuis à plus de 25 000 exemplaires.

Nous assurons des conférences auprès de groupes locaux, associations, universités, organismes officiels (IHEDN, Sénat,



Assemblée Nationale...) en France et à l'Étranger (Italie...)

En 2017 l'ONU convoque les États et la société civile pour faire un traité d'interdiction des armes nucléaires et nous serons présents pour le faire aboutir.

En France, notre succès partagé avec les associations polynésiennes a été la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.

Notre objectif actuel est que la France décide de jouer un rôle important, et si possible leader, dans le processus mondial d'interdiction des armes nucléaires, actuellement en cours, et qu'en conséquence elle décide le démantèlement de son arsenal nucléaire.

Face à la situation internationale, où tous les indicateurs montrent que le monde est en train d'aller vers une guerre nucléaire (*), quelle est la position actuelle de la France ?

Elle entend s'accrocher à sa «force de dissuasion» (son « assurance-vie ») au moins tant que tous les autres États dotés n'auront pas réduit leurs arsenaux nucléaires au même niveau que le sien, dit de «stricte suffisance».

D'où la question : que fait la France pour favoriser une telle évolution ?

Réponse : rien ! et bien pire : elle continue de moderniser son armement nucléaire et prévoit dans ce but des budgets en forte croissance pour assurer une «force de dissuasion crédible» au moins jusqu'en 2070 !

Or il y a maintenant un tournant historique, une opportunité extraordinaire, pour justement arriver à obtenir une forte réduction et puis une élimination totale des armes nucléaires : il s'agit du mouvement, associant la majorité des États et la société civile, qui est monté en puissance surtout depuis 2013 et qui a récemment obtenu, par un vote historique à l'ONU, la convocation d'une Conférence à New York (du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017) pour formuler et négocier un Traité International d'interdiction des armes nucléaires, en vue de leur élimination totale et irréversible.

Le paradoxe est que la France s'est jusque-là opposée par tous les moyens à un tel processus, alors que celui-ci pourra justement constituer une base solide favorisant des négociations de désarmement à partir des plus grands détenteurs d'armes nucléaires : les USA et la Russie, possédant environ 92% du stock mondial de bombes nucléaires.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, avec la plus grande détermination, que l'État français, et notamment le président élu en 2017, décide de se joindre à ce mouvement puissant, sous peine que la France, Pays des Droits de l'Homme et du Citoyen, se retrouve du mauvais côté de l'Histoire !

(*) Selon l'analyse des Scientifiques Atomiques, avec la participation de 15 Prix Nobels, le monde est actuellement revenu au même niveau de risque d'«Apocalypse» qu'aux pires moments de la guerre froide, et la situation est en train de s'aggraver d'année en année depuis le début des années 1990.

A-Contribution citoyenne de Georges Pellet sur la capacité des forces de l'ONU à protéger les populations

Quelques lignes sur la question de la capacité contraignante des forces de l'ONU (Casques bleus) pour protéger les populations civiles menacées sur le terrain, en référence à l'exemple du Rwanda en 1994 et de Srebrenica en Bosnie en 1995, évoquées par J. Ziegler dans son récent ouvrage «Chemins d'espérance» (Ed. Seuil).

Dans les critiques adressées à l'Organisation des Nations Unies, revient souvent l'accusation d'impuissance à intervenir efficacement sur le terrain, pour protéger les populations des conséquences dramatiques de la guerre (conflits internes ou interétatiques). Qu'en est-il exactement ? Il faut évidemment tenir compte des situations particulières dans chaque cas évoqué. Mais souvent ce ne sont pas les moyens dont dispose la force des Nations Unies (les Casques bleus) qui sont en cause, mais les décisions d'intervention prises au niveau supérieur, au Conseil de Sécurité.

C'est bien ce qui ressort d'exemples donnés par Jean Ziegler, Vice-Président du Comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme à l'ONU, à savoir les tragédies que furent le génocide du Rwanda en 1994 et les massacres de Srebrenica en Bosnie en 1995.

Au Rwanda, les Nations Unies maintenaient un contingent de Casques bleus de plus de 1.300 hommes dotés d'un armement ultramoderne, sous le commandement du général canadien Roméo Delaire. D'avril à juin 1994, les soldats de l'armée régulière rwandaise, aidés de miliciens et de bandes hutus fanatisées, massacrèrent essentiellement à la machette, entre 800.000 et 1 million d'hommes, femmes et enfants tutsis (et hutus modérés) : «... des dizaines de milliers de Tutsis implorèrent l'aide des Casques bleus, demandant à pouvoir se réfugier dans les camps sécurisés. Mais les officiers onusiens se refusèrent avec constance à les protéger. Les ordres venaient de New-York, du Conseil de Sécurité.» écrit Jean Ziegler. En Bosnie, à Srebrenica, une des six « zones de sécurité » dont l'inviolabilité était garantie par une décision du Conseil de Sécurité, tous les signes d'une attaque imminente des troupes serbes se précisent dès le 8 juillet 1995. Là, la majorité de la population a trouvé refuge auprès du contingent de 450 Casques bleus néerlandais cantonnés au village de Portocari.

Dans la nuit, depuis Sarajevo, dans un appel à la radio le président bosniaque Izetbegovic implore l'intervention de l'Occident et dénonce les massacres à venir. Il se trouve que les principaux responsables de l'ONU sont à Genève pour une conférence sur l'ex-Yougoslavie. Réveillés au cours de cette même nuit, du Secrétaire Général Boutros Boutros Ghali au général Janvier, commandant des Casques bleus en Bosnie, tous refusent d'intervenir. Le 11 juillet, Srebrenica est envahie par les troupes serbes. Le général Mladic qui les commande fait évacuer 26.000 femmes, enfants, quelques vieillards. Les hommes – plus de 8.000 – sont emmenés dans des camions bâchés à la lisière orientale de l'enclave musulmane, déchargés et massacrés à la mitrailleuse. Les Casques bleus n'ont pas bougé. Il en avait été de même quelques jours auparavant pour plusieurs milliers d'autres qui avaient tenté de s'échapper de l'enclave et avaient été tués dans des embuscades sanglantes.

«*Au Rwanda et en Bosnie – résumé Jean Ziegler – les Nations Unies, pourtant présentes sur les lieux des massacres avec d'importants contingents de Casques bleus, ont assisté passivement aux exécutions*». Les deux exemples de tragédies montrent bien que ce n'est pas la capacité d'intervention qui est en cause, mais bien les décisions prises à l'échelon supérieur. C'est-à-dire une raison de nature strictement politique.

STÉPHANE HESSEL

Diplomate et ambassadeur né en Allemagne, devint français à l'âge de 20 ans. En 1937, il entra dans la résistance auprès de De Gaulle (fut déporté à Buchenwald et parvint à s'en échapper) ; il participa à la rédaction de la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Il a été vice-président du collégien international, éthique, politique et scientifique créé en 2002. Page 161 *«Il reste énormément à faire pour que l'ONU soit à la hauteur de ses ambitions affichées... Mon espoir et mon ambition sont de renforcer cette Organisation -non d'en créer une nouvelle, qui ne pourrait pas être formidablement différente de l'actuelle-en la dotant d'instruments plus efficaces que ceux dont elle dispose actuellement. Il ne s'agit pas d'en faire une institution supranationale, mais une organisation à vocation universelle favorisant la coopération entre les Etats membres. C'est un fait : nous sommes interdépendants, nous ne pouvons plus agir indépendamment les uns des autres. Et cette interdépendance doit s'accompagner d'une solidarité internationale qui met à la disposition de nos sociétés les moyens de réaliser leur développement et de faire face aux grands défis qui sont les leurs.»*

CHARLES ZORGIBE

Juriste et historien, il fut doyen de la faculté de droit de Paris-Sud, puis recteur de l'académie d'Aix-Marseille, et professeur de relations internationales et de diplomatie à l'université de Paris 1 auteur de nombreux essais

Page 159 *«un grand enjeu de l'avenir et la concurrence qui est faite aux Nations Unies. Une concurrence incontestable... les Nations Unies ne sont pas tout à fait légitimes dans l'esprit de certains dirigeants américains. Ces dirigeants, au fond, préféreraient une alliance atlantique à vocation mondiale. Cette idée qu'il faut aller au-delà du pacte atlantique originaire, que l'organisation du traité Atlantique Nord devienne organisation mondiale, figurent dans les comptes rendus des différents conseils de l'OTAN ces dernières années.»*

NOAM CHOMSKY

Linguiste, philosophe, professeur et activiste politique, professeur à MIT (Massachusetts Institute of Technology) éminent critique de la politique étrangère américaine. Il a publié de nombreux ouvrages. Un des plus grands intellectuels de ce temps selon le New York Times

Page 281 *«Mon opinion n'a guère changé. Je continue de penser que l'ONU représente un espoir pour l'humanité, mais qu'elle ne pourra atteindre son plein potentiel tant que les grandes puissances ne lui permettront pas de fonctionner comme elle le devrait, et que le reste du monde ne parviendra pas à surmonter la corruption, la violence et les autres entraves à l'entière réalisation de sa mission»*

IGNACIO RAMONET

Journaliste, auteur et spécialiste de géopolitique; né en Espagne, éduqué en France ; directeur de la rédaction du Monde Diplomatique de 1991 à mars 2008 ; il fut l'un des fondateurs de l'O.N.G. altermondialiste ATTAC et l'un des organisateurs du forum social mondial de Porto Alegre en 2001 ; fondateur de Média Watch Global.,

PAGE 296 *«Seul le cadre des Nations Unies est légitime pour refonder un système économique plus juste et plus équitable. À condition, toutefois, que l'ONU elle-même procède aussi à sa propre réforme et que le Conseil de Sécurité reflète enfin l'état du monde multipolaire et culturellement diversifié tel qu'il est aujourd'hui»*

ANNEXE 27

DÉCLARATION DE LA JOURNÉE DES ONG DU COMITÉ DE LIAISON UNESCO SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous, ONG partenaires officiels de l'UNESCO signataires du texte, porte-parole de populations victimes du dérèglement climatique, lançons un cri d'urgence face aux défis grandissants de la planète en danger.

Ces défis, nous devons les relever tous ensemble afin de sauver des vies humaines et préserver la qualité de la vie des générations futures. Nous réclamons avec force un accord international inclusif et contraignant ; nous insistons sur la responsabilité sociale et sociétale, la sécurité humaine, la transition énergétique, la biodiversité et les mécanismes de droit international.

La société civile, actrice essentielle de la lutte universelle contre le changement climatique, se lève pour refuser la fatalité et pour réclamer la mise en œuvre de projets et d'initiatives innovants. Elle appelle solennellement à la mobilisation de toutes les parties prenantes à la COP21 et à tous les niveaux de décision.

Un groupe de travail du Comité de Liaison ONG-UNESCO a mis en place une consultation en ligne et animé une réunion de 70 représentants d'ONG de 26 pays différents en partenariat officiel avec l'UNESCO, reflétant des approches variées face au changement climatique, en vue de trouver des positions communes et des engagements pour ce problème mondial.

Nous sommes porteurs de propositions concrètes et précises, organisées en cinq thèmes. Nous attirons l'attention sur le travail de ce mouvement citoyen qui lutte pour trouver des solutions mondiales et une relation durable et équilibrée avec notre environnement.

Responsabilité sociale et sociétale

De nos discussions émerge une vision commune sur la façon dont les changements nécessaires devraient être trouvés, tout en adhérant à des principes clés sur la responsabilité sociale et sociétale.

Le premier principe repose sur des méthodes et des actions fondées sur la solidarité. Le changement climatique menace les populations du monde. Cette menace ne peut être écartée qu'en y faisant face ensemble dans un esprit de coopération et de compréhension, et un engagement commun.

De l'universalité du danger découle le deuxième principe, à savoir la consultation et la participation de tous les peuples. Les propositions, les procédés et les actions doivent ainsi être mis en débat et mis en œuvre dans nos sociétés, de la base comme du sommet. Les procédures devraient être fondées sur des relations égales et justes en termes de droits sociaux, culturels et de genre.

Les représentants, unanimes, mettent l'accent sur le rôle des savoirs locaux et scientifiques, et sur le rôle de l'éducation, formelle, non-formelle et informelle. Ce sont les conditions essentielles d'une compréhension commune, d'une consultation et d'une participation efficaces. La connaissance doit être centrée sur l'analyse et la résolution des problèmes locaux causés par le changement climatique.

Les femmes jouent un rôle crucial dans toutes les sociétés : il est essentiel qu'elles soient totalement impliquées dans une éducation fondée aussi sur leurs connaissances et leur expérience, afin d'être pleinement actrices du devenir de leurs communautés. Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et du développement. Leur participation à part entière à tous les niveaux économiques et politiques, est donc cruciale pour un développement durable.

Par conséquent, une éducation efficace et une participation universelle doivent permettre une circulation fluide de l'information et de la communication, à tous les niveaux et à tous les échelons de la société. Cela sera renforcé par le rôle déterminant des ONG, non seulement dans le soutien et l'organisation des programmes d'éducation, mais aussi dans leur travail de sensibilisation des communautés, leur permettant ainsi de faire valoir leurs droits et d'agir.

Il en résulte une approche qui est à la fois compréhensive et inclusive. Le besoin de donner le pouvoir d'agir aux individus et aux communautés locales est un prérequis pour une coopération efficace avec toutes les parties prenantes ; cela permettra d'inclure la société civile, les familles, les gouvernements à l'échelon national, local et régional, les secteurs public et privé, les enseignants et les universitaires.

La responsabilité sociale et sociétale, imposée par le changement climatique, nécessite un engagement et une responsabilité des consommateurs, des producteurs et des membres du village planétaire. Aussi bien les individus que les gouvernements et les organisations publiques et privées sont concernés.

Sécurité humaine

Le changement climatique et ses conséquences pour l'environnement provoquent des phénomènes météorologiques extrêmes sur les mers et les océans. La fonte des glaciers et du permafrost, l'élévation du niveau de la mer, la désertification et les inondations représentent des menaces immédiates et entraînent déjà des catastrophes localisées dont la destruction des habitats de 2 millions de personnes vulnérables. Le risque de pénuries alimentaires et de déplacements massifs de population est mondial.

Transition Énergétique

La production et la consommation d'énergie sont des facteurs clés du changement climatique ; le plus dommageable étant l'utilisation des sources d'énergie fossiles. Il faut une transition vers l'utilisation d'une énergie propre et renouvelable. Chacun des secteurs consommateurs, l'industrie, le commerce, le transport et l'habitat, doit réduire sa consommation.

Biodiversité

Alors même qu'elle est indispensable à l'adaptation à l'évolution environnementale, la diversité phénoménale de la terre est menacée à la fois par la destruction directe et le changement environnemental : les écosystèmes sont mis en danger par la montée du niveau des océans et les changements des régimes pluviométriques et thermiques. Une atteinte à une espèce représente une menace pour beaucoup d'autres et, selon le GIEC, 20 à 30% des espèces terrestres seraient gravement menacées par une augmentation de la température de 1,5 à 2,5 degrés Celsius.

L'homme est de loin le plus grand fauteur de changement et de destruction par la déforestation, la pollution des mers et des océans, l'urbanisation, les méthodes industrielles de l'agriculture, l'industrie manufacturière, ainsi que par les conflits armés.

Mécanismes Juridiques et Nouvelle loi Internationale

La communauté des nations doit décréter la planète comme bien commun de l'humanité et la protéger par un système juridique et de gouvernance ayant notamment pour objet la mise en œuvre d'un objectif mondial commun de limitation du réchauffement mondial à un accroissement maximal de la température de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Appel à l'action

Nous demandons une consultation régulière de toutes les parties et une action collective. Des décisions politiques doivent être prises pour créer des accords contraignants pour les communautés, les nations et à l'échelon international, traitant ainsi une situation qui est déjà dévastatrice pour les vies de millions de personnes.

Nous soulignons le rôle de l'éducation formelle, non-formelle et informelle, de l'implication de la société civile et notamment des parents, du volontariat et du bénévolat, d'une part, et de l'action 3 culturelle, de la recherche, d'autre part. Nous insistons sur l'importance de données systématiquement ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre pour faire face aux besoins des femmes et de leurs familles, en ce qui concerne la nourriture, l'hygiène, l'accès à l'eau potable ; nous demandons l'inclusion des femmes dans les mécanismes de décision politique en matière de changement climatique.

Nous demandons un programme qui implique une participation de la communauté dans sa totalité : des problèmes mondiaux demandent des solutions mondiales, locales et intégrées pour notre bien-être collectif.

Les ONG jouent un rôle clé dans toutes les recommandations d'action et dans la mobilisation des populations locales ; elles doivent être impliquées dans tous les futurs programmes internationaux et les politiques gouvernementales.

RECOMMANDATIONS :

La communauté des nations doit décréter la planète comme bien commun de l'humanité et la protéger par un système juridique et de gouvernance ayant notamment pour objets :

La gestion appropriée des milieux, régulant, capturant et stockant le carbone tels que les océans, les forêts et les sols organiques et la mise en œuvre d'un objectif mondial commun de limitation du réchauffement mondial à un accroissement maximal de la température de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels

Un équilibre durable et dynamique entre la conservation de la nature et le développement en privilégiant les besoins des peuples et non les profits financiers.

Gouvernance, instruments juridiques, responsabilité et redevabilité :

Les Nations Unies doivent instituer ou promouvoir :

La participation active des organisations de la société civile, sur tout sujet de la compétence de l'organisme des Nations Unies, à l'élaboration et au contrôle de la mise en œuvre des directives

Le principe de subsidiarité, de responsabilité sociale et de gouvernance selon les règles ISO 26000

La consultation collective pour l'élaboration des politiques et la prise de décision par les Gouvernements, les entreprises et à tous les niveaux de la société civile

La préservation et la protection juridique des savoirs et savoir-faire locaux

L'établissement, par chaque État, de ses engagements propres fondés sur des critères proportionnés, justes et objectifs

Des législations nationales et internationales établissant les droits et responsabilités des citoyens et organisations à contribuer à l'accomplissement des engagements pris par les États dans un marché de la production et de la fourniture d'énergie réglé par des valeurs humaines et sociales et non les seules valeurs monétaires

L'obligation des États membres responsables aujourd'hui ou historiquement de hauts niveaux de pollution de mettre en œuvre des lois et procédures pour assurer le principe pollueur-payeur» : ceux qui possèdent et contrôlent des sources identifiées de pollution doivent en même temps

Assumer le nettoyage

Arrêter les opérations polluantes en passant à une technologie propre et en la mettant à la disposition de toutes les victimes de pollution

Indemniser en totalité toutes les victimes indépendamment des frontières nationales

Coopérer avec les autres États membres en vue d'atteindre les objectifs communs mondiaux en promouvant la transparence, l'éducation et les initiatives du marché local

Aider techniquement et financièrement les pays en voie de développement à développer et mettre en œuvre des projets énergétiques promouvant l'emploi de

technologies à faible émission de carbone.

Des procédures renforcées pour réviser et faire des rapports annuels sur les progrès de la mise en œuvre des engagements

Des mécanismes de récompense de succès exceptionnels et de pénalisation des manquements

Une instance juridictionnelle internationale compétente dans le domaine de la protection de la planète accessible à toutes les parties prenantes, notamment par des actions de groupe

Les politiques

A tous les niveaux, les États doivent s'engager à

Promouvoir, par le financement et les subventions, la production, le stockage et la consommation d'énergies propres à petite échelle collective ou individuelle et décentralisée

comme, par exemple, les énergies solaire, géothermique et éolienne, l'hydroélectricité et les mers, la biomasse, les maisons à basse consommation...

Concevoir, planifier et convertir les zones urbaines commerciales ou résidentielles en en excluant les moyens de transport à combustion interne et en donnant priorité aux voies piétonnes et cyclables

Développer l'économie circulaire au niveau local pour la fabrication, le transport et la distribution des produits de consommation

Encourager et financer les initiatives locales visant à créer et à entretenir un environnement durable

Encourager les individus et les organisations de la société civile à cultiver des jardins, des décharges et des terres peu utilisées pour la production de nourriture par des méthodes organiques

Supprimer les emballages excessifs et l'utilisation de plastique. Décourager les transports de biens sur les longues distances

Promouvoir le commerce de détail en vrac et de proximité, la consommation de biens «zéro kilomètre», et des points de vente où les fermiers locaux peuvent vendre leurs productions saisonnières

Promouvoir des modes d'agriculture durable en évitant notamment la monoculture extensive

Distribuer gratuitement des outils technologiques efficaces dans le monde entier, sans barrières commerciales ou protection de brevets.

Education formelle, non formelle et informelle, recherche, adaptation et innovation

Les États et les organismes des Nations Unies compétents doivent :

Mettre en place des programmes d'éducation formelle, non-formelle et informelle et des campagnes d'information sur l'étendue de la biodiversité et son rôle primordial dans le maintien de la vie humaine et de la santé

Le changement climatique, ses causes et effets et les contre-mesures nécessaires

La baisse de la consommation

La généralisation du recyclage par l'enseignement au développement durable

Promouvoir l'étude, le respect, le développement, l'adaptation aux conditions actuelles et l'amélioration, le partage et la protection des cultures et des modes de vie traditionnels, en particulier ceux des minorités vivant en équilibre avec la nature

Incorporer, à tous les niveaux et tous les enseignements, l'étude et le recueil de bonnes pratiques locales par les élèves et les étudiants eux-mêmes

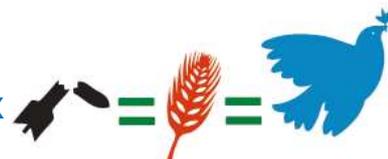
Mettre en œuvre de nouveaux modèles et critères économiques incluant la dimension de responsabilité sociale pour les gouvernements et entreprises (coûts/efficacité/risques)

Mettre à contribution les établissements éducatifs, la recherche et l'expérimentation, les médias et les institutions pour inciter les individus, les familles, plus généralement la société, et les organisations à agir par le biais de plaidoyers, et de remises en cause des politiques gouvernementales et de l'information

Adapter les méthodes traditionnelles de construction et innover pour réduire la consommation d'énergie.

Signataires :

Comité de liaison ONG-UNESCO, et les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO



Conseil national des 27 et 28 janvier 2016 du Mouvement de la Paix

Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient

Le Mouvement de la Paix estime que la construction d'une paix juste et durable au Moyen-Orient nécessite un réinvestissement important des opinions publiques en faveur des logiques de paix.

Pour ce qui concerne l'instauration d'une paix juste et durable entre Israéliens et palestiniens.

Elle passe par le respect des droits des palestiniens tels que reconnus par de nombreuses résolutions des Nations c'est à dire la mise en œuvre de la solution à deux Etats sur les frontières de 1967 existant côte à côte, avec Jérusalem comme capitale des deux Etats, telle que définie par de nombreux accords et précisée par la résolution 2334 du 23 décembre 2016.

Pour obtenir le respect de ces droits et des nombreuses résolutions des Nations Unies en faveur de leur réalisation nous estimons nécessaire une solidarité et des actions internationales fortes et de développer la solidarité et les partenariats avec les acteurs de paix des deux sociétés (palestinienne et israélienne) car on ne peut laisser l'application du droit international dépendre d'un rapport de force inégal entre l'Etat d'Israël et le peuple palestinien.

C'est pourquoi le Mouvement de la Paix appelle à accroître les actions par la multiplication d'initiatives pour faire aboutir la réalisation de ces droits.

A cet effet le Mouvement de la Paix appelle ses comités à développer leurs propres activités et à agir avec toutes les organisations et collectifs qui travaillent en ce sens, en particulier le CNPDJPI (Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens).

Parmi ces actions le Mouvement de la Paix appelle en priorité à:

Contribuer au succès de la pétition lancée par le Mouvement de la Paix et aux actions avec d'autre organisations visant à ce que le gouvernement français respecte le vote du Parlement adopté en 2015, en reconnaissant immédiatement un État de Palestine à côté d'Israël sur les frontières de 1967 avec Jérusalem pour capitale et en votant pour cette reconnaissance au sein du conseil de sécurité des Nations Unies.

Soutenir l'appel de la société civile palestinienne (adopté le 9 juillet 2005).à des actions de boycott, de désinvestissement et de sanctions contre Israël jusqu'à ce qu'il applique les lois internationales et les principes universels des droits de l'homme, considérant que des sanctions exercées sur le gouvernement israélien sont nécessaires. Le Mouvement de la Paix entend participer à des actions dans ce cadre pour favoriser de larges actions de boycott à l'exception des activités qui se conduisent dans un cadre ou avec des partenaires qui reconnaissent les droits du peuple palestinien et la solution à deux Etats seule garante du droit des israéliens et des palestiniens à vivre en sécurité et en paix.

Contribuer, dans le cadre des actions pour des sanctions préconisées par l'appel BDS, au succès de la campagne pour la suspension de l'accord d'association UE/Israël jusqu'à ce qu'il applique les lois internationales et les principes universels des droits de l'homme et applique les résolutions des Nations Unies (destruction du mur illégal, etc).

Pour les peuples irakiens, syriens kurdes et yéménites

Avec le même souci de travailler à une solidarité internationale en faveur des logiques de paix le Conseil national du Mouvement de la Paix décide de lancer une action nationale, que le Mouvement de la Paix souhaite conduire avec les organisations qui le souhaitent, autour d'une pétition pour une solution politique, d'un tract accompagnant cette pétition et en souhaitant qu'autour de cette action le maximum d'actions décentralisées soient développées en France pour faire du Moyen Orient une ZEAN (Zone Exempte d'Armes Nucléaires).

Soutenir la résolution (A/71/446) adoptée en Décembre 2016 par l'assemble générale des Nations Unies par laquelle elle demande de prendre d'urgence les mesures concrètes voulues pour donner effet à la proposition tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, conformément à ses résolutions sur la question et, dans la poursuite de cet objectif, invite les pays intéressés à adhérer au Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires

Halte aux massacres en Syrie, au Yémen, en Irak et en Lybie

Construisons une mobilisation citoyenne qui exige de nos gouvernants des initiatives pour Un cessez-le-feu durable et des négociations ouvrant la voie à une paix durable !

ANNEXE 29

ENSEIGNANTS POUR LA PAIX

Contribution de l'association «Enseignants Pour la Paix»,
membre de l'AIEP/IAEP

en annexe au Livre Blanc pour ce qui concerne le système éducatif en France



Il nous paraît essentiel d'inscrire l'Education à la paix et à la non-violence dans l'éducation et la culture qui sont dispensées auprès de tous les élèves.

L'Education à la paix et à la non-violence comprend aussi bien l'acquisition de connaissances que la formation à des attitudes morales, comportementales et intellectuelles permettant de rejeter les raisonnements et préjugés amenant l'usage de la force dans les relations entre nations, entre groupes sociaux et personnes. Dès son plus jeune âge l'enfant peut et doit être formé à une attitude de paix : respect d'autrui, tolérance, solidarité, aptitude à la coopération, ouverture à la différence, respect de l'environnement.

Les huit domaines d'action qui fondent la Culture de la paix et de la non-violence sont définis ainsi par l'ONU et l'UNESCO :

1. renforcer une culture de la paix par l'éducation
2. promouvoir le développement économique et social durable
3. promouvoir le respect de tous les droits humains
4. assurer l'égalité entre femmes et hommes, entre les genres
5. favoriser la participation démocratique
6. développer la compréhension, la tolérance et la solidarité
7. soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances
8. promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Pourquoi doivent-ils être considérés dans leur ensemble et avancés dans le même temps ?

Si la paix est aussi l'absence de situations de guerre, cultiver la paix et la non-violence implique d'agir sur les causes des conflits à tous les niveaux.

Les huit thèmes ainsi définis contribuent à cela. Ils enrichissent le concept de culture de la paix et de la non-violence et permettent de faire converger vers un même dessein éducatif des projets les plus variés.

De même, dans la formation du citoyen en devenir, dans la compréhension des valeurs démocratiques et des libertés fondamentales, de l'importance de la laïcité, la jeunesse pourra développer son exigence de paix et de non-violence, de respect de l'autre, tout comme sa liberté d'esprit critique.

Il est essentiel que l'Education Nationale :

-inscrive dans ses programmes et ses recommandations pédagogiques les thèmes de l'Education à la paix et à la non-violence : respect de l'altérité, laïcité, antiracisme, protection de l'environnement, désarmement, solidarité, droit humain universel à la paix...

-s'appuie sur les textes internationaux en prenant en charge leur diffusion, comme la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Charte des Nations Unies...

-donne une vision actualisée des concepts de paix et de non-violence, mette en œuvre la mutualisation dans les écoles et les établissements scolaires et universitaires, les bonnes pratiques expérimentées et évaluées de prévention des violences et des discriminations, et de soutien aux victimes ;

-favorise un climat scolaire de paix et de sûreté dans les écoles et les établissements en y affectant en nombre

suffisant les différentes catégories de personnels qualifiés qui forment les équipes éducatives

C'est en s'appuyant sur les domaines d'action qui fondent l'Education à la paix et à la non-violence, et en particulier l'égalité femme-homme et entre garçons et filles, la participation démocratique à la vie de l'établissement et dans la classe, le développement de la compréhension, la tolérance et la solidarité que l'on pourra faire reculer les violences en milieu éducatif (racket, bizutage, harcèlement, discriminations, agressions, insultes, ...) et mettre en œuvre des actions positives:

- méthodes d'éducation active en classe
- pratiques et structures de médiation et de coopération
- apprentissage de la prise de parole
- formation au respect d'autrui et de soi-même (en particulier dans la communication sur les nouveaux réseaux sociaux)
- apprentissage des bases de la résolution non-violente des conflits
- travail personnel et interactif sur les règles de vie commune acceptées par tous
- détection et lutte contre le bizutage, le racket, les discriminations et le harcèlement
- aide concrète à la participation à la vie démocratique de l'établissement et de la classe.

Le mal être des jeunes les pousse parfois à des conduites dangereuses; la violence à l'école, c'est aussi la violence des jeunes contre eux-mêmes: scarifications, jeu du foulard, tentatives de suicide, suicide...

L'Education à la paix et à la non-violence vise à susciter une attitude positive chez les jeunes, à développer chez eux un esprit de confiance en leurs propres capacités et de solidarité envers leurs camarades.

Le monde éducatif doit former des équipes, des pédagogues à l'écoute des enfants et des adolescents.

L'école doit aussi promouvoir la Journée Internationale de la Paix du 21 septembre, décrétée par l'Onu, les semaines contre le racisme autour du 21 mars, la semaine de la solidarité internationale, ainsi que les initiatives de partenariat, d'échange et de solidarité, qui sont autant de points d'appui pour des activités favorisant l'Education à la paix et à la non-violence.

La réflexion sur la formation initiale et continue des personnels éducatifs doit s'accompagner de la prise en compte des valeurs de la Culture de la paix et de la non-violence, et amener leur intégration dans cette formation initiale et continue, en particulier pour les éducateurs au contact direct des jeunes.

L'Education à la paix et à la non-violence s'inscrit dans la demande de l'ONU qui intitulé la précédente décennie 2001-2010 comme « Décennie Internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Il est de la responsabilité de chaque être humain, des organisations et des institutions aux différents niveaux du pays de traduire dans la réalité les valeurs, les attitudes et les comportements qui alimentent la culture de la paix et de la non-violence.

Pour notre Association, il est essentiel que l'Education nationale inscrive cette Education dans la formation initiale et continue des enseignants de tous niveaux et disciplines ainsi que les personnels d'éducation, d'orientation, de vie scolaire et de santé physique et mentale, leur permettant d'ancrer par l'étude et le débat, auprès des élèves, le respect des autres, la laïcité, l'antiracisme, le respect de l'environnement, le non-recours à la violence, la solidarité, le droit fondamental à la paix et à la sûreté...

Enseignants Pour la Paix

Enseignants pour la paix
129, av. du Gl. Leclerc 91120 Palaiseau
01 60 10 20 49
epp_nat@yahoo.fr

ANNEXE 30

LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES (ICAN)

Cette campagne est une coalition mondiale qui vise à mobiliser les citoyens de tous les pays pour inspirer, persuader et faire pression sur leurs gouvernements afin de lancer et de soutenir des négociations en faveur d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous appelons les États, les organisations internationales, les organisations et autres acteurs de la société civile à :

Reconnaître que toute utilisation d'armes nucléaires entraînerait des dégâts humains et environnementaux catastrophiques.

Reconnaître qu'interdire les armes nucléaires est un impératif humanitaire universel, même pour des États qui n'en possèdent pas.

Reconnaître que les États possesseurs d'armes nucléaires ont l'obligation d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

Agir immédiatement pour soutenir un processus multilatéral de négociations pour un traité d'interdiction des armes nucléaires.

Notre campagne rassemble des organisations humanitaires, environnementales, de protection des Droits de l'homme, pacifistes et pour le développement dans plus de 90 pays afin de saisir l'opportunité historique qui se présente à nous de rendre les armes nucléaires illégales et de les éliminer. Des personnalités telles que Desmond Tutu, le Dalai Lama, Yoko Ono et Martin Sheen ont apporté leur soutien à la campagne.

Contacts <http://fr.icanw.org/a-propos/campagne/>
<http://icanfrance.org/>





Declaration du Réseau
Abolition 2000

Pour que nos enfants et petits enfants ainsi que toutes les générations futures disposent d'un monde sûr et viable, nous devons libérer le monde d'aujourd'hui des armes nucléaires et réparer les atteintes à l'environnement ainsi que les souffrances humaines qui nous ont été léguées par cinquante années d'essais et de production des armes nucléaires.

En outre, il nous faut assumer le lien inextricable entre les usages pacifiques et militaires des technologies nucléaires et la menace qui pèse sur les générations futures du fait de la production et de l'usage de matériaux radioactifs à très longue durée de vie.

Nous devons faire confiance à des techniques propres et sûres de production d'énergie renouvelable qui ne produisent pas de matériaux pour les armes de destruction massive et n'empoisonnent pas notre environnement pour des milliers de siècles. Nous avons un droit inaliénable non à l'énergie nucléaire mais à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes dans un monde libéré des armes nucléaires.

Nous demandons à tous les états, et particulièrement à ceux qui disposent d'armes nucléaires officiellement ou de facto, de prendre les mesures suivantes pour abolir les armes nucléaires.

Nous demandons également aux états signataires du Traité de Non Prolifération d'exiger des engagements fermes de la part des états disposant d'armes nucléaires pour l'application de ces mesures.

Ouvrir immédiatement et conclure des négociations pour une convention d'abolition des armes nucléaires exigeant l'élimination programmée de toutes les armes nucléaires selon un calendrier contraignant, prévoyant des moyens réels de vérification et de contrainte*.

S'engager dès maintenant et inconditionnellement à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires

Conclure rapidement un Traité d'Interdiction Totale des Essais excluant tout seuil limite de puissance et interdisant explicitement à tous les états le développement d'armes nucléaires.

Cesser de produire et de déployer de nouveaux systèmes d'armes nucléaires, et commencer à retirer et démonter les systèmes d'armes nucléaires opérationnels.

Interdire la production et le retraitement militaire et commercial de tous matériaux radioactifs utilisables pour les armes nucléaires.

Soumettre tous les matériaux radioactifs utilisables pour les armes nucléaires et toutes les capacités nucléaires de tous les états au contrôle, à la surveillance et à la sauvegarde internationales, et instaurer un registre international public de tous les matériaux radioactifs utilisables pour les armes nucléaires.

Interdire toute recherche, conception, développement, tests et expériences en laboratoires sur les armes nucléaires, y compris les explosions hydrodynamiques non nucléaires et les simulations informatiques, soumettre tous les

laboratoires d'armes nucléaires au contrôle international, et fermer tous les sites d'essais nucléaires.

Créer de nouvelles zones libérées des armes nucléaires comme celles établies par les traités de Tlatelolco et de Raratonga.

Reconnaître et proclamer l'illégalité de l'usage ou de la menace d'usage des armes nucléaires, publiquement et auprès de la Cour Internationale de Justice.

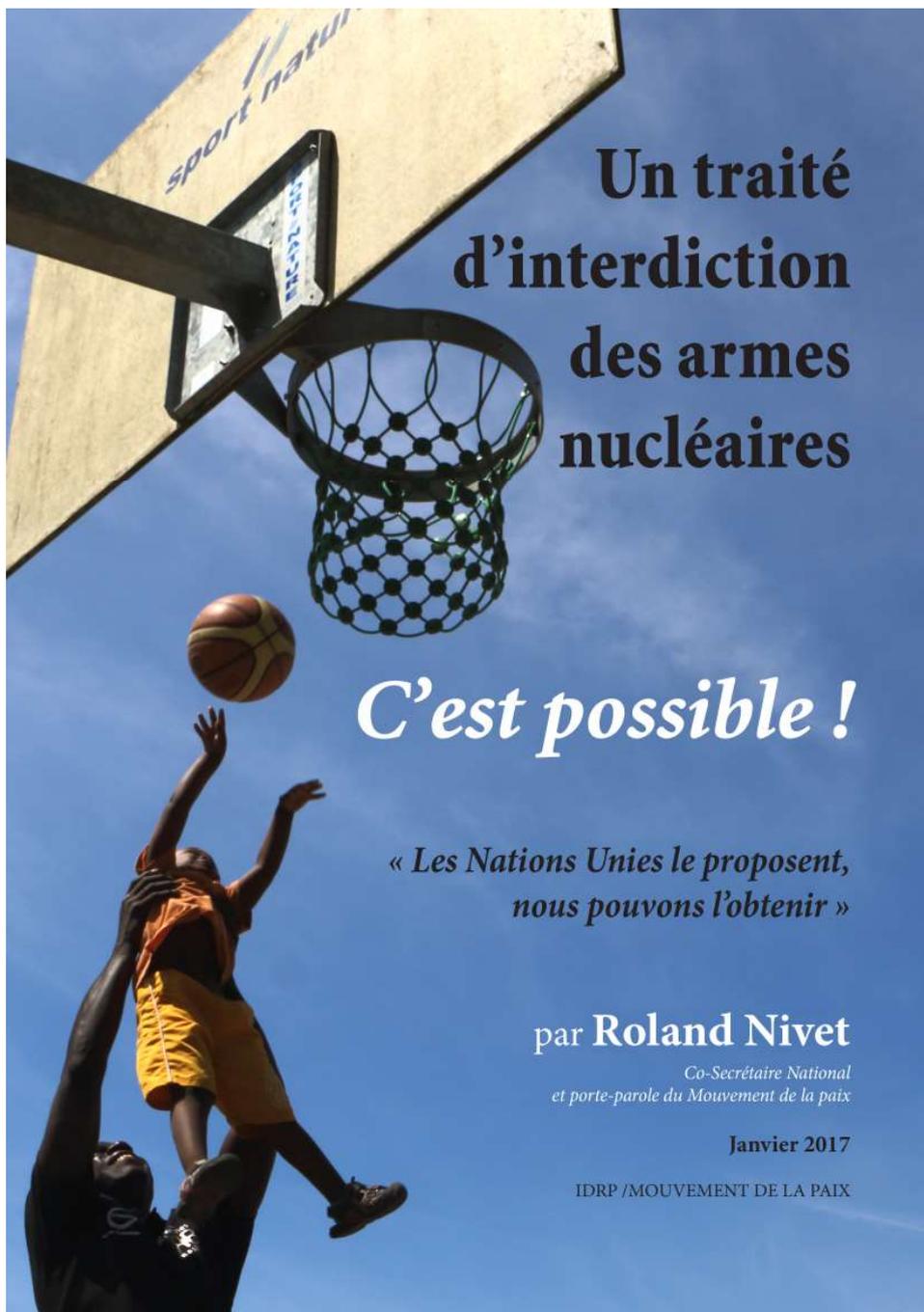
Établir une agence internationale de l'énergie qui valorise et soutienne le développement de sources d'énergie durables et sûres pour l'environnement.

Créer des mécanismes pour garantir la participation des citoyens et des ONGs dans la planification et le contrôle du processus d'abolition des armes nucléaires.

Un monde libéré des armes nucléaires est une aspiration commune de l'humanité. Ce but ne peut être atteint dans un régime de non-prolifération qui autorise la possession d'armes nucléaires par un petit groupe d'états. Notre sécurité commune exige l'élimination complète des armes nucléaires. Notre objectif est l'abolition définitive et inconditionnelle des armes nucléaires.

Cette déclaration est signée par les délégués représentant des ONG pour l'abolition des armes nucléaires.

* La convention devrait décider des mesures de désarmement irréversibles, y compris (mais non exclusivement) les suivantes: désengager et démanteler tous les systèmes opérationnels d'armes nucléaires; désamorcer et démanteler les têtes nucléaires; mettre sous contrôle international les têtes nucléaires et les matériaux radioactifs utilisables pour les armes nucléaires; détruire les missiles balistiques et les autres systèmes de projection. La convention pourrait également stipuler celles des mesures ci-dessus qui seraient appliquées indépendamment et sans délai. Après sa mise en oeuvre complète, la convention remplacerait le Traité de Non Prolifération.



GAGNER UN TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES, C'EST POSSIBLE !

L'adoption par l'assemblée générale des Nations unies le 23 décembre 2016 de la résolution A/res/71/258 se prononçant en faveur de la rédaction d'un traité d'interdiction des armes nucléaires puis la déclaration du Président chinois Xi Jinping à Genève le mercredi 18 janvier 2017 en faveur d'une élimination totale des armes nucléaires constituent, à n'en pas douter, sinon un tournant, du moins un événement historique permettant d'espérer des avancées conséquentes en matière de désarmement nucléaire.

La sus-dite résolution ayant pour titre «faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire» marque à n'en pas douter le point de départ d'une nouvelle période dans la lutte pour l'élimination des armes nucléaires. Cent treize États ont voté pour, dont l'Autriche, la Suède, le Mexique, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande. Trente-cinq ont voté contre, dont la France les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, ainsi que tous les autres membres de l'OTAN (sauf les Pays-Bas), Israël, la Corée du Sud, le Japon, l'Australie. Treize se sont abstenus dont la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Finlande, la Suisse. Trois États dotés d'armes nucléaires (EDAN) se sont abstenus (Chine, l'Inde, le Pakistan). Par ailleurs le président de la Chine, puissance nucléaire, et un des 5 membres permanents du Conseil de Sécurité, Xi Jinping a affirmé le mercredi 18 janvier à Genève en présence du nouveau secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. «Les armes nucléaires devraient être totalement interdites et détruites afin de construire un monde sans armes nucléaires».

Par cette résolution l'Assemblée générale «Demande aux États Membres de faire tout leur possible pour parvenir dans les meilleurs délais à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination complète».

La résolution «décide d'organiser en 2017, une conférence des Nations unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète». Cette conférence se tiendra à New York et donnera lieu à deux sessions, une première du 27 au 31 mars et la deuxième du 15 juin au 7 juillet.

Cette nouvelle situation implique pour la société civile et les mouvements de paix, l'obligation d'œuvrer à une mobilisation sans précédent des opinions publiques pour ne pas laisser passer une occasion importante de faire avancer le désarmement nucléaire alors que plusieurs États dotés de l'arme nucléaire dont la France envisagent de nouvelles modernisations de leurs armements nucléaires et à cet effet ont prévu des augmentations considérables de leurs budgets afférents.

Il convient donc d'analyser au mieux cette décision et d'en mesurer les divers aspects pour dégager des lignes d'action.

La résolution prend en compte l'urgence qu'implique une situation internationale tendue en «Considérant que le climat international actuel doit susciter de toute urgence un surcroît d'intérêt de la part du monde politique pour les questions de désarmement et de non-prolifération, la promotion du désarmement multilatéral

et l'instauration d'un monde sans armes nucléaires». C'est aussi une manière diplomatique pour dire que les armes nucléaires ne constituent pas des éléments de stabilité favorable à la sécurité du monde.

Elle souligne l'importance de la diplomatie multilatérale pour obtenir des résultats en réaffirmant «la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et affirme sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme moyen essentiel de faire avancer les négociations sur la réglementation des armements et le désarmement». Ce rappel est extrêmement important dans la mesure où il s'oppose à ce que les plus puissants et en particulier certains États dotés de l'arme nucléaire s'approprient d'une manière ou d'une autre cette question qui concerne la sécurité des peuples du monde entier. Face à l'outrecuidance de la plupart des EDAN qui estiment que leurs intérêts coïncident avec ceux des États et peuples du monde entier il n'est pas anodin que l'Assemblée générale rappelle que tous les États et peuples du monde sont directement intéressés par le désarmement nucléaire. Ils en sont les victimes annoncées. Ce rappel clair au droit international tel que défini par la Charte replace à juste titre les Nations Unies comme lieu privilégié pour ces discussions et non dans les négociations entre EDAN où en tête à tête entre chefs d'États au moment où l'on attribue à Trump la volonté de négocier directement avec la Russie.

Ainsi la résolution affirme avec force dans ses attendus que «le succès des négociations pour le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que tous les États ont le droit de participer à ces négociations». Cette nécessité d'une approche multilatérale s'appuie aussi sur la préoccupation pour «les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires».

Pour ce qui concerne les acteurs, la résolution se félicite des efforts déployés par les États membres mais aussi par les organisations internationales et la société civile pour avancer vers des solutions et des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire au sein des Nations Unies. On ne peut que se féliciter de cette appréciation positive que portent les Nations Unies sur la contribution des organisations internationales et de la société civile. Ce sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte car ils légitiment et placent d'une certaine manière la société civile au cœur des processus qui ont conduit à de premiers résultats mais aussi comme moyen pour avancer. A cet égard il faut souligner que la résolution se félicite de la qualité des propositions du groupe de travail à composition non limitée qui a, en fait, bénéficié de contributions importantes des représentants de la société civile et des Mouvements de paix. Ce rôle de la société civile est considéré comme majeur et nécessaire puisque la résolution indique que cette conférence sera ouverte «à la contribution d'organisations internationales et des représentants de la société civile».

Ce rôle est attesté par les analyses historiques qui montrent que les avancées en matière de désarmement ont été acquises grâce aux luttes. En France par exemple et en se limitant au désarme-

ment nucléaire les manifestations de l'appel des cent qui ont réuni des centaines de milliers de manifestants dans les années 80, mais aussi les rassemblements coordonnés par le Mouvement de la paix tant sur le plateau d'Albion en avril 1989, les 8000 manifestants à Suippes à la même période, la solidarité avec les opinions publiques du pacifique construite par la délégation du Mouvement de la paix dans le pacifique en 1989, en Nouvelle Zélande et en Australie mais aussi les nombreux rassemblements du Mouvement de la paix devant la base de sous-marins nucléaires de l'Île Longue à Crozon dont celui d'octobre 1995 avec 18000 personnes rassemblées, et celui plus récent et plus modeste de 2013 sont là pour attester du rôle irremplaçable des opinions publiques. Ces rassemblements ont en effet été décisifs pour obtenir susciter une mobilisation des opinions publiques qui ont obtenu le retrait des missiles du plateau d'Albion et l'arrêt des essais nucléaires ainsi que la signature d'un Traité d'interdiction des essais nucléaires. L'oublier ne pourrait que conduire à faciliter la tâche des forces hostiles au désarmement nucléaire qui ne vont pas manquer de se mobiliser pour empêcher ou retarder la pleine réalisation des objectifs fixés par cette résolution historique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce sont aussi toutes les mobilisations populaires depuis l'appel de Stockholm qui ont permis l'obtention du TNP en 1968 et son renouvellement définitif en 1995.

Dans notre appréciation sur cette résolution historique il faut souligner cependant que l'accouchement a été difficile puisqu'il aura fallu attendre la fin de la 71^e session pour que cette résolution soit adoptée. Néanmoins les autres résolutions adoptées le 5 Décembre au début de cette session de l'Assemblée générale éclairent la décision prise le 23 décembre de plusieurs considérations importantes. Ainsi la résolution 14 sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires affirme «qu'il importe, pour la survie de l'humanité, que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances» Elle souligne «que le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les éliminer totalement, que le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les éliminer totalement. L'Assemblée générale demande en outre à tous les États de prévenir, en appliquant le principe de la responsabilité partagée, l'utilisation d'armes nucléaires, de lutter contre la prolifération verticale et horizontale de ses armes et de procéder au désarmement nucléaire. Elle exhorte les États à n'épargner aucun effort pour éliminer totalement la menace que représentent ces armes de destruction massive».

La résolution 15 sur : «l'engagement humanitaire en faveur de l'interdiction de l'élimination des armes de guerre» rappelle que «les trois conférences internationales organisées par la Norvège en mars 2013, le Mexique en février 2014 et l'Autriche en décembre 2014 sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et les éléments de preuves accablants présentés lors de ces conférences» et a salué le fait que «127 États aient tirés de ces éléments de preuve les conclusions qui s'imposent et aient par conséquent décidé de soutenir et d'approuver le texte de l'Engagement humanitaire». Cette résolution souligne que ces arguments et preuves doivent être au cœur des débats sur le désarmement nucléaire. Enfin cette résolution l'Assemblée pose la question des alternatives lorsqu'elle exhorte «tous les États à respecter le principe de la

sécurité humaine pour tous et à promouvoir la protection des civils contre tout risque lié à l'utilisation de l'arme nucléaire».

Cette résolution rejoint le travail effectué actuellement par le collectif national «en marche pour la paix» qui a engagé l'écriture inter associative d'un Livre blanc de la paix qui entend définir la transition pacifiste en posant en particulier la question de la sécurité humaine qui repose essentiellement sur la satisfaction des droits humains ce que l'ONU désigne aussi suivant la terminologie de construction d'une culture de la paix et de la non-violence.

Il est intéressant à cet égard de souligner que parallèlement à ces travaux l'assemblée générale a souligné l'importance des actions entreprises tant par les institutions internationales que les organisations intergouvernementales et les organisations non-gouvernementales dans les domaines de la culture de la paix et de la non-violence, du rapprochement des cultures 2013-2022, des programmes de développement durable à l'horizon 2030. D'ailleurs le secrétaire général de l'Onu dans son rapport sur «*la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix*» examiné à cette session souligne «*qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable*».

Cette liaison entre désarmement et développement est réaffirmée dans la résolution 23 qui précise «que les plans à long terme pour la modernisation des arsenaux d'armes nucléaires vont à l'encontre des engagements et obligations relatifs au désarmement nucléaire et laissent à penser que les États dotés d'armes nucléaires en posséderont indéfiniment ; et que, dans un monde où les besoins essentiels de l'être humain n'ont pas encore été satisfaits, les vastes ressources consacrées à la modernisation des arsenaux nucléaires pourraient servir à la réalisation des objectifs de développement durable».

Le contraste est saisissant avec la politique suivie par les gouvernements successifs en France lesquels engagent la France dans un processus de modernisation de ses armes atomiques conduisant, comme l'a confirmé Jean-Yves Le Drian dans l'émission «bibliothèque Médicis», mais également lors des réunions de la commission défense de l'Assemblée nationale, à un quasi doublement des crédits consacrés aux armes nucléaires. Il est ainsi envisagé dans le cadre de la loi de programmation militaire de passer de 3,5 milliards à 6,5 milliards, voire 7 milliards, afin de pouvoir mener à bien les programmes de refonte totale de la flotte de sous-marins nucléaires (SNLE-NG) dont les derniers éléments viennent d'être installés sur la base de sous-marins nucléaires de l'île longue à Crozon en Bretagne en 2010. Pourtant les problèmes sociaux en France (chômage, situation dramatique des infirmières, besoins éducatifs, moyen pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville...) nécessiteraient de ne pas gaspiller l'argent pour des armes inutiles.

En ce qui concerne la légalité, la résolution 17 souligne de nouveau «la conclusion unanime de la cour internationale de justice (CIJ) selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, assorti d'un contrôle international strict et efficace» et la résolution 23 aborde les impératifs éthiques

en déclarant «*qu'étant donné qu'elles frappent sans discernement et ont le pouvoir d'anéantir l'humanité les armes nucléaires sont immorales par définition*».

Sur ce point de la légalité il est opportun de rappeler qu'en sa séance du 24 novembre 1961 l'assemblée générale des Nations Unies «*rappelant que l'emploi d'armes de destruction massive, causant d'inutiles souffrances humaines a été autrefois interdit comme contraire aux lois de l'humanité et aux principes du droit international par des déclarations internationales et des accords obligatoires (...)* ; *déclare que l'emploi d'armes nucléaires ou thermonucléaires (...) est par conséquent contraire aux règles du droit international et aux lois de l'humanité, déclare que tout État qui emploie des armes nucléaires thermonucléaires doit être considéré comme violant la charte des Nations unies, agissant mépris des lois de l'humanité et commettant un crime contre l'humanité et la civilisation*».

De même il n'est pas inutile de rappeler que la Charte des Nations Unies fait obligation aux États de dépenser le minimum d'argent pour les armes, mais aussi que, par une résolution du 4 décembre 1986 l'assemblée générale des Nations Unies a posé comme principe fondamental «*que le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme et que les États ont la responsabilité première de la création des conditions nationales et internationales favorables à la réalisation du droit au développement*». Ce positionnement sur le droit international coupe court aux débats idéologiques qui divisent et par contre favorise le rassemblement des citoyens qui prennent mieux conscience qu'il ne s'agit pas de promouvoir de nouvelles conceptions mais d'obtenir de nos gouvernants le respect du droit et de leurs engagements. Il en est de même pour ce qui concerne la culture de la paix, dont les fondements, les principes et les objectifs ont été déterminés par plusieurs résolutions des Nations Unies et qui constitue un outil essentiel pour «*nous les peuples*» dans la construction de la paix face à des politiques conduites en contradiction avec le droit international.

En ce qui concerne le respect du droit et des engagements internationaux, Paul Quilès, ancien ministre socialiste de la défense, interroge directement sur son blog les candidats à la présidentielle en leur demandant : «*Respecterez-vous l'engagement pris par la France en 1982 en ratifiant le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et son article 6 qui stipule que chacune des parties au traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace*». Il constate que si les stocks d'armes nucléaires ont diminué, c'est essentiellement en raison des réductions américaines et russes et à un rythme cependant très inférieur à celui de l'immédiate après-guerre froide. Il attire l'attention sur le fait que nous assistons au développement et au déploiement d'armements nouveaux plus perfectionnés dans tous les pays détenteurs de l'arme nucléaire quel que soit leur statut, et souligne la dangerosité de scénarios de frappes nucléaires limitées élaborés et compris en France. Tout cela constitue des violations des engagements internationaux et de l'article 6 du TNP.

Vouloir augmenter les crédits consacrés aux armes nucléaires au nom de la sécurité de la France est déraisonnable. C'est pourtant

l'objectif envisagé par Jean Yves Le Drian Ministre de la défense lors de l'émission «*bibliothèque Médicis*» en proposant leur augmentation de l'ordre de 40 % dans les prochaines années afin en particulier de renouveler en totalité la flotte de sous-marins nucléaires. Alors que les Républicains proposent une augmentation de 60 %.

Alors que nous avons déjà en France plus de 300 bombes atomiques d'une puissance totale équivalente à 4000 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima il est irresponsable et contraire à la sécurité de la France d'investir dans des armes inutiles pour notre sécurité et qui ne dissuadent rien.

En effet en quoi les armes nucléaires améliorent-elles notre sécurité contre les actes terroristes commis sur notre territoire national par des assassins qui se revendiquent de Daesh ou que Daesh revendique comme ses soldats? En quoi les milliers d'armes nucléaires possédées par les USA ont-elles protégé ce pays contre les attentats du 11 septembre ?

Ces deux exemples auxquels il faudrait rajouter les erreurs et accidents possibles montrent que le projet de renouveler en totalité la flotte de sous-marins nucléaires de la FOST (Force océanique stratégique dont le dernier exemplaire a été livré en 2010) ne peut en rien contribuer à mieux assurer notre sécurité en France. Dès 1989, des ex-généraux et amiraux ont lancé un appel pour dire que «*les armes nucléaires sont juridiquement illégales, militairement inutiles, dangereuses, économiquement coûteuses et éthiquement inadmissibles*».

Oui les armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, sont illégales et contraires au droit humanitaire. C'est pourquoi des conventions d'interdiction et d'élimination des armes chimiques et des armes bactériologiques ont été adoptées. Il n'y a que les armes nucléaires pour lesquelles n'existent pas un traité d'interdiction et d'élimination. C'est le moment avant qu'il ne soit trop tard.

Persister dans la volonté de moderniser les armes atomiques dont l'utilisation risquerait d'entraîner une catastrophe humanitaire pouvant entraîner la destruction de l'humanité est irresponsable. Dans ce contexte, Abraham Behar, Président de l'Association des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, souligne en plus que le constat de l'inutilité de la dissuasion ayant été fait y compris par certains de ses défenseurs comme Nicolas Roche, qui écrit dans son livre : «*Pourquoi la dissuasion ?*» Édition PUF : «*La nature des menaces pesant sur nos sociétés a changé et la dissuasion ne sert à rien contre le terrorisme, les États faillis, les conflits ethniques ou religieux... il y a donc des raisons objectives à la perte de centralité du fait nucléaire dans nos politiques de défense*». Dans ce contexte, Abraham Behar, après avoir montré tous les succès engrangés par la lutte (accords START 1, puis 2 et 3, l'interdiction des essais, les Zean (Zone Exemptes d'armes nucléaires), l'avis de la cour internationale de LA HAYE, etc) et au vu des preuves irréfutables reconnues par les Nations Unies, estime que, pour obtenir ce traité, «*il convient de choisir des objectifs intermédiaires, compréhensibles par tous, et immédiatement atteignables*». Or Il existe deux objectifs qui font l'unanimité: l'urgence d'obtenir un traité d'interdiction et la nécessité comme objectif intermédiaire, d'obtenir immédiatement le gel de tous les programmes de modernisation.

Il est d'ailleurs scandaleux que les gouvernants français actuels

osent proposer de doubler les crédits pour construire de nouvelles armes atomiques en violation du droit international et des résolutions de l'ONU en proposant l'engagement de budgets annuels de 6 à 7 milliards pour les **«modernisations»**. Le Mouvement de la Paix à raison de contester ces orientations qui s'inscrivent dans la volonté de faire passer le budget militaire annuel de 31,6 à 41 milliards d'euros. Dans ce contexte, le Mouvement de la Paix estime qu'il serait plus utile que les 600 millions d'Euros supplémentaires affectés au budget militaire dès 2017, soient réorientés vers une politique de paix et de progrès social.

C'est pourquoi, il propose qu'une somme de 100 millions (2,7 % du budget annuel consacré aux armes nucléaires ou 0,3% du budget annuel de la défense) soit affectée dès 2017 au budget de la santé pour le recrutement de 3.000 personnels hospitaliers et en priorité d'infirmiers et d'infirmières qui souffrent tant du manque de moyens. Une somme de 200 millions (soit 33 % de l'augmentation prévue pour le budget militaire) pourrait être affectée pour le fonctionnement et la modernisation des hôpitaux publics, et 300 millions d'euros pour les services publics en faveur de la formation et de la recherche, de la jeunesse, la culture, l'emploi, etc.

Si la France s'engageait à geler tous les programmes de modernisation de son arsenal atomique inscrits ce serait un signal fort pour le monde entier et cela constituerait des économies budgétaires considérables pour des mesures économiques et sociales en faveur d'un développement durable dont le peuple français et le monde entier a tant besoin. La France sortirait grandie au plan mondial, car les opinions publiques dénoncent de plus en plus le double langage des États dotés de l'arme nucléaire (EDAN) qui exigent le désarmement nucléaire pour les autres mais continuent à violer le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP) à travers leurs politiques respectives de modernisation qui retardent la mise en place d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous pouvons gagner cette bataille contre la modernisation à condition d'avoir une mobilisation de l'opinion publique.

Daniel Cirera, dans son livre «Des missiles pourquoi ?» (1990, Éditions Messidor), souligne «qu'une des leçons essentielles de la bataille des euromissiles aura sans doute été que l'élargissement du mouvement et son efficacité dépend de la capacité à définir des objectifs adaptés au niveau de l'enjeu et à l'état de l'opinion, et de préserver son autonomie de décision et d'action, par-delà les évolutions de la situation, en se gardant de manœuvre politicienne. C'est autour de l'objectif que s'est constituée l'unité, qu'elle s'est préservée, en entretenant la dynamique par la perspective de la nécessité du succès».

Il est intéressant de constater qu'actuellement en France la mobilisation et son unité sont en train de se construire sur des exigences précises et très unitaires qui respectent la diversité des organisations, des mouvements de leur rôle social. L'objectif aujourd'hui est de permettre la mobilisation de toutes ces forces de tous les secteurs et dans toutes les dimensions que nécessite cette lutte pour un traité d'interdiction et pour la paix.

Le colloque organisé en janvier 2017 à l'assemblée Nationale par IDN (initiatives pour le désarmement nucléaire) et animé par J-Marie Colin, Paul Quilès et le Général Norlain) participe de cette mobilisation. Par ailleurs Il est très encourageant que le Collectif

National «En marche pour la paix», fort de la signature de plus de 110 organisations et du succès des 20 marches pour la paix organisées à travers la France sous la coordination du Mouvement de la Paix le samedi 24 Septembre, se soit lancé dans la bataille du désarmement nucléaire en liant cette lutte à la nécessité d'agir pour obtenir des politiques sociales, économiques, culturelles, éducatives afin de contribuer à la construction d'un monde de justice, de solidarité, de fraternité et de paix !

La pétition lancée par ce collectif courant novembre a recueilli 7000 signatures sur un texte appelle au refus mais propose aussi des solutions alternatives en disant :

«Non au projet visant le quasi doublement des dépenses consacrées aux armes nucléaires en France (de 3.5 à 6 milliards par an) d'ici 2020, Non au projet visant à porter le budget annuel de défense de la France de 31 à 42 milliards d'ici 2020, par contre :

•Oui à un Traité d'interdiction des armes nucléaires conformément aux engagements internationaux de la France

•Oui à l'affectation de ces milliards d'Euros économisés à la satisfaction des besoins sociaux (sécurité sociale, services publics de la santé, de l'éducation, de la recherche, jeunesse -éducation populaire – vie associative, lutte contre le réchauffement climatique et pour la promotion de services publics et la réalisation des objectifs mondiaux pour un développement durable – ODD)

•Oui à une réorientation du budget de la défense dans le cadre d'une politique en faveur de la construction de la paix s'inspirant de la Charte des Nations Unies et des huit domaines de la culture de la paix définis par l'Unesco et les Nations Unies.»

Le même collectif poursuit son travail en proposant l'écriture d'un livre blanc de la Paix proposant des alternatives à la militarisation des relations internationales qui a conduit le monde en 2015 à dépenser plus de 1 800 milliards de dollars pour les armes en n'accordant que 8,7 milliards aux Nations unies pour ses actions pour la paix.

Le monde marche sur la tête, il faut remettre le monde à l'endroit et agir pour mettre en œuvre comme nous y invitent les Nations unies une sécurité humaine et collective, au plan de l'Europe à travers l'actualisation des principes d'Helsinki et la construction au plan mondial d'une paix basée sur une culture de la paix et de la non-violence qui doit être l'ossature et le moteur de la transition pacifiste, laquelle implique dans un premier temps l'obtention d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Les Nations Unies à travers la résolution du 23 décembre 2016 fixent l'objectif ; à nous les peuples, par nos mobilisations internationales, de gagner cet objectif pour le bien des générations actuelles et futures et la survie de l'humanité.

26 janvier 2017

ANNEXE 33

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (23.12.2016): FAIRE AVANCER LES NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES SUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE



A/RES/70/33

Assemblée générale

Soixante-dixième session
Point 97, *bb*, de l'ordre du jour

11 décembre 2015
Distr. générale

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2015

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/70/460)]

70/33. Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 67/56 du 3 décembre 2012, 68/46 du 5 décembre 2013 et 69/41 du 2 décembre 2014 concernant les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires,

Profondément préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires,

Rappelant la Déclaration de sa dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement 1, où il est dit, notamment, que le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que tous les États ont le droit de participer à ces négociations,

Réaffirmant le rôle et les attributions de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement définis dans le Document final de sa dixième session extraordinaire²,

Rappelant la Déclaration du Millénaire³, où il est affirmé, notamment, que la responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral, et que le rôle central revient, dans cette action, à l'Organisation des Nations Unies, organisation la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde,

Saluant les efforts déployés par les États Membres pour faire avancer le désarmement multilatéral et l'appui que le Secrétaire général a apporté à ces efforts, et rappelant à cet égard la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire,

Rappelant les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, y compris les mesures concrètes qu'elle a définies⁴,

Réaffirmant la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et déterminée à promouvoir le multilatéralisme comme moyen essentiel de faire avancer les négociations sur la réglementation des armements et le désarmement,

Constatant l'absence de résultats concrets, depuis près de vingt ans, dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies,

Considérant que le climat international actuel doit susciter de toute urgence un surcroît d'intérêt de la part du monde politique pour les questions de désarmement et de non-prolifération, la promotion du désarmement multilatéral et une progression vers un monde sans armes nucléaires,

Se félicitant de sa réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, tenue le 26 septembre 2013 en application de sa résolution 67/39 du 3 décembre 2012, qui a mis en évidence le souhait de la communauté internationale de réaliser des progrès dans ce domaine, et prenant acte de sa résolution 68/32 du 5 décembre 2013, qui fait suite à cette réunion,

Se félicitant également du rapport que le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires lui a présenté en application de sa résolution 67/56⁵ et qu'elle a mentionné dans sa résolution 68/46, et accueillant avec satisfaction le rapport que le Secrétaire général a présenté conformément à sa résolution 68/466, qui présente l'avis des États Membres sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, y compris sur les mesures qu'ils ont déjà prises à cette fin,

Se félicitant en outre des efforts déployés par tous les États Membres, les organisations internationales et la société civile pour continuer d'enrichir les débats sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent du désarmement et de la paix et la sécurité, compte tenu du rapport établi par le Groupe de travail à composition non limitée et des propositions qu'il contient,

Soulignant qu'il importe d'adopter une démarche inclusive et se réjouissant que tous les États Membres participent aux efforts ayant pour objectif l'avènement d'un monde sans armes nucléaires,

Sachant l'importance de la contribution que les organisations internationales, la société civile, les milieux universitaires et les chercheurs apportent aux mécanismes multilatéraux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements,

Soulignant qu'il est important et urgent de progresser sur le fond s'agissant des questions prioritaires qui concernent le désarmement et la non-prolifération,

Ayant à l'esprit l'Article 11 de la Charte des Nations Unies, qui porte sur ses fonctions et ses pouvoirs pour ce qui est de discuter des questions et de faire des recommandations, y compris dans le domaine du désarmement,

1. *Réaffirme* que l'objectif universel visé par les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire reste l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et souligne que, pour faire avancer ces négociations, il importe de s'attaquer de manière exhaustive, inclusive, interactive et constructive aux questions liées aux armes nucléaires ;

2. *Réaffirme* qu'il est urgent de progresser sur le fond dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et, à cette fin, décide de convoquer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires ;

3. *Décide* que le groupe de travail à composition non limitée examinera également sur le fond les recommandations concernant d'autres mesures qui pourraient contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment mais non exclusivement : a) des mesures de transparence liées aux risques associés aux armes nucléaires existantes ; b) des mesures visant à réduire et à éliminer tout risque d'utilisation de ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein ; c) des mesures supplémentaires visant à mieux faire connaître et comprendre la complexité et l'interdépendance des conséquences humanitaires très diverses qui résulteraient d'une explosion nucléaire ;

4. *Encourage* tous les États Membres à participer au groupe de travail à composition non limitée ;

5. *Décide* que le groupe de travail à composition non limitée se réunira à Genève en 2016, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et conformément à son règlement intérieur, pendant une période maximale de 15 jours ouvrables, selon les créneaux disponibles, avec la participation et la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile, conformément à la pratique établie, et qu'il tiendra sa session d'organisation le plus tôt possible ;

6. *Demande* aux États Membres participant au groupe de travail à composition non limitée de faire tout leur possible pour parvenir à un accord général ;

7. *Décide* que le groupe de travail à composition non limitée lui présentera, à sa soixante et onzième session, un rapport sur ses travaux de fond et les recommandations dont il a convenu, et qu'elle évaluera les progrès accomplis en tenant compte des travaux d'autres instances compétentes ;

8. *Prie* le Secrétaire général d'assurer, dans la limite des ressources disponibles, l'appui requis pour les réunions du groupe de travail à composition non limitée et de transmettre le rapport du groupe de travail à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ainsi qu'à la conférence internationale prévue au paragraphe 6 de la résolution 68/32 ;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ».

67^e séance plénière
7 décembre 2015

¹ Résolution S-10/2, sect. II.

² Ibid., sect. IV.

³ Résolution 55/2.

⁴ Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, Document final, vol. I à III [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I à III)].

⁵ A/68/514.

⁶ A/69/154 et Add.1.

SYNTHÈSE DU FORUM DE LA PAIX

Brest, 10 septembre 2012

*Pour la mise en œuvre
d'un livre blanc pour
une culture et une
civilisation de paix*



ASSOCIATION RENNAISE POUR L'ÉDUCATION
AU DESARMEMENT ET À LA PAIX



WWW.MVTPAIX.ORG



Pour la mise en œuvre d'un livre blanc pour une culture et une civilisation de paix

POUR UN MONDE SOLIDAIRE SANS ARMES NUCLEAIRES

Le désarmement est une solution pour une prospérité partagée basée sur une sécurité humaine. Les organisateurs se réjouissent de la forte participation à ce forum et des apports riches et divers de participants venant d'une vingtaine d'organisations différentes.



l'humanité à travers la charte des Nations unies.

Cette charte qui commence par « nous les peuples » a fixé en particulier un objectif ambitieux pour la construction de la paix à travers son article 26⁽¹⁾ qui fixe pour ambition et objectif politique à l'humanité de dépenser le moins possible pour la guerre et les armements et le plus possible pour la paix et le développement humain sous tous ses aspects. Malheureusement cela n'a pas été suffisant comme l'atteste aujourd'hui le doublement des dépenses mondiales d'armement qui sont passées de 680 milliards de dollars en 1998 à 1630 en 2011.

Déjà la guerre froide par le passé et l'affrontement entre les deux blocs avait conduit à une course aux armements en particulier atomiques. Plus tard malgré les indépendances, le néocolonialisme et la course au profit ont contribué à diviser le monde en deux entre ceux qui mangent et ceux qui ont faim.

Cependant l'intervention des peuples a permis d'empêcher le pire et a aussi permis de renouer par moments avec les principes et valeurs de la Charte des Nations unies, ce qui a débouché par exemple sur certains traités comme le traité d'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, le traité sur les armes légères, les résolutions sur les droits économiques et sociaux, le traité d'interdiction des essais nucléaires mais aussi sur le traité de non-prolifération nucléaire qui à travers son article 6 fixe l'objectif d'élimination des armes atomiques comme solution à la prolifération et ce, dans la ligne des orientations majeures du droit international qui considère les armes de destruction massive comme illégales.

Plus récemment, ce programme majeur que constitue le programme pour une culture de la paix et de la non-violence qui a été adopté par consensus par l'Assemblée générale des Nations unies, affirme que la paix est une construction politique qui nécessite de placer en avant la réalisation concrète des droits économiques, sociaux et culturels des humains et demande l'engagement de la société mondiale pour que des mesures concrètes soient prises pour aller dans ce sens.



Malheureusement l'évolution du système capitaliste mondialisé avec la place prépondérante de l'argent et des grands groupes financiers a placé la recherche du profit au-dessus de tout et ne permet pas d'aller dans le sens des orientations positives fixées par le droit international.



Cette évolution est retardée :

- par la force qu'exerce la recherche tous azimuts du profit qui touche même hélas au domaine militaire (qui devrait rester du domaine de l'État) lequel connaît une évolution dangereuse vers la privatisation et la mercenarisation des armées,
- la pression sur les ressources naturelles

Ces évolutions négatives, peuvent si on n'y prend garde et s'il n'y a pas un éclair de lucidité et de courage conduire l'humanité aux pires catastrophes d'autant que le réchauffement climatique accroît les risques de conflits.

Déjà l'Afrique paie cher cette évolution comme en attestent les 5 millions de morts dans la région des Grands Lacs au cours des dernières années et la situation dont le Mali est victime en tant que victime collatérale de la guerre de Lybie, ainsi que la Syrie ou l'afflux de toutes parts des armes risque de priver le peuple syrien de ses aspirations démocratiques qu'il voulait obtenir avec des moyens politiques et non-violents.

C'est pourquoi les peuples doivent intervenir pour la mise en œuvre du droit international en particulier pour les orientations qui vont dans le sens de la satisfaction de leurs aspirations et besoins :

- respect de la charte des Nations unies et de ses principes de justice sociale et de démocratisation de la société humaine au plan mondial
- mise en œuvre des textes sur les droits économiques et sociaux de l'homme
- respect de l'article 26 de la charte des Nations unies
- mise en œuvre des résolutions des Nations unies sur la culture de la paix de la non-violence
- mise en œuvre des résolutions pour la reconnaissance des droits des peuples en particulier des peuples israéliens et palestiniens à vivre en paix à travers la reconnaissance des droits du peuple palestinien un État



Pour le Forum pour la Paix de Brest la situation internationale appelle à une véritable insurrection des consciences et à sursaut de lucidité qui doit conduire à la réaffirmation en paroles et en actes de la soif qu'ont les peuples de justice, de paix, de sécurité et de démocratie. Le gouvernement actuel, en réponse à ces aspirations et aux aspirations sociales fortes qui émergent de la société française, doit en matière de paix et de sécurité nationale et internationale, choisir comme orientation le retour au droit international à travers des orientations politiques stratégiques et militaires mais aussi à travers des gestes forts comme :

- Un engagement ferme pour que la prochaine conférence en janvier 2013 visant à faire du Moyen-Orient une zone sans armes nucléaires aboutisse à des résultats concrets
- L'arrêt ou le gel du programme M 51 qui serait vraiment un geste politique fort vis-à-vis de la communauté internationale exprimant la volonté de la France de se mettre en règle avec le droit international en matière de désarmement nucléaire
- Un positionnement clair pour une convention internationale d'élimination des armes nucléaires, permettant aussi d'aller vite vers des océans sans armes nucléaires
- Autonomisation de la recherche académique par rapport à la recherche militaire
- Une action résolue pour la préservation et la valorisation de ressources des océans en développant les moyens des organismes de recherche et des universités
- L'affectation d'une partie des économies faites sur les dépenses militaires vers des recherches pour le développement d'énergies nouvelles et durables
- L'adoption de textes qui montrent que l'argent n'est pas la première valeur mais l'homme. Cela vaut tant contre la violence économique que sont les licenciements en particulier



- « boursiers », contre la privatisation des moyens militaires et pour que le FMI et de la banque mondiale rentrent dans le giron des Nations unies et soient mis au service des peuples pour un développement durable, endogène et respectueux de l'environnement
- La relance de la construction navale civile et d'une filière de déconstruction au sein de grands programmes touchant la protection et la mise en valeur des ressources des océans y inclus des ressources halieutiques dans une logique de développement durable et de la création d'emplois
 - La création d'une mission interministérielle pour la défense de la paix et la promotion d'une culture de la paix et la non-violence
 - Le vote à l'ONU pour la reconnaissance de la Palestine qui constituerait aussi un geste fort pour la paix mondiale et la construction de la paix dans l'espace euro-méditerranéen
 - La mise en place d'un nouveau partenariat économique avec l'Afrique mettant fin avec la Francafrique
 - La fermeture progressive des bases militaires françaises à l'étranger
 - La dissolution de l'OTAN et la revalorisation du rôle de l'ONU
 - La renonciation à quelque participation que ce soit au bouclier anti-missile

Oui un autre monde est possible mais il appartient à la France aujourd'hui de montrer la voie et de faire entendre sa voix à travers des orientations qui doivent se traduire au niveau du livre blanc de la Défense mais aussi par la mise en œuvre d'un livre blanc pour une culture et une civilisation de paix que le gouvernement actuel s'honorerait de mettre en œuvre.



Ces changements d'orientation politique doivent aussi s'exprimer à travers la loi de programmation militaire qui, bien sûr ne doit pas considérer l'armée comme une variable d'ajustement, mais doit se fixer le devenir de l'humanité et la sécurité bien comprise de la France comme un objectif majeur en proposant d'aller vers une autre conception de la sécurité qui accorde moins de place aux moyens militaires et plus de place aux moyens économiques et politiques.

L'expérience concrète de la réconciliation franco-allemande dont c'est le cinquantième anniversaire est là pour montrer que c'est bien dans cette voie qu'il faut aller.

Texte de synthèse du Forum adopté par le Mouvement de la Paix (Collectif Bretagne), Pax Christi, Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Artistes pour la Paix, Université Européenne de la Paix, Association Bretagne pour l'Education à la Paix (ABREDAP), ARAC (association républicaine des anciens combattants)

Brest, le 10 septembre 2010



¹³¹ Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements.

ANNEXE 35

APPEL POUR LA PAIX D'ONG DE L'UNESCO

En écho au thème de la Conférence internationale des ONG 2014
«Ré-enchanter le monde avec l'agenda pour le développement post 2015»

Une collaboration entre les ONG et l'UNESCO

APPEL POUR LA PAIX rédigé par des ONG partenaires de l'UNESCO,
Convaincues que seule une paix responsable et durable est capable de ré-enchanter le monde, Octobre 2015

Profondément préoccupées par les atteintes graves portées à la paix sur l'ensemble de la planète causant de très nombreuses victimes civiles,

Attachées aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, lesquels disposent que «la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité, et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'Homme»,

Persuadées avec l'UNESCO que «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent s'élever les défenses de la paix»,

-Appellent chaque citoyen, chaque citoyenne du monde à créer les conditions sociales, économiques et environnementales pour qu'advienne une paix durable là où ils vivent, là où ils œuvrent,

-Assument avec détermination le mandat singulier qui est confié aux ONG dans l'article 18 de la résolution 53 /144 de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour une nouvelle donne mondiale fondée sur la tolérance et le respect des personnes, dans leurs différences,

-Exhortent les Etats membres, dans cette période de grands périls, à assumer mieux encore selon les dispositions du droit international toutes leurs obligations : celles de respecter, de protéger et de satisfaire les droits humains par des mesures concrètes inscrites dans le droit positif,

-Rejoignent l'engagement de la communauté internationale et des institutions onusiennes pour assurer, dans toutes les écoles, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et dans les programmes d'éducation non-formelle et informelle, pour les filles comme pour les garçons, une éducation à la non-violence, au respect de l'autre quel qu'il soit, une éducation à la culture de la paix.

Fait à PARIS le 15 décembre 2014



Faire le deuil d'Hiroshima... C'est la démarche à laquelle le général Francis Lenne nous invite*. Pour lui il ne s'agit ni de défendre, ni d'exclure la dissuasion nucléaire, car elle ne peut pas l'être. La bombe atomique n'est pas une arme au sens militaire du terme. Elle n'est pas utilisable pour se défendre, mais pour s'immoler. Il n'y a pas de passage à l'acte possible. Être pour ou contre le nucléaire est donc un faux débat.

Le concept de dissuasion nucléaire opère dans un champ virtuel : celui de la pensée d'un potentiel agresseur en vue d'obtenir un effet bien réel, l'absence d'agression de sa part compte tenu de la menace brandie. Ce modèle de pensée repose sur l'hypothèse que tous les acteurs impliqués sont rationnels, c'est-à-dire que leurs comportements sont prévisibles. Or, ce n'est pas le cas. Contrairement à une théorie physique qui peut faire l'objet d'une expérience pour en vérifier la validité, la dissuasion est un concept qui n'est testable ni en fait, ni en droit. Sa validité est indémontrable. Elle n'est qu'un simple axiome, un pari sur la survie de l'humanité.

Depuis de nombreuses années, nous essayons d'argumenter point par point face aux tenants de la dissuasion nucléaire. Opposant notre rationalité citoyenne à leur rationalité. Mais nos arguments butent sur le mur de la dissuasion nucléaire sans arriver à creuser de véritables failles. Un débat stérile car il se situe sur le plan des convictions personnelles qui s'accompagnent toujours d'un investissement affectif du jugement. C'est bien ce qui s'est passé en septembre 1983 lorsque le colonel Petrov, officier de garde sur la base d'alerte stratégique en Union soviétique. Le déclenchement du système informatique d'alerte aurait dû le conduire -rationnellement- à mettre en route la procédure dont il était responsable. Il a désobéi en raison de ses propres convictions qui nous font justement sortir du champ de la rationalité... nous invitant à nous tourner vers la psychanalyse.

D'ailleurs, au fil des numéros du bulletin Armes nucléaires STOP -dont Abolition prend la suite-, on a pu voir émerger progressivement cette idée que la stratégie de dissuasion nucléaire ne relève pas de l'ordre du rationnel, qu'il y a, sous-jacent, un comportement qui s'apparente à de la folie. Des termes provenant de la psychiatrie sont utilisés ; comme, par exemple, le «déni» (n° 235), la «perversion» (n° 238), l'«addiction» (n° 251)... On s'est interrogé de savoir si les «questions que l'on se pose ne sont pas à chercher du côté de la psychologie sociale» (n° 240)... Des discussions avec une psychanalyste ont été organisées.

La stratégie nucléaire, un trouble mental

Le général Lenne nous conduit à franchir ce pas supplémentaire de dépasser l'approche sociologique pour aller chercher des éléments de compréhension du côté de la psychanalyse : «La question nucléaire, au-delà de son caractère technique au sens large, trop souvent mis en avant dans les argumentations, est en effet principalement et avant tout d'ordre psychologique : la dissuasion n'existe que

dans l'esprit de celui qui est prétendu dissuadé et par conséquent et en parallèle dans l'esprit de celui qui prétend qu'il dissuade, donc des images que se font l'un et l'autre des représentations de chacun.» Des images qui sont celle de la terreur absolue, ce qui «est éminemment pathologique».

Mais dresser un constat, aussi juste soit-il, ne résout pas pour autant la question. «Aucun discours raisonné, aussi bien argumenté soit-il ne pourra jamais parvenir à résoudre la question nucléaire et à éloigner de l'humanité le risque majeur de sa propre autodestruction.»

Comment amener les chefs d'États et hauts responsables qui les accompagnes à entrer dans «une psychothérapie pour évacuer cette pathologie qui la dissuasion provoque» ? Pour Francis Lenne, la résolution L.41 adoptée par l'ONU «est l'amorce de cette démarche», l'exhortation adressée par les peuples aux chefs d'États «afin qu'ils acceptent sans crainte de “consulter”».

Il n'est pas certain que cela soit suffisant. Mais les rencontres proposées dans ce cadre à l'ONU durant l'année 2017 «offrent une occasion inespérée» de mettre en place un nouveau paradigme de la sécurité qui favorise la compréhension mutuelle au lieu de la défunte conception de la dissuasion nucléaire fondée sur la méfiance mutuelle.

Patrice Bouveret,
Directeur de l'Observatoire des armements
(www.obsarm.org)

*Le deuil d'Hiroshima est le titre de l'ouvrage rédigé par le général Francis Lenne sur lequel s'appuie cet éditorial et d'où sont extraites toutes les citations. Il est disponible gratuitement par téléchargement à l'adresse suivante : version pdf : <http://www.armesnucleairesstop.org/>

Article extrait de Abolition, nouvelle série, n° 264, 1/2017. Lettre d'information de l'association «Abolition des armes nucléaires - Maison de Vigilance». Version électronique, disponible gratuitement sur simple demande par courriel : abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr

LISTE DES ONG AYANT SIGNÉ L'APPEL

• Organisation Mondiale de l'Éducation Préscolaire • Fédération Mondiale des travailleurs scientifiques
• Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO • Association Montessori Internationale • Association Internationale des Éducateurs à la Paix • Association Internationale des Écoles de Psychologie • Fédération Internationale des Femmes de carrières libérales et commerciales • Association Catholique Internationale de services pour la Jeunesse Féminine • Alliance Internationale des Femmes • Association Internationale des Charités • Dyslexia International-sharing expertise • Mouvement Mondial des Mères International • Fédération internationale des Femmes de Carrières Juridiques • Office International de l'Enseignement Catholique • Pax Romana • New Humanity • Fédération Internationale des Universités Catholiques • Soroptimist International • Union Mondiale des Organisations de Femmes Catholiques • Organisation Mondiale des anciens et anciennes élèves de l'Enseignement Catholique Mouvement International pour la Réconciliation • Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté • Pax Christi International • Conseil international de la Musique • Conseil International des Femmes • Comité de Coordination du service Volontaire international • Assistance à l'Intégration des Enfants démobilisés • Religions pour la paix • South Asian Foundation • Association Internationale de la Céramique • Association Internationale des Arts Plastiques • Association Francophone d'Amitié et de Liaison • Alliance of Bibles societies • Conseil International des Organisations de Festival de Folklore Traditionnel • China Folklore Photographic Association • Communautés des Universités Méditerranéennes • Traditions pour demain • International Council on Education for teaching • ORT Mondial • Organisation Internationale pour le Droit à l'Éducation et la Liberté d'Enseignement • Association Nationale Cultures et Traditions • Conseil International du Cinéma de la télévision et de la Communication • Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active • Forum des femmes de la Méditerranée • Union des Étudiants d'Europe • Rotary International • Association Universelle d'Esperanto • Fédération Syndicale Mondiale • Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférence des Universités • Association Mondiale des Organisations de recherche Industrielle et Technologique • Réseau ARTERIAL • Racines Maroc • Jeunesse Ouvrière Chrétienne • ATD Quart Monde • Human Variome Project • Fondation UNESCO Education for Children in need • Kuwait Society for the Advancement of Arab Children • Réseau International de femmes Ingénieurs et Scientifiques • Société Internationale pour l'Éducation Artistique • ZONTA International • Fédération générale des Femmes Arabes • Association des Populations des Montagnes du Monde • Conseil International pour l'Éducation Ouverte à Distance • Fédération Internationale pour l'Économie Familiale • Réseau Européen des Centres de Formation d'Administrateurs Culturels • Fédération Internationale des Associations d'Étudiants en Médecine • Service Civil International • Fédération Internationale des associations Médicales Catholiques • Association Internationale Les Amis des Musées d'Égypte • Union Mondiale des Enseignants Catholiques • Association internationale du Théâtre Amateur • OBSERVATEURS • Délégation du Maroc • Délégation du Paraguay • Association d'aide à l'éducation de l'enfant handicapé • HAMAP • Congo Action • Autistic Minority International • Union Internationale Chrétienne des Dirigeants d' Entreprises • Institution Thérésienne • MIVAFED : association de coopération Femmes, Éducation, Culture et développement • Sauvons l'environnement guinéen, culture de la paix

QUELQUES ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- Le dérèglement du monde**, Amin MAALOUF, essai, Ed. Grasset, 2009
- Terroristes, les 7 piliers de la déraison**, Marc TREVIDIC, Ed. Poche, 2014
- Un furieux désir de sacrifice, le surmusulman**, Fethi BENSLAMA, Ed. Le Seuil, 2016
- Pour une lecture profane des conflits**, Georges CORM, Ed. La Découverte, 2013
- Au cœur des services spéciaux**, la menace islamiste: fausses pistes et vrais dangers, Alain CHOUET, Ed. La Découverte/Poche, 2013
- Qui est Daech ?** : Comprendre le nouveau terrorisme, sous la direction d'Eric FOTTORINO, Ed. Philippe Rey, Coll. «les Indispensables», 2015
- Terreur dans l'Hexagone**, Genèse du djihad français, Gilles KEPEL, Ed. Gallimard, 2015
- Le Temps des humiliés, Pathologie des relations internationales**, Bertrand BADIE, Ed. Odile Jacob, 2014
- Le piège Daech**. L'État islamique ou le retour de l'Histoire, Pierre-Jean LUIZARD, Ed. La Découverte, Coll. «Cahiers libres», 2015
- Islam(s) aujourd'hui**, *Revue La Pensée* N° 384 (octobre/décembre), 2015
- FIS de la Haine**, Rachid BOUDJEDRA, Ed. Gallimard, Coll. Foliot (N° 2617), 1994
- L'empire de la honte**, Jean ZIEGLER, Ed. Fayard, 2005
- Les nouveaux prédateurs**. Politique des puissances en Afrique centrale, Colette BRAECKMAN, Ed. Fayard, 2003
- Chemins d'espérance**. Ces combats gagnés, parfois perdus mais que nous remporterons ensemble, Jean ZIEGLER, Ed. Seuil, 2016
- Qui gouverne le monde ?** L'état du monde 2017, sous la direction de Bertrand BADIE et Dominique VIDAL, Ed. La découverte, 2016
- Destruction massive**. Géopolitique de la faim, Jean ZIEGLER, Ed. Seuil, 2011
- Le monde arabe regards géopolitiques**, *Revue Hérodote*, N° 160-161, décembre 2016
- Main basse sur l'information**, Laurent MAUDUIT, Ed. Don Quichotte, 2016
- Le dessous des cartes - Itinéraire géopolitique**, Jean-Christophe VICTOR, Ed. Arte, 2012
- Le développement une arme de paix, la coopération de l'Union Européenne et la prévention des conflits**, Felix NKUNDABAGENZI et Federico SANTOPINO, Ed. Complexe, 2003
- Faim zero. En finir avec la faim dans le monde**, Bruno PARMENTIER, préface d'Olivier de SCHUTTER, Ed. La découverte, 2014
- La société sans la guerre**, François GÉRÉ, Chez Desclée de Brouwer, Coll. «Culture de paix», 1998
- Planète ONU : les Nations Unies face aux défis du XXI^e siècle**, Romuald SCIORA et ANNICK STEVENSON, Ed. Tricorne, 2009
- Non à la guerre, oui au bonheur**, Monique PICARD WEYL, Ed. de l'Humanité, 2010
- Guerre et paix et écologie. Les risques de militarisation durable**, Ben CRAMER, Ed. Yves Michel, 2014
- L'Écologie peut encore sauver l'économie**, Gérard LE PUIILL Editions, Ed. Pascal Galodé, 2015
- Mémoire de paix pour temps de guerre**, Dominique DE VILLEPIN, essai, Ed. Grasset, 2016 Mondialiser la paix, Arielle DENIS, Ed. La Dispute, 2011
- Pour en finir avec l'arme nucléaire**, Pierre VILLARD, Ed. La Dispute, 2011
- Principes élémentaires de propagandes de guerre. Utilisable en cas de guerre froide, chaude ou tiède...**, Anne MORELLI, Ed. Aden, 2006
- Sortir le droit international du placard. «Nous, peuples des Nations Unies»**, Monique et Roland WEYL, Ed. Cetim, 2008
- Nucléaire, un mensonge français. Réflexions sur le désarmement nucléaire**, Paul QUILES, Ed. Charles Léopold Mayer, 2012
- Faire le deuil d'Hiroshima...**, article de Patrice BOUVERET, Bulletin 264, Abolition des armes nucléaires - Maison de vigilance, 2017

Bien d'autres ouvrages ont contribué, à coté de nos expériences et activités respectives, à former nos analyses. Nous ne visons pas à l'exhaustivité mais avons souhaité seulement citer quelques livres parmi ceux qui ont forgé nos démarches et nos engagements divers.

LES SIGNATAIRES DU LIVRE BLANC POUR LA PAIX

ARTISTES POUR LA PAIX

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AMITIE ET DE SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES D'AFRIQUE (AFASPA)

BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX (BIP)

CAMPAGNE MONDIALE SUR LES DEPENSES MILITAIRES (GCOMS)

COEXISTER RENNES

COLLECTIF CITOYENS MUSULMANS POUR LA PAIX

COLLECTIF DES IRANIENS CONTRE LA GUERRE

COLLECTIF PAIX PALESTINE ISRAËL SAINT-DENIS (CPPI)

ENSEIGNANTS POUR LA PAIX (EPP) – [Membre de L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES EDUCATEURS A LA PAIX (AIEP)]

FEMMES SOLIDAIRES

FRANCE KURDISTAN

INITIATIVE FEMINISTE EURO-MEDITERRANEENNE IFE-EFI

JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOC)

LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL (CGT)

LA FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE Pensee

LA GALERIE L'ART ET LA PAIX

LE GROUPE NON-VIOLENT LOUIS LECOIN

L'APPEL DES CENT BAGNOLET

L'ASSOCIATION PALENQUE

L'ASSOCIATION LES FEMME S'INVENTENT

LE MOUVEMENT DE LA PAIX

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES (MRAP)

MOUVEMENT RURAL DE JEUNESSE CHRÉTIENNE (MRJC)

PYROPHOR – Association contre les Armes à Uranium «Appauvri»

UNION DES FEDERATIONS DES PIONNIERS DE FRANCE

EN SOUTIEN À LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE DU LIVRE BLANC POUR LA PAIX

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAGHREBINS DE FRANCE (APMS)

CANVAS (non-violence) - CENTRE FOR APPLIED NON VIOLENCE

CENTRE D'ETUDES ET D'INITIATIVES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE (CEDETIM)

COMITE ANTI IMPÉRIALISTE

FEDERATION ESPERANTISTE DU TRAVAIL (FET)

FÉDÉRATION NATIONALE DÉPORTÉS ET INTERNES RÉSISTANTS ET PATRIOTES (FNDIRP)

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LA PAIX (IDRP)

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES COMMUNES, DEPARTEMENTS ET REGIONS POUR LA PAIX (AFCDRP)

LA PLATEFORME AFRICAINE

L'UNION PACIFISTE DE FRANCE (UPF) : en soutien à la démarche et associée à la rédaction

PAX CHRISTI

STOP FUELLING WAR - Cessez d'alimenter la guerre

UNIVERSITE EUROPEENNE DE LA PAIX

ONT CONTRIBUÉ À LA PARTIE «ANNEXES» DU LIVRE BLANC POUR LA PAIX

ABOLITION DES ARMES NUCLEAIRES, MAISON DE VIGILANCE
ASSOCIATION DES MEDECINS FRANÇAIS POUR LA PREVENTION DE LA GUERRE NUCLEAIRE (AMFPGN)
ASSOCIATION FRANÇAISE D'AMITIE ET DE SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES D'AFRIQUE (AFASPA)
ASSOCIATION FRANÇAISE DES COMMUNES, DEPARTEMENTS ET REGIONS POUR LA PAIX (AFCDRP)
MAIRES POUR LA PAIX FRANCE
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)
CAMPAGNE MONDIALE SUR LES DEPENSES MILITAIRES (GCOMS)
CENTRE D'ETUDES ET D'INITIATIVES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE (CEDETIM)
ENSEIGNANTS POUR LA PAIX (EPP)
FEMMES SOLIDAIRES
INITIATIVE FEMINISTE EURO-MEDITTERANEENNE IFE-EFI
INSTITUT DE DOCUMENTATION ET RECHERCHE SUR LA PAIX (IDRP)
LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL (CGT)
LA LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTE (LIFPL/WILPF)
LA VILLE DE GRIGNY
LE MOUVEMENT DE LA PAIX
LES PIONNIERS DE FRANCE
MARCHE MONDIALE DES FEMMES (MMF)
OBSERVATOIRE DES ARMEMENTS
PAX CHRISTI FRANCE
RESEAU ABOLITION 2000

Que soient ici remerciés chaleureusement l'équipe qui a assuré la coordination de ce projet : Raoul Alonso, Edith Boulanger, Yves-Jean Gallas, Roland Nivet, Alain Rouy, Michel Thouzeau et toutes les personnes, tous les ami-e-s qui ont consacré de leur temps bénévolement à écrire des contributions, lire, relire les textes, rechercher des photos, se déplacer lors des séances de travail : Jamal Zaaouat, Michel Lafouasse, Ardiouma Sirima, Bruno Guinard, Bijan Rastegar, Abraham Behar, Josette Fourme, Colin Archer, Georges Pellet, Philippe Rio, Olivier Corzani, Ana Azaria, Nhumai Nguyendac, Laurette Mugnier, Lisbeth Gouin, Renée Le Mignot, Jacqueline Paumier, PIERRIC Le Neveu, Christine Rosemberg, Claude Ruelland, Mathilde Ohin, Lilian Halls French, Jean Guy Greilsamer, Marie-France Cohen-Solal, Françoise Dibotto, Françoise Nassoy, Ines Benadjaoud, Méline Le Gourierec, Cyril Roux, Tom Orrofino, Hervé Baylac, David Caruthers, Maurice Montet, David Gozlan, Marie-Claire Gourinal, Henry-Xavier Hoffbauer, Teddy Théodose, Miroslava Hristova, François Standaer, Aurélien Amsellem, Gérard Novak, Elani Bahar, Saadet Che Demir, Sylvain Delaitre, Jacques Obriet, Françoise Cabon, Paulette Meyrand, Majid Wanass, Michèle Decaster, Fatima Zedira, Jacques Berthelot, Raphaël Vahé, Janine Doussot, Marlène Twininga, Catherine Lacire, Joël Lacire, Laurence Leclert, Nicolas Lavallée, Patrick Monnet, Suzanne Glaner, Régine Minetti, Thierry Gourlay, Servanne Revault, Roland de Penaros, Stéphane Jollant, Philippe Hivert, Sylvie Bidavaine, Michel Cibot, Christian Pierrel, Giselle Noublanche, Roland Weyl, Albert Carames, Yves Derriennic, Giselle Samar El Raheb, Patrice Bouveret, Dominique Lalanne et toutes les personnes des organisations partenaires qui ont pris leur part à la réflexion, en nous demandant de bien vouloir nous excuser par avance pour tout oubli - MERCI.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Pourquoi un livre blanc pour la paix | 5 |
| Préalable essentiel : La violence n'est pas une fatalité | 7 |
| PARTIE I : LES ENJEUX MONDIAUX : PAIX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE..... | 9 |
| I-A <i>La paix et un développement juste et durable sont des enjeux vitaux et liés pour l'avenir de l'humanité.....</i> | 9 |
| <i>Extraits du Programme d'action de l'UNESCO pour une culture de la paix et de la non-violence.....</i> | 11 |
| I-B <i>État du monde, dépenses militaires : entre dangers et potentialités, une situation du monde ambivalente.....</i> | 12 |
| I-B-1 <i>Des potentialités.....</i> | 12 |
| I-B-2 <i>Une mondialisation néolibérale qui pousse aux affrontements et aux conflits.....</i> | 12 |
| I-B-3 <i>La Guerre est toujours un échec.....</i> | 13 |
| I-B-4 <i>Des dépenses militaires monstrueuses.....</i> | 14 |
| I-B-5 <i>Les objectifs du millénaire non atteints.....</i> | 16 |
| I-B-6 <i>La situation dramatique des enfants est un révélateur de la violence du monde actuel.....</i> | 16 |
| I-B-7 <i>Des famines qui feront 20 millions de morts si rien n'est fait.....</i> | 17 |
| I-B-8 <i>Les femmes victimes des violences, non respectées dans leurs droits et absentes des sphères gouvernantes.....</i> | 18 |
| I-B-9 <i>Le réchauffement climatique un réel danger pour la paix.....</i> | 19 |
| I-B-10 <i>Les migrations meurtrières.....</i> | 21 |
| I-B-11 <i>Les humiliations sont des facteurs de conflictualité.....</i> | 21 |
| I-B-12 <i>La connexion dangereuse entre les médias et le complexe militaro industriel.....</i> | 22 |
| I-C <i>Pourtant des résultats ont été obtenus.....</i> | 23 |
| I-C-1 <i>Désarmement nucléaire : une résolution historique de l'assemblée générale des Nations Unies.....</i> | 25 |
| I-D <i>L'échec de la guerre contre le terrorisme lancée par les USA et leurs alliés depuis 2001.....</i> | 27 |
| I-D-1 <i>Déclaration de Dominique de Villepin.....</i> | 28 |
| I-D-2 <i>Condamnation sans appel, et de principe, du terrorisme.....</i> | 29 |
| I-D-2-1 <i>Nice, Paris, Bagdad, Tunis, Munich etc., de quoi le terrorisme est-il le nom ?.....</i> | 30 |
| I-D-2-2 <i>La militarisation des relations internationales.....</i> | 30 |
| I-D-2-3 <i>La crise politique et sociale en France.....</i> | 31 |
| I-D-2-4 <i>Des éléments psychiatriques.....</i> | 32 |
| I-D-3 <i>Les chemins vers des solutions.....</i> | 33 |
| Transition | 35 |
| PARTIE II : LES MOYENS D'AGIR POUR UN MONDE DE PAIX, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE..... | 37 |
| II-A <i>Inverser la logique et travailler sur une stratégie mondiale pour la paix, la transition pacifiste, la culture de la paix et les ODD.....</i> | 37 |
| II-B <i>Cette alternative peut se construire autour des principes de la charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU, sur la culture de la Paix et des ODD.....</i> | 38 |
| II-B-1 <i>Le préambule et les principes de la charte des Nations unies.....</i> | 38 |
| II-B-2 <i>Différents articles de cette charte doivent être connus pour qui veut agir pour la paix.....</i> | 39 |
| II-B-2-1 <i>Texte de la résolution des Nations Unies portant déclaration et programme d'action sur une culture de la paix.....</i> | 44 |
| II-B-2-2 <i>Extraits du programme d'action de l'Unesco pour la culture de la paix (2012).....</i> | 47 |
| II-B-2-3 <i>La mise en œuvre des 8 domaines d'action pour une culture de la paix par l'Unesco.....</i> | 49 |
| II-B-2-4 <i>Les 17 Objectifs du développement durable.....</i> | 52 |
| II-C <i>Le rôle irremplaçable de la société civile et des ONG.....</i> | 54 |
| II-D <i>Le rôle de l'organisation internationale du travail (OIT).....</i> | 56 |
| II-E <i>La réconciliation franco-allemande prouve que la construction de la paix est politique et possible.....</i> | 57 |
| II-F <i>Quand 33 Etats adoptent la culture de la paix... référence incontournable... relations internationales.....</i> | 57 |
| Transition..... | 59 |

| | |
|--|-----------|
| PARTIE III : LA FRANCE ET SON RÔLE EN EUROPE ET DANS LE MONDE | 61 |
| <i>III-A Une politique qui met en danger la France et conduit à plus d'insécurité mondiale et nationale</i> | <i>61</i> |
| <i>III-B Le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité nationale 2013</i> | <i>62</i> |
| <i>III-B-1 Le Livre Blanc de la Défense, vecteur d'une soumission à l'OTAN dangereuse pour la paix.....</i> | <i>65</i> |
| <i>II-B-1-1 La France et l'OTAN.....</i> | <i>65</i> |
| <i>III-B-1-2 Retrait de l'OTAN et mise en place d'un système de sécurité</i> | <i>67</i> |
| <i>III-C La loi de programmation militaire.....</i> | <i>67</i> |
| <i>III-C-1 La loi de programmation militaire, une marche forcée vers l'augmentation des dépenses d'armement et le développement du commerce des armes</i> | <i>69</i> |
| <i>III-C-2 Alternative à la militarisation de la société</i> | <i>71</i> |
| <i>III-C-2-1 Des évolutions favorisées par la privatisation des industries de l'armement. Des reconversions sont possibles</i> | <i>71</i> |
| <i>III-C-2-2 Terrorisme et état d'urgence : appel «Nous ne céderons pas»</i> | <i>71</i> |
| <i>III-C-2-2-1 Appel pour l'arrêt de l'état d'urgence</i> | <i>71</i> |
| <i>III-C-2-2-2 Combattre le terrorisme par la paix, la démocratie, le respect des droits humains, la fraternité</i> | <i>72</i> |
| <i>Transition</i> | <i>75</i> |
| | |
| PARTIE IV : UNE ORIENTATION STRATÉGIQUE PROPOSÉE POUR CONSTRUIRE LA PAIX..... | 77 |
| <i>IV-A Quatre grands programmes mobilisateurs porteurs de 13 exigences citoyennes pour la paix</i> | <i>77</i> |
| <i>IV-A-1 Programme mobilisateur 1 : La prévention et la résolution pacifique des conflits</i> | <i>77</i> |
| <i>IV-A-1-1 Pour une France et une Europe actives en faveur de solutions de paix dans les conflits.</i> | <i>78</i> |
| <i>IV-A-1-2 Pour une France et une Europe actives pour une paix juste et durable au Moyen-Orient</i> | <i>79</i> |
| <i>IV-A-2 Programme mobilisateur 2 : le désarmement et la fin du commerce des armes</i> | <i>80</i> |
| <i>IV-A-2-1 Pour une France et une Europe actives en faveur de l'abolition des armes nucléaires</i> | <i>80</i> |
| <i>IV-A-2-2 Pour une France et une Europe actives pour la réduction des dépenses militaires, l'interdiction du commerce des armes et la reconversion des industries d'armement.....</i> | <i>81</i> |
| <i>IV-A-3 Programme mobilisateur 3 : le renforcement du multilatéralisme et des Nations unies, le retrait de l'OTAN, vers une conférence Helsinki 2 pour une sécurité commune en Europe.....</i> | <i>82</i> |
| <i>IV-A-3-1 Pour une France et une Europe actives en faveur d'une organisation des Nations Unies plus démocratique et plus efficace..</i> | <i>82</i> |
| <i>IV-A-3-2 L'ONU doit défendre les prérogatives de sa Charte et son rôle dans la prévention et le règlement des conflits en particulier face à l'ingérence de l'Otan dans ces questions.</i> | <i>83</i> |
| <i>IV-A-3-3 Pour une France active en faveur d'une Europe sociale et pacifique, œuvrant pour le désarmement, la solidarité entre les peuples et le respect du droit international.....</i> | <i>83</i> |
| <i>IV-A-4 Programme mobilisateur 4 : S'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement tous azimuts d'une culture de la paix et de la non-violence</i> | <i>86</i> |
| <i>IV-A-4-1 Pour une France et une Europe actives pour la promotion de tous les droits humains et la lutte contre les discriminations et les exclusions.....</i> | <i>87</i> |
| <i>IV-A-4-2 Pour une France active en faveur d'une mondialisation respectueuse des êtres humains et de la planète</i> | <i>87</i> |
| <i>IV-A-4-3 Pour une France et une Europe exemplaires en matière d'immigration et de droit d'asile.....</i> | <i>88</i> |
| <i>IV-A-4-4 Pour une France et une Europe actives en faveur de la justice sociale, de la participation démocratique, des services publics et de la protection sociale</i> | <i>89</i> |
| <i>IV-A-4-5 Pour une France et une Europe actives en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence</i> | <i>89</i> |
| <i>IV-A-4-6 Pour une France et une Europe actives en matière d'éducation à la paix et à la non-violence</i> | <i>90</i> |
| <i>IV-A-4-7 Promouvoir une véritable éducation à la paix et à la citoyenneté.....</i> | <i>91</i> |
| <i>IV-B Des politiques nouvelles, des réformes structurelles profondes et des outils militaires réduits et adaptés.....</i> | <i>92</i> |
| <i>IV-B-1 Une politique de prévention des conflits</i> | <i>92</i> |
| <i>IV-B-2 Une action internationale audacieuse pour la prévention des conflits</i> | <i>93</i> |
| <i>IV-B-3 Une réforme des médias.....</i> | <i>94</i> |
| <i>IV-B-4 Mise en place d'un observatoire des situations pré-conflictuelles</i> | <i>95</i> |
| <i>IV-B-5 La création d'un Institut Nationale de Recherche et d'Education à la Paix pluridisciplinaire</i> | <i>97</i> |
| <i>IV-B-6 La mise en place d'une mission interministérielle pour la paix</i> | <i>97</i> |

| | | |
|--|---|------------|
| IV-B-7 | <i>La création d'un Institut National pour une Citoyenneté active en faveur de la Paix</i> | 98 |
| IV-B-8 | <i>Un Ministère de la paix</i> | 99 |
| IV-B-9 | <i>Une armée minimale, moderne, indépendante pour la sécurité du pays</i> | 99 |
| Transition | | 103 |
| PARTIE V : LES MÉTHODES ET CAMPAGNES À METTRE EN ŒUVRE POUR DÉBATTRE, CONVAINCRE ET OBTENIR DES RÉSULTATS | | 105 |
| V-A | <i>Rencontres citoyennes et Assises pour la paix</i> | 105 |
| V-B | <i>Les acteurs</i> | 107 |
| V-C | <i>Campagnes et objectifs urgents et prioritaires</i> | 107 |
| V-D | <i>Objectifs que nous pouvons gagner</i> | 108 |
| ANNEXES | | 109 |
| Annexe 1 | : Le Manifeste de Séville..... | 111 |
| Annexe 2 | : Les objectifs du développement durable..... | 113 |
| Annexe 3 | : Les mobilisations Citoyennes et Populaires..... | 117 |
| Annexe 4 | : CELAC – Extraits de la déclaration finale de la CELAC..... | 119 |
| Annexe 5 | : Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la problématique : «Les femmes et la paix»..... | 122 |
| Annexe 6 | : Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la problématique : «Les jeunes et la paix»..... | 125 |
| Annexe 7 | : Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)..... | 129 |
| Annexe 8 | : Que faire en France en 2017 pour le désarmement nucléaire ? Contribution AMFPGN..... | 132 |
| Annexe 9 | : Programme local d'action pour une culture de la paix, PLACP - AFCDRP/Maires pour la Paix France..... | 134 |
| Annexe 10 | : 70 ans de luttes pour la paix et la liberté - Contribution Association Femmes Solidaires..... | 141 |
| Annexe 11 | : Initiative Féministe Euro-Méditerranéenne IFE-EFI..... | 142 |
| Annexe 12 | : Expression sur la paix - Les Pionniers de France..... | 145 |
| Annexe 13 | : Charte de la caravane panafricaine 2017..... | 146 |
| Annexe 14 | : Contribution de Gisèle NOUBLANCHE de la LIFPL/WILPF..... | 147 |
| Annexe 15 | : Cent ans de combats pour la paix... - Contribution de ARAC..... | 149 |
| Annexe 16 | : Marche Mondiale des Femmes (MMF) - Intervention de Régine MINETTI à l'atelier «Violences non armées»..... | 150 |
| Annexe 17 | : La campagne Mondiale sur les Dépenses Militaires (GCOMS)..... | 152 |
| Annexe 18 | : Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM)..... | 155 |
| Annexe 19 | : Eléments de réflexion transmis par la commission non-violence de Pax Christi France..... | 157 |
| Annexe 20 | : Réflexion comité de paix St-Nazaire/protocole interministériel ... liens entre jeunesse, défense et sécurité nationale..... | 159 |
| Annexe 21 | : Questions aux candidats à l'élection présidentielle 2017, AFASPA..... | 161 |
| Annexe 22 | : Projet de plan d'action de la société civile euro-méditerranéenne..... | 163 |
| Annexe 23 | : Déclaration commune CGT/Le Mouvement de la Paix..... | 176 |
| Annexe 24 | : ATD Quart Monde, Une orientation, Trois priorités..... | 180 |
| Annexe 25 | : Abolition des Armes Nucléaires, Maison de Vigilance..... | 181 |
| Annexe 26 | : Nations Unies - Contributions au débat..... | 183 |
| Annexe 27 | : Déclaration de la journée des ONG du comité de liaison Unesco sur le changement climatique..... | 185 |
| Annexe 28 | : Moyen-Orient : Document du Conseil national du Mouvement de la Paix..... | 189 |
| Annexe 29 | : Enseignants Pour la Paix (EPP) Contribution de l'association «Enseignants Pour la Paix», membre de l'AIEP/IAEP..... | 191 |
| Annexe 30 | : La campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN)..... | 193 |
| Annexe 31 | : Déclaration du réseau ABOLITION 2000..... | 194 |
| Annexe 32 | : Un traité d'interdiction des armes nucléaires, C'est possible ! Document commun IDRP/Le Mouvement de la Paix..... | 196 |
| Annexe 33 | : Résolution adoptée par l'AG des Nations Unies : négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire..... | 201 |
| Annexe 34 | : Forum de la paix, Brest, 2012..... | 204 |
| Annexe 35 | : Appel pour la paix d'ONG de l'Unesco..... | 208 |
| Annexe 36 | : Faire le deuil d'Hiroshima..... | 209 |
| Quelques éléments de bibliographie | | 213 |
| Les contributeurs au Livre Blanc pour Paix | | 215 |